This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 832,583

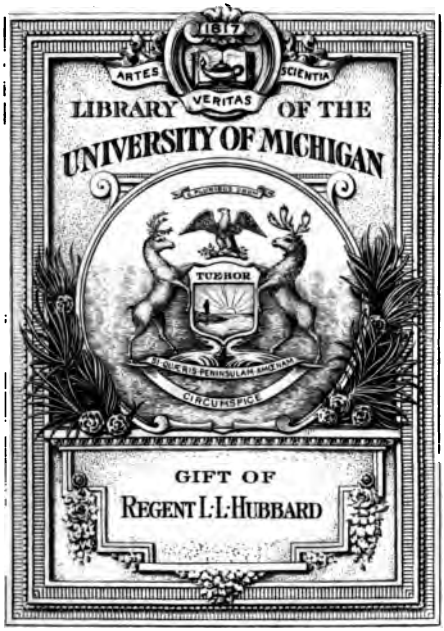
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
GIFT OF
REGENT L. L. HUBBARD

E
27
.E97
1854

COLLECTION A 5 FR. 50 C.

XAVIER EYMA

LES DEUX AMÉRIQUES

HISTOIRE, MŒURS ET VOYAGES

Deuxième édition

Le Passé et l'Avenir.
Point de Départ et Comparaison.
Les Fondateurs de la République Américaine.
L'Instruction publique. — Les Arts et les Lettres.
Génie industriel, commercial et maritime.
Premières impressions.
Traits et Mœurs. — Une Page d'Histoire.
Proclamation de l'Indépendance, etc.

PARIS
D. GIRAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
7, RUE VIVIENNE, AU PREMIER, 7

1854

LES

DEUX AMÉRIQUES.

L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage déclarent se réserver le droit de le traduire ou de le faire traduire.

E
27
.E97
1854

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE PREVOT ET DROUARD.

LES

DEUX AMÉRIQUES

HISTOIRE, MŒURS ET VOYAGES

PAR

XAVIER EYMA

PARIS

D. GIRAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

7, RUE VIVIENNE, AU PREMIER, 7

1853

gift
Regent L.L. Huitaid
1-2-29

CHAPITRE I.

Le Passé et l'Avenir.

I.

Les institutions politiques des Américains du Nord ont exercé sur le reste de l'Amérique une influence fatale.

En m'exprimant ainsi je ne juge pas ces institutions au point de vue du principe qu'elles représentent. Je constate seulement qu'elles ont entraîné les peuples des deux Amériques dans une série d'expériences où ils n'ont recueilli que d'amers fruits. — Leur histoire, depuis le jour où ils ont secoué le joug des métropoles, le démontre victorieusement à qui veut la consulter.

Je n'entreprends pas non plus de décider si les colonies espagnoles ont eu tort ou raison de prendre au pied de la

lettre l'exemple que leur avaient donné les colonies anglaises et de proclamer, elles aussi, leur affranchissement, les armes à la main.

Pour approfondir les causes de ces soulèvements successifs du Nouveau-Monde contre les Etats européens, il faudrait plus d'un volume de controverses sans issue et de discussions sans conclusion.

En tout cas on peut dire que toutes les colonies du Nouveau-Monde, étaient loin d'avoir à faire valoir les considérants qui servirent de base à l'acte d'indépendance par lequel les Américains du Nord proclamèrent leur séparation d'avec l'Angleterre.

Les habitants de ces colonies, issus du même sang que ceux qu'ils ont appelés leurs maîtres et leurs tyrans, étaient allés s'établir dans ces pays pour y continuer et y développer la politique, les mœurs, la religion, le commerce de leurs métropoles. Ils n'avaient pas à invoquer, comme les colons anglais, la violation d'un pacte social. Ils n'étaient pas non plus fondés ni à en appeler à la possession antérieure du sol, ni à revendiquer le principe si légitime de la nationalité.

Le sol, ils l'avaient eux-mêmes conquis sur des populations anéanties ou dispersées, et à qui seules il eût appartenu de le réclamer au nom de la loi naturelle.

L'origine des races, les couleurs des pavillons flottant sur les cités du Nouveau-Monde; les lois civiles, morales et religieuses qui en régissaient les sociétés; les priviléges à peu près réciproques existant entre les colonies et la mère-patrie, sous le rapport maritime et commercial; la protec-

tion enfin dont les gouvernements métropolitains couvraient, et avaient intérêt de couvrir leurs possessions américaines, répondaient assez du respect qui entourait le principe de la nationalité.

Peut-être n'y avait-il pas dans tous les rapports une égalité suffisamment équitable. Mais l'oppression prétendue au nom de laquelle s'opérèrent les soulèvements qui arrachèrent violemment à l'Espagne et au Portugal les plus beaux fleurons de leurs couronnes, ne fut qu'un prétexte.

II.

La cause véritable de ce besoin et de cet amour subit de l'indépendance a été l'exemple donné par les Etats de l'Amérique du Nord, dont la grande et rapide prospérité troubla les esprits, échauffa les cœurs, enflamma les ambitions d'un bout à l'autre du Nouveau-Monde.

Je le répète, je ne prétends point m'appesantir sur le point de départ. Voilà le fait de l'indépendance des colonies accompli; négligeons d'en savoir le pourquoi, et oublions les luttes sanglantes. Mais ce qu'on ne saurait méconnaître et passer sous silence, c'est l'influence positivement fatale que le triomphe éclatant des institutions républicaines et démocratiques de l'Union du Nord exerça sur le reste de l'Amérique.

Toutes ces nations nouvellement écloses, enthousiastes

du développement si prodigieux de la république fédérative, acclamèrent les mêmes principes, — en aveugles, — sans s'inquiéter de rechercher préalablement si elles portaient dans leurs mœurs, dans leur origine, dans leurs antécédents politiques, les germes qui ont fait la fortune et la sécurité sociale des États-Unis.

Elles n'ont pas tardé à payer bien cher cette précipitation et cette imprévoyance.

Je n'insisterai pas ici sur les phases déplorables qui ont marqué les diverses étapes des républiques américaines. L'histoire de chacune d'elles est un drame lugubre, où le sang se mêle au ridicule quelquefois. Mais en fin de compte, ce sont des Etats civilisés, intelligents, constitués en société sur des bases morales et sur des principes de source divine, qui ont leur destinée à accomplir, leur rôle à jouer sur la grande scène humaine. C'est donc de leur avenir qu'il faut s'inquiéter désormais.

Cet avenir se présente soumis aux conditions et aux influences qui dominent la politique générale des deux Amériques, et que je vais tâcher de résumer.

III.

Est-ce en persistant dans la voie funeste où elles sont entrées, depuis leur affranchissement, est-ce en rompant avec un jeune passé dont le poids est déjà bien lourd à

porter, que les républiques américaines du Centre et du Sud, parviendront à sauvegarder leur indépendance menacée, et à prendre le rang auquel elles prétendent parmi les nations ?

Telle est la question.

Pour moi je n'hésite pas à la résoudre négativement.

Voici sur quelles raisons je m'appuie :

Deux puissances considérables, et représentant des principes opposés, exercent dans chacune des deux Amériques une influence prépondérante :

Dans l'Amérique du Nord, les États-Unis qui sont la plus haute et la plus complète expression de la démocratie organisée en république;

Dans l'Amérique du Sud, l'empire du Brésil, c'est-à-dire l'antipode du gouvernement des Etats du nord.

Tout ce qui vit et a essayé, depuis trente ans, de se constituer à côté de ces deux nations n'a représenté que désordre, anarchie, impuissance.

Il va sans dire que je ne tiens pas compte ici des vastes colonies anglaises du nord de l'Amérique, ni des colonies du sud, et que je ne parle en ce moment que des peuples qui, après avoir secoué le joug de la métropole, ont proclamé leur indépendance et ont revendiqué une nationalité qui, funeste à quelques-uns d'entre eux, ne l'a pas été moins à la civilisation.

Il résulte du déplorable spectacle qu'ont donné au monde toutes ces républiques improvisées, impatientes, révolutionnaires et toujours en révolutions, incapables de former ou de conserver un gouvernement et des lois; vivant au

jour le jour, dévorées par les guerres intestines, et sans cesse à la veille de devenir la proie l'une de l'autre, il résulte, dis-je, de cette situation anormale, que ces peuples, sans règles et sans frein, sont destinés, dans un temps donné, à subir la pression des deux seules puissances qui ont su s'élever et se maintenir au rang de nations véritablement sérieuses.

On peut même considérer comme une sorte de fait providentiel, que ces deux puissances ne se soient pas rencontrées dans les mêmes latitudes, et que ce vaste continent de l'Amérique, séparé en deux parts immenses, leur ait, pour ainsi dire, réservé à chacune une mission distincte à remplir.

IV.

Au point de vue géographique et politique, les Etats-Unis et le Brésil sont en effet les maîtres, celui-ci du sud, ceux-là du nord de l'Amérique, et exercent sur les peuples qui les avoisinent une domination morale qui, évidemment, éveille en leur ambition l'arrière-pensée d'une conquête future, — soit par l'envahissement, soit par l'épuisement successif de ces peuples eux-mêmes.

Je viens de dire que, géographiquement et politiquement parlant, c'était là leur rôle, — j'ajoute que ce rôle est forcé et naturellement tracé.

Politiquement :

Parce que tous ces peuples, désorganisés et aux abois, ou se rendent leurs tributaires, — comme le Mexique par exemple à l'égard des Etats-Unis ; — ou en appellent à leur médiation et à la force de leurs armes, comme l'Uruguay l'a fait récemment encore vis-à-vis du Brésil, leur constituant ainsi des créances considérables, ou leur donnant des droits énormes qui plus tard justifient et légitiment les réclamations violentes des uns et les empiétements des autres à titre de services rendus.

Créanciers ou protecteurs, les Etats-Unis et le Brésil s'immiscent donc forcément dans les affaires des peuples leurs obligés, et s'établissent au cœur de leurs pays, avec un protêt à la main, ou avec les preuves de secours invoqués.

Géographiquement :

Ils trouvent une excuse pour agir ainsi ; car la plupart de ces Etats, déjà accablés sous le poids d'une politique qui les annihile, ont le tort ou le malheur d'être enclavés dans des territoires dont les limites semblent être les bornes naturelles des deux grandes puissances dont nous parlons.

Sous le rapport des résultats politiques, la question telle que je la pose, n'est douteuse pour personne. Sans remonter aux premières luttes et aux premières misères qui ont marqué la naissance de ces Etats, il suffit de rappeler quelques faits récents, des faits d'hier, pour ainsi dire. On verra la marche progressive des Etats-Unis et du Brésil vers cette domination inévitable que j'ose prédire et qui est dans la nature même des choses.

Les conséquences qui en découlent sont faciles à pressentir. Quand je les aurai indiquées, on jugera également si les nations du vieux continent n'ont pas un intérêt direct, pressant, immédiat, à voir contrebalancer cette formidable et alarmante puissance, se manifestant déjà, chaque jour, avec plus d'éclat.

Les moyens d'arriver à ce but, je crois pouvoir les démontrer aussi. Ils sont dans l'état d'infériorité et d'affaiblissement politique où se trouvent ces divers peuples.

Mais ce qui, dès à présent, ne peut échapper à personne, et sera la conclusion finale de cet accroissement prodigieux de l'influence du Brésil et des Etats-Unis sur les deux Amériques, c'est la diminution, dans l'avenir, du crédit européen au point de vue commercial et maritime.

C'est là, en effet, le côté le plus sérieux de cette question.

V.

L'historique de l'agrandissement des Etats-Unis et des conquêtes obtenues par eux sur les territoires voisins du petit groupe d'Etats qui a formé le premier noyau de cette vaste Confédération, présente une suite de calculs extrêmement habiles, et révèle chez ce peuple en même temps que la conscience de sa supériorité, un esprit incontestable d'envahissement qui confirme pleinement mes assertions.

Nous ne nous attacherons, bien entendu, qu'aux faits principaux.

Aux premiers temps de leur constitution, les Etats-Unis n'avaient qu'une mer qui baignât leurs côtes, l'Atlantique. A leurs pieds, pour ainsi dire, le golfe du Mexique leur échappait ; et ils étaient séparés du Pacifique par des territoires qu'ils durent regarder plus d'une fois avec une inquiète ambition, jusqu'au jour où ils les comptèrent enfin au nombre des étoiles de leur drapeau.

La Louisiane et la Floride, la première colonie française, la seconde espagnole, interceptaient les communications directes des Etats-Unis avec le golfe du Mexique. Les Américains achetèrent la Floride et la Louisiane, et gagnèrent à cela, outre une satisfaction d'amour-propre et d'ambition, l'avantage d'avoir la libre jouissance de l'embouchure d'un des plus grands fleuves du monde, le Mississipi, et de posséder sur le golfe un port militaire important, Pensacola.

Par ce moyen, de l'extrémité nord de la Confédération jusqu'aux rivages du golfe du Mexique, le sol appartenait à l'Union américaine, qui s'arrêtait devant une limite imposée par la nature.

Etablis déjà sur l'Atlantique et sur le golfe, à l'est et au sud, il restait aux Etats-Unis à s'asseoir sur le Pacifique à l'ouest. La prise de possession du territoire de l'Orégon leur ouvrit cette nouvelle porte du commerce. Il est vrai que, resserré entre les frontières anglaises et la Californie, l'Orégon n'était, relativement à l'étendue du sol de l'Union sur l'Atlantique et sur le golfe, qu'un boyau de

terre ; et au fond, cette conquête, longtemps disputée par la diplomatie, ne pouvait être considérée que comme une étape provisoire.

Dès ce moment déjà, les Etats-Unis avaient dû jeter les yeux sur la Californie dont on ne soupçonnait pas encore les richesses immenses, mais qui offrait sur l'Océan Pacifique des ports et un déploiement de côtes qui compenseraient largement la stérilité de l'Orégon. C'était une question de temps, ou une affaire d'occasion. Ces projets ambitieux qui existèrent, à n'en pas douter, dans l'esprit des Américains du nord, furent ajournés.

VI.

Ils prirent, pour y arriver, un chemin détourné.

Sentant l'impossibilité, au moins pour le moment, de s'étendre du côté du nord, en empiétant sur les colonies anglaises, et après une ou deux tentatives infructueuses dans ce sens, ils tournèrent tous les efforts de leur politique vers le sud.

Le Mexique devint l'objet de leur convoitise.

Une province indépendante, le Texas, était l'obstacle qu'il fallait renverser ou surmonter pour que les Etats-Unis pussent agir plus directement sur le Mexique, dont le Texas était comme la garantie et le bouclier par sa neutralité. Mais réduit à des proportions minimes, enclavé

entre deux Etats étendus, impuissant à s'agrandir, et même peu prospère, il était évidemment destiné à disparaître tôt ou tard, convoité par le Mexique ou par les Etats-Unis.

Par le Mexique, c'était difficile, il s'en était détaché.

Les Etats-Unis s'emparèrent donc du Texas, non point par la conquête, mais par une lente et laborieuse absorption, qui amena l'annexion de cette province à l'Union.

En apparence, le Mexique était respecté; un cours d'eau important, le Rio-Grande, formait la frontière naturelle qui devait le protéger. Mais la neutralité du Texas qui en faisait une sentinelle avancée pour l'indépendance et la sauvegarde du Mexique, disparaissait.

Un pareil acte ne pouvait donc s'accomplir sans que le Mexique réclamât au point de vue de son intégrité et de sa politique, comme au point de vue de ses propres intérêts.

C'est ce qui eut lieu.

De là des différends profonds entre les Etats-Unis et le Mexique; de là aussi, en grande partie, cette guerre qui tourna tout à l'avantage de l'Union, et qui lui valut la Californie et le territoire du Nouveau-Mexique.

Les Etats-Unis s'établissaient donc sur le Pacifique d'une manière complète et avec des chances d'avenir, que le hasard a rendues immédiatement splendides.

De ce moment, le Mexique a été entamé par les Etats-Unis. La frontière du Rio-Grande n'a pas servi à le protéger; — les Etats-Unis sont entrés par une porte imprévue.

La guerre entre les deux républiques, non-seulement a

donné gain de cause à l'ambition de l'Union, mais a préparé et décidé, pour ainsi dire, la ruine du Mexique.

La triste situation pécuniaire de ce pays, les troubles incessants qui l'ont dévoré et le dévorent encore, l'ont désigné naturellement pour être la proie des Etats-Unis. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le Mexique se débat contre ce que l'on appelle l'esprit américain ; mais il aura beau lutter, il succombera ; et rien au monde ne l'empêchera de succomber.

Ce dernier fait accompli, fait inévitable, j'y insiste, les Etats-Unis seront les maîtres dans l'Amérique du Nord, moins les possessions anglaises, et moins encore les cinq petits Etats qui forment la Confédération connue sous le nom d'Amérique centrale.

VII.

Sur les possessions anglaises, les Américains tenteront-ils quelque coup de main ?

Ce n'est pas présumable ; ils savent qu'ils échoueraient.

Arrêteront-ils les yeux sur les cinq petits Etats de la Confédération centrale ?

C'est indubitable.

Le Mexique est la route qui les y conduira ; mais déjà ils ont jeté les fondements de leur domination future par le passage ouvert à travers le Nicaragua. Hâtons-nous

d'ajouter que l'on peut les arrêter dans cette dernière conquête.

On comprend, sans qu'il soit besoin de longs développements, quels seront les résultats immenses de cette toute-puissance d'un peuple qui occupera ainsi, en étendue, près des deux tiers du vaste territoire qui compose l'Amérique du Nord.

Sous le rapport matériel, c'est l'absorption complète du commerce avec ces pays opérée à son profit.

Au point de vue moral, c'est l'esprit américain, l'esprit le plus subtil, le plus entreprenant, le plus audacieux qu'on puisse imaginer, qui dominera d'un bout à l'autre cette vaste confédération d'Etats, esprit étroitement homogène en dépit des quelques principes, au fond très-graves, qui paraissent les diviser.

Dans mes prévisions, basées sur des faits très-patents, l'Amérique du Nord serait donc, à un moment marqué, et peut-être plus prochain qu'on ne croit, interdite en quelque sorte à l'Europe.

Comment parer à ce mal dont se ressentiraient profondément le commerce et la navigation des principales puissances européennes?

En arrêtant les envahissements de l'Union et de l'esprit américain au seul point où il est possible encore de les combattre, aux frontières de l'Amérique centrale.

VIII.

Songer à combattre l'influence des Etats-Unis sur le reste de l'Amérique, en lui opposant un coin de terre relativement aussi infime que l'Amérique centrale, c'est, dira-t-on, mordre un géant au talon, rien de plus.

Et d'abord, il ne faut pas toujours, et dans tous les cas possibles, juger de l'importance d'un pays et du rôle qu'il est appelé à jouer, en le mesurant au compas sur la carte.

A ce compte, si on la comparait aux Etats-Unis, c'en serait fait tout de suite de l'Amérique centrale, et il n'y aurait pas lieu d'en parler.

Mais un pays s'élève et prend rang dans le mouvement du monde, en raison de son degré de civilisation, de sa force constitutive, de son autorité politique, de son organisation intérieure, de sa course dans le progrès, de sa prospérité commerciale, du développement de son industrie, enfin du respect qu'il sait inspirer au dehors.

Si l'Amérique centrale est loin encore de satisfaire à ces conditions d'existence et de nationalité, il faut bien reconnaître, cependant, qu'elle occupe sur le continent américain une position géographique qui peut aider merveilleusement à ses destinées futures.

C'est précisément à cause de cette position que les Etats-Unis ont jeté en quelque sorte leur dévolu sur ces territoi-

res, et qu'ils commencent, par l'influence commerciale, l'absorption politique qu'ils méditent pour l'avenir.

Maîtres de l'Amérique centrale, les Etats-Unis seront les possesseurs inexpugnables de tout le commerce et de toute la navigation, et sur l'Atlantique et sur le Pacifique.

L'Amérique centrale est la clé de voûte de cet édifice colossal que l'ambition des Américains du Nord rêve pour un temps évidemment rapproché.

Le moyen de le faire crouler, ce serait que les cinq Etats, aujourd'hui pulmonaires, qui forment l'Amérique centrale, se réunissent en un solide faisceau ; indépendants et affranchis de toute influence étrangère, et convertis non plus en une République, si forte qu'elle fût, mais en une MONARCHIE.

IX.

Pourquoi pas une république? me demandera-t-on.

J'en ai fait pressentir la raison, je dois l'expliquer :

Ce n'est, ni par l'inintelligence de leurs habitants, ni par la stérilité de leur sol, ni par aucune des causes matérielles qui appauvrissent les nations que celles de l'Amérique sont arrivées à l'épuisement, à la décadence, à l'annihilation de leurs forces.

Elles doivent toutes, sans exception, leur chute à la monomanie de la République quand même... Toutes en

ont fait la triste expérience, soit qu'elles fussent réunies en confédérations, soit qu'elles s'isolassent pour vivre de leur individualité propre. Il y aurait donc un intérêt évident pour ces Républiques à se retremper dans une forme nouvelle de gouvernement.

Les cinq Etats issus de l'ancienne capitainerie générale de Guatimala : — le Honduras, — le Nicaragua, — San-Salvador, — Guatimala, — Costa-Rica, — qui constituent aujourd'hui l'Amérique centrale, — ont passé par les plus rudes et les plus redoutables épreuves, et sont par conséquent dans le cas dont je parlais. Pour eux, qui depuis trente ans luttent, en républiques, sans parvenir à saisir à peine l'ombre d'un gouvernement, il est incontestable que c'est dans la forme monarchique, — empire ou royauté, — que gît leur salut. — A moins que ce salut ne soit, — comme celui de la Lousiane, des Florides, de l'Orégon, du Texas, de la Californie et du Mexique, dans la domination inévitable et exclusive des Etats-Unis.

Or, c'est précisément cette dernière extrémité qu'il faut éviter, dans l'intérêt des peuples renaissants de l'Amérique du Sud, et surtout dans l'intérêt des grandes puissances européennes.

Les cinq Etats dont il s'agit veulent-ils conserver leur indépendance propre ? ils ne la sauvegarderont qu'en se constituant en monarchie ; sans quoi, avant longtemps d'ici, ils seront devenus la proie des Etats-Unis.

Républiques, ils n'auront jamais la force de résister, non pas matériellement, bien entendu, mais moralement.

La similitude de principes et d'idées même est d'ail-

leurs un aliment actif à l'esprit d'envahissement des Américains du Nord, lequel s'arrêterait devant une monarchie comme le feu s'arrête devant l'eau en se repliant sur lui-même.

C'est la seule barrière qu'on lui puisse opposer.

X.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il entrait dans la politique et dans les calculs de l'Union que tous les peuples de l'Amérique du Nord, aussi bien sans doute que ceux de l'Amérique du Sud, se constituassent en républiques; et ce n'était pas sans une sécrète joie qu'elle les voyait se fractionner.

Le peuple américain est trop intelligent et trop essentiellement gouvernemental pour n'avoir pas compris, dès le premier moment, vers quel abîme couraient ses aveugles imitateurs. Mais il y allait de son intérêt qu'il en fût ainsi. C'est sur la désorganisation intérieure des Etats qu'il comptait. Les événements lui ont donné raison.

Aussi ne serait-ce pas sans un frémissement de colère que l'Américain du Nord verrait s'établir à sa porte un gouvernement monarchique.

Ce n'est pas qu'il puisse rien craindre pour l'existence du principe républicain dans son propre sein : il sait à quoi

s'en tenir sous ce rapport; mais il y verrait la fin de son rêve d'ambition.

Pourquoi chercher à barrer le passage aux Etats-Unis par le sud plutôt que par le nord? Pourquoi prendre pour auxiliaires cinq petits Etats qui n'ont en ce moment qu'un souffle de vie, au lieu de trouver un appui dans les importantes possessions anglaises qui semblent être là tout exprès pour réaliser de tels vœux?

Ce n'est point par pur caprice que je désigne un terrain plutôt que l'autre.

J'ai indiqué par quel moyen je comprends qu'on doive non-seulement rendre la vie à ces peuples ruinés par les luttes politiques, mais encore garantir, sans exclusion, — au profit de personne et sur un pied d'équité et de prospérité pour l'avenir, — les relations des puissances commerçantes et maritimes du vieux monde avec le nouveau continent.

Je dois expliquer et justifier maintenant mes assertions.

XI.

Sous le rapport de l'étendue du territoire, les cinq Etats de l'Amérique centrale sont, ensemble, aussi grands qu'aucun des Etats de l'Europe, — la Russie exceptée, — et beaucoup plus vastes que plusieurs d'entre eux.

Ce ne serait donc pas, quant à la superficie, une puissance dérisoire, si écrasant que soit — par la comparaison — le voisinage des Etats-Unis.

La population, il est vrai, ne s'élève guère, aujourd'hui, au delà de deux millions d'habitants. Je suis obligé de reconnaître que, en apparence du moins, là est le côté faible de la question.

Je dis en apparence; car si l'on veut bien considérer la fécondité et les immenses ressources du sol, l'admirable position géographique de ces pays, dont des événements récents ont centuplé l'importance au point de vue commercial et maritime, on conviendra qu'il ne manque plus, pour ouvrir une large voie à l'émigration et par conséquent au peuplement de ces contrées, que l'ordre intérieur et la sécurité, — en un mot, l'organisation gouvernementale.

Il y a une chose certaine, et que prouveront tous les faits qu'on voudra recueillir dans l'histoire de l'émigration moderne, c'est que les émigrants prévoyants et laborieux ont toujours, et tout naturellement, pris le chemin des pays où ils étaient assurés de rencontrer : paix et protection, force et autorité, — seules garanties solides de leur fortune à venir. Ils ne risquent jamais ni leurs capitaux, ni leur industrie, que sous ces conditions.

L'émigration turbulente et aventureuse est la seule à qui importe peu le choix du pays. — Mais celle-là, loin d'être une ressource, est un embarras.

D'où vient aux Etats-Unis, dans l'espace d'un demi-siècle, l'accroissement si prodigieux de la population (en 1790, de quatre millions d'habitants, et s'élevant aujour-

d'hui à vingt-cinq millions)? De l'immigration, qui de jour en jour, y prend encore des proportions colossales.

Les Etats-Unis ont offert et offrent pourtant moins de chances de fortune peut-être aux émigrants que beaucoup d'autres contrées de l'Amérique, bien plus favorisées par la nature — sous le rapport du climat et des richesses du sol. Mais le secret de cette préférence est dans ce fait : qu'en même temps qu'ils ont ouvert à ces laborieux exilés volontaires un immense territoire à féconder par l'industrie, ils leur ont garanti aussi le refuge d'une société organisée, et l'appui d'un gouvernement assis sur des bases fortes, puissantes et durables.

Voyez encore la république Argentine. Tant qu'elle a été livrée au désordre et à la barbarie, aucun étranger ne lui venait demander asile pour ses capitaux et pour sa charrue. Du jour où l'autorité dictatoriale de Rosas était parvenue à contenir et à refouler les débordements de la démagogie, l'émigration s'y était portée en masse; et avec elle commençaient à pénétrer la fécondité des champs et la prospérité du commerce.

Mais aussi, du moment où l'ambition turbulente des prétendants au pouvoir eut, de nouveau, ouvert les écluses de l'anarchie, les émigrants ont pris une autre route. Et c'est autant de travailleurs, autant d'instruments de civilisation, autant d'éléments de force et de grandeur pour un pays, qui iront, indubitablement, grossir le flot toujours poussé vers les rivages des États-Unis.

XII.

Qu'une ère de paix se lève sur ces riches contrées; que l'ordre et le calme qui, depuis peu de temps, ont changé la face de quelques autres Etats, — comme le Pérou, le Chili, Venezuela, — s'affermissent et se continuent, et l'on verra l'émigration, comme elle a toujours couru aux États-Unis, se diriger sur le Chili, sur Venezuela, sur Buénos-Ayres, sur le Pérou, où elle trouvera des sols féconds n'attendant que la charrue, des terrains immenses réclamant des bras, de beaux ports appelant des navires.

Mais l'émigration, qui est l'élément fécondant de la population du Nouveau-Monde, l'émigration, je le répète, demandera toujours si le pays vers lequel se dirige un bâtiment est un pays où la société est organisée, où le gouvernement est fort et assuré.

Chez tous les peuples vient un moment où le bon sens triomphe de toutes les utopies et des fièvres révolutionnaires. Il faut donc espérer que les peuples de l'Amérique aussi, lassés de voir s'écouler le meilleur de leur sang par les profondes blessures que leur font les luttes intestines, frappés de cette vérité irréfutable, que c'est par l'émigration qu'ils répareront leurs forces épuisées, et que l'émigration n'ira à eux que quand ils auront constitué, comme les États-Unis, des gouvernements définitifs; — il faut es-

pérer, dis-je, qu'ils comprendront enfin leur mission de peuples, et ressentiront l'ambitieuse vanité d'accomplir régulièrement leurs destinées.

XIII.

Le ciel a doté les cinq États de l'Amérique centrale de tout ce qui doit servir à favoriser largement l'émigration; la politique (si l'on peut cependant donner ce nom à la désorganisation sociale) en a écarté, jusqu'à présent, tous les éléments de prospérité et d'augmentation de population.

Comme fertilité du sol, le Honduras, le Nicaragua, San-Salvador, Costa-Rica, Guatimala, offrent des ressources inouïes aux travailleurs.

Le coton, le cacao, le tabac, le café, le maïs, le sucre, l'indigo, la cochenille, les plantes médicinales, d'immenses forêts de bois de construction et d'ébénisterie, — des mines de cuivre, d'or et d'argent, enfin de superbes pâturages, n'est-ce pas là un champ assez vaste pour toutes les spéculations, pour toutes les ambitions impatientes, pour le commerce, pour l'agriculture, pour l'industrie?

De belles et profondes rivières, des lacs navigables, des ports ouverts sur les deux mers, ne sont-ce pas là des chances de succès incontestables, et qu'envieraient quelques-unes des puissances les plus considérables de l'Europe?

Les subites et inattendues découvertes des richesses de la Californie devaient inévitablement changer, et ont changé la face des choses sur cet étroit territoire qui sépare les deux Océans?

L'Amérique centrale est donc devenue, en effet, le théâtre sur lequel s'est résolu un problème immense : la jonction du Pacifique et de l'Atlantique, — en attendant la solution d'un projet plus gigantesque encore : — le percement de l'isthme de Panama.

Un État à qui il est donné d'être ainsi, — par deux côtés à la fois, — le point de halte de toutes les nations maritimes du monde, et de leur tendre, pour ainsi dire, les deux mains en même temps, un pareil État ne sent-il pas se manifester en lui la conscience de sa force, et ne se relève-t-il pas à ses propres yeux?

Cette admirable et providentielle situation géographique de l'Amérique centrale en fait aujourd'hui l'objet de toutes les convoitises. Les luttes, — pacifiques encore, — qui se livrent sur ce terrain, ne serviront malheureusement qu'à épuiser ces États agonisants; et, d'après les faits qui s'y accomplissent, il est à craindre qu'ils ne laissent, le cas échéant, les lambeaux de leur sol aux mains des Américains du Nord.

Que les Anglais cherchent à disputer cette proie, je n'en disconviens pas.

Mais l'Angleterre, — qu'on ne l'oublie pas, — s'est opposée à toutes les conquêtes qu'ont tentées les États-Unis, et elle n'en a empêché aucune, — à commencer par celle de leur indépendance. — Cette fois encore, les États-Unis

accompliraient sans obstacle ce que l'épuisement des pays qu'ils ont ramassés au passage, — et relevés, on doit le reconnaître, — les autorise à considérer comme une mission. Et, je ne puis cesser de le répéter, une fois maîtres de l'Amérique centrale, les États-Unis auront fait un grand pas vers la conquête de l'Amérique du Sud.

La première est donc le rempart de la seconde.

XIV.

Pour que ce rempart résiste aux attaques qui le menacent, il est de toute nécessité que la confédération des cinq États se constitue en une puissance forte et indépendante.

Voilà près de trente ans que ces États se débattent en républiques agonisantes, épuisées, et prêtes à rendre le dernier soupir. Tout montre donc qu'ils ne retrouveront les forces indispensables pour résister, qu'en se régénérant dans le principe MONARCHIQUE. Trente années d'expérience ne suffisent-elles pas à prouver l'inefficacité d'efforts tentés en pure perte?

Et le jour où serait accomplie cette révolution, à laquelle sont intéressés et les puissances du vieux continent et tous les États de l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale verrait se diriger vers elle un grand courant d'émigration, par cette seule raison qu'elle aurait à sa tête un

gouvernement définitif, et assez fort pour protéger le travail et pour garantir l'existence de la société.

C'est assez dire qu'il sortirait de cet état de choses un pays nouveau, à qui les richesses naturelles de son sol et sa position géographique assureraient un rôle politique, commercial et maritime de premier ordre.

Si de tels faits pouvaient se réaliser avant l'absorption totale du Mexique par les États-Unis, il est certain que le Mexique aurait un intérêt direct et immédiat à se fondre dans cette combinaison, à laquelle il apporterait le contingent d'une grande étendue de territoire, de beaux ports également assis sur le Pacifique et sur le golfe, et une civilisation déjà plus avancée que celle de l'Amérique centrale.

Ainsi se trouverait arrêtée définitivement cette tendance envahissante des États-Unis, sans nuire à leur puissante influence déjà si considérable.

Se reporteraient-ils alors sur le nord? Ce n'est pas présumable.

Les possessions anglaises, telles que le Canada, dont on prévoit et dont on prédit depuis longtemps l'affranchissement, sans qu'il se réalise, sont antipathiques, au fond, à l'esprit, aux mœurs, à la religion, à la politique de leurs voisins.

Un vieux levain de foi monarchique couve dans le Canada, comme une tradition des anciennes populations françaises, dont les débris existants ont conservé de profondes racines dans le pays.

D'une autre part, les Anglais, mieux avisés et éclairés

par l'expérience, ont singulièrement modifié leur système colonial.

Si donc, un jour, les possessions anglaises du nord secouaient le joug, ou plutôt le protectorat de leur métropole, ce serait dans un sens complétement opposé aux idées américaines actuelles.

Du côté du nord, les États-Unis rencontreront donc une barrière probablement infranchissable. Et, au pis aller, leurs conquêtes de ce côté n'auraient jamais, pour le monde entier, les conséquences qui résulteraient de nouveaux empiétements de leur part sur le sud.

XV.

Lorsque le Brésil se sépara du Portugal, il ne rompit pas avec la tradition monarchique. Il la continua sous la forme d'un empire, — déjà puissant alors, — et qui, s'il n'a pas progressé dans la proportion de ses ressources, n'en a pas moins acquis une certaine prépondérance dans la politique.

Le Brésil aurait pu, — et il y semblait destiné, — jouer, dans l'Amérique du Sud, le même rôle que les États-Unis dans l'Amérique du Nord. On s'étonne même qu'avec les éléments que cet empire avait entre les mains, il n'ait pas pesé sur l'Amérique du Sud de tout le poids de l'influence qui lui semblait réservée.

Diverses causes y ont mis obstacle. Il est bon de les signaler pour qu'on ne s'imagine pas qu'au cas d'une irruption des États-Unis dans l'Amérique du Sud, le Brésil serait en mesure et en position de contrebalancer cette domination.

Le Brésil, dès le moment de son affranchissement, s'est trouvé en possession d'un territoire immense, hors de proportion avec le chiffre de la population, avec le degré de civilisation, avec l'importance commerciale et maritime du pays. Disséminer ses forces sur un espace aussi considérable, eût été impolitique de la part d'un gouvernement fraîchement investi de son autorité et de son droit d'action. Le gouvernement brésilien s'occupa, au contraire, de se concentrer, et reporta toute son activité sur la partie de son territoire qui lui offrait immédiatement le plus de chances de développement et de prospérité.

L'avantage que les États-Unis ont eu sur le Brésil, fut qu'ils se constituèrent sur un territoire resserré, et relativement très-peuplé. De plus, l'action gouvernementale n'avait pas besoin, par la nature même de ses institutions communales, éminemment développées dans les colonies anglaises, de se faire sentir sur toute l'étendue du sol. Autant donc les État-Unis étaient portés à s'éparpiller, — ils avaient même intérêt à le faire, — autant le Brésil était tenu à se concentrer, en quelque sorte, sur un point. Là, en effet, était sa force à venir ; et naturellement ce fut sur cette partie de son sol comprise entre le cap Saint-Roch et Rio-Janeiro, et surtout sur la côte, que l'émigration se porta, que la population s'accrut, que le commerce se développa ; parce

que là s'était réfugiée toute l'action. Le reste fut, sinon complétement abandonné, du moins négligé.

Cette grande étendue de territoire échu en partage au Brésil n'avait pas manqué de susciter autour de cet empire des craintes et des jalousies, tant on redoutait la prépondérance qu'elle lui donnerait. En sorte que le Brésil se trouva longtemps aux prises avec la diplomatie européenne, qui le harcelait et l'inquiétait.

XVI.

La politique anglaise fut la première à se mettre en avant. L'Angleterre ne redoutait rien des empiétements du Brésil au-delà des régions de l'Amazone, tant de ce côté l'étendue du territoire est vaste et même embarrassante, en courant de l'est à l'ouest, de l'extrémité du cap Saint-Roch à la rivière Javary, sur les confins de l'Équateur et du Pérou. Mais le Brésil porta plus tard sérieusement ombrage à l'Angleterre par rapport au Paraguay, à l'Uruguay et à Buénos-Ayres.

Sur ce point, l'empire brésilien se rétrécit considérablement et paraît gêné par les pays voisins, dont ne le sépare aucune limite naturelle. Et enfin là se fait sentir cette active influence dont Rio-Janeiro est le centre.

On comprend, alors, comment la force du Brésil est nulle, par le fait, dans le nord, et pourquoi elle s'exerce

tout entière dans le sud. En sorte que le Brésil ne serait d'aucun secours efficace pour protéger matériellement, contre un envahissement des États-Unis, ni Venezuela, ni la Nouvelle-Grenade, ni l'Équateur, ni le Pérou. Et les Américains de l'Union seraient déjà les maîtres de ces pays, et menaceraient les frontières nord et ouest du Brésil lui-même, avant que les vaisseaux de ce dernier eussent doublé le cap Horn pour entrer dans le Pacifique, ou que ses armées eussent traversé l'immense territoire qui le sépare de ces États.

Ceux-ci n'ont donc rien à attendre du Brésil. Voilà pourquoi leur salut est, à mon sens, d'abord dans l'organisation des cinq républiques de l'Amérique centrale en une puissance formant avant-garde pour eux, puis dans leur propre énergie et dans leurs propres ressources.

XVII.

Mais ce à quoi il faut prendre garde, c'est que si le Brésil est impuissant au nord, il est redoutable au sud.

A cet égard, le dernier mot de sa politique n'est pas encore dit. Que viennent à se réaliser des événements que surveille son ambition, et cette prépondérance qu'il n'exerce pas aujourd'hui d'une manière absolue sur les affaires de l'Amérique, il l'acquerra avec non moins d'autorité que les États-Unis.

C'est ainsi que le Brésil a joué dans les troubles intérieurs de la République Argentine et dans la lutte entre Buénos-Ayres et Montevideo, un rôle important, habilement préparé de longue main.

Quel est donc le but que poursuit le Brésil?

Il est facile à entrevoir.

La République orientale de l'Uruguay est un des théâtres où se sont le plus souvent produites les passions politiques qui annihilent la sève native d'un pays; et par sa position avantageuse le port de Montevideo est, depuis longtemps, l'objet d'ardentes convoitises.

Sous le prétexte très-avouable de protéger l'Uruguay contre Buénos-Ayres et de le pacifier, le Brésil a posé le pied sur le sol de l'Uruguay, et a mis la main dans ses affaires intérieures. Or, il est certain que l'Uruguay, en en appelant au Brésil, a contracté une dette envers cet empire, qui, tôt ou tard, la lui fera payer. L'Uruguay est à enregistrer de nouveau sur le livre des conquêtes du Brésil.

Il en est de même du Paraguay et de tous les territoires enclavés actuellement entre les limites de l'empire et la rive gauche du Parana et du Paraguay, qui, à sa jonction avec le premier, forme comme une ligne droite qui semble une frontière naturelle.

Le Brésil, nous ne le mettons pas en doute, éprouvera des difficultés diplomatiques à réaliser ce vœu de son ambition, car il n'a pas encore l'audace des États-Unis; mais il ferait bon marché, au besoin, d'une partie de son territoire nord, pour s'assurer la conquête de ces pays du sud dont la

possession ajouterait véritablement à son importance maritime et commerciale.

A tout prendre, sera-ce un mal?

Montevideo est un rival gênant pour le port de Buénos-Ayres, et la République Argentine regardera toujours l'Uruguay d'un œil d'envie. Ce dernier est malheureusement arrivé à tout son développement; il lui est impossible de s'étendre, à moins d'envahir le territoire de Buénos-Ayres. Entre les deux républiques exclusivement, le sort d'une lutte ne serait pas long à se décider. Eh bien! non-seulement l'Uruguay n'est pas en position d'attaquer; mais pour se défendre, il est obligé d'avoir recours au Brésil. Le Brésil, je le répète, tirera un bon prix de ses services.

Voilà, en effet, deux pays riches de sol et bien dotés par la nature, mais qui seront toujours bouleversés par les discordes civiles et par des guerres de rivalité, tant que l'un des deux sera livré à sa propre faiblesse.

Mais n'est-il pas à craindre que le Brésil, maître de l'Uruguay, du Paraguay et de toute la rive gauche du Parana, ne songe à passer le fleuve, et ne se trouve si près de la Plata qu'il ne médite de la traverser aussi?

Là est le danger, car c'est ce point de l'Amérique du Sud que couve toute l'ambition du Brésil. Il ne s'inquiétera pas, quant à présent, de la Bolivie, par exemple; mais il convoitera Buénos-Ayres.

XVIII.

Si les républiques du nord et du nord-ouest de l'Amérique méridionale ont à se défier des États-Unis, celles du sud et du sud-ouest ont à se tenir en garde contre le Brésil impuissant à défendre les premiers, mais très-capable d'agir contre les seconds.

La République Argentine est, en partie, séparée de l'Atlantique par le Brésil, et du Pacifique par le Chili ; ses ports et ses villes importantes sont sur les grands fleuves :

Buénos-Ayres sur la Plata, qui le met en communication avec l'Atlantique ;

Santa-Fé sur le Parana.

On comprend qu'établi sur les rives gauches de ces fleuves, le Brésil en sera toujours le dominateur, et qu'il pèsera sur Buénos-Ayres, — déjà trop affaibli par des luttes intestines, — de toute la supériorité que donnent à une nation maritime des communications directes avec les mers, — ces grandes routes du monde entier.

Mais tous les États américains, aussi bien que les puissances européennes, sont intéressés à ne point laisser le Brésil, non plus que les États-Unis, franchir certaines limites.

Pour les uns c'est une question d'existence, pour les autres une question de pondération politique; pour tous

une question de débouchés commerciaux, de droits de navigation, de relations internationales.

Autant donc il serait à souhaiter, à un point de vue général, que les petites républiques de l'Amérique centrale se groupassent dans une forte union pour arrêter l'invasion des idées et les conquêtes effectives des Américains du Nord, autant il serait désirable que, de leur côté, les républiques actuelles de l'Amérique méridionale comprissent bien qu'elles sont les unes menacées par les États-Unis, les autres par le Brésil.

Ces pays, sur le bon sens desquels il faut compter un peu, devront se persuader tôt ou tard, et mieux vaut que ce soit tôt, et le plus tôt possible, que c'est par une organisation définitive de leurs gouvernements, — par la stabilité de leurs institutions, — par le calme politique et par la haine des révolutions, — qu'ils parviendront à rétablir leurs forces, — à développer l'agriculture, — à étendre le commerce, — à encourager le travail, — toutes choses, et les seules, par lesquelles grandissent les États. Et, ce qui est particulier aux contrées du Nouveau-Monde, ces conditions essentielles de prospérité ne sont dues qu'à l'introduction plus ou moins considérable d'immigrants, laborieux chercheurs de fortune. Tant que ces pays présenteront, au contraire, le triste spectacle de déchirements intérieurs, d'instabilité dans les institutions politiques, non-seulement ils resteront stationnaires, — mais ils rétrograderont, — et tourneront le dos à la civilisation.

De même que la paix des États appelle le travail, l'agitation séduit les agitateurs. Aussi, au lieu d'émigrants labo-

rieux, ce seront les fauteurs de révolutions que suppure la vieille Europe, qui iront camper dans les villes et dans les champs de l'Amérique. Or, plus le nombre en grossira, plus il sera difficile aux contrées qu'ils auront envahies— et qui en comptent déjà trop, — de retrouver, aux lueurs tardives de la paix, le chemin du progrès et de la réhabilitation sociale.

XIX.

Le moyen donc, pour ces nations de l'Amérique méridionale, si riches d'avenir, d'échapper à cette extrémité de décadence qui les menace, si elles continuent à se laisser déchirer par les révolutions, est d'abord de rompre avec les révolutions, et de perpétuer cette ère de calme et de paix que quelques-unes ont conquise récemment, et dont elles doivent ressentir déjà les grands bienfaits.

Elles ont sous les yeux l'exemple de deux peuples qui n'ont grandi que par là :

Les États-Unis dans le nord.

Le Brésil dans le sud.

Elles doivent également renoncer à ce système fatal d'hostilité des unes envers les autres. Elles ne deviendront fortes et puissantes qu'à la condition de se respecter mutuellement, et en tâchant que les plus faibles et les moins bien partagées, — géographiquement parlant, — s'unissent

aux plus favorisées. L'orgueil de la nationalité exclusive, poussé trop loin, devient un orgueil insensé, quand, au lieu d'aider un peuple et un pays à grandir, il les rapetisse l'un et l'autre.

Tout seconde cette union et cette unité : les mêmes mœurs, la même religion, la même langue, la même origine, les mêmes traditions.

Tous ces peuples sont enfants du même sol.

L'amour de l'indépendance les a séparés.

Mais il ne faudrait pas non plus qu'un autre orgueil les égarât, — l'orgueil de la trop grande puissance dans leur union. — On peut encore leur poser comme exemple les deux pays que j'ai cités déjà : — les États-Unis et le Brésil.

Les États-Unis sont arrivés au rang de nation indépendante, avec un territoire limité; ce qui leur a permis d'abord de réprimer plus facilement et plus promptement les troubles qui ont agité les extrémités du sol, et le cœur même du pays. Et c'est quand ils ont été définitivement constitués qu'ils ont songé à s'étendre, en apportant sur chaque coin de terre nouveau qu'ils ajoutaient à leurs conquêtes, cette semence de force et de prospérité qui a tant fructifié.

Le Brésil, au contraire, comme je l'ai expliqué déjà, a débuté, pour ainsi dire, avec une étendue de territoire disproportionnée. Il a dû chercher un point d'appui sur lui-même pour établir l'équilibre qui lui manquait. Il s'est concentré sur une portion minime de son propre sol, s'en rapportant, pour le reste, à l'avenir et aux bonnes chances.

Les Etats de l'Amérique, déjà si affaiblis, ne devraient

songer, en s'unissant, qu'à se fondre dans des conditions qui donneraient, — aux uns la population qui leur manque, — aux autres des communications avec les mers, — à ceux-ci un degré plus avancé de civilisation, — à ceux-là plus de respect pour l'autorité.

En jetant les yeux sur la carte, nous nous demandons si par exemple l'union en un seul et même Etat de Venezuela et de la Nouvelle-Grenade, ne serait par logique?

Si l'Equateur, le Pérou et la Bolivie réunis ne formeraient pas une puissance complète, la Bolivie, — privée de tout port sur la mer, et tributaire du Pérou?

Si le Chili et Buénos-Ayres, en se fondant, ne doubleraient pas leur importance, — le premier en donnant ses ports du Pacifique, le second ses beaux cours d'eau qui mènent droit à l'Atlantique?

Et si enfin par leurs extrémités, qui touchent à la Patagonie, ils n'introduiraient pas un peu la vie et la civilisation dans ce dernier pays, que j'oserai appeler le bas morceau du globe?

XX.

Quelques-uns de ces Etats que je viens de citer s'épuisent isolément par toutes les causes que j'ai énumérées tant de fois dans ce chapitre. Qu'ils se relèvent donc par tous les moyens que l'intelligence de leurs habitants, la fertilité de

leur sol, leur admirable situation géographique mettent à leur portée !

Ces pays sont-ils bien faits pour rester en république et pour prospérer sous une telle forme de gouvernement? Question délicate, je le sais, et qui, si je la posais d'une manière absolue, soulèverait peut-être l'idée, de ma part, d'un retour à l'ancienne domination espagnole.

Loin de moi une pareille pensée !

L'indépendance de ces peuples est acquise et bien acquise. — Ils sont aujourd'hui les maîtres de leur destinée, et personne ne pourrait songer au rétablissement, à leur égard, — ni du système colonial, — ni du système bâtard des vice-royautés.

Quand ils auront ramené l'unité dans leur sein, — quand ils auront reconnu et constaté l'impuissance d'une forme sociale antipathique à leurs antécédents, — à leurs mœurs actuelles, — à leurs traditions, — sans aucun doute ils examineront si la vérité n'est pas pour eux dans l'établissement de la FORME MONARCHIQUE, qui consolidera leur existence.

C'est un avenir nouveau dont les Etats de l'Amérique méridionale ont le secret entre les mains. — Leur intérêt doit les guider, et trente ou quarante ans d'épreuves ont dû suffisamment les éclairer sur ce point.

XXI.

En m'attachant, comme on l'a vu, à séparer entièrement les intérêts politiques de l'Amérique du Sud de ceux des Etats-Unis du Nord, je ne suis nullement inspiré par l'arrière-pensée de provoquer aucune intervention, aucune influence étrangère dans la conduite des affaires de ces pays. J'ai pour principe qu'on doit laisser chaque peuple maître absolu de son sort, et libre de s'arranger à sa guise; en tant que l'harmonie politique du monde n'en sera pas troublée, et que la place de personne ne sera menacée.

Mais ce principe n'exclut pas le droit d'examiner si, dans la sphère même des idées essentiellement commerciales, telles ou telles institutions conviennent bien réellement à tous les peuples; et si, en portant pour les uns la civilisation à un haut degré de puissance, elles ne l'ont pas retardée considérablement chez les autres.

Dans cet examen, la politique des Américains du Nord joue un grand rôle.

Mais je ne voudrais pas qu'on se méprît sur ma pensée.

Si, quand je parle du peuple américain, un sentiment doit me dominer, c'est celui de la gratitude d'abord, et, en quelques points, de l'admiration. J'ai vécu aux États-Unis, j'ai beaucoup écrit sur ce pays. Il n'est pas une

ligne que je me repente d'avoir écrite, et qui ne soit l'expression sincère de la profonde impression qu'ont produite sur moi ce pays, ce peuple, et ces institutions, — difficiles et même impossibles partout ailleurs, mais parfaitement adaptées aux populations de l'Union.

Je pousserai l'hypothèse jusqu'à admettre que les Américains du Nord puissent convertir avec fruit à la pratique sage de leurs idées tous les peuples et tous les pays sur lesquels ils exerceront une influence directe. Je demanderai alors si dans l'intérêt d'un principe il convient à la politique du monde entier de laisser grandir démésurément, au profit de ce principe, une nation déjà si puissante, et de lui livrer la domination exclusive d'une moitié du globe?

N'est-ce pas au détriment de l'autre moitié que s'exercerait cette omnipotence?

Quand donc je dis que le salut des autres Etats de l'Amérique est en dehors de la forme gouvernementale qu'ils ont empruntée aux Américains du Nord, je ne nie pas que ceux-ci puissent leur en inculquer la pratique raisonnable; mais je soutiens que c'est précisément là ce qu'il faut craindre dans l'intérêt de la pondération des forces politiques et de l'influence individuelle de toutes les puissances du monde.

Donc, du moment où ces peuples ne peuvent, en persistant dans l'application fatale pour eux d'une forme gouvernementale qui ne les empêchera de déchoir, qu'en appelant les Américains du Nord à leur secours, je soutiens que l'intérêt des nations continentales est de sou-

haiter qu'ils cherchent leur salut dans un autre principe.

Ces pays de l'Amérique sont la plus riche mine que la France puisse exploiter.

Ils nous offriront d'autant plus de ressources qu'ils seront plus fortement constitués, politiquement parlant; et ils ne nous en offriront encore qu'autant qu'ils jouiront de leur pleine indépendance. Car annexés à l'Union du Nord, ils échappent nécessairement à l'influence des autres nations, leurs marchés se ferment à nos produits, — l'industrie des Etats-Unis s'en empare naturellement, — et la prépondérance politique de l'Union défie la coalition du vieux monde tout entier.

Les conséquences d'un pareil état de choses sont trop palpables pour qu'il soit bien utile d'y insister.

CHAPITRE II.

Point de départ et comparaison.

I.

Ce n'est pas tout que de vouloir imiter, — il faut savoir si l'on a la taille propre à porter l'habit remarqué sur le dos de son voisin, — la tête assez grande pour se coiffer de son chapeau; — il faut se comparer, se juger, et se rendre justice d'abord, sans partialité, — sans prévention, — sans parti pris.

J'ai démontré dans le chapitre précédent à quel abîme la manie fatale de l'imitation avait conduit les peuples américains, pour avoir voulu copier, à toute force, les institutions démocratiques du nord. Qu'une nation subitement jetée, comme l'a été la France en 1848, en pleine

république, ait cherché, dans le but de sauver la société, dans le but de conserver son rang, sa suprématie, à s'appuyer sur des institutions analogues à celles que le hasard venait de lui donner, et à asseoir l'édifice nouveau où elle était appelée à s'abriter, sur les mêmes bases qui ont assuré la solidité d'un État politique consacré par quatre-vingts ans d'expérience, — cela se conçoit.

La logique, le devoir, le patriotisme même commandaient à ceux au pouvoir de qui il était d'éclairer les esprits et de diriger l'opinion publique dans ce sens, de le faire. —Ce devoir, pour mon compte, je l'ai modestement rempli.

Mais la France ne s'était point mise en révolution et en république pour imiter les États-Unis d'Amériqne; l'imitation n'est venue qu'après coup comme remède, comme moyen de salut, comme nécessité.

La différence donc est facile à saisir.

Quoi qu'il en soit, la France a abouti à un résultat négatif, comme y ont abouti les peuples de l'Amérique du Sud, comme y aboutiront vraisemblablement tous les imitateurs qui voudront porter l'habit et se coiffer du chapeau des États-Unis.

Cet habit et ce chapeau ne sont point faits pour tout le monde.

La prospérité colossale de l'Union américaine a donc été un piége pour les uns, — un espoir pour les autres; — elle sera peut-être encore la source de bien des illusions!

II.

Les voies de fer qui sillonnent les États-Unis d'un bout à l'autre n'impliquent-elles pas l'idée que l'industrie y est souverainement maîtresse?

L'immense quantité de bateaux à vapeur qui couvrent tous les fleuves, tous les lacs de l'Amérique, les flottes et les navires qui promènent le pavillon étoilé sur toutes les mers du globe, ne prouvent-ils pas la prospérité du commerce?

Le luxe intérieur des demeures ne conduit-il pas à supposer que la richesse est assise au foyer domestique?

La magnificence des établissements publics, qui sont l'orgueil des villes de l'Union, et font l'étonnement des étrangers, ne sont-ils pas la preuve de la confiance qu'inspire la stabilité de la fortune publique?

L'affluence des théâtres, la fièvre des plaisirs de toutes sortes qui tourmente cette population, en apparence si grave; le nombre sans cesse croissant des journaux, l'amour que l'on professe dans ce pays pour les arts, sinon le culte intelligent qu'on leur voue; la prospérité des établissements littéraires, le développement sérieux des lettres, et surtout des sciences, ne sont-ils pas autant de témoignages en faveur des institutions démocratiques et qui démontrent clairement que, à l'abri de ces institutions, tout peut fleurir,

tout peut prospérer, tout peut grandir, alors que ceux qui gouvernent comme ceux qui sont gouvernés ont le sentiment exact, qu'on possède aux États-Unis, des devoirs et des obligations dont cette forme de gouvernement, plus encore que toute autre, exige le complet et religieux accomplissement ?

Je répondrai : Oui, cela est vrai ! mais sous la réserve qu'on rencontrera, comme aux États-Unis, les éléments premiers propres à garantir et à développer les conditions de vitalité et de stabilité des institutions démocratiques ainsi pratiquées.

Les premiers émigrants qui posèrent le pied sur le sol de l'Amérique du Nord, apportèrent avec eux des germes de vertu, de raison, d'austérité qui se perpétuèrent chez les races successives, pour se rencontrer, à un degré inusité, chez les hommes qui eurent mission d'organiser et de conduire la révolution de l'indépendance.

L'esprit de religion, les principes de morale, la persistance dans la voie du progrès, l'énergique volonté de devenir un grand peuple, l'orgueil enfin de la cause dont ils cherchaient le triomphe, ont merveilleusement protégé les Américains dans l'œuvre sociale et nationale qu'ils avaient entreprise.

C'était une sorte de défi qu'ils jetaient à la civilisation et à la politique du vieux monde ; il leur a fallu pour remporter une victoire impossible à tous les autres peuples, des qualités exceptionnelles, et la force que donne toujours le désir du succès.

Les priviléges magnifiques dont les colons de l'Amérique

du Nord avaient été dotés ont laissé dans le pays des empreintes profondes. Les générations suivantes ont perpétué ces priviléges en se les transmettant par héritage.

Si donc les autres républiques de l'Amérique n'ont pu que parodier les États-Unis en les voulant imiter, c'est qu'elles n'avaient, je le répète, aucune des qualités, aucun des précédents qui ont marqué le début de l'Union du Nord comme nation indépendante, — ni sous le rapport des hommes, — ni au point de vue des idées, des mœurs et de l'esprit d'entreprise.

C'est ce qu'il sera facile, je crois, de saisir dans le cours de cet ouvrage. En y constatant la grande prospérité actuelle des États-Unis, je ne devais pas négliger de mettre au premier plan le point de départ.

L'effet sera tout naturellement expliqué quand on connaîtra la cause.

III.

Et d'abord, l'instruction abonde aux États-Unis ; et son premier bienfait, dans l'application intelligente qui en est faite, est de corriger les écarts auxquels les démocraties sont si sujettes. Aussi serait-il très-difficile dans ce pays d'égarer des masses entières, parce que chacun sait et comprend que pas une des théories sociales avec lesquelles on a voulu empoisonner nos classes ignorantes ne serait sus-

ceptible de donner la moitié de ce que permet d'y réaliser l'état de choses existant.

Chacun se rend compte exactement des malheurs qui doivent suivre les tiraillements intérieurs, et que le calme seul peut amener le progrès toujours croissant qui se manifeste sur la surface de l'Union.

Les États-Unis sont un pays où aucune entreprise ne s'exécute lentement, où peu de choses se fait à moitié, où rien de ce qu'on commence ne doit rester inachevé. Le but qu'on se propose d'atteindre est marqué du premier coup, et il se trouve atteint, pour ainsi dire, le même jour où on l'a marqué. Qui donc aurait le temps, le voulût-il même, au milieu de cet essor grandiose, de songer à arrêter le mouvement de la machine? On se sent, littéralement, si bien emporté par elle, qu'on n'a qu'une chose à faire, prêter la main à la manœuvre. Et nul ne s'en repent, parce que chacun y trouve son avantage.

Qu'une grande idée se lève sur ce pays, elle pénètre aussitôt dans les esprits, et conquiert les sympathies générales avec une rapidité qui tient du prodige, rencontrant mille bras tout prêts à assurer son succès, et jamais un seul pour l'arrêter dans sa course. Qu'elle naisse au sein du gouvernement, ou qu'elle éclose dans le cerveau du plus humble citoyen, elle trouve partout un égal appui, sans acception de partis ni de personnes.

Au milieu de cette marche croissante des choses publiques, comme des choses privées, le sort des classes les moins aisées s'améliore forcément, tout naturellement et sans secousse. Ce n'est pas en cherchant à abaisser les

heureux que les infortunés songent à s'élever. Le mal qui tourmente les masses en France y est inconnu, parce qu'au lieu d'empoisonner le breuvage intellectuel destiné au peuple, les esprits éclairés qui se donnent la mission sublime de le conduire, ne présentent à ses lèvres que la coupe de la raison et du bon sens.

Vous ne heurtez pas sur toute la surface de l'Union américaine une seule de ces conspirations, soit à l'état de théorie, soit à l'état de pratique, contre l'ordre public, contre la sécurité des familles. De pareils crimes y sont ignorés. Vous rencontrez, au contraire, sur tous les points de ce sol immense de puissantes associations répandant à pleines mains, avec l'éducation, les principes de haute moralité, les idées d'ordre, l'amour du travail.

C'est une sorte de police morale que chacun exerce et favorise avec dévouement.

Ceux qui se savent influents et capables de commander aux masses et à l'opinion publique, s'attachent à prêcher et à conseiller le bien, rarement le mal. L'étude des questions *sociales et humanitaires*, dont on a fait si grand fracas en France, ne sont point pour cela interdites aux Etats-Unis, bien au contraire. Mais on sait leur donner le temps de mûrir, et on ne les fait point avorter et tourner à mal par une précipitation qui ne serait que folle si elle ne recélait pas de coupables ambitions. On les laisse marcher avec la lenteur dont a besoin la raison pour triompher. Elles aboutissent au fur et à mesure, quand leur heure vient à sonner; aussi ne portent-elles généralement que des fruits sains.

IV.

Plusieurs causes favorisent singulièrement cet état de choses.

D'abord l'immensité des ressources que tout homme valide et de bonne volonté trouve à sa disposition quand il met le bras ou la tête à l'ouvrage ; — l'insigne honneur dans lequel on tient le travail, quel qu'il soit, ce qui est un stimulant pour l'ouvrier à ne point aspirer à d'autres destinées, et à se maintenir ferme, droit et courageux dans cette voie au bout de laquelle lui apparaît toujours le bien-être, et quelquefois la fortune; — et enfin, le peu de profit que pourraient tirer certains hommes à détourner de l'honnêteté et du devoir des esprits assez éclairés toujours pour comprendre la portée du mal qu'on leur commanderait de faire.

Dans quel but d'ailleurs chercherait-on ces détournements? Dans un pays, sous une forme de gouvernement où tout homme est pesé à sa juste valeur, où cette valeur seule lui assure une position privée et publique, ce n'est point par de tels moyens qu'on parviendrait à se créer une popularité ou un parti.

La popularité là-bas n'est acquise qu'à celui qui fait ou veut le bien de tous, et qui le prouve d'une manière évidente, parce qu'on n'y aime pas les théories. Ce n'est

qu'autour de celui-là que se groupent les masses pour faire cortége à son nom. En tout cas, si la renommée et l'influence échoient, temporairement, à certains hommes peu dignes d'un aussi grand honneur, ou peu capables d'en porter le poids, ce sera peut-être alors à quelques-uns de ces moyens qui font souvent la force et l'habileté des impuissants et des téméraires qu'ils la devront, mais ce ne sera jamais à l'aide de violences immorales, de fiévreuses agitations qu'ils les conquerront.

Cela s'explique aisément.

Aux Etats-Unis le travail est, comme je l'ai dit, honoré par-dessus tout; il est l'objet d'un culte sérieux. Par lui on parvient à tout; ce n'est que par lui, après avoir traversé les rudes épreuves qu'il impose, qu'on peut prétendre à des positions publiques; et soi-même on l'estime si haut, qu'on le place même au-dessus des priviléges et des satisfactions que donnent les positions publiques, qui en sont le fruit.

On ne se croit considéré en France que quand on peut ajouter à son nom un titre quelconque; on ne se croit, et on n'est réellement considéré aux Etats-Unis que quand on *travaille*, que quand on exerce une profession, même un métier. Les oisifs, si flattés chez nous, y sont poursuivis par les quolibets, et livrés, pour ainsi dire, à la risée publique. Aussi les plus riches travaillent-ils, comme les plus pauvres.

Ce n'est pas que je veuille dire que la perfection humaine se soit réfugiée aux Etats-Unis, pour s'y concentrer, au détriment du reste de l'univers, sur quelques millions

d'individus. Non ! Je dois reconnaître que là, comme partout, l'humanité a ses faiblesses aussi. J'ai su apprécier ce que certains débordements de la démocratie peuvent produire de mauvais.

Mais il y a des choses qu'on ne peut dénier aux Américains du nord et qui sont une partie du secret de leur grandeur : — le calme de la raison qui les maintient dans l'observation scrupuleuse des droits et des devoirs de chacun, — l'amour de l'ordre matériel et la pratique de l'ordre dans les idées ; — un patriotisme à toute épreuve qui inspire sans cesse aux citoyens le sentiment du sacrifice de l'intérêt personnel à l'intérêt général, ce qui est la première et la plus difficile des vertus républicaines ; — et un sentiment national, que l'orgueil exagère quelquefois, mais que les bons effets qu'il produit justifient amplement.

CHAPITRE III.

Les Fondateurs de la République américaine.

« Il y a un spectacle aussi beau et non moins salutaire que celui d'un homme vertueux aux prises avec l'adversité, c'est le spectacle d'un homme vertueux à la tête d'une bonne cause et assurant son triomphe. »

GUIZOT (*Introduction à la vie, correspondance et écrits de Washington*).

I.

Le mouvement révolutionnaire de l'Amérique du Nord se distingue par des caractères particuliers, exceptionnels et sans analogie peut-être dans l'histoire, tant par les causes qui l'ont produit, que par les hommes qui l'ont commencé et accompli.

Voyons d'abord les faits :

Ils sont simples, — l'esprit n'a besoin d'y chercher le nœud et les intrigues d'aucune conspiration, — pas un mystère n'enveloppe le point de départ, tout s'est fait au grand jour. — Pas de question sociale à soulever dont il faille discuter le plus ou moins de raison, pas de tempêtes menaçant de loin, — pas ou peu de pronostics avant-coureurs de l'orage. — Rien enfin de ce qui peut embarrasser l'historien, le faire tâtonner, lui inspirer des doutes sur ses jugements, et en susciter à ceux qui arrêtent leurs regards sur ces pages de l'histoire.

Tout se résume en un point de droit. Rien de plus.

Le seul bon sens pouvait résoudre la question en faveur des colons et de l'Angleterre tout à la fois.

Le calme de la raison fit défaut, et la violence des armes trancha la difficulté à l'avantage des colons.

Chose singulière et sans exemple, peut-être !

Voilà une révolution qui soulève un peuple, qui remue un monde d'idées et de discussions, qui expose un pays à toutes les horreurs de la guerre, — même de la guerre civile, — qui allume la torche de l'incendie et aiguise jusqu'au poignard de l'assassin, qui marche à un résultat inconnu d'abord, qui traverse les plus cruelles phases de toutes révolutions pour arriver, en définitive, à un succès, chèrement acheté, qui ne change ni les mœurs, ni la langue, ni la religion, ni les habitudes, ni même, à peine, les conditions sociales de ceux qui l'ont entreprise.

En effet, à part la façon dont s'est accomplie cette ré-

volution, qu'est-ce que l'Amérique du Nord a gagné à sa victoire?

De devenir une nation, au lieu de rester une vaste colonie indépendante et libre déjà.

Cela n'est pas un paradoxe.

Cette conquête immense, à coup sûr, pour un peuple qui eût cherché l'indépendance assise sur le bon droit et la nationalité, n'était, en fait, que d'une importance secondaire pour les Anglo-Américains.

II.

Voyons, comme colons, quelle était leur situation.

Ils avaient alors toute la somme de liberté qu'un peuple peut demander et exercer.

Cette liberté, garantie par des chartes royales, n'était point chimérique.

Depuis deux siècles ils la pratiquaient dans toute sa plénitude. Cette liberté avait été mesurée sur l'esprit même des colons, et était conforme aux besoins que leurs institutions, essentiellement républicaines en principe, leur avaient suggérés.

De plus, ces chartes qui n'étaient point un leurre (je tiens à le faire ressortir), établissaient bien nettement le droit qu'avaient les colons de défendre leur liberté envers et contre tous. Droit incontesté et reconnu sans limite,

jusqu'au moment où les parlements anglais, jaloux de tant de priviléges, essayèrent de le contester.

Toutes les colonies, indépendantes les unes des autres, avaient des intérêts distincts qui étaient une preuve, une garantie et une force de plus pour la validité de leurs droits.

La division territoriale de chacune d'elles était identiquement semblable à celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire que l'esprit communal y dominait à un point extrême.

La démocratie était la base de la plupart d'entre elles, et s'y développait sans que l'Angleterre en prît le moindre ombrage.

La prospérité régnait dans toutes les classes de la société.

Nul ne songeait à se séparer de la mère-patrie qui abritait, sans l'opprimer, cette génération de l'avenir.

Rien ne faisait donc pressentir le besoin de l'indépendance, car il n'y avait pas même le prétexte d'un joug insupportable à secouer. Et quand l'Angleterre, voyant, de jour en jour, grandir cette population nouvelle, distincte d'elle-même par les instructions et par l'esprit public, manifestait quelque crainte sur la dissolution possible des liens qui l'unissaient aux colons, ceux-ci protestaient hautement de leur attachement, et repoussaient au loin, comme une pensée criminelle, toute idée de rupture.

Les hommes mêmes qui ont le plus contribué à briser ces liens, Franklin, Jefferson, Washington, étaient les premiers à rassurer leurs compatriotes de la métropole.

Les Anglo-Américains avaient versé loyalement et courageusement leur sang côte à côte avec les Anglais dans

les guerres qui avaient menacé leur territoire commun. Le danger, comme la gloire, avait été partagé également entre les Anglais du Royaume-Uni et les Anglais des bords de l'Atlantique.

L'administration des deniers publics était aux mains des colons, droits précieux qu'ils maintenaient avec une jalouse énergie. Les taxes commerciales, les impôts étaient réglés par des chambres élues.

Leurs enfants occupaient, sur le pied d'une égalité parfaite, des emplois dans l'armée et dans la marine.

En un mot, les colonies de l'Amérique du Nord formaient comme une nation dans une autre nation. Elles relevaient directement, et s'en faisaient gloire, de la couronne, et non pas des chambres ; et sauf la charge de gouverneur de province, dont la nomination appartenait au souverain d'Angleterre, les autres fonctions, les plus hautes même, revenaient aux colons.

Aucun motif de haine n'existait entre les colonies et la métropole.

Quiconque eût prédit alors une séparation violente entre elles, se serait posé en prophète de chimères !

III.

Les causes de la rupture sont donc étranges à considérer de près.

L'Angleterre avait besoin d'argent pour réparer les dé-

penses de sa guerre du Canada contre la France; elle songea alors à en tirer de ses riches colonies.

Les chambres anglaises, jalouses et envieuses de l'indépendance des assemblées coloniales, décrétèrent de leur chef un droit de timbre sur les transactions commerciales. C'était une revanche à prendre sur l'esprit de ces assemblées, qui avaient réclamé déjà une fois, et avec raison, le droit d'accepter ou de refuser les lois qu'on voudrait leur imposer. Le parlement voulait faire acte d'autorité.

Le timbre fut reconnu impopulaire et vexatoire, et on offrit aux agents des colonies à Londres d'accepter au lieu et place, et à leur choix, un autre impôt. Les agents repoussèrent, au nom du principe, toute transaction.

Les assemblées coloniales, trouvant des défenseurs dans le sein même des chambres anglaises, protestèrent avec plus d'énergie encore.

Le parlement, irrité et piqué au jeu, comme on dit, s'appuyant sur une déclaration de 1696, qui établissait que tout acte contrariant ses volontés sur les colonies serait non avenu, vota, malgré les protestations, une surtaxe sur l'entrée de certaines denrées de consommation dans les ports des colonies de l'Amérique du Nord.

C'était prendre la question au vif. Car si les colonies étaient jalouses de leurs priviléges sur un point, c'était en ce qui concernait les taxes commerciales surtout. Aussi les assemblées coloniales, fortes de l'esprit et de la lettre de leurs chartes, dénièrent à la métropole le droit de s'immiscer dans leurs affaires, en matière d'impôts surtout.

On s'adressa d'abord au roi. L'irritation qui régnait dans

le sein du ministère contre les colonies était passé dans l'esprit de Georges III; le gouvernement abrita donc de son approbation les actes du parlement, avec qui s'engagea la discussion. Le parlement persista.

La résistance s'organisa alors, d'abord dans les assemblées coloniales, dont les gouverneurs de provinces prononcèrent la dissolution ; puis l'opposition gagna le pays tout entier, et bientôt, de la discussion on passa aux armes.

Les préambules de la lutte furent une série de remontrances mêlées de témoignages d'un respect inaltérable pour la personne du roi, et d'un sincère dévoûment à la mère-patrie.

Puis, la lutte s'engagea sans arrière-pensée d'indépendance, du moins de la part de la très-grande majorité de ceux qui s'y livraient avec le plus d'ardeur.

Les bulletins de combat et les ordres du jour de l'armée, contraste étrange, portaient encore les preuves de l'attachement des colons à la mère-patrie.

Et lorsque après deux années d'une guerre acharnée, le congrès de Philadelphie planta sur l'Amérique le drapeau de l'indépendance, à peine osait-on croire à tant d'audace ! C'est alors que les défections commencèrent dans les rangs des opposants et de l'armée elle-même, et qu'il fallut aux hommes qui composaient le congrès ce grand courage de leur œuvre, pour sauver la république naissante.

Voilà, en quelques lignes, l'histoire des causes de la révolution américaine, et de cette révolution elle-même.

Deux provinces se distinguèrent dès le début : le Massachussets, où s'établit le quartier général des armées, et la

Virginie, qui fut le champ de bataille des idées et de la discussion.

IV.

On pourrait croire, cependant, que le chiffre des taxes était peut-être assez élevé pour exciter l'indignation publique ; et un peuple court facilement aux armes quand les impôts menaçants présagent la ruine ou la souffrance dans les fortunes.

Non, ces taxes étaient légères, en définitive, et certes ne valaient pas la peine qu'on fît une révolution. « Pourquoi » disputons-nous? » écrivait Washington, « est-ce sur le » paiement d'une taxe de six sols par livre de thé comme » trop lourde? Non ; c'est le DROIT SEUL que nous contestons ! »

L'Angleterre eût laissé à ses colonies le soin de s'imposer ces taxes que les colonies les eussent accordées et au-delà peut-être ; mais l'Angleterre empiéta sur les priviléges des colonies, et elles redressèrent la tête.

Question de droit et d'honneur, je le répète, voilà tout.

Aussi, une révolution qui a une pareille origine, et que de telles causes produisent, ne s'accomplit pas par le concours des masses, qui ne s'insurgent d'ordinaire d'elles-mêmes que lorsqu'il s'agit de points de bien-être et d'intérêt matériel à défendre ou à faire prévaloir.

Quel motif, en effet, pouvait pousser ici le peuple anglo-américain à s'insurger?

Son état social ne lui laissait rien à désirer, rien à prétendre, rien à envier.

La démocratie s'était introduite dans la plupart des provinces avec l'établissement des premiers colons.

Une révolution triomphante n'avait rien à niveler. Aucune montagne ne séparait les conditions sociales du peuple de cette extrême égalité morale qui le pousse à l'envie et à la haine. Au-delà d'une révolution, il n'avait rien à gagner.

Mais, par cela même que l'état social des colonies était démocratique, le peuple, habitué à exercer ses droits, en possédait le sentiment profond et exact, en même temps que la pratique de ses libertés; il ne fut pas difficile d'abord de l'entraîner dans ce mouvement de la résistance légale et de l'insurrection, au nom de ses droits attaqués et de ses libertés en péril.

Toutefois, ce point était subtil et échappait à la perception des masses, qui ont besoin pour s'émouvoir avec l'enthousiasme qui fait la fortune des révolutions, qu'on leur montre au-delà du point de départ, et comme but suprême à atteindre, quelque conquête réelle et palpable et des espérances matérielles propres à satisfaire leurs passions.

Une révolution comme celle dont nous esquissons, à grands traits, les phases principales, en négligeant les détails, ne pouvait évidemment mûrir sérieusement que dans l'esprit et le cœur de certains hommes d'élite, capables de comprendre et d'approfondir le principe en vertu duquel

s'accomplissait l'insurrection, c'est-à-dire « l'alliance du » droit historique et du droit rationnel, des traditions et des » idées, » selon l'expression de M. Guizot.

Aussi, le premier entraînement passé, le peuple se montra-t-il froid à l'appel de ses chefs.

V.

On vit là ce qui ne se voit en aucun cas analogue.

En matière de révolutions, ce sont d'ordinaire les masses impatientes et ardentes qui poussent les chefs au-delà même de leur volonté, et souvent hors des limites de la raison. Ici, et cela devait être, ce furent au contraire les chefs qui entraînèrent les masses trop lentes à entrevoir le but et à y courir.

La persévérance dans l'action, l'impulsion dans la lutte, les sacrifices dans l'insuccès vinrent des classes indépendantes, éclairées et riches.

Elles seules étaient toujours et à toute heure debout sur la brèche; elles seules s'emparèrent du mouvement et occupèrent les emplois que la révolution distribuait. De là vint que l'esprit de cette révolution fut comme étranger un moment au véritable esprit qui avait dominé et qui devait de nouveau dominer plus tard dans l'Amérique.

Le peuple, en se retirant du mouvement, avait comme ramené à lui le véritable sentiment démocratique de son

origine, et laissé les idées de l'aristocratie déposer involontairement des alluvions dans la société. Il devait l'expier plus tard.

Il fit plus, il compromit, matériellement, le succès de cette insurrection, la plus légale qui ait jamais pris place dans l'histoire.

C'en était fait d'un droit reconquis par tant de luttes et tant de sacrifices, si l'Amérique n'avait pas eu à sa tête des hommes d'un talent et d'un courage éprouvés; pleins d'enthousiasme dans leur œuvre et incapables de détourner la révolution de son but, quelque belle qu'on leur en fît la chance. Et si, comme je lai dit, ils entrèrent un moment dans une voie opposée à l'esprit vraiment démocratique de leur pays, ce fut malgré eux, par la force même des choses, et par l'absence de contrepoids.

Nous verrons plus tard quel parti ils tirèrent de cette situation, Washington en tête, et comment l'égalité s'établit entre les deux plateaux de la balance.

VI.

Ces hommes, dont nous avons cité le courage et le talent, semblaient avoir été créés exprès par la Providence pour mener à bonne fin l'œuvre difficile qu'ils avaient entreprise, mise en péril chaque jour et devenue lente à réaliser faute d'un concours sur lequel ils avaient été en droit de compter.

Des hommes pareils à ceux-là se rencontrent rarement, il faut le reconnaître.

Dénués d'ambition personnelle, religieusement dévoués à leur pays, risquant pour lui beaucoup plus qu'ils ne devaient en recevoir après le triomphe de la cause qu'ils défendaient, abdiquant leurs plus chères sympathies, ils marchaient droit au but avec l'inflexibilité que donnent la foi et la conscience du devoir.

Ils s'appelaient Washington, Franklin, Mason, Jefferson, Benjamin Harrisson, Hamilton, Patrick Henry, Buttledge, Wythe, Adams, Morris, Madison, etc.

L'Amérique leur a conservé un pieux souvenir, et leurs noms sont restés en grande vénération au-delà de l'Atlantique. C'est justice, car en aucun pays on ne pourrait citer à une même époque une réunion d'hommes qui aient mieux mérité le titre de sages, et qui aient possédé à la fois autant de talent et de vertus réelles.

Oh ! comme au milieu de ces faits inattendus et de ces caprices populaires qui, d'un moment à l'autre, détruisaient l'échafaudage d'une victoire à peu près acquise, il leur a fallu de résolution et de confiance dans leur cause pour ne point succomber !

Oh ! comme, au début, quelques-uns ont eu besoin d'un énergique amour de la patrie et d'un sentiment profond de leurs droits, pour imposer silence à la répugnance qu'ils éprouvaient à se déclarer en lutte ouverte contre la métropole !

En effet, les premiers congrès offraient ce spectacle étrange d'une réunion d'hommes qu'aucun lien d'intérêts,

qu'aucune communauté d'idées n'avaient jamais rapprochés ; étrangers les uns aux autres aussi bien par les habitudes que par les sympathies, et étonnés peut-être de se rencontrer. Ceux-ci tous remplis de respect et d'attachement à la mère-patrie, ceux-là plus préoccupés déjà de la patrie nouvelle qui naissait sous leurs yeux, tous divisés par des sentiments divers, mais s'unissant dans une même pensée de dignité et dans une même résolution de résistance.

On se demande comment une assemblée composée d'éléments aussi contradictoires a pu s'entendre pour mener à fin une œuvre aussi immense qu'une révolution?

N'est-ce pas là ce qu'on peut encore aujourd'hui se demander, quand on voit une société comme la société américaine, dont les parties sont unies par des liens à peine perceptibles, marcher et grandir chaque jour à travers cet amas d'ombres et de lumières, de civilisation et de barbarie, de désordre et de stabilité, de calme et de fiévreuses agitations qui en sont le caractère ?

On se répond qu'il y a là quelque chose de providentiel que l'homme saurait à peine expliquer.

VII.

Mais, après avoir présenté les causes de la révolution, voyons jusqu'où s'élevèrent les fondateurs de la république américaine, et comment ils traversèrent cette grande épo-

pée « du droit armé, » comme l'appela un historien de l'Amérique.

Entre Georges Washington et Thomas Jefferson, qui furent, à douze ans de distance, les deux expressions opposées de la révolution américaine, après en avoir été simultanément deux des champions les plus dévoués, entre eux, disons-nous, se groupe toute une pléiade d'hommes moins illustres peut-être et moins populaires parmi nous, mais non moins ardents à poursuivre l'œuvre pleine de grandeur et de sagesse qu'ils avaient entreprise.

C'est la vie de quelques-uns de ces hommes que nous voulons rappeler, afin de montrer quelle somme de vertu on pouvait compter, à part le talent, dans cette réunion de *rebelles*. D'ailleurs, disons-le bien vite et bien haut, l'histoire de ces conquérants de l'indépendance, de ces fondateurs de la République, est un des livres dans lequel on instruit, en Amérique, la jeunesse des écoles, tant on rencontre à chaque page de leur biographie des leçons et des exemples précieux à citer. C'est un panthéon national qu'on place entre les mains des enfants, et chaque feuillet renferme un enseignement dont le résultat est appréciable jour par jour.

L'amour pour la République s'en accroît d'autant plus que le respect et l'admiration remontent jusqu'à ses fondateurs.

Comptons surtout dans cette pléiade d'hommes exceptionnels, l'illustre Benjamin Franklin, dont la gloire était déjà européenne au moment où éclata la guerre de l'indépendance, et qui domina cette révolution de toute

l'autorité de son nom et de l'influence que lui donnaient sa rare expérience, sa vaste intelligence et l'esprit de sagesse qui avait gouverné toute sa vie.

Franklin est plus connu pour les progrès qu'il fit faire à la science et pour la haute portée morale de ses livres, que pour la part qu'il prit dans la politique de son pays. Les dévouements et les talents les plus purs arrivent à n'occuper dans les souvenirs qu'une place secondaire, quand ils n'ont pas été rehaussés par l'éclat du pouvoir et de la domination. Il faut dire que Franklin n'en avait pas l'ambition, qu'il avait été glorieux de remplir sa tâche de citoyen, et n'aspirait à rien de plus.

D'ailleurs l'âge et bientôt la mort ne lui laissèrent pas le temps de prétendre à occuper, dans cette République qu'il avait noblement contribué à fonder, un emploi qui, au bout du compte, n'eût rien ajouté à l'illustration qui rayonnait sur son nom. Il mourut dans l'année qui suivit l'élection de Washington à la présidence. Et personne n'eût osé alors se faire le compétiteur de l'homme qui représentait le mieux les principes des premiers jours de la République américaine. Tous s'étaient effacés devant lui; nul n'aurait eu la prétention d'accomplir avec plus de succès la mission qui avait été donnée à Washington.

Bien d'autres noms, moins illustres que celui de Franklin, et perdus pour nous dans les souvenirs de ce temps, méritent d'être rappelés au monde.

C'est une chose curieuse et imposante à considérer, que la plupart de ces hommes qui se sont mêlés à ce grand drame révolutionnaire avec toute l'ardeur d'ambitieux

avides à la curée, occupaient dans la société coloniale un rang qui ne laissait à leur ambition aucune convoitise. La considération publique les entourait; ils étaient presque tous possesseurs de grands biens, ou d'emplois qui appelaient l'estime et le respect autour d'eux ; quelques-uns s'étaient illustrés dans les sciences. En un mot, ils n'avaient rien à demander, rien à espérer de plus que ce qu'ils avaient. L'ambition ne les pressait donc pas; ils n'étaient point révolutionnaires par tempérament, mais par nécessité.

Il y a un intérêt véritable à questionner la vie de quelques-uns d'entre eux.

VIII.

Tous ceux qui donnèrent le premier élan furent appelés plus tard au congrès célèbre qui, las des luttes stériles qu'il soutenait depuis près de trois ans, laissa, un jour, tomber du haut des marches de l'Hôtel-de-Ville de Philadelphie, sur le peuple assemblé, l'acte d'indépendance qui brisa les derniers liens entre l'Angleterre et ses colonies [1].

Ils étaient cinquante-six, représentant treize provinces, qui s'érigeaient du jour au lendemain en Etats libres, et se sentant assez forts pour se gouverner et s'administrer,

[1] Voir plus loin le texte de cet acte.

malgré quelques oppositions qu'ils entendaient gronder autour d'eux, mais sûrs de l'avenir, parce qu'ils avaient pour drapeau la liberté et la foi !

L'Amérique a conservé avec respect le nom des signataires de l'acte de l'indépendance; et si quelquefois alors la République, oscillant encore avant de prendre son équilibre, a traversé de rudes épreuves, le peuple est revenu au calme et à la confiance en se rappelant le nom de ces hommes qui certes n'avaient point fait de lui l'instrument d'aucune vengeance, ni le levier d'aucune ambition ; — et le peuple, par reconnaissance, et en souvenir de tant de vertu et de grandeur, s'est soumis avec confiance.

Et comment un peuple ne suivrait-il pas, en aveugle, la voie dans laquelle l'entraînait un homme comme Benjamin Harrisson qui, appartenant à l'une des familles les plus riches de la Virginie, avait mérité, même avant l'âge strictement exigé par la loi, d'être élu membre de la législature de la province, et qui fut porté bientôt après à la chaire de *speaker* (président). Son immense fortune, la position de sa famille, la vivacité de son intelligence, la décision de son caractère lui avaient donné une prépondérance considérable dans la province et dans le corps législatif.

L'Angleterre, qui commençait à mûrir ses projets contre les colonies, avait résolu, pour assurer son triomphe, de s'attacher les hommes les plus distingués et les plus influents en flattant l'ambition des uns, et la cupidité des autres. On jeta les yeux sur Harrisson, et quoiqu'à peine âgé de vingt-quatre ans, on lui offrit le poste de

membre du conseil de la province, qui correspondait à celui de membre du conseil du roi, et qui lui assurait la première fonction de la province, après le gouverneur.

Mais Harrisson avait suivi avec l'œil de l'observateur la conduite du gouvernement anglais; il avait percé ses desseins sur les colonies. Il se sentait le droit et la force de s'y opposer; il ne laissa point sa vertu faire naufrage sur cet appât tendu à son ambition. Il refusa donc l'emploi, préférant accomplir ses devoirs envers son pays, et commença, dès lors, la lutte ouverte contre l'Angleterre.

Voici à ses côtés, Richard Henry Lee qui porta d'abord le mousquet avec Washington dans la guerre contre les Français et les Indiens, et qui plus tard obtint une si belle renommée comme orateur qu'il fut surnommé le Cicéron de l'Amérique.

Feuilletez sa vie, et vous le voyez à l'âge de vingt-cinq ans, jouissant d'une si complète réputation de probité et d'honneur dans sa commune, que grand nombre de gens en se voyant à leur lit de mort lui confiaient l'avenir et le sort de leurs enfants. Et à cet âge, il était chargé des délicates et difficiles fonctions de juge de paix, qui ont une bien autre importance en Angleterre et en Amérique que chez nous.

Vous le voyez encore, après avoir proposé, pour restreindre le commerce de la Grande-Bretagne, des mesures qui tendaient à se priver de toutes les superfluités de la vie, vous le voyez, dis-je, au sein d'une grande opulence, se condamnant le premier à une existence mesquine, se sevrant

de toutes les jouissances que lui assurait sa fortune, et bannissant le luxe de sa maison.

Lisez le portrait qu'a écrit de lui un de ses biographes :

« On peut se faire, par ce qui précède, » dit Sanderson, « une idée des services publics qu'a rendus M. Lee, » mais qui peut le dépeindre fidèlement dans cette sphère » dont il était le centre? Répandant la lumière et les bien- » faits autour de lui ; possédant toutes les jouissances que » peuvent procurer la vertu, une renommée sans tache, » des honneurs mérités, une amitié ardente, une élo- » quence pleine de goût, un esprit supérieurement cultivé. » Sa porte hospitalière était ouverte à tous; le pauvre y » venait chercher des consolations, la jeunesse l'instruc- » tion, la vieillesse le bonheur... Les affaires politiques » l'ont souvent appelé loin de chez lui; mais chaque fois » qu'il y revenait, son retour était salué comme un jour » de fête par le peuple dont il était le médecin, le con- » seiller et l'arbitre de ses différends. Ses médicaments » étaient distribués gratuitement à qui en avait besoin; et » la justesse de ses décisions n'était jamais contredite par » aucune cour. »

IX.

Dieu merci ! dans tous les pays on rencontre des hommes vertueux ; mais je ne sache pas qu'à aucune époque révo-

lutionnaire on ait trouvé à la tête des affaires, et soufflant la révolte au peuple, des esprits aussi élevés et des cœurs aussi purs à la fois.

Je ne connnais dans l'histoire de l'humanité qu'une autre révolution qui ait, comme celle de l'Amérique, enfanté des hommes exceptionnels, c'est la révolution du christianisme.

Aussi toutes deux ont-elles fondé une religion et une liberté qui seront éternelles.

X.

Prenez-les tous, les uns après les autres, ces fondateurs de la République américaine [1], vous les trouvez providentiellement organisés, et mûris pour le jour où Dieu avait marqué dans ses desseins de leur réserver un rôle.

Voici, par exemple, Georges Wythe, jeune débauché, ami des plaisirs et dépensant follement à coups de caprices une fortune immense. Rebelle au travail jusqu'à trente ans, puis faisant tout à coup un retour sur lui-même, et s'en venant à l'âge des hommes accomplis se mettre à l'étude avec la patience d'un écolier, pour devenir, à l'heure où la patrie a besoin de lui, un jurisconsulte éminent

[1] Voir plus loin la note qui suit le texte de l'acte d'indépendance.

chargé de refaire les codes de son pays, et d'en organiser les lois conjointement avec Jefferson et Pendleton. Illustrant alors sa vie par la science, par des services éclatants, et par des bienfaits qu'il laissait tomber de ses deux mains généreuses ; instituant des écoles gratuites où il instruisait lui-même les enfants, et acceptant au retour de ses missions législatives au congrès les fonctions de professeur dans une école de droit, où des jurisconsultes déjà savants venaient encore étudier sous sa direction.

Voulez-vous un exemple d'un de ces désintéressements rares qui met les convictions au-dessus de la fortune? Vous le trouverez dans Rutledge, celui dont Patrick Henry disait qu'il était le plus grand orateur du Congrès. Pendant la guerre de l'indépendance, sa mère avait, comme beaucoup d'autres, grandement souffert par la perte de ses esclaves. On avait proposé l'introduction, dans la Caroline, de nouveaux esclaves dont la présence aurait relevé l'agriculture. Toute sa vie Rutledge avait flétri l'esclavage; au détriment même de sa propre fortune, il s'éleva violemment contre cette proposition, et il eut besoin de toute son éloquence pour faire triompher des principes qui consacraient sa ruine.

XI.

Il n'est pas un seul de ces hommes à qui vous ne puissiez demander un compte sévère de toutes ses actions, et

qui ne soient en mesure de vous répondre : — Voici ma vie, prenez la, retournez la dans tous les sens, pressurez la, je vous la livre! et qui, en disant cela, ne s'endorme dans le calme de sa conscience en vous laissant le libre soin d'y fouiller.

Vous pouvez frapper sur tous ces cœurs, ils ne rendent que de nobles échos ; — regarder au fond de toutes ces âmes, le Seigneur a été prodigue envers elles ; — interroger toutes ces intelligences, elles sont mûries par l'étude et par la méditation.

Pas une pensée personnelle ne domine ces hommes. Le sentiment auquel ils obéissent avant tout autre est le sentiment du patriotisme, l'amour du devoir, l'intérêt de tous.

Ce même Harrisson, dont je vous ai déjà parlé, avait été opposé dans le premier congrès à la proposition de prendre les armes contre l'Angleterre ; il considérait la mesure comme intempestive et comme prématurée. Il avait une telle confiance dans le bon droit de son pays qu'il ne doutait pas que l'Angleterre ne se rendît aux remontrances des colonies. Malgré son opposition, la proposition passa ; et comme si le sort avait voulu éprouver son cœur et son patriotisme, son nom fut l'un des trois qui sortit de l'urne comme membre du comité chargé d'organiser le système de défense. Harrisson n'écouta alors que son devoir, il imposa silence à ses sentiments personnels, ne se souvint plus de son opposition, et se mit sincèrement à rechercher les moyens de tirer le meilleur parti de cette nouvelle politique !

Leçon imposante, enseignement précieux pour tous ces

hommes de parti, si absolus dans leur système, et qui sacrifient à leurs passions les plus chers intérêts de la patrie.

Pour qui assiste au spectacle quotidien des irritations et des bouderies dont la faiblesse des hommes est si féconde, on peut dire que c'est une des victoires les plus complètes que le patriotisme ait jamais remportées sur l'esprit de système, sur l'orgueil humain, et sur l'égoïsme en politique.

XII.

Un fait curieux dans leur vie à tous, c'est la lassitude qu'ils éprouvèrent après l'accomplissement de leur œuvre, et le besoin immense qu'ils ressentirent de se retirer de la scène publique pour rentrer dans la vie privée.

Depuis les plus grands jusqu'aux moindres d'entre eux, tous le proclamèrent hautement.

A ce sujet, M. Guizot s'écrie :

« C'est un fait grave dans une société démocratique » libre, que l'éloignement des hommes les plus éminents, » et des meilleurs entre les plus éminents, pour le rema- » niement des affaires publiques. Washington, Jefferson, » Madison ont aspiré ardemment à la retraite; comme si, » dans cet état social, la tâche du gouvernement était trop » dure pour les hommes capables d'en mesurer l'étendue » et qui veulent s'en acquitter dignement. »

M. Guizot, qui a écrit de belles pages sur Washington, et qui a jugé avec une hauteur d'esprit remarquable la révolution américaine, s'est trompé en accusant la démocratie de faire trop pénible aux hommes éminents la tâche du gouvernement. Les hommes de cette époque que nous venons d'esquisser, avaient d'autres motifs pour aspirer à la retraite. Tous avaient compris, comme inspirés par la Providence, jusqu'à quelles limites allait leur concours dans l'œuvre qu'ils avaient accomplie. C'est ce qui leur doit être attribué à honneur, et c'est un des côtés les plus glorieux de leur histoire.

Heureux l'homme d'Etat qui, après avoir tenu le pouvoir, devine et saisit l'instant où il doit se retirer, pour ne point se voir emporter par un courant qu'il n'est plus le maître de gouverner!

M. Guizot l'a senti lui-même quand, examinant point à point les dernières heures du second terme de la présidence de Washington, il fait remarquer que, débordé par une politique qui n'était plus la sienne, ce grand homme avait fait une halte salutaire et prudente pour sa renommée et pour son pays.

Il en fut de même de tous les hommes qui avaient concouru, avec Washington, à l'établissement de la République. Leur rôle fini, ils se retirèrent.

XIII.

Un seul d'entre eux, Jefferson, n'avait pas encore dit

son dernier mot, parce que sa politique n'avait pas eu son heure encore. Il s'était comme tenu à l'écart pendant la première période de la révolution ; il lui avait prêté toutes ses forces, tout son talent, toute son énergie, mais il ne la voyait point entrer dans la voie qu'il avait rêvée pour elle.

Comme tous les hommes de génie, il avait refoulé et contenu ses espérances, en jetant ses regards vers l'avenir. Tout ce qu'il pouvait, c'était de maintenir la République, pressentant que le seul fait de son existence amènerait un jour, par la force des choses, la réalisation de ses idées à lui.

Washington avait été aux yeux de Jefferson l'homme d'une transition laissant ouverte encore l'ère des révolutions, qui ne devait se clore qu'à l'avénement d'une politique nouvelle, laquelle avait de vieilles racines dans la société américaine, mais dont les germes avaient été comme étouffés. Jefferson en était le représentant direct.

Il pouvait, après l'abdication de Washington, aspirer déjà à apporter au fauteuil présidentiel l'esprit démocratique qui avait envahi le pays. Mais Washington, se retirant du pouvoir, laissait derrière lui de trop grands et de trop glorieux souvenirs pour que l'opinion publique, même à l'encontre de ses sympathies, n'obéît pas à la voix de celui qu'on avait surnommé le père de l'Amérique. L'élection d'Adams était un dernier tribut d'hommages et de respect payé aux services de Washington. Jefferson l'avait senti. Il s'était retiré dans son isolement, voyant autour de lui le flot de cette démocratie qui le porta naturellement jusqu'au niveau de la présidence le jour où il fallut dési-

gner un remplaçant à Adams, le dernier écho de la politique et de la pensée de Washington : Adams se retira complétement des affaires, et se voua aux études littéraires et scientifiques.

XIV.

Comme leurs contemporains, Washington et Jefferson avaient été des hommes vertueux et dont l'âme aspirait aux plus hautes destinées.

Une république fondée par un concours sans exemple d'hommes exceptionnels, ne pouvait rencontrer pour l'affermir deux esprits plus nobles, deux consciences plus pures, deux intelligences plus solides.

Ils ont fait leur pays grand et respecté, ils ont assuré la victoire de la liberté dans le présent et dans l'avenir, ils ont ouvert à l'humanité le chemin de sa véritable destinée.

Chacun d'eux a suivi une politique différente, mais chacun d'eux a été de son moment. Déplacez-les; faites que Jefferson eût tenu le pouvoir à la place de Washington, et Washington à la place de Jefferson, ils eussent perdu la République, la liberté et la démocratie, dans ce qu'elles ont de plus sage, de plus régulier et de plus divin.

Les paroles de M. Guizot qui suivent celles que nous avons citées plus haut, sont éloquentes, mais nous ne les

croyons pas vraies. Elles sont la traduction d'un sentiment louable, sans doute, et peut-être personnel ; mais nous ne croyons pas qu'on les doive ériger en axiome.

« A eux seuls pourtant (les hommes éminents) cette tâ-
» che (celle du pouvoir) convient et doit être confiée. Le
» gouvernement sera partout et toujours le plus grand
» emploi des facultés humaines, et par conséquent ce-
» lui qui veut les âmes les plus hautes. Il y va de l'hon-
» neur comme de l'intérêt de la société qu'elles soient at-
» tirées et retenues dans l'administration de ses affaires ;
» car il n'y a point d'institutions, point de garanties qui
» puissent les y remplacer. »

Nous le répétons, Washington a quitté le pouvoir à temps, Jefferson est venu à son heure ! Arriver trop tôt ou rester trop tard au gouvernement était la ruine de tous les deux.

CHAPITRE IV.

De l'instruction publique aux États-Unis.

I.

On doit attribuer une bonne part de la prospérité politique des États-Unis à l'immense développement de l'instruction dans ce pays.

Ce n'est pas seulement au point de vue de la situation actuelle de l'Union américaine que les bienfaits de l'instruction doivent être considérés comme une des causes les plus sérieuses du grand développement de cette nation. L'instruction y a été de tout temps répandue à flots, et a exercé une influence considérable sur le caractère des premiers colons; influence dont le passé de ces pays est en droit de se glorifier.

Les États voués à la forme démocratique, y aspirant ou persistant à y demeurer, doivent donc, avant tout, se demander s'ils ont préparé les générations passées, présentes et futures au rôle difficile qu'ils leur ont réservé ; s'il les ont façonnées moralement à l'accomplissement de devoirs pénibles quelquefois à remplir, et dont l'exacte intelligence échappe quand les passions primitives et les entraînements grossiers n'ont pas été préalablement domptés.

II.

Nous allons voir comment le peuple américain a pratiqué l'enseignement à l'égard des masses, quelles applications il en a faites, et les avantages qu'il en a retirés.

Les besoins intellectuels des peuples peuvent très-bien différer entre eux, malgré la similitude, sympathique ou contrainte, des besoins politiques. Il n'est donc pas dit que partout les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, et que les mêmes résultats s'obtiennent de la pratique des mêmes principes, — surtout en matière d'enseignement.

En France, par exemple, nous avons, de plus qu'aux États-Unis, un héritage littéraire glorieux à continuer ; nous avons, de plus qu'eux, des loisirs qui demandent à être intelligents et cultivés, des traditions nationales qui obligent.

Si donc la pensée nous venait d'établir un rapproche-

ment entre la France et les États-Unis, sous ce rapport, nous devrions tout d'abord tenir compte des conditions morales des deux pays, — en dehors des conditions politiques ; — et cela seul suffirait pour écarter toute idée d'application absolue d'un même système. Je n'outrepasserai donc pas la limite de mon sujet.

III.

On sait que les colonies du nord de l'Amérique, connues sous le nom de Nouvelle-Angleterre, furent le berceau des institutions et de la société américaines telles qu'elles existent aujourd'hui, et telles qu'elles étaient déjà réglées et comme arrêtées dans la pensée des émigrants qui vinrent peupler ces contrées. En mettant le pied sur le rocher de Plymouth, ils y avaient, pour ainsi dire, déposé le germe de l'avenir de l'Amérique. Ces hommes, qui appartenaient presque tous à la secte des puritains que les persécutions de l'Angleterre envoyaient au désert, représentaient des doctrines religieuses qui se confondaient en plusieurs points avec les théories républicaines et démocratiques les plus absolues.

Les principes qu'ils réchauffaient au fond de leurs cœurs étaient connexes à ceux d'une austère morale. Ils sentaient que l'instruction seule pouvait les conserver intacts et purs. Forts, au milieu de l'exil, de leur foi dans le présent et

dans l'avenir, ils se constituèrent immédiatement en société; et, faisant reposer le triomphe de leurs idées sur la diffusion des lumières, ils proclamèrent, les premiers, cette maxime, qui devint peu à peu un axiome en Amérique : que « tous les enfants d'un État devaient être gratuitement instruits par l'État. » Et ils firent, par la pratique, que cette croyance s'introduisit dans les mœurs. Or, toute pensée qui, en s'infiltrant dans l'esprit et dans le cœur d'une nation, inspire en quelque sorte la loi avant que la loi impose ses obligations, est évidemment une pensée vitale, inhérente aux besoins de ce peuple, comme le sang est nécessaire au corps.

Si bien que la démocratie et l'instruction populaire qui est son premier, son plus ferme et son plus efficace appui, étant nées, pour ainsi dire, le même jour en Amérique, elles se soutinrent l'une l'autre, et s'entr'aidèrent à se développer au fur et à mesure que la République des États-Unis prenait de l'extension.

Cet axiome, proclamé jadis par une poignée d'hommes ardents et sincèrement convaincus, a porté ses fruits en devenant une loi commune et acceptée aujourd'hui par tous les États de l'Union, dans des limites plus ou moins étendues, que je ferai ressortir plus loin.

Il est évident que c'est quelque chose de plus qu'un sentiment de pure générosité qui a poussé les États-Unis à adopter et à pratiquer sur une large échelle l'axiome que j'ai cité plus haut.

Il faut en attribuer l'honneur à des préoccupations po-

litiques très-élevées, inspirées par l'intelligence exacte des besoins et des conséquences de la démocratie.

IV.

Sous une forme de gouvernement où chacun est habitué, positivement et de fait, à prendre une part plus ou moins directe, plus ou moins active aux affaires, l'intérêt de tous exige que chaque citoyen soit capable de remplir sûrement et avec garantie le mandat qui lui est confié. — De même qu'il y a pour chacun un intérêt individuel très-évident à se montrer digne de ce mandat, soit qu'il l'accomplisse par le vote, qui est un des actes les plus importants dans cette sorte de société, soit qu'il se traduise par l'élection à quelque fonction publique. Or, le vote est une chose de tous les jours, pour ainsi dire, aux États-Unis, et les fonctions publiques y sont très-nombreuses et très-recherchées, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées, quoique la plupart soient peu ou pas rétribuées. Mais on attache une véritable importance à en être revêtu, parce que, données à l'élection presque toutes, elles ont la valeur d'une sanction accordée au caractère et à la personne de l'élu. Il est même certains États, comme celui du Massachussetts, où, dans les communes, les citoyens *sont obligés, sous peine d'amende*, d'accepter les fonctions auxquelles les élisent leurs concitoyens.

Ce double intérêt que ressentent à la fois la communauté et l'individu, chacun de son côté, a aidé prodigieusement au développement de l'instruction aux États-Unis.

Par contre, les institutions sociales ont acquis d'autant plus de force et de stabilité, qu'un plus grand nombre d'intelligences en pénètrent bien et profondément le sens et l'esprit.

Il faut constater, en outre, que la question de l'enseignement, aux États-Unis, est une question toute résolue dans l'esprit et le cœur des habitants; que les causes que nous avons développées, nées, les unes de l'état social même de l'Amérique, les autres d'une sage prévoyance, et toutes se rattachant à des idées d'un ordre très-supérieur, font que l'instruction y est un objet de constante sollicitude de la part des gouvernements et des citoyens eux-mêmes.

Les taxes que l'entretien des écoles nécessite sont les moins impopulaires de tous les impôts (et souvent elles sont fort élevées), car toutes les classes comprennent également l'importance et l'urgence de ces sacrifices considérables. Y coopérer, c'est, pour tout le monde, accomplir le premier et le plus saint des devoirs [1].

[1] Les ressources des écoles sont considérables, outre les taxes particulières prélevées sur les habitants. Ainsi, dans la répartition des terres qui a été faite entre les États par le Congrès, une certaine portion de ces terres a été spécialement affectée aux besoins des écoles, et sont désignées sous le nom de *school's-lands*. L'Etat en paye l'intérêt à raison de 6 pour $^0/_0$ par an. Les encans, les jeux, les loteries sont taxés au profit

V.

Mais, disons-le, on n'a rien négligé non plus en Amérique pour répandre dans les masses ce juste sentiment. C'est le but perpétuel des efforts de ceux à qui il est donné de gouverner et d'influencer l'opinion publique. Le zèle et l'activité de certains hommes sont infatigables à cet égard.

Enfin, on peut le dire, en Amérique, on est parvenu à créer le fanatisme de l'enseignement, non moins ardent et non moins intolérant que le fanatisme religieux. Il semble même que ce ne soit pas assez d'avoir soufflé au sein des masses intéressées cette forte conviction du devoir, il a fallu encore l'imposer à ceux qui en sont l'objet.

Aux yeux mêmes des enfants, on relève, si je puis m'exprimer ainsi, la condition de l'écolier en élargissant le cercle de ses obligations. Dans toutes les fêtes publiques, dans toutes les solennités nationales, les écoles ont un droit de préséance, une place réservée qu'elles occupent avec leurs bannières. A Washington, par exemple, à l'époque des sessions du Congrès, on conduit les écoles au

des écoles; toutes les amendes judiciaires dont la loi n'a pas prévu l'emploi, les successions vacantes, etc., sont pour elles autant de bénéfices auxquels viennent se joindre des impôts immobiliers.

Capitole, aux jours où quelque grande voix, comme celle des Webster, des Clay, des Calhoun, des Cass, doit retentir dans son enceinte; ou bien à la Cour suprême, lorsqu'un avocat célèbre doit y prendre la parole pour débattre quelqu'une de ces larges questions où les intérêts de l'Union sont en jeu.

On fait ainsi comprendre aux enfants, par les leçons et par la pratique, pour ainsi dire, tout ce que le pays a le droit d'attendre d'eux un jour; en les mêlant, dès les premiers pas qu'ils tentent dans la vie, aux choses publiques; en les initiant de bonne heure aux intérêts les plus sérieux de la communauté.

VI.

Des trois degrés formant l'ensemble de l'enseignement, celui qu'il est le plus véritablement opportun d'étudier c'est l'instruction primaire, qui est le pain moral du peuple, en même temps qu'il est le fondement essentiel de la démocratie.

Des six colonies de la Nouvelle-Angleterre, si bien favorisées à leur naissance, et désignées par la Providence pour imprimer leur physionomie et leur caractère au reste de l'Union, le Massachussetts eut le privilége glorieux de marquer entre tous, par la splendeur et par la prospérité de ses écoles et de son système d'enseignement. Aussi les

écoles du Massachussets ont-elles servi et servent-elles encore aujourd'hui de modèles à tous les autres Etats. Je prendrai donc le plus souvent le Massachussets pour sujet de cette étude.

A mesure que la société s'organisait sous les efforts intelligents des premiers colonisateurs, la population croissait également; mais, dans son rapide essor, elle s'était grossie d'éléments moins purs, propres à compromettre l'œuvre dont leur foi poursuivait le triomphe. Un tel état de choses dut nécessairement leur inspirer d'assez sérieuses inquiétudes pour qu'ils songeassent à écrire dans la loi ce que l'austérité seule des mœurs avait jusque-là suffi à garantir, à protéger.

Ils s'attaquèrent d'abord aux personnes, cela était logique, et ils introduisirent dans leur législation des peines très-dures *contre ceux qui, en refusant d'envoyer leurs enfants aux écoles, contribueraient à entretenir l'ignorance et l'irréligion* [1].

L'intervention de la société dans cette grave question alla même si loin que, se substituant à la famille rebelle aux injonctions de la loi, elle enlevait aux pères les droits que la nature leur avait donnés, mais dont ils usaient si mal, et s'emparait de la direction des enfants. Et, comme s'ils avaient en même temps pressenti l'influence, qu'un jour, leur système d'enseignement devait exercer sur toute l'Amérique, les colons du Massachussets voulurent en asseoir les bases dans un code écrit. Ils établirent donc

[1] Lois des provinces, lois des colonies.

une double législation pénale et organisatrice, très-volumineuse aujourd'hui, mais dont l'esprit, sauf les modifications imposées par le temps et par la marche des idées, est resté le même.

Ne perdons pas de vue, et ceci est important, que les colons du Massachussets, en décrétant des lois pénales en matière d'instruction, agissaient dans un intérêt de conservation ; qu'ils voulaient sauvegarder et protéger une chose existante, et qu'ils donnaient en quelque sorte un tuteur à un arbuste déjà en fleurs. Ils défendaient tout simplement la civilisation contre l'envahissement imminent de la barbarie.

VII.

C'est le sort de toutes les idées vraiment grandes et exploitées, dès leur début, habilement et avec intelligence, d'entraîner le progrès avec elles, au lieu de le suivre dans sa marche rapide, et de le modifier si bien avec le temps, qu'à peine on s'aperçoit, à des époques données, si, à leur origine, elles se sont imposées par la terreur. Aussi n'est-ce plus, aujourd'hui, à la sévérité de la loi qu'il faut attribuer le magnifique spectacle qu'offre en Amérique l'état de l'enseignement populaire.

Si, dans le Massachussets, la loi s'est montrée inflexible envers les personnes, en tant qu'elle était préventive, à

mesure que le sentiment du devoir a pénétré, sous son influence, dans les familles, elle a su se relâcher peu à peu de ses rigueurs excessives à l'égard des particuliers pour les appliquer aux communes, sur lesquelles elle pèse actuellement d'un poids lourd mais intelligent.

Cependant, tout en élargissant le cercle de son action, la législation du Massachussets s'est réservé encore un recours, faible et indirect en apparence quoique toujours sûr, contre les individus. Ainsi, par exemple, aucun enfant au-dessous de quinze ans ne peut être employé dans une manufacture ou fabrique quelconque, s'il n'a suivi, pendant trois mois au moins, avant l'année où il est admis dans l'établissement, soit une école privée, soit une école publique [1].

Tout propriétaire, agent ou administrateur d'une manufacture ou fabrique qui emploie un enfant sans s'être assuré, au moyen d'un certificat en règle, que celui-ci a rempli les conditions voulues par la loi, est condamné à une amende dont le chiffre est fixé à 270 francs [2].

La loi, plus douce aujourd'hui pour les individus, ai-je dit, est précise et rigoureuse à l'égard des communes. En effet, la création et l'entretien d'écoles gratuites [3] pour l'é-

[1] *Statutes of* 1836, chap. 245.

[2] Aux Etats-Unis on a un moyen toujours sûr, quoique peu digne, d'assurer l'exécution de ces sortes d'arrêts. Le produit de l'amende, en beaucoup de cas, comme dans celui-ci, par exemple, est toujours au profit de celui qui dénonce la contravention.

[3] *Revised statutes*, chap. 23.

ducation des enfants résidant dans leur circonscription respective, sont pour elles une des obligations municipales les plus importantes inscrites dans leur acte d'incorporation [1], et elles sont tenues d'y satisfaire, sous peine d'amendes dont le chiffre est très-élevé [2].

Le nombre des écoles à établir, le nombre de mois pendant lesquels elles doivent rester ouvertes, durant l'année, sont subordonnés à l'importance de la corporation. Ainsi :

Toute ville, quelle que soit, dit la loi, l'étendue de son territoire, quel que soit le chiffre de sa population, est obligée d'entretenir au moins une école pendant six mois, chaque année.

L'existence de cent feux dans une commune nécessite l'entretien d'une école, ouverte pendant les douze mois de l'année, ou de deux écoles pendant six mois.

Pour cent cinquante familles, la loi ordonne l'entretien de deux écoles pendant neuf mois, ou de trois pendant six mois.

Du moment où le chiffre de la population atteint cinq

[1] L'incorporation est la franchise. On obtient de la législature une loi d'incorporation pour des sociétés commerciales, industrielles, etc. Cela équivaut à peu près aux arrêts qui autorisent en France des sociétés à se constituer en sociétés anonymes, c'est-à-dire à mettre les individus à l'abri des mauvaises chances de fortune de l'association, et réciproquement.

[2] Dans des rapports que nous avons sous les yeux, le secrétaire du bureau de l'éducation ne cite qu'une seule commune dans le Massachussets qui se soit refusée envers les écoles à toute dépense autre que celle strictement exigée par la loi.

cents familles, outre deux écoles primaires ouvertes pendant toute l'année, la corporation doit entretenir une troisième école spéciale, où les enfants reçoivent une instruction primaire d'un degré supérieur.

Dans les villes d'au moins quatre mille âmes, l'instituteur doit être en état d'enseigner le grec, le latin et toutes les branches de l'enseignement secondaire.

Tel est, en résumé, l'esprit de la législation du Massachussets en cette matière.

C'est sous l'empire de cette législation, sous l'influence du sentiment droit, juste et profond qu'a de ses intérêts la société américaine que furent fondées les écoles publiques ou communes dont les résultats sont brefs à énumérer, car ils se résument en ces quelques lignes : qu'on ne rencontre pas, pour ainsi dire, dans tous les Etats du Nord un seul individu qui ne sache lire et écrire, et qui ne possède, en outre, certaines connaissances essentielles et indispensables sous un gouvernement démocratique.

VIII.

Un système qui produit de tels résultats devait agir fortement sur le reste des Etats-Unis, qui se sont empressés de l'adopter.

Ces écoles publiques, ouvertes gratuitement, pour l'instruction primaire, à toutes les classes de la société in-

distinctement, sont l'œuvre de tous, de l'Etat comme des communes qui y coopèrent simultanément et dans les limites de leurs obligations respectives, comme nous le verrons plus loin. Elles ont toutes les sympathies, toutes les affections, toute la faveur des masses. Les efforts de chacun tendent constamment à en assurer le succès et la prépondérance sur tous les autres établissements de ce genre, parce qu'elles représentent véritablement l'opinion publique, parce qu'on les considère, avec raison, comme la création la plus complète née du souffle démocratique, comme le moyen le plus puissant et le plus efficace d'entretenir entre toutes les classes de la population les sentiments d'égalité politique et de fraternité qui, dans tous les pays, sont la base des institutions républicaines.

Aussi, est-ce bien dans ces écoles, aux deux degrés où elles existent, qu'il faut chercher et qu'on trouve véritablement l'instruction publique aux Etats-Unis; car c'est là seulement qu'elle a pris ces développements prodigieux qui frappent d'étonnement, d'admiration et d'envie. La liberté entière qui existe en ce pays, en matière d'enseignement, a donné naissance à une multitude innombrable d'écoles et d'établissements de toutes sortes, laïques ou religieux, dont la plupart même sont *gratuits* aussi.

Mais il ne faut pas croire qu'il y ait lutte ouverte entre les écoles publiques et ces dernières. Ce serait faire supposer qu'en Amérique il règne deux esprits. Il n'y en existe qu'un seul en fait d'instruction, et il y est général : répandre les lumières par toutes les voies possibles.

A coup sûr, les écoles publiques y satisferaient ample-

ment si, à côté des besoins intellectuels, ne s'élevaient pas les nécessités religieuses qui divisent, mais sur ce seul point, les États-Unis en une multitude de fractions difficiles à énumérer.

Le fanatisme des sectes est l'unique adversaire que rencontrent les écoles communes. Ce sont donc les sectes religieuses qui élèvent, uniquement dans l'intérêt de leurs controverses, des écoles privées. En effet, la constitution des États-Unis ne reconnaissant aucune religion et s'interdisant d'en prohiber aucune, l'enseignement religieux est nul dans les écoles publiques. Il en est même proscrit, et défense est faite à tout instituteur de porter atteinte, d'une manière quelconque, à cette absolue liberté de religion. L'enseignement religieux étant considéré comme un droit du foyer qu'on respecte scrupuleusement, les sectes ont, dès lors, beau jeu de spéculer sur leur influence respective pour appeler à leurs écoles tous ceux qui sont en communion d'idées avec elles. La société n'en retire pas moins le bénéfice qu'elle recherche.

IX.

Si grandes sont les préoccupations qui dominent les masses en Amérique, au sujet de l'instruction, qu'il s'y est formé une vaste association, sous le nom d'*Union américaine pour les écoles du dimanche*, et dont la mission

est de répandre les lumières et les premiers principes de moralité parmi les classes de la population qui ne peuvent assister aux écoles pendant la semaine : ainsi les ouvriers, les domestiques, les esclaves même, etc., etc. Cette société compte parmi ses membres des femmes riches, des hommes influents, qui consacrent librement et gratuitement leur journée du dimanche à l'accomplissement de cette œuvre. Elle a des ramifications sur toute la surface de l'Amérique, et exerce une grande influence par ses missionnaires, par ses publications, par ses journaux, par ses livres excellents, se vendant à des prix d'une modicité qui nous semblerait fabuleuse.

De cet état de choses découlent naturellement deux importantes questions, celle de la liberté absolue de l'enseignement et celle du système d'organisation des écoles publiques.

Il importe d'abord de faire ressortir ici ce point capital que dans toutes les écoles, privées ou publiques, laïques ou religieuses, un même esprit anime les instituteurs à l'endroit du double résultat que la société se propose d'atteindre. Par exemple : que l'instruction primaire, réduite aux simples notions de l'écriture, du calcul, de la morale, ne suffisait pas, au point de vue de l'intérêt de tous, et qu'il était nécessaire d'y ajouter, — et c'est un acte de prudence, — l'explication précise et nette des droits que chacun a à faire valoir dans la société, et des devoirs auxquels chacun est tenu envers elle. Il est donc à remarquer que dans toutes les écoles, quel que soit le degré d'enseignement qu'on y reçoit, l'une des branches de cette

instruction est d'abord l'étude de la constitution de l'État, puis, plus tard, celle de la constitution fédérative. Il en résulte, et le fait est constant, que tout citoyen, dans quelque classe qu'on le prenne au hasard, connaît les institutions à l'abri desquelles il vit, et en possède non pas seulement la connaissance superficielle, mais encore le sentiment exact et juste, car on le lui inculque dès le bas âge.

Un tel fait a des conséqnences qu'il serait superflu d'essayer de démontrer, elles frappent assez. L'enseignement primaire, réduit aux simples proportions où nous avons l'habitude de le réduire, quoique étant un immense bienfait au point de vue de la morale, manque encore cependant aux obligations que lui impose l'avenir de l'État, si on ne sait pas ajouter aux connaissances qui font de la brute un homme, celles qui font d'un homme un citoyen. Ce n'est pas assez d'ouvrir l'esprit d'un enfant à la perception, il faut prendre garde encore qu'on ne profite de ce rayon de lumière que vous aurez allumé dans son intelligence pour y jeter plus facilement des germes de désordre et de perturbation, et pour détruire une œuvre achetée au prix de grands sacrifices. L'instruction primaire ne sera et ne peut donc être complète qu'autant que l'enseignement politique lui fera cortége. Cela a été jugé nécessaire en Amérique. — Ce n'est pas à dire qu'il en puisse être de même partout.

Tant libérales que soient les institutions d'un pays, elles ne paraîtront jamais répondre aux besoins de tous, et vacilleront sans cesse sur leurs bases, si la plus grande

masse de ceux qu'elles abritent, protégent et appellent à se mouvoir dans leur centre, ne les comprennent pas exacment et ne s'élèvent pas jusqu'à leur niveau. Il est rare que ceux à qui manquent les lumières croient que l'obscurité soit en eux, ils l'accusent plus volontiers d'être au foyer qu'ils regardent sans que ses rayons leur frappent la vue. A ceux-là, le sens précis de leurs droits échappe toujours; et alors, ou ils en abdiquent l'exercice, ou ils en exagèrent la portée réelle.

En deçà et au delà de la vérité, on rencontre donc des indifférents ou des factieux.

X.

Les institutions, dans les deux cas, sont exposées à subir de graves atteintes, et la société peut être mise en péril. Ce sont surtout les États démocratiques qui se trouvent ainsi le plus menacés et courent le plus vite à la décomposition, à la déconsidération, à leur perte.

Il faut en outre observer, ceci s'applique spécialement aux États-Unis, que la population s'y accroît, chaque année, autant et peut-être plus, par l'immigration que par la reproduction naturelle. Il arriverait donc inévitablement que, dans un temps donné, l'esprit national, l'esprit même des institutions disparaîtrait, si l'instruction ne se répandait pas à profusion parmi ces nouveaux venus sortis de

tous les centres européens, et dont pas un n'a le sentiment juste des libertés américaines.

Pour peu donc que l'enseignement fût difficile ou coûteux à acquérir, les lumières ne pénétreraient pas jusqu'à ces dernières couches. L'ignorance et les préjugés dont ces populations portent le germe en elles, sortiraient bientôt de leur sein pour jeter de profondes racines dans le Nouveau-Monde.

C'est à New-York surtout qu'on se rend bien compte des piéges innombrables qui sont ainsi tendus aux institutions américaines. Ce port est le réceptacle de toutes les émigrations; 20,000, et quelquefois même 30,000 individus y débarquent chaque mois. Ils se dispersent, il est vrai, sur la surface de l'Union, mais ce grand courant dépose toujours un limon en passant. Que de zèle, que d'efforts, que de sacrifices ne faut-il pas pour tromper le mal qui trouve pourtant encore à surprendre la vigilance et à s'infiltrer par quelques fissures inévitables [1].

Ce qui ne laisse pas de donner une féconde impulsion en Amérique au développement de l'instruction dans les masses, c'est que, à côté des soins de la communauté pour la répandre à profusion, cette instruction est répartie sur les femmes à un égal degré que sur les hommes.

[1] Il suffit, pour démontrer le zèle avec lequel on combat le mal, d'indiquer le nombre d'écoles qui existent à New-York. On y en compte 176 que fréquentent 76,000 individus. Dans tout l'Etat de New-York, le nombre des écoles est de 24,748 et celui des élèves de plus de 700,000. La population de cet Etat est de près de 3,000,000 d'habitants.

Elle est pour ces dernières tout aussi grave et tout aussi sérieuse, et elle concourt à exercer une influence salutaire sur les premières impressions que les enfants reçoivent de leurs mères.

L'éducation du foyer est donc grave et austère aux États-Unis, comme l'enseignement public qui doit la suivre, et c'est bien à cela qu'est due cette maturité précoce qui distingue les Américains.

Les mœurs, les habitudes de la vie exigent d'ailleurs cette gravité dans l'instruction des femmes, et la rendent plus nécessaire en Amérique qu'elle ne le serait partout ailleurs. On sait d'abord que, dès leur plus tendre jeunesse, les filles sont libres, absolument livrées à elles-mêmes, maîtresses de leurs instincts, de leurs penchants, de leur personne [1]. Il est donc indispensable qu'on élève leur esprit autant que leur cœur, et que la force du premier serve de défense aux faiblesses du second. En outre, l'éducation du foyer est tout entière dévolue aux mères, les hommes étant absorbés par des occupations qui ne leur permettent guère de jouir de la vie de famille que pendant de très-courts instants de la journée. Cela est absolument général aux Etats-Unis. Il est donc urgent que la femme applique son intelligence à des études dont plus tard elle aura mission d'inculquer les éléments et les principes à ses enfants, non-seulement dans leur bas âge, mais aussi pendant le temps de leur jeunesse, attendu que, dans les

[1] Voir le volume que j'ai publié sous le titre : *Les Femmes du Nouveau-Monde.*

écoles publiques, l'enfant revient toujours, chaque soir, sous le toit paternel. Là, pour le guider, pour l'aider dans ses travaux, il n'a que sa mère!...

XI.

En Amérique, la décentralisation administrative est poussée aux dernières limites. Les écoles publiques en ont profité.

Dans les détails de la vie politique des Américains, rien ne vous fait pressentir l'Union. Il semble que la nation mente à son propre nom. Au contraire des systèmes européens, plus vous remontez au point que l'on désigne pour le centre du pouvoir, moins vous l'y rencontrez.

Mais vous le retrouvez à la base, dans la commune. C'est là que gisent la force, la stabilité, l'ordre.

La commune est la véritable patrie de l'Américain. Dans le mouvement habituel des affaires, le gouvernement de Washington-City, le grand milieu de l'Union, est un mythe pour la commune. Il touche par un point imperceptible à l'État, l'État pèse à peine sur le comté, le comté n'est jamais gênant pour la commune. Celle-ci est réellement le cœur de ce grand corps.

Eh bien! là est la cause la plus réelle de l'immense développement qu'a pris l'instruction aux États-Unis. Maîtresse en quelque sorte de ses propres destinées, livrée a

ses propres forces, chargée de la défense, de l'administration, du poids de ses intérêts et de sa fortune, contrainte de prendre dans son sein ses nombreux fonctionnaires, la commune, en Amérique, se trouve obligée, ne fût-ce que par un sentiment d'égoïsme, de s'élever à la hauteur du rôle qui lui est assigné, sous peine de déchoir à ses propres yeux. Le sort de tous exige donc que la plus grande masse possible de lumières, d'instruction, d'intelligence et de moralité pénètre dans l'esprit et le cœur des habitants.

C'est là, dans cette agglomération de quelques maisons, au sein de quelques familles unies dans un même but, que le sentiment de l'éducation de tous prend naissance pour se répandre sur la surface entière du pays et devenir une loi générale. Il en est ainsi de tous les intérêts politiques et sociaux aux États-Unis; ils s'élaborent et se résolvent, pour ainsi dire, au foyer domestique.

L'État, n'exerçant qu'un contrôle très-secondaire sur toutes les affaires des communes, se trouve, dans la question de l'instruction publique, comme dans toutes les autres, à peu près complétement effacé. Son action directe est nulle.

Laissant aux communes la charge de la presque totalité des dépenses afférentes aux écoles, celles-ci s'en réservent exclusivement, en vertu de leurs droits de constitution, l'entretien, l'administration, la direction. Elles jugent souverainement toutes les matières qui s'y rapportent, et sont seules responsables.

Les fonds votés pour les écoles forment même une bran-

che d'adminstration financière en dehors du maniement ordinaire des revenus de l'État et de la commune. Elles constituent une fortune particulière, sauvegardée par la loi et gérée par des comités directeurs (incorporés), qui ont droit de posséder, d'acheter, de vendre des capitaux, des immeubles, etc., au nom et pour le mieux des intérêts des écoles.

Tout tend donc à garantir aux communes cette souveraineté.

Le concours moral de l'État, son autorité, sont bornés à la part d'influence que son faible concours pécuniaire peut lui donner. Il ne s'exerce que dans la limite de la loi qu'il a décrétée.

Par exemple, les communes sont tenues d'entretenir un certain nombre d'écoles. L'État constate qu'elles se conforment à cette obligation; il s'assure que les subsides qu'il accorde sont équitablement répartis entre toutes les localités, selon leurs besoins respectifs; que les fonds sont bien employés à l'usage qui leur est destiné. Le plus loin que son contrôle s'étende, c'est d'exiger des comités directeurs institués dans chaque centre, qu'ils fassent connaître annuellement à la législature la situation des écoles, les résultats obtenus, les actes accomplis, enfin tous les faits qui peuvent intéresser ou éclairer l'opinion publique sur un sujet aussi important. L'État est représenté dans l'exercice de ce droit par un fonctionnaire désigné sous le titre de surintendant général de l'enseignement. Toute l'intervention de l'administration centrale se borne à cet unique fonctionnaire.

L'État du Massachussets est le seul, je crois, qui, ayant senti fortement le vice d'une telle décentralisation en une matière aussi délicate, ait créé, depuis quelques années, un bureau central d'éducation, lequel, sans empiéter sur les pouvoirs des comités locaux, s'est réservé d'exercer une haute influence sur la direction des écoles, en leur donnant une impulsion unique et homogène.

XII.

Ce qui frappe aux États-Unis, non moins que l'admirable organisation des écoles, au point de vue matériel comme au point de vue moral[1], non moins que les résultats produits par le système qui y est mis en pratique, c'est le corps des instituteurs, véritables gardiens de la morale publique, responsables devant Dieu et devant la société des jeunes cœurs et des jeunes intelligences que l'on confie à leurs soins.

[1] Je ne saurais trop signaler à l'attention la beauté de la plupart des locaux dans lesquels sont établies les écoles. Dans les villes importantes ils ont toujours des proportions monumentales, rarement ils laissent quelque chose à désirer. Ces immeubles sont presque toujours la propriété des écoles elles-mêmes; dans quelques Etats ils représentent une valeur considérable : dans l'Etat de New-York on l'estime à près de 2,500,000 dollars (plus de 12,500,000 francs).

La sollicitude dont l'enseignement est l'objet en Amérique devait nécessairement se refléter sur les personnes chargées de la donner; et l'œuvre si largement entreprise par les États-Unis ne pouvait manquer d'offrir encore, sous ce rapport, un caractère tout particulier.

On s'est attaché à faire aux instituteurs des deux sexes une position honorable, considérée; et pour cela on n'appelle généralement à remplir cette belle mission du professorat que des gens présentant des garanties réelles de considération et de moralité.

Pour avoir à coup sûr de tels hommes, il fallait leur faire des traitements dignes et convenables. C'est ainsi qu'on trouve à la Nouvelle-Orléans, par exemple, de simples instituteurs primaires dont le traitement s'élève jusqu'à près de 2,400 fr. par an [1].

Il faut le dire, le concours qu'on attend d'eux ne se borne pas seulement au strict accomplissement des charges de leur profession. Leur rôle est plus large et plus élevé. Ce ne sont pas seulement des preuves de savoir qu'on exige d'eux, ce sont encore des garanties de moralité qu'on place sur la même ligne que les premières. On ne les prend jamais à tout hasard; on les choisit toujours, et les comités

[1] Les traitements des instituteurs varient dans toutes les parties de l'Union. Ils ne sont pas également élevés partout; mais partout ils sont convenables et en rapport avec les besoins de la vie. Dans le Massachussets ils sont, en moyenne, de 1,500 fr. à 4,800 fr. pour les instituteurs mâles, et de 720 à 1,300 fr. pour les femmes qui se livrent à l'enseignement public.

exercent sur eux une surveillance et une autorité actives et incessantes.

Tous les instituteurs sont appelés à prendre une part réelle à l'amélioration et aux progrès des écoles et des méthodes d'enseignement. Ils se réunissent fréquemment, et à des époques fixes, en présence des comités directeurs, dans le but d'apporter dans ces assemblées les fruits d'une expérience et d'une pratique quotidiennes, qui jettent de vives lumières dans les questions débattues. Cela est une mesure généralement adoptée.

Outre ces réunions éparses, il se tient tous les ans, dans une des villes du Massachussetts, un congrès de tous les instituteurs, auxquels s'adjoignent les personnes qui s'intéressent véritablement à la question de l'enseignement et à sa prospérité. Ces conférences ont une grande portée; et il en est sorti des résultats très-importants, des améliorations très-sérieuses, des progrès très-réels, tels qu'on pouvait en attendre d'hommes aussi compétents, et qui apportent, de toutes les parties de l'Union, une expérience qui manque évidemment aux comités directeurs complétement étrangers à la pratique des choses rudimentaires.

Les instituteurs sont généralement recrutés dans les écoles normales dont l'organisation procède directement du principe et du système des écoles communes. Comme dans ces dernières, l'instruction y est gratuite, mais en un cas, savoir : lorsque les élèves sont nés sur le territoire de l'État, ou lorsque, étrangers à cet État, ils déclarent avoir l'intention de se livrer à l'enseignement dans les écoles publiques communes établies sur son territoire. Alors ils

sont exempts de toute rétribution ; ce qui est une preuve nouvelle des sympathies exclusives dont jouissent les écoles communes.

XIII.

Il est un dernier point, enfin, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention. En Amérique on a créé, dans presque toutes les communes, et en tous cas, dans les plus importantes, des bibliothèques uniquement destinées aux écoles. Quelques-unes d'entre elles sont très-remarquables par le nombre et par le choix des ouvrages.

Les comités directeurs y consacrent des sommes assez considérables ; et les États, de leur côté, facilitent ces bonnes dispositions en coopérant, par des secours pécuniaires, à la prospérité de ces établissements. Ainsi, la législature du Massachussetts, par exemple, accorde à chaque école, pour cet objet, une somme égale à celle qu'elle y consacre elle-même. La création des bibliothèques est la conséquence inévitable, la conclusion du système populaire de l'enseignement. Après avoir donné l'instruction aux enfants, il est logique, il est prudent de leur assurer les moyens d'en faire un bon et sain usage. Après avoir ouvert leur intelligence à la science, on sauve leurs cœurs.

De même que les bons engrais améliorent les terres et les fécondent, de même les bons livres font éclore de bonnes et honnêtes pensées dans les âmes.

CHAPITRE V.

Les Arts et les Lettres aux États-Unis.

I.

Cette diffusion de l'instruction aux États-Unis, dispensée à tous sur un pied d'égalité générale, est-elle aussi profitable au développement des arts et de la littérature, qu'aux institutions politiques? — Il faut bien le nier.

Toute la littérature des États-Unis se résume, pour la France, dans trois hommes :

Fenimore Cooper, dont les ouvrages sont si populaires parmi nous;

Washington Irving, que nous ne connaissons ni n'apprécions peut-être pas suffisamment;

Et Prescott, l'élégant historien de la conquête du Mexique.

On croit, assez généralement, qu'entre ces trois écrivains s'opère tout le mouvement littéraire de l'Amérique.

Des artistes de ce pays nous ne savons rien; pas un nom n'est venu jusqu'à nous; la renommée d'aucune œuvre n'a traversé l'Atlantique, soit en peinture, soit en sculpture, soit en architecture.

Quant aux travaux que, dans une autre sphère, peut produire l'intelligence : histoire, politique, philosophie, économie politique, discussions religieuses, ils nous sont à peu près complétement étrangers. — J'en excepte Franklin, dont le nom est universel.

Je dirai même qu'en France on a sur le compte de l'Amérique des préjugés assez arrêtés, en matière intellectuelle. Je ne veux pas prétendre cependant que chez le peuple des États-Unis, la culture des lettres et des arts soit arrivée à un point comparable au degré de splendeur et de prospérité que ce pays a atteint comme nation politique. Loin de là!

Le plus court et le plus simple est donc de présenter les choses dans l'état où elles sont.

II.

Non, les Américains n'ont pas, à proprement dire, une littérature à eux. Pourtant, ce n'est ni l'intelligence des

masses, ni l'absence d'instruction, ni le goût et le respect pour les arts qui leur ont manqué. Ce fait tient à des causes très-sérieuses, d'un ordre très-élevé, et qui remontent à l'origine même des colonies anglaises dans cette partie du Nouveau-Monde.

J'ai dit dans le chapitre précédent ce qu'étaient les premiers colons qui vinrent s'établir sur les bords de l'Atlantique, puritains que l'intolérance religieuse de la mère-patrie envoyait au désert, croyant les envoyer à la mort. Voici quels étaient ces hommes ; je les trouve si bien jugés par M. de Tocqueville, que je détache une page à son livre :

« Les émigrants qui vinrent s'établir sur les rivages de » la Nouvelle-Angleterre appartenaient tous aux classes » aisées de la mère-patrie. Leur réunion sur le sol améri- » cain présenta, dès l'origine, le singulier phénomène » d'une société où il ne se trouvait ni grands seigneurs, » ni peuple, et, pour ainsi dire, ni pauvres ni riches. Il y » avait, à proportion gardée, une plus grande masse de » lumières répandue parmi ces hommes que dans le sein » d'aucune nation européenne de nos jours. Tous, sans en » excepter peut-être un seul, avaient reçu une éducation » assez avancée, et plusieurs d'entre eux s'étaient fait » connaître en Europe par leurs talents et leur science... » Ils se rendaient au désert accompagnés de leurs femmes » et de leurs enfants. Mais ce qui les distinguait surtout » des autres, c'était le but même de leur entreprise. Ce » n'était point la nécessité qui les forçait d'abandonner » leur pays; ils y laissaient une position sociale regretta-

» ble, et les moyens de vivre assurés ; ils ne passaient pas
» non plus dans le Nouveau-Monde afin d'y améliorer leur
» situation ou d'y accroître leurs richesses ; ils s'arra-
» chaient aux douceurs de la patrie pour obéir à un besoin
» purement intellectuel. En s'exposant aux misères iné-
» vitables de l'exil, ils voulaient faire triompher une
» idée [1]. »

III.

Cette idée était tout entière renfermée dans ces deux principes dont ils recherchaient les bienfaits et le triomphe : la liberté religieuse et la démocratie.

Si éclairés donc que fussent ces hommes, toute leur pensée, toute leur ardeur, toutes leurs luttes tournèrent au profit de leur religion. Ils ne se servaient des lumières et de l'éducation que, par tous les moyens, ils répandaient à profusion parmi les nouveaux venus qui accouraient sur leurs traces, que pour faire triompher cette *idée*, toute leur gloire dans le présent, toute leur foi dans l'avenir.

Mais, victimes de l'intolérance religieuse dans la mère-patrie, à leur tour ils s'en firent une arme cruelle dans ce nouveau monde qui était devenu leur conquête. Ils frappèrent sans pitié tous ceux qui voulaient adorer Dieu sous

[1] M. de Tocqueville. *De la Démocratie en Amérique*, t. Ier.

une autre forme que celle qu'ils avaient adoptée. De là des luttes religieuses, de là des dissidences, de là des théories nouvelles.

Il en résulta que toute l'intelligence de ce petit peuple s'écoula par cette voie; et que, dès l'origine, les livres de religion et de philosophie batailleuse furent les seuls que produisit l'Amérique.

Des luttes analogues ont fait éclore, dans nos plus beaux siècles littéraires, de magnifiques titres à l'admiration et de très-grands écrivains.

Il en fut de même en Amérique, mais dans une sphère rétrécie et avec cette différence qui existe entre une bataille rangée et un combat de tirailleurs.

La bataille fait grand bruit dans le monde, et les noms des braves qui y ont assisté fatiguent les trompettes de la renommée, tandis que des héros qui se sont couverts de gloire dans de petits combats, il n'est presque pas question.

Le christianisme a été la grande bataille, les luttes entre les sectes religieuses sont les escarmouches.

Le mouvement intellectuel de l'Amérique s'est donc concentré dans ces controverses; elles ont produit alors des écrivains très-remarquables, pleins de science et d'érudition, et qui ont mérité une gloire vite oubliée.

Encore aujourd'hui, on peut dire que ce terrain est le rendez-vous où des hommes doués d'éminentes facultés viennent consommer, dans de stériles luttes, une vigueur et un enthousiasme qui, dirigés dans un autre sens, eussent, à coup sûr, contribué à jeter le plus grand éclat sur

le pays. Mais on verra comment il était impossible qu'il en fût autrement.

Parmi ces brillants écrivains dont quelques-uns passent pour des esprits de premier ordre, on peut citer Jonatham Edwards, Newmann, Eliot, Cotton Mather, Jonatham Mayhew, Samuel Johnson, le Dr Hopkins, dont le nom s'est identifié avec la théologie du dernier siècle, Styles, Bellamy, Dwight, le Dr Chalmers, qui, s'il avait eu, dit un de ses critiques, l'ambition d'être un écrivain purement littéraire, aurait atteint aux plus hautes destinées.

Parmi les philosophes et les controversistes modernes ou contemporains, on place en première ligne Alexanders, Albert Barnes, Georges Bush, Samuel Farmer Jarvis, Andrews Norton, Henri Tappan, James Marsh, etc.

IV.

Deux autres causes importantes ont empêché, dès l'origine, en Amérique le développement du goût et des instincts littéraires qui toujours naissent d'un sentiment de fanatisme et d'admiration, soit pour les choses présentes, soit pour les choses passées.

Outre que pour le présent, ce fanatisme avait été détourné au profit d'une idée religieuse, non plus théorique (ce qui aurait pu créer la poésie), mais essentiellement pratique et militante, les hommes qui luttaient alors

n'avaient rien à regretter de leur passé dont ils se vengeaient par le triomphe du moment et par les espérances dans l'avenir ; et ces espérances n'étaient pas de nature à inspirer la poésie ou les arts, car elles avaient, avant tout, un but matériel.

Quant à ceux qui auraient eu le loisir d'étudier, d'apprendre les lettres, d'y trouver des consolations, ils n'avaient qu'à tourner les yeux et à tendre les mains vers la mère-patrie. Ils parlaient la même langue qu'elle, ils avaient appris à avoir le même enthousiasme pour les grands génies qui l'avaient illustrée; ils en étaient naturellement tributaires pour les produits de l'esprit.

La similitude des langues a donc été, et est encore aujourd'hui, l'obstacle le plus grave contre l'établissement d'une littérature originale aux États-Unis.

Les premiers écrivains qui y sont nés ont eu pour modèles des écrivains anglais, et ils n'avaient pas la ressource, comme en France on l'a fait pour l'antiquité, d'innover dans leurs imitations, au moyen de la forme, de la langue et même des mœurs.

Les États-Unis ont eu et pourront encore avoir des poëtes de génie, des écrivains de premier ordre; mais ces hommes qui appartiendront au sol de l'Amérique par la naissance, par le nom, par l'enthousiasme même, seront toujours Anglais par le côté littéraire. Et plus ils s'élèveront par l'élégance, par le style, par le choix des sujets, par toutes les qualités enfin de l'écrivain, moins ils parviendront à fonder une littérature originale, et plus ils se rapprocheront de la littérature anglaise.

Trois grands peuples ont particulièrement occupé le sol du Nouveau-Monde, les Espagnols, les Anglais, les Français. Dans divers États de l'Union, on a parlé les idiomes de ces trois peuples. Deux de ces idiomes ont à peu près disparu, et ne subsistent plus qu'à l'état de souvenir; le troisième s'est un peu corrompu, mais domine toujours.

On comprend donc que le poëte, et l'homme de plume tendant à la perfection du langage, aspirent à se rapprocher de l'idiome mère. En se séparant par conséquent de la langue vulgairement parlée, vulgairement écrite, ils condamnent eux-mêmes l'œuvre qu'ils voudraient créer. La meilleure preuve en est dans cette préoccupation qui les domine tous, du jugement que porteront sur eux les critiques de l'Angleterre.

Ils écrivent plus pour leur ancienne métropole que pour leur propre pays.

La même remarque, d'ailleurs, est à faire pour toutes les nations du Nouveau-Monde. Elles parlent toutes une langue dont la source est de ce côté-ci de l'Atlantique.

V.

Par le choix des sujets, ce qui est bien plus grave encore, la littérature d'imagination est impossible aux États-Unis. La constitution de la société américaine, société froide, austère, uniforme, où les élans dramatiques manquent,

où tout est simple, où rien n'est extérieur, arrête l'écrivain et ne peut pas inspirer le poète. L'amour, — cet éternel élément de tous les drames, — l'amour même fait défaut ; l'égalité des castes permettant à l'homme, dans quelque condition qu'il se trouve, d'épouser toute femme de son choix. Ces luttes si fécondes en péripéties échappent donc au romancier, au dramaturge.

Un seul homme a absorbé dans son génie tous les éléments qui pouvaient servir cette cause sans espoir ; cet homme, c'est Cooper, qui a été l'Homère et le Thucydide de l'Amérique. Rien, ou presque rien, ne restait plus à glaner, après lui, des sujets nationaux. Il n'a créé que des imitateurs.

Washington Irving, esprit fin et délicat, écrivain élégant, plein de brillant et de fantaisie, a été sobre d'inspirations locales, et presque toutes lui viennent du dehors, sauf quelques chroniques mêlées de fantastique, entre autres son histoire de New-York.

Ces deux écrivains qui tiennent à coup sûr la tête de la littérature américaine, se rapprochent, en tout cas, par la forme, par le style, de la littérature purement anglaise. Ils ne sont qu'un écho, tout en étant un son, si je puis m'exprimer ainsi.

Cela posé, je dois dire que depuis vingt-cinq ans la littérature a cependant produit des écrivains distingués en Amérique. L'espace me manquant pour analyser les œuvres, je ne pourrais guère citer que des noms, par exemple Brockden Brown, le premier qui ait ouvert le champ des fictions, esprit morose et chagrin qui vivait dans un monde

idéal et tout à fait à lui. A cause de cela peut-être, ses scènes respirent un certain air d'originalité. Le plus fécond des romanciers après Cooper est M. Simms, écrivain vraiment distingué. Kennedy, dont le talent a une grande analogie avec celui de Washington Irving, est aussi charmant conteur que lui ; Dana a écrit plus particulièrement des voyages ; Paulding est un écrivain humoriste et original. Parmi les femmes auteurs deux ou trois ont acquis une célébrité assez bien méritée : Miss Sedgwick entre autres, dont les principaux ouvrages, *Vie de la nouvelle Angleterre*, *Redwood*, *Clarence*, *Hope Leslie*, sont très-lus et très-goûtés ; madame Chili, qui a composé quelques ouvrages où la grâce s'allie à l'imagination ; et enfin madame Beecher Stove dont le nom vient d'acquérir une popularité européenne.

Trois historiens occupent un rang élevé dans l'estime publique, et leurs noms sont d'ailleurs répandus parmi nous. Prescott, l'ingénieux auteur de la *Conquête du Mexique*, et de l'histoire de *Ferdinand et Isabelle* a dans sa manière quelque chose de l'élégance et de la correcte abondance de M. Mignet. Bancroft est un historien d'un caractère plus élevé peut-être, mais moins séduisant. C'est avant tout un esprit éminemment politique, et plus philosophe encore qu'historien. Un peu trop accessible à la passion, l'histoire contemporaine qu'il affectionne tourne souvent au pamphlet. Sparks est l'auteur de la vie de Washington et de Franklin, grandes et belles œuvres dans lesquelles on peut puiser d'utiles renseignements.

VI.

Tous les canaux par où l'homme peut écouler les produits de son intelligence, de son imagination et de son cœur ont été ouverts par les Américains. La poésie et le drame ont été tentés comme le roman; mais il faut dire que ces deux branches de la littérature d'où sortent d'ordinaire les œuvres qui caractérisent une époque n'ont même pas fourni d'essais assez heureux pour qu'on puisse en marquer les traces. Du drame jaillit la passion, de la poésie s'envolent, comme d'un nid parfumé, les rêveries, toutes les aspirations de l'âme. — Eh bien! comme je l'ai dit plus haut, la constitution de la société ne permet pas la passion; les rêves et toutes les molles langueurs de l'âme y sont comme interdites.

Là où la poésie est étouffée, la peinture, la sculpture et la musique ne trouvent pas la vie. La poésie peut dans un siècle s'amoindrir chez les écrivains, elle se réfugie alors dans les arts; mais là où elle est impossible, les arts ne peuvent non plus la découvrir.

Il y a cependant en Amérique des peintres, il y a des sculpteurs qui ont produit des œuvres non pas sans valeur; mais dans aucune d'elles on ne rencontre ce souffle créateur, cette inspiration puissante qui imprègnent la toile et le marbre de ce cachet qui est le signe de la force

Dans le Capitole, ce gigantesque corps sans âme, œuvre d'une architecture bâtarde, on trouve une grande quantité de tableaux, une profusion de statues. A coup sûr, on ne peut dire que ce soit l'enfance de l'art, on ne saurait même contester un certain mérite à quelques-uns de ces travaux; mais ce ne sont pas les fruits que produirait une nation vraiment artiste. Ce sont des tentatives, des essais sans résultat, incapables d'éveiller aucun écho pour l'avenir. Je ne crois pas que jamais en Amérique naisse une école de peinture ou de sculpture qui marque dans l'histoire des arts. Je dois cependant, pour ne laisser incomplète aucune partie de ce rapide aperçu, citer les noms de Greenough, l'auteur d'une statue de Georges Washington, de West, de Leslie, comme étant les artistes qui ont le plus marqué.

Quant à la musique nous serions fort embarrassé de fournir dix lignes sur ce sujet. La stérilité est complète.

Et, puisqu'il nous faut enfin parler de l'architecture, nous résumerons en peu de mots notre pensée sur cet art, perdu d'ailleurs aujourd'hui dans le monde entier. Les Américains ne connaissent en fait d'architecture que deux imitations d'un genre bien opposé, le grec et le gothique. Ce dernier est généralement adopté pour les églises catholiques, qui d'un bout à l'autre de l'Union se ressemblent; elles ont seulement ce caractère distinctif et assez laid d'être construites en briques rouges de la base au sommet. Quelques-unes cependant ne manquent pas d'une certaine harmonie. Quant au style grec, il est appliqué indistinctement à toute autre espèce de monuments, religieux ou non. Qui en a vu un les a vus tous; ils ne diffèrent entre eux

que par les proportions qui sont généralement colossales. On retrouve cependant dans quelques villes d'anciens édifices qui ont une valeur historique : à New-York, par exemple, le *City-house*, qui est un monument élégant et gracieux ; à Philadelphie la *State-house*, où fut signée la fameuse déclaration de l'indépendance ; à la Nouvelle-Orléans une vieille cathédrale et l'Hôtel-de-Ville.

Ces constructions, qui datent d'avant l'indépendance, ont un caractère tout à fait particulier, et sont bien supérieures à toutes les pâles imitations du Parthénon et autres temples grecs dont l'ère de la liberté a doté les États-Unis.

VII.

Maintenant disons-le, et avec conviction, ce n'est point la forme du gouvernement américain, ce n'est point le caractère des populations qui sont antipathiques au progrès des lettres et à la culture des arts.

Aux obstacles que nous avons déjà cités, nous pouvons en ajouter d'autres.

Le premier et le plus sérieux de tous est l'œuvre même que le peuple américain a reçu mission d'accomplir, œuvre de conquête pacifique mais sans haleine. Or les arts sont un besoin pour les nations arrivées à l'apogée de la civilisation, et qui peuvent alors, même au milieu des troubles et des désordres passagers, les voir fleurir et prospérer en-

core; mais ils seraient une entrave pour celles qui doivent chaque jour travailler à répandre cette civilisation; qui ont devant elles et tout autour d'elles, des déserts à peupler, des nations nouvelles à initier aux bienfaits d'une liberté régulière.

La moindre halte dans ce travail incessant pourrait ramener la barbarie sur ce sol dont la destinée est si grande dans l'avenir, mais à la condition que le peuple américain, calme devant les populations déjà aguerries et initiées aux mystères de la démocratie, se tiendra toujours sur le qui-vive vis-à-vis des populations neuves et dont la turbulence a besoin d'être surveillée.

CHAPITRE VI.

Go ahead and never mind!

GÉNIE INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET MARITIME DES ÉTATS-UNIS.

I.

Si le système d'instruction, généralisé comme il l'est aux Etats-Unis, n'a pas en lui les forces nécessaires pour favoriser un grand développement des lettres et des arts, et pour élever les intelligences à un degré supérieur, du moins a-t-il l'avantage d'initier toutes les classes aux besoins industriels du pays. C'est une sorte de niveau qui s'établit entre elles, assez élevé cependant pour que les plus forts esprits n'aient pas à descendre, mais pour que les plus

humbles au contraire se fassent un point de dignité d'y pouvoir atteindre.

C'est le résultat de cette influence de l'enseignement sur le peuple américain que je me propose d'étudier dans ce chapitre.

Au moment de l'exposition universelle de Londres, je publiai les réflexions suivantes au sujet de la part que les Américains étaient appelés à prendre, comme tous les peuples du monde, à ce vaste concours.

Ces réflexions ont leur à propos aujourd'hui encore; elles sont une introduction toute naturelle au chapitre que je consacre à l'étude des forces industrielles et commerciales des Etats-Unis, au caractère entreprenant et hardi de ce peuple exceptionnel, à son génie étonnant.

« L'exposition de Londres, disais-je alors, en agglomé-
» rant dans son palais de cristal les échantillons de l'in-
» dustrie du globe entier, aura, entre autres avantages,
» celui de forcer, après qu'on aura constaté la valeur des
» œuvres de chaque pays, à étudier le caractère, les habi-
» tudes et les mœurs industriels de toutes les nations, pour
» rechercher les causes des effets qu'on aura eus sous les
» yeux.

» C'est à ce titre que je demande la permission de
» parler aujourd'hui du peuple américain au point de vue
» de l'immense mouvement qui s'opère chez lui.

» En rappelant quelques traits de son caractère, j'es-
» saierai de bien faire comprendre à quelles causes phy-
» siques et morales est dû le spectacle émouvant auquel on
» assiste aux Etats-Unis, comme aussi de justifier le rang

» considérable qui ne manquera pas de lui être accordé
» dans le classement que l'opinion publique établira en sa
» faveur entre toutes les nations du globe.

» Je me hâte de dire cependant que le véritable génie
» américain n'est pas à Londres en ce moment. Il est tout
» en Amérique, dans ce travail incessant, dans ces con-
» ceptions quotidiennes, dans ces enfantements merveil-
» leux qui marquent chaque heure, chaque minute de la
» vie de ce peuple. Je fais les chances larges, et je dis :
» si remarquables que pussent être les produits américains
» envoyés à l'exposition de Londres, fussent-ils même su-
» périeurs à tous les chefs-d'œuvre que les autres nations
» y auront entassés, ils ne représenteront jamais dans sa
» vérité le génie industriel des Etats-Unis ; — fussent-ils
» reconnus inférieurs aux plus faibles productions des peu-
» plades les plus arriérées, que cette infériorité ne serait
» pas une défaite. — Car, il faut le confesser hautement,
» si la victoire échappait dans le présent aux Américains,
» elle leur serait assurée dans l'avenir ; et cette victoire, je
» le garantis, sera complète un jour.

» Je le répète donc, le génie industriel des Américains
» est moins dans les résultats que dans les causes et dans
» le caractère même de cette nation. Il n'est pas à Londres,
» mais aux Etats-Unis. »

II.

Ce préambule admis, — et quiconque a parcouru le vaste territoire de l'Union ne saurait me contredire, si peu enthousiaste qu'il soit de l'énergique expansion des Américains, — ce préambule admis, dis-je, je peux, librement, exprimer ma pensée :

Le peuple américain est incontestablement le plus audacieux et le plus entreprenant de tous les peuples de la terre. Sous quelque point de vue qu'on l'examine et qu'on l'étudie, on le trouve toujours en avant et courant après les rêves les plus étranges, qu'il a le don secret, une fois qu'il les tient, — et ils lui échappent rarement, — de matérialiser et de rendre les plus palpables du monde.

Il n'y a pas de danger que ces gens-là laissent aucune idée à la traîne, — car ils ramassent tout, — ni qu'ils abandonnent rien à l'état de problème ou de chose inachevée. De prime abord, ils ont l'air de chasseurs de chimères et de chercheurs de je ne sais quelle pierre philosophale qu'ils ont le talent de finir toujours par rencontrer. Mais l'impression première se modifie bientôt ; et il en reste ceci : — que ce sont des hommes insatiables de progrès, de perfectionnements et de découvertes, qui n'ont jamais cru que le mieux fût ennemi du bien, et qui n'entreprennent, au

contraire, une chose qu'à la condition de la pousser jusqu'au superlatif.

Sur toute l'échelle industrielle, du plus grand au moindre des métiers, de la plus simple à la plus importante des exploitations, dans l'utile comme dans l'agréable, — si on peut le dire, — c'est toujours la même activité, la même persévérance, la même préoccupation de faire mieux, d'élargir l'idée, de gagner de l'espace.

III.

Aux États-Unis, l'infériorité pèse, l'égalité stimule, la supériorité oblige. Il en résulte une perpétuelle agitation, un mouvement incessant des bras et de l'intelligence. Ajoutez à cela que les besoins des masses, qui comptent bien là-dessus, deviennent de plus en plus exigeants à chaque progrès. Il n'est plus permis, dès lors, de s'arrêter. Il faut toujours marcher, toujours courir.

La concurrence qui s'y fait n'est plus une concurrence ordinaire, patiente, lente, méticuleuse, allongeant le pied avec prudence pour s'assurer de la solidité du terrain sur lequel on s'aventure. — C'est quelque chose dont nous n'avons pas l'exemple ; un saut de mouton entre voisins, entre industries rivales ; un parti pris enfin de ne souffrir personne devant soi, de tolérer à peine quelqu'un coude à coude.

Il y a entre nos rivalités et celles des Américains, cette différence, que, n'aimant pas plus qu'eux à souffrir quelqu'un devant nous, nous sommes assez disposés à faire descendre nos rivaux jusqu'au-dessous de nous; tandis qu'aux Etats-Unis, on s'efforce de s'élever jusqu'à eux et de les dépasser en convoitant la place au-delà.

On peut dire que tout l'esprit, tout le cœur, toute l'âme des Américains sont voués à l'industrie et au commerce, dont leurs institutions politiques favorisent admirablement le développement. En échange, les institutions se sont mises à l'abri des commotions en détournant d'elles toutes les ambitions et toutes les convoitises qui, attirées par cet immense courant industriel, s'y jettent de préférence, sachant bien que c'est par là qu'on va à la fortune.

Ce n'est pas dans ce pays-là qu'un homme sacrifie l'intelligence que Dieu a mise dans son cerveau et la force dont il a doué ses bras au facile droit de mourir de faim dans quelque obscur emploi mendié dans les antichambres des gouvernements. Aussi ne sont-ce pas les avenues des ministères qu'on voit encombrées par les solliciteurs ; mais les portes des manufactures, des fabriques, des ateliers, mais les chemins qui conduisent en Californie, au fond des déserts, partout où il y a une mine à exploiter, une forêt à défricher, un coin de terre à cultiver, une usine à monter. Les emplois publics ne sont, à vrai dire, qu'un accident dans la vie des hommes, même les plus illustres, de l'Union. Ainsi que nous le montrerons, la véritable carrière est celle du travail actif et productif.

Rappelons que les Américains ont élevé le travail, même

manuel, à une grande hauteur dans l'estime publique. Le premier titre d'honneur d'un homme, c'est le travail; — c'est là sa noblesse et son orgueil. On ne rougit et on ne fait rougir aucun homme d'une profession, quelle qu'elle soit; on ne rougit, en Amérique, que de l'oisiveté.

On comprendra aisément que cette place au travail, que chacun réclame et se crée, donne une impulsion immense à l'industrie et au commerce. De là est née cette activité prodigieuse qui caractérise les Américains du Nord et a pu faire dire d'eux :

« Qu'en industrie, ils ont dépassé les bornes du possible;
» qu'en fait de navigation, ils en peuvent remontrer aux
» plus audacieux; que, commercialement parlant, ils n'ont
» pas de rivaux pour la hardiesse des entreprises. »

Voyons-les à l'œuvre.

IV.

Je me trouvais aux Etats-Unis lorsqu'on y conçut le projet de la première ligne de vapeurs destinés à disputer le sceptre commercial transatlantique aux Anglais, maîtres déja des communications entre Liverpool et Boston, c'est-à-dire entre toute l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Non-seulement les Américains ont l'ardeur de l'initiative pour les grandes opérations, mais ils sont doués d'une bra-

voure qui les empêche de reculer même devant les concurrences les mieux assises.

Or, les Anglais, dans ce moment-là, tenaient le haut, — non pas du pavé — mais de l'Océan. Du jour donc où deux ou trois de ces bonnes têtes hardies et entreprenantes, comme on n'en rencontre que dans ce pays-là, eurent conçu l'idée de faire noise à l'Angleterre, l'esprit national avait pris parti pour elles. En moins de temps qu'il n'en faut, en France, pour réunir une dizaine de mille francs entre deux cents souscripteurs, on avait ramassé assez de millions de dollars pour établir une ligne de vapeurs partant de New-York, touchant à Southampton et à Brême, pour revenir se reposer à Southampton, où était dressé son lit de relâche.

C'était en 1847. Le 1er janvier de cette année-là, la compagnie, à peine et si rapidement constituée, mettait sur chantier son premier vapeur, son *pionnier*, comme disent les Américains. En déposant sur le sol ce germe d'un bâtiment, qu'on nomme la fausse quille et qui est comme la première pierre de l'édifice, ces gens-là, qui ne doutent de rien, allaient criant partout que le *Washington* (c'était le nom du vapeur) serait lancé le 1er juillet suivant.

En tout, six mois pour bâtir un géant de bois et de fer, pour allumer dans ses flancs ces fournaises colossales qui devaient le faire voler sur l'Océan. Cela passa, aux yeux et aux oreilles de bien des gens, même à New-York, pour une forfanterie et une gasconnade. Mais le génie industriel des Américains fut exact au rendez-vous; et jour pour jour, six mois après sa mise en chantier, le *Washington* creusait

sa large couche dans les flots de la baie de New-York, étonnés eux-mêmes de la rapide croissance de cet enfant qu'ils avaient vu naître, la veille pour ainsi dire. Quinze jours plus tard, à l'heure dite, le *Washington* battait la mer de ses roues et prenait le chemin de l'Europe.

V.

Ce fait me confirma tout ce qui m'avait été dit et tout ce que j'avais vu déjà de l'esprit d'entreprise des Américains. Et le GO AHEAD! (en avant!), qui est leur devise industrielle et commerciale et la règle perpétuelle de leur conduite, se révélait à moi dans toute sa splendeur, dans toute l'énergie de son orgueil et de son dédain des obstacles et des dangers.

Avec ces deux mots magiques, il n'y a plus en effet pour les Américains du Nord ni temps ni espace. Le GO AHEAD défie tout, hommes et choses. — Comme le bélier antique, il bat en brèche les plus épaisses murailles, ne manquant jamais de les renverser ou au moins de s'ouvrir un passage au travers.

Il arrive parfois que, trop confiant dans le GO AHEAD, le géant heurte une montagne qui le fait trébucher. Qu'importe! pour ce courage vaincu, pour cette hardiesse déchue, il n'y a ni larmes ni regrets. Mais un grand ressort invisible remet sur pied le géant, qui se frotte les parties endolories

en murmurant NEVER MIND! (cela ne fait rien!). Et le voilà qui, retroussant ses manches et relevant fièrement la tête, recommence la lutte de plus belle.

Avec le GO AHEAD, —qui personnifie en lui l'audace dans l'entreprise,— et le NEVER MIND,—qui représente le courage dans l'adversité et l'insouciance du péril, — l'Américain du Nord accomplit des prodiges.

Ces deux locutions, qui courent les rues aux États-Unis, résument le génie du peuple américain.

Elles lui ont aidé à conquérir son indépendance, à défricher des forêts aussi vastes que toute la France pour y bâtir des villes splendides, à vaincre la nature, à porter l'industrie aux dernières limites de l'imprévu, à tenter tout ce que d'autres eussent appelé l'impossible, et à gagner des batailles de un contre six.

En effet, le général Taylor écrivait à un de mes amis après la bataille de Buéna-Vista, où cinq mille Américains mirent en déroute près de vingt mille Mexicains :

« J'ai vu dix fois dans la journée, disait-il, l'affaire » perdue sans que l'ennemi sût en profiter, sans que nos » troupes s'en aperçussent. Heureusement j'avais devant » moi des soldats indisciplinés, et sous mes ordres des » *insouciants* qui ne se doutaient seulement pas du dan- » ger qui les menaçait. »

Une voix mystérieuse, à coup sûr, leur criait à l'oreille : *Go ahead!* et *Never mind!* et ils se jetaient dans la mêlée comme des étourneaux.

Mais je reviens à mon sujet.

VI.

En même temps que s'accomplissait à New-York, à propos du vapeur le *Washington*, le tour de force merveilleux que je vous ai raconté, la France, piquée au jeu, tentait de se réveiller de sa torpeur. On organisait une ligne française de vapeurs du Havre à New-York. Le premier vapeur français, par une singulière coïncidence, arrivait à New-York presque au même moment où le *Washington* en sortait.

Cette rencontre des deux navires à l'entrée de la baie permettait de faire ces tristes réflexions :

Il avait fallu à la France, pour armer et expédier un bâtiment *tout construit*, plus de temps que les Américains n'en avaient demandé pour former une société, récolter des millions de dollars, placer sur les chantiers, lancer et mettre en route un des plus grands et des plus beaux vapeurs que l'on eût vus jusqu'alors.

La ligne que le *Washington* avait ouverte continue aujourd'hui ses explorations. La ligne française se contenta de tuer sous elle trois ou quatre navires, et tout fut dit.

Telle était la situation insoutenable que les lenteurs de l'entreprise avaient faite à nos nationaux en Amérique, que durant près de trois mois, en attendant toujours le

premier navire annoncé, un Américain n'abordait pas un Français sans lui dire d'un air narquois :

— *Well! where is your steamer?* (Eh bien! votre steamer, où est-il?)

Et que vouliez-vous qu'on leur répondît, quand on avait sous les yeux le spectacle de leur activité, et qu'ils appuyaient par des résultats positifs et réels cette intempérance d'ironie?

En ce temps-là la politique faisait oublier l'industrie en France. Et les Américains du Nord, il faut bien le dire, ont toujours pensé que le contraire devait avoir lieu. Ils ont pratiqué cette doctrine avec passion, et ils s'en sont trouvés à merveille!

VII.

Et puis, les Américains sont gens à persister quand même dans leur entreprise. Car un des côtés saillants du génie industriel de ce peuple, c'est, ayant tout osé, d'avoir ensuite le courage de son opinion, si je puis m'exprimer ainsi. Il est rare, en effet, que les Américains renoncent à une entreprise avant d'avoir usé jusqu'à la dernière corde de l'expérience. Et si mauvaise que soit une exploitation, — on peut se tromper parfois à vouloir tout faire, — il se trouve toujours chez eux un certain nombre d'individus prêts à lui donner raison pendant un assez long temps encore.

C'est ainsi que voulant réaliser un vaste projet de jonction à Nashville (dans l'Etat de Tennessee), de toutes les voies de fer de l'Union, on avait construit un long embranchement de chemin sur une de ces fameuses plaines ondulantes qui, cédant sous le poids des voitures, les faisait ressembler à des vaisseaux s'enfonçant dans les vagues et remontant à leurs crêtes. Les voitures, évidemment, échappaient à l'engloutissement par la rapidité de la course; elles n'eussent pas séjourné une demi-seconde à la même place sans disparaître aussitôt dans un gouffre sans fond.

C'était bien hardi, bien téméraire, n'est-ce pas? il se rencontra pourtant pendant près d'un an des voyageurs assez intrépides, assez fous ou assez enthousiastes pour braver ce danger de tous les instants et donner raison à l'entreprise.

On sait que la Nouvelle-Orléans est située à quarante-cinq lieues de l'embouchure du Mississipi; quarante-cinq lieues qui jadis étaient considérées comme un voyage au long cours, obligés qu'étaient les navires de lutter, pour remonter jusqu'à la ville, contre un courant formidable, et de subir tous les caprices du vent. Dire que les Américains ont établi des remorqueurs sur le Mississipi, ce n'est rien; mais ces remorqueurs sont de véritables colosses dont nous ne pouvons guère nous faire une idée. Si grande que fût la force de ces remorqueurs, qui traînent après eux une queue de cinq ou six navires, on a voulu encore exagérer leur puissance; et on a poussé si loin les choses, qu'il leur arrive souvent de faire explosion.

Ce n'est jamais assez, en Amérique, de faire ce qu'on

peut, il faut toujours tenter quelque chose au-delà. — — *Go ahead !* On ne réussit pas. — Ma foi ! tant pis ! *Never mind !* A un autre !

VIII.

Mais il ne suffisait pas d'avoir dompté le Mississipi. Une fois qu'on eut vaincu ce géant au moyen d'une armée de géants à vapeur, on rusa avec lui. — On se mit donc en tête de relier la nouvelle-Orléans avec le golfe, par un chemin plus court que le fleuve. Vite, un beau matin, l'idée vient d'entamer les vastes forêts de pins et de magnoliers qui abritent le derrière de la ville. On abat ces arbres dont les cimes sont invisibles à l'œil nu, on les couche sur le sol en long et en travers, sans autre forme de procès ; on cloue des rails dessus, sans se donner la peine de dessécher des marais nombreux qu'on rencontre sur la route. Et aussitôt voilà un chemin de fer bâti et livré à la circulation ! On arrive ainsi au lac Borgne qui est large comme un petit océan. Il eût été trop long de le contourner pour continuer la route : on y plante tout bonnement une sorte de pilotis, sur lequel on construit une voie ferrée et qui traverve ainsi le lac dans toute sa diagonale, jusqu'à l'embouchure du golfe.

Croit-on qu'un peuple qui va toujours ainsi devant lui, sautant par-dessus les obstacles, et bravant tout, ne doit pas,

quand il applique ces ressources d'activité et d'intelligence à des choses réfléchies, arriver à créer des prodiges et à prendre la tête de toutes les nations en fait d'industrie?

Faut-il relier deux crêtes de montagnes et jeter sur le gouffre béant qui s'ouvre entre elles un pont pour le passage des chemins de fer? — On établit tout simplement des potences gigantesques en bois, du fond de l'abîme au niveau qu'on a marqué pour la route, et, sur cette voie fragile, longue parfois d'un mille ou deux, courent les chemins de fer.

Le tonnerre, dans ses plus violents accès de colère, n'a pas de rugissements pareils à ceux que produisent ces ponts tremblants et sonores. On les traverse en frissonnant d'abord, puis on s'y habitue; et, dès la troisième fois, il semble qu'on se soit si bien inoculé les procédés américains, que toutes ces choses monstrueusement hardies vous paraissent très-simples et très-naturelles.

IX.

L'obligation de simplifier et de hâter l'entrée en jouissance de leurs entreprises, force les Américains à concevoir ces audacieuses constructions qui ont, à la rigueur, ou peu s'en faut, l'aspect de merveilleux travaux d'art.

Ce peuple a l'heureuse monomanie de n'entreprendre que des choses d'une utilité constatée. Il gaspille peu son

argent en joujoux industriels. Du moment qu'il commence une chose utile, il lui faut arriver promptement au but visé, en économisant le temps, en se contentant des moyens les plus simples. Pour peu qu'on puisse traverser une rivière ou une falaise à l'aide d'un pont en bois aussi bien que d'un pont en pierres, les Américains se décident pour le pont en bois, qui est plus vite fait, et qui leur livre, par conséquent, bien plus tôt la route; sauf plus tard à s'occuper du pont en pierres.

Les Américains poussent si loin la pratique de ce raisonnement, que, s'ils commencent un chemin de fer, par exemple, ils établissent tout d'abord une seule voie; et du jour où elle est terminée, ils la livrent à la circulation. Alors seulement on s'occupe de la seconde voie, celle qui rendra plus faciles et plus prompts l'aller et le retour, après quoi on avise aux améliorations, aux perfectionnements matériels.

C'est ce qui fait que chez eux tout a d'abord un aspect grossier et primitif. Ils ont autant horreur de l'argent qui dort que du temps qu'on ne gagne pas. Les embellissements leur importent peu ; d'abord l'utile, le solide et le pressé ; dussent-ils n'y parvenir qu'à des prix énormes, et en entreprenant des travaux herculéens, fantasques, pleins de dangers, — comme ceux que j'ai signalés.

En matière commerciale, ils bravent souvent les plus mauvaises chances des plus lourdes entreprises. Mais c'est dans leur goût de faire acte de possession et de planter le drapeau de la conquête sur une industrie ou sur une

exploitation. Du moment qu'ils sont les maîtres, ils savent qu'ils feront bien vite le surplus.

Le magique GO AHEAD est toujours là!

X.

Le temps c'est de l'argent! — Les Anglais ont transmis ce précepte en héritage aux Américains; et les Américains, en fils économes et ménagers, ont fait fructifier l'héritage de leurs pères.

Le précepte est donc devenu comme la règle de conduite des Américains en matière d'industrie et de commerce.

Ce peuple de marchands, comme on dit, préoccupé de gagner beaucoup d'argent, a dû songer tout de suite à en appeler à l'industrie et à la science pratique pour multiplier le temps, cette source féconde de la richesse.

Tel est le germe qui, en grandissant, a produit de si beaux, de si puissants, de si étonnants effets.

Succès oblige autant que noblesse. Or, la noblesse des Américains, c'est le succès obtenu en toutes choses tentées. Il s'en est suivi qu'à chaque triomphe nouveau ils contractaient envers leur propre honneur une dette que l'orgueil national endossait. Peu à peu ils se sont trouvés lancés dans une voie où ils ne pouvaient plus reculer,

sous peine de faillir à leur renommée d'audace déjà universelle.

La Providence, heureusement pour eux,—heureusement pour le monde entier, — les avait doués de ce caractère, de cette énergie de volonté, de cette persévérance dans l'activité que j'ai déjà signalés, et qui se résument dans ces deux locutions :

GO AHEAD *and* NEVER MIND !

Le commerce, impatient et pressé de gagner de l'argent, avait donc créé l'industrie en l'appelant à son aide. L'industrie, à son tour, paye au commerce une dette de reconnaissance qui s'estime à deux cents pour cent.

Le temps étant de l'argent, l'industrie a été chargée de doubler, de tripler, de décupler la somme de temps que Dieu a répartie aux hommes comme aux nations; c'est-à-dire de doubler, de tripler, de décupler la vie, en annulant les distances, en rapprochant les villes et les pays, en multipliant les communications, en quintuplant les forces humaines, en enfantant des machines, en augmentant le nombre des bras par la puissance des instruments, en suppléant les populations insuffisantes par des hommes de fer à qui l'on donnait du feu pour âme et pour intelligence la vapeur.

XI.

L'industrie et le commerce, en Amérique, s'appuyèrent donc, pour arriver à leurs fins, sur deux grands leviers :

la VAPEUR, appliquée à la navigation, aux routes et aux ateliers, et la TÉLÉGRAPHIE ; c'est-à-dire sur deux puissants moyens pour les hommes de se réunir, d'échanger leurs pensées, soit par la parole, soit par la plume, soit par l'imprimerie, soit par des signes de convention ; de multiplier enfin leurs forces au delà de la répartition faite par la nature.

Toute l'activité, toute l'intelligence des Américains s'est appliquée à développer et à perfectionner les services de la vapeur et de la télégraphie, comme base de leur grandeur industrielle, commerciale et maritime.

Une condition à laquelle ils n'ont pas manqué, c'est de joindre le bon marché à la célérité dans les moyens de transport ; — chose que l'on ne peut pas ou ne veut pas comprendre en France, et qui est pratiquée en Amérique sur une large échelle. Tout le succès est là. Commercialement parlant, il faut, pour qu'il y ait avantage réel et immédiat, que le rapprochement des distances se combine avec la modicité des prix dans le transport, sinon le bénéfice qu'on recueille d'une main s'en va de l'autre.

Nous avons fait tout le contraire des Américains. Chez eux, les besoins et les intérêts se prêtent une mutuelle assistance. Les chemins de fer, avec des tarifs très-bas, ont appelé à eux les marchandises, et ils ont stimulé ainsi l'industrie en mettant à sa disposition de nombreuses voies de communication ; ce qui est, en effet, l'âme et la vie de l'industrie. La production s'est montrée reconnaissante en se servant largement des chemins de fer.

Les Américains, en outre, se déplacent très-volontiers et voyagent aisément. Les chemins de fer ont entretenu et développé ce goût, par la modicité de leurs prix et par la facilité des moyens de transport.

Ainsi, par exemple, je citerai la ligne de Boston à Worcester : 470,000 voyageurs ont produit, en 1851, 1,468,912 francs ; cela met le prix moyen du voyage à 3 fr. 15 c. environ pour un parcours de 44 milles ; soit un peu plus de 7 centimes par mille, ou pas même 5 centimes par kilomètres. Pour les marchandises, la proportion est la même et met le transport du tonneau à 17 centimes 1/2 par mille ; soit environ 11 centimes par kilomètre et par tonne.

Avons-nous compris, avons-nous fait cela en France ? Non.

Au lieu de procéder à la façon américaine, par économie et par simplicité, pour la construction première des chemins de fer, on a agi à un point de vue de luxe et de magnificence ; et pour couvrir de grosses dépenses, on a cru faire une belle affaire en recourant à de gros tarifs ; — seconde faute, — car on trouvera plus aisément cinq voyageurs payant 3 francs chacun qu'un seul payant 10 francs.

En résumé, les Américains créent leurs voies ferrées dans l'intérêt du commerce et du pays tout entier ; nous avons édifié les nôtres pour la commodité des gens qui auraient le temps de voyager par des moyens moins rapides. Et, chez nous, ce que le commerce peut gagner sur le temps avec ce mode de transport, il le rend d'un autre côté, par l'élévation des tarifs. Le consommateur

paye la différence ; mais les chemins de fer ne bénéficient pas, attendu qu'ils transportent à peine le dixième des marchandises qui leur reviendraient de droit. C'est une industrie, à proprement dire, en enfance, chez nous, et qui ploie sous le fardeau des habits couverts d'or dont nous l'avons chargée.

XII.

Il faut tout dire : si les bas tarifs produisent des recettes médiocres aux États-Unis, ces recettes constituent cependant des bénéfices assez élevés, par cette raison que les dépenses d'installation sont infimes.

Le ciel, sous ce rapport, a favorisé singulièrement les Américains, et l'économie leur est plus facile qu'à nous autres. Aux portes de chacune de leurs villes, ils rencontrent le désert, d'immenses forêts ou des terres vagues. Personne à léser, aucun droit de propriété à racheter, et la facilité, presque toujours, de se tailler des routes en pleine nature.

Loin de nuire à qui que ce soit, ces chemins, en s'enfonçant dans le désert, y apportent la civilisation, marquent la place des villes, posent, pour ainsi dire, les premières pierres d'une foule d'usines qui profitent de leur voisinage pour se développer rapidement, et pour ajou-

ter des fleurons à la couronne industrielle déjà si riche de l'Amérique.

On s'explique donc l'intérêt que les Américains ont à multiplier leurs chemins de fer et le soin qu'ils apportent à perfectionner leurs agents de locomotion. Là, le travail est incessant; les découvertes, les améliorations sont perpétuelles. Il ne se passe pas de jour sans que des expériences nouvelles constatent un progrès dans ce but infatigable de diminuer le temps et d'annuler les distances.

Le plus grave obstacle que l'industrie des voies de fer devait rencontrer aux États-Unis était l'immensité des fleuves. Nul travail humain ne pouvait assez sûrement franchir ces largeurs *océaniques*, et il allait se trouver une solution de continuité et une halte qui retarderaient la rapidité des communications et l'échange de la pensée.

Mais le GO AHEAD veillait sur l'industrie américaine.

Là donc où les efforts du chemin de fer expirent, la vapeur, transportée dans un autre corps, vient à son secours; et les *steamboats* sont les ponts qui servent à relier d'une rive à l'autre les tronçons coupés par le courant d'un fleuve.

A l'arrivée de chaque convoi, un bateau à vapeur recueille instantanément marchandises et voyageurs, et va déposer le tout sur la rive opposée, où les locomotives tout allumées sont prêtes à se mettre en route. Il n'y a pas d'interruption dans la course, pas une minute de perdue. On roule les wagons chargés, du chemin de fer sur le bateau, du bateau sur le rail. Viendra un jour sans doute où l'on chargera sur les bateaux la locomotive et les wagons. Je

n'en désespère pas, tant j'ai foi dans le GO AHEAD. Ce sera bien au prix de quelques accidents; mais bast! NEVER MIND! Et on recommencera jusqu'à ce que l'on réussisse.

XIII.

Les Américains ont épuisé, dans toute la rigueur du possible et du praticable, cette question vitale pour le commerce et pour l'industrie d'un pays : la célérité des échanges et des communications. La vapeur a donc revêtu toutes les formes et toutes les enveloppes.

Faut-il énumérer tous ces *steamboats* qui, chaque jour, partent de chaque ville de l'Union et se croisent dans tous les sens? on n'en finirait pas! A la Nouvelle-Orléans, point central du commerce de tout l'ouest des États-Unis, où aboutit par l'Ohio, Cincinnati, et par le Missouri, Saint-Louis, à la Nouvelle-Orléans, la dernière halte de tous les mouvements de ces deux grandes rivières et de l'immense Mississipi, à la Nouvelle-Orléans, dis-je, on compte près de 1,200 steamers.

Le mouvement maritime à vapeur des Américains dépasse à lui seul le mouvement analogue de tous les pays du continent ensemble.

Il suffit, en tout cas, de suivre le travail des chantiers de New-York pour avoir une idée de cette fécondité maritime des États-Unis. Il ne se passe pas de semaine, en

effet, qu'on ne mette à l'eau deux ou trois vapeurs, sans compter les bâtiments à voiles. Et, ce qui n'est pas moins étonnant, c'est la hardiesse, je dirai l'audace de ces constructions. Il y a une dixaine d'années, on regardait un navire de 1,000 tonneaux comme un phénomène, pour ainsi dire. Chaque jour les Américains ont augmenté les proportions de leurs navires, et aujourd'hui tout bâtiment au-dessous de 1,000 tonneaux est considéré par eux comme une bagatelle. Le tonnage de leurs navires varie, en moyenne, de 1,000 à 2,500 tonneaux, et la charge de leurs navires dépasse de beaucoup cette jauge officielle, dont les Américains s'affranchissent parfaitement en donnant à leurs constructions cette élévation colossale qui nous étonne tant. Cela s'explique : la douane ne mesure les bâtiments qu'en longueur et en largeur ; les Américains se rattrappent sur la hauteur. Ce n'est pas les dénoncer que de dévoiler cette ruse : on tolère tant de choses aux États-Unis !

XIV.

Un des côtés saillants encore du caractère industriel des Américains, c'est la facilité avec laquelle ils acceptent toute espèce d'invention, de progrès, même à l'état d'ombre ou de problème. Pour peu qu'ils y entrevoient une possibilité d'application, une apparence de nécessité, ils s'en emparent immédiatement et commencent l'épreuve.

A la moindre lueur de succès, l'idée gagne toutes les têtes avec la rapidité de l'éclair; le feu mis à la traînée de poudre court par tout le sol.

On ne doute jamais dans ce pays-là et on se décourage rarement; on ne repousse rien, on tente tout; et ce qui par hasard réussit un jour dans un espace de trois pieds carrés, dès le lendemain est généralisé par toute l'Amérique. Surtout on ne perd point de temps en expériences infécondes et stériles.

Ne vous étonnez pas si un jour vous entendez dire qu'il est tombé au Havre un ballon parti la veille ou l'avant-veille de New-York. J'ai l'idée que ce sont les Américains qui trouveront le mot définitif de la navigation aérienne — si le problème est soluble.

Ainsi ils ont fait pour la télégraphie électrique; et les mêmes faits qui se sont produits à propos de l'application de la vapeur aux chemins de fer et à la navigation se reproduisent ici. C'est-à-dire que l'exploitation de la télégraphie électrique s'est popularisée immédiatement et s'est mise, d'un jour à l'autre, au service de tous les intérêts et de tous les besoins. C'est là d'ailleurs, en Amérique, la condition *sine quâ non* de l'adoption de toute idée utile : — il faut qu'elle serve au bien-être, à la prospérité de tous.

L'électricité, appliquée à la télégraphie, a joué et joue un tel rôle en ce moment aux Etats-Unis, qu'elle est en vérité l'expression la plus haute et la plus avancée de la puissance des Américains en matière d'initiative. Jamais, chez aucun peuple, une branche quelconque d'industrie

n'a d'un bond touché si loin aux limites du possible ; et de ce possible à l'impossible, de cette audace à la folie, de cette application pratique à la théorie en délire, il n'y a qu'un pas. Jamais ce magique GO AHEAD, qui a tant osé, n'était encore arrivé à de si merveilleux rêves, que de songer, par exemple, et sérieusement, à faire traverser l'Atlantique par le télégraphe. Un journal anglais, en parlant des résultats obtenus par la télégraphie électrique aux Etats-Unis, y a joint l'épithète de phénoménal ! L'expression est juste et méritée.

Ayant pour armes la vapeur appliquée à la navigation et aux chemins de fer, et la télégraphie établie sur des bases aussi larges, on conçoit aisément à quels sommets le commerce et l'industrie peuvent atteindre aux Etats-Unis.

CHAPITRE VII.

Mœurs politiques des États-Unis.

I.

Les élections sont la grande affaire politique aux Etats-Unis.

Aussi les époques des élections sont-elles toujours dans ce pays, des moments d'agitation et de préoccupation, mais jamais, ou exceptionnellement, des moments de trouble. — La longue pratique que les Américains ont de ce droit précieux qu'ils tiennent d'héritage, les fréquentes occasions où ils sont appelés à l'exercer font qu'ils évitent assez aisément les écueils et les dangers que le suffrage universel doit nécessairement susciter à un peuple nouvellement en possession de sa souveraineté.

Aux Etats-Unis, bien que deux partis se trouvent en présence, bien que cent coteries se contrarient les unes les autres et se disputent le triomphe de leurs candidats, le but vers lequel tend chacun est le même; il y a unanimité sur un point. Les partis ne sont divisés par aucun principe radical, ce que veulent *les whigs*, *les démocrates* (ou *loco-fuocos*) le veulent aussi, ou bien à peu près.

Deux ou trois questions ont servi de prétexte à l'organisation des partis, uniquement parce qu'il semble que la destinée des hommes soit de ne point vivre éternellement en bonne harmonie. Les ambitieux, les habiles, ceux que leurs instincts ou leurs capacités poussent et portent au pouvoir se servent de ces dissidences pour s'en faire un marchepied.

En tout cas, il est bon de constater que ces partis s'abritent sous le même drapeau, que leurs luttes, si luttes il y a, ne mettent pas et ne peuvent pas mettre en péril le grand et fécond principe en vertu duquel subsiste l'Union américaine. Si j'osais me servir d'une comparaison vulgaire, je dirais que leurs dissentiments ressemblent à ces bouderies passagères entre époux d'humeur assortie, et qui n'en vivent que plus unis un quart d'heure après.

Tout ce qui, dans notre état social, a fourni ou peut fournir encore d'aliments et de prétextes au désordre dans la vie politique, passe en Amérique comme une légère bourrasque.

Cela vient de la longue épreuve que les Américains ont faite des accidents de la vie politique, épreuve qui se renouvelle presque quotidiennement, sur une échelle plus

ou moins large, dans un cercle plus ou moins étendu.

II.

Le mouvement politique existe toujours en Amérique car il n'est pas un coin de ville qui ne soit chaque jour en haleine, et où le peuple ne soit appelé à exprimer sa volonté, ses besoins, sa pensée, en les traduisant sous toutes les formes que revêtent, pour se manifester, la liberté et le droit souverain.

L'élection étant de tous ses droits celui dont le peuple se rend compte le mieux, parce qu'il est l'acte de la souveraineté le plus saisissable, le plus palpable, le plus matériellement évident en quelque sorte pour tous, c'est naturellement celui pour lequel il s'émeut le plus facilement, dont il est le plus jaloux, qui lui semble le plus important.

Aussi toute élection, quelle qu'elle soit, produit toujours à l'avance une certaine agitation dans les esprits, plus ou moins vive selon la nature de la charge et des fonctions dont le candidat doit être investi.

Si c'est du président qu'il s'agit, le sol entier de l'Union est en ébullition ; si d'un gouverneur ou des membres de la législature d'un Etat, c'est l'Etat qui s'ébranle ; si d'un maire ou d'un des nombreux fonctionnaires de la municipalité, c'est la commune ou la ville qui s'émeut.

Toutefois, l'élection d'un gouverneur d'Etat ou du maire d'une grande ville a toujours une signification importante et touche de près à l'intérêt de toute l'Union, en ce qu'elle donne souvent la mesure du plus ou moins de propondérance et d'influence que possède l'un des deux partis, — whig ou démocrate, — et fait pressentir jusqu'à un certain point les chances des partis dans le succès du candidat, que chacun d'eux nourrit pour la présidence future.

On attache donc une grande attention à des élections de cette nature. Dans les grandes villes elles sont comptées, commentées, enregistrées avec soin, et fournissent matière à bien des calculs, à bien des espérances.

III.

L'agitation politique n'a d'ailleurs jamais effrayé les Américains du Nord, parce qu'ils n'y ont jamais vu un péril pour la société. Au contraire, l'exercice du suffrage dont nous avons pu en France regarder le retour fréquent avec terreur, et qui dans presque toutes les républiques de l'Amérique est une occasion de rixes et de luttes sanglantes, —l'exercice du suffrage aux Etats-Unis a été considéré par les hommes d'Etat les plus éminents de l'Union comme un bienfait et un salutaire principe. Ils y ont vu une garantie essentielle de la liberté.

Voici ce que Jefferson, écrivait à ce sujet à Samuel Adams :

« Vos principes ont été éprouvés au creuset du temps, » et ils en sont sortis purs.

» Vous avez prouvé que ce n'était pas seulement la » monarchie anglaise, mais la monarchie elle-même que » vous repoussiez. Notre but était d'obtenir un gouverne- » ment de représentants élus par le peuple, pour de courts » intervalles; à cette époque notre maxime était : Que la » tyrannie commence là où finissent les élections an- » nuelles. L'abandon que nous avons fait de ce principe » n'a pas été justifié par d'heureux résultats [1]. »

IV.

Sans entrer dans les détails relatifs au mode d'élection des divers fonctionnaires, sur tous les degrés de l'échelle, en passant de la Fédération à l'Etat, de l'Etat au Comté, du Comté à la Commune, je dois racontrer les préludes de ces grandes et sérieuses opérations.

Longtemps à l'avance, les coteries se sont agitées dans leur cercle étroit; peu à peu elles se fondent les unes dans les autres, au fur et à mesure que le moment approche,

[1] Lettre de Jefferson à Samuel Adams, Philadelphie, 26 février 1800.

et quand l'heure décisive a sonné, elles se donnent toutes la main. Les candidats parasites disparaissent, les ambitieux sans portée sont rejetés dans le néant, les hommes nouveaux qui pointaient à l'horizon et dont la persistance serait compromettante, sont impitoyablement sacrifiés. Il n'y a plus alors que deux partis face à face, que deux candidats en présence. Presque toujours un troisième est tenu dans l'ombre par chacun des partis; — il est rare que ce ne soit pas le même. — C'est une réserve que whigs ou démocrates poussent en avant subitement pour ramener la concorde quand la défaite menace, ou quand la lutte semble devoir se prolonger trop longtemps par l'égalité du nombre et des forces. Ce candidat est une sorte de trait-d'union conciliateur, placé toujours à propos et habilement. Le parti qui se sentait secrètement le plus faible, lors même que ce n'est pas lui qui le présente, l'accepte toujours avec reconnaissance et courtoisie de la part de ses adversaires, en ce qu'il rend négative la victoire, pallie la honte de la défaite, et adoucit l'humiliation des concessions. Aussi un pareil candidat réunit-il généralement une majorité considérable.

A l'approche des élections, pendant les heures de répit que les affaires accordent dans la journée, le soir particulièrement, les *bar-rooms* (ou cafés) sont encombrés; chaque coin de rue devient un club. Là le candidat lui-même ou quelqu'un de ses affidés, car il ne peut se multiplier, pérore en sa faveur, réveille tous ses titres à la reconnaissance publique, vante ses talents, etc. etc. Le candidat ou son représentant est à la piste de tous les points où

se trouvent des réunions. Il fait irruption soudainement dans les maisons de jeu, à la bourse, aux théâtres, sur les bateaux à vapeur; et partout où il peut réunir ou trouver assemblés cinquante auditeurs, il se livre à toute la faconde dont le ciel l'a doté. Il a recours à tous les moyens, aux banquets, aux *meetings*, aux journaux.

A côté de ces escarmouches qui sont le prélude du grand combat, se forment des réunions sérieuses et graves, sorte de tribunaux qui préparent solennellement l'élection.

Peu à peu ces *boards* (bureaux) composés des hommes les plus éminents et les plus influents, absorbent la confiance publique qui finit par les sanctionner. C'est de leur sein que partent les éliminations dans l'intérêt du *parti*, au détriment de la *coterie*, et ils décrètent enfin l'adoption du candidat ou des candidats sur qui devront porter les suffrages.

V.

C'est alors que commence une cérémonie assez curieuse que je vais décrire.

Les candidats des partis, une fois adoptés, il ne reste plus pour le parti qu'à compter ses forces. On le fait au grand jour, au moyen de *processions* qui ont un étrange caractère à cause de la gravité et de la solennité avec

lesquelles les Américains exécutent ces promenades.

L'un des deux partis commence, et annonce l'époque de la procession. A l'heure dite, tous les adhérents, conduits par les hommes les plus influents, s'assemblent sur une place publique, puis de là se mettent en marche, deux par deux, bannière au vent, et musique en tête (un tambour, une grosse caisse, un fifre, deux clarinettes et un violon), et se promènent solennellement à travers les principales rues de la ville. Il n'y a rien d'alarmant, rien d'inquiétant dans leur attitude, non plus que dans celle de leurs adversaires qui regardent stoïquement passer ce flot qu'ils remplaceront le lendemain.

Les *vivat* poussés en faveur du candidat dont le parti *processionne* ne soulèvent aucun cri de réprobation de la part des opposants; c'est une concession mutuelle que l'on se fait.

Si c'est le tour des whigs, toutes les femmes dont les maris appartiennent à ce parti sont aux fenêtres, agitant leurs mouchoirs, et s'associent même de la voix à ces espérances du triomphe.

Le lendemain c'est au tour des démocrates. Acteurs et spectateurs changent, mais la scène est la même. Les enfants, les domestiques de la maison, grands et petits, se mêlent également à la fête et sont dressés à pousser des *vivat* opportuns.

Il faut avoir assisté à quelques-unes de ces manifestations auxquelles concourent toutes les classes de la population, ouvriers, négociants, fonctionnaires publics, juges, avocats, médecins, journalistes, etc., pour se faire une

idée exacte de leur caractère. Nul, quel qu'il soit, ne s'abstient de se montrer dans les rangs du parti dont il a adopté la bannière.

La victoire une fois décidée, le calme renaît dans les esprits et dans la rue ; ni la haine ni l'envie ne survivent à la défaite, nul ne s'irrite ou ne s'inquiète du triomphe de son adversaire, parce qu'on sait que, quel que soit le parti qui triomphe, le sort de la démocratie n'est point engagé dans la question, et que l'Union américaine n'est en péril entre les mains de personne. Et enfin, ce qui rend les partis disposés à faire si bon marché de la défaite de leurs candidats, c'est qu'aucun intérêt particulier ne les guide, par cette raison que personne n'a de faveur à attendre ni à espérer du vainqueur au pouvoir duquel l'organisation politique du pays ne laisse, sagement, comme on verra, aucun moyen de récompenser publiquement le zèle de ses partisans. S'il en est parmi eux qui se dévouent par cupidité, et vendent leur concours, ceux-là sont des hommes dont le dévoûment est fragile, et qui, mieux que tous autres, font bon marché de l'insuccès d'un candidat.

VI.

Il semblerait que tous ces préambules aux élections n'ont rien que de commun avec ce qui s'est passé sous nos

yeux après la révolution de février. Nous avons eu, en effet, des clubs abrités, des clubs en pleine rue, des candidats allant frapper à toutes les portes, des émissaires munis de pouvoirs pour entreprendre la propagande, des comités d'élection, etc., etc. Cela est vrai en apparence. Il ne pouvait même en être autrement, parce que toutes les démocraties se confondent sur des points donnés, et que l'exercice du pouvoir souverain se manifeste par les mêmes symptômes. Mais il y a, entre ce qui s'est passé en France et ce qui s'accomplit aux Etats-Unis, cette différence radicale qu'ici, sous prétexte d'enseigner aux masses ce que c'était que le suffrage universel, nous avons porté atteinte à ce droit sacré; que nos réunions dans la rue avaient pour mot d'ordre l'émeute; qu'au lieu de discuter les titres des candidats en plein vent ou dans les clubs, nous y sapions l'existence d'une forme sociale qu'une révolution venait de nous donner; que les comités d'élections avait usurpé des pouvoirs que la confiance publique leur déniait, et précisément dans un intérêt mesquin de coteries et de proscriptions arbitraires; enfin, que nous avions fait du droit d'association politique une conspiration permanente, en élevant dans chaque centre de réunion une sorte de gouvernement illicite à côté du gouvernement de tous; en dressant sans raison, sans réflexion, intempestivement autel contre autel. Là-bas, au contraire, ni les *meetings*, ni les réunions du dehors ne méconnaissent leur caractère, je dirai leur mission, et ne se compromettent à mettre en péril l'état social non plus que l'ordre public.

Je reconnais bien que quelques mauvaises passions trouvent à s'y faire jour, parce qu'il faut bien qu'elles s'évaporent par toutes les issues possibles. Et si, comme dans les Etats du sud et principalement dans ceux de l'ouest, des rixes particulières, des scandales isolés viennent ensanglanter, même souiller ces manifestations, croyez bien que le principe sacré qui est la base de la démocratie américaine s'en retire sauf et respecté.

VII.

Une chose importante à remarquer et qui rend plus solennel encore aux Etats-Unis ce pacifique exercice des droits politiques, c'est que le peuple américain est un composé de tous les peuples, de toutes les races qui, chaque année, accourent, par flots d'émigrants, grossir ce torrent formidable, et dont pas un n'a, à son arrivée sur les rivages du Nouveau-Monde, le moindre sentiment des libertés américaines. Seulement les nouveaux venus se façonnent avec une rapidité que j'appellerai providentielle aux mœurs, aux lois, aux nécessités du pays.

En posant, le pied sur le sol américain, il semble qu'ils y soient nés. Ceux qui leur succèdent, d'année en année, se confondent si vite dans les rangs de leurs devanciers, qu'avant de pouvoir s'en rendre compte, ils se sont assimilé cette expérience et cette pratique de la liberté qui,

née au milieu d'un petit groupe de colons, répand aujourd'hui ses bienfaits sur vingt-cinq millions d'individus.

C'est ainsi que des conscrits jetés dans une armée de vieux soldats habitués à vaincre, s'inoculent immédiatement le courage et le sang-froid des vétérans.

VIII.

Je n'ai point entrepris de commenter les institutions politiques de l'Amérique du Nord, ni d'en étudier les rouages.

Ces pages sont une simple étude de mœurs; c'est le dehors et la pratique des institutions; je prends les faits tels qu'ils sont, je constate des résultats, rien de plus.

En parlant des élections aux Etats-Unis, je ne puis m'empêcher, toutefois, de faire remarquer qu'il est peu de rouages politiques qui soient aussi bien, aussi complétement définis, dans la constitution des Américains, que l'élection du président. On peut ajouter qu'il n'y a pas de combinaison plus rationnelle et plus en rapport avec les instincts et le caractère démocratiques de la nation. Il suffit pour ainsi dire de suivre un à un tous les paragraphes de l'article 2 de cette constitution [1], pour se rendre un compte exact,

[1] Voir le texte de la Constitution des États-Unis plus loin.

net et précis de cette grande opération, comme pour se convaincre de l'excellence des dispositions qu'ils contiennent, eu égard à l'organisation du pays.

Il est évident que les sages législateurs qui ont rédigé ce beau travail, étaient non-seulement bien pénétrés de l'état des esprits d'alors, mais que, inspirés par leur foi profonde dans les destinées de la démocratie, ils en avaient pressenti les besoins futurs et avaient placé le monument qu'ils élevaient à la hauteur de l'avenir.

L'Union américaine était resserrée à cette époque dans les limites d'un petit nombre d'Etats, et la constitution ne s'adressait qu'à une population restreinte encore. Tout autre système que celui qui fut adopté pour l'élection du président pouvait suffire aux exigences du présent, mais engageait inévitablement l'avenir et s'exposait à mettre la société en péril. C'est ce qui a été prévu avec un bon sens providentiel.

Ce que la constitution s'attacha d'abord à écarter, ce furent les retards, les luttes trop prolongées que le vote direct des citoyens eût amenés au moment décisif, dans cette opération, en exposant peut-être le gouvernement à rester sans chef légal pendant un temps indéterminé. Ce qui fût arrivé, en effet, si les scrutins négatifs se succédant, n'eussent encore amené aucun résultat au jour de l'expiration du mandat d'un président. Ce cas, prévu d'ailleurs par la constitution, semble impossible aujourd'hui avec les combinaisons qu'elle a prescrites. C'est presque un excès de précautions.

IX.

Moins les électeurs sont nombreux, plus il leur est aisé de s'entendre, cela est évident. En conséquence la constitution déclara que l'élection du président serait faite par des électeurs spéciaux, non point privilégiés, mais revêtus de ce mandat par le suffrage. Chaque Etat délègue donc ses pouvoirs à un certain nombre d'électeurs, qui est égal au nombre de sénateurs et de représentants qu'il envoie au Congrès. C'est là un premier hommage rendu à la puissance isolée de chaque Etat, en même temps qu'un appel fait à tous les citoyens de se confondre dans un même sentiment, comme un seul peuple.

Les électeurs de tous les Etats ne se réunissent point cependant pour voter ensemble; mais ils opèrent à jour fixe et simultanément sur toute la surface de l'Union, dans leurs Etats respectifs. C'est-à-dire que ceux du Massachussetts votent dans le Massachussetts, ceux de la Georgie dans la Georgie, etc. L'élection du vice-président ayant lieu en même temps que celle du président, les électeurs ne peuvent donner leur voix pour les deux charges à deux citoyens habitant le même Etat. L'un des deux noms, doit appartenir à un candidat d'un autre Etat. Les électeurs dressent une liste de toutes les personnes qui ont obtenu des suffrages et l'envoient cachetée au

siége du gouvernement fédéral, c'est-à-dire à Washington-City. Le président du sénat ouvre les listes en présence des deux chambres, compte les votes et proclame président des Etats-Unis celui des canditats « qui a réuni » le plus grand nombre de suffrages, si ce nombre forme » la majorité de tous les électeurs réunis. »

S'il n'y a pas majorité, c'est à la chambre des représentants qu'est dévolu alors le droit de procéder à l'élection en choisissant parmi les trois candidats qui ont obtenu le plus de suffrages. La chambre, dans ce cas, ne vote plus par nombre de représentants, mais par Etat, c'est-à-dire que le New-York, qui compte trente-quatre représentants, tandis que le Delaware n'en a qu'un seul, n'apporte, comme ce dernier, qu'un seul bulletin, mais il faut que deux tiers des Etats soient présents. La chambre vote alors jusqu'à ce que l'un des trois candidats réunisse la majorité de tous les Etats. Deux fois seulement les représentants ont usé de ce droit, en 1801, pour Jefferson, qui ne fut élu qu'au trente-cinquième tour de scrutin, et en 1825, lorsque le général Jackson, à sa première candidature, se trouva en concurrence avec Quincy Adams, qui l'emporta sur lui. — Si aucun candidat n'a obtenu de majorité pour la vice-présidence, c'est au sénat que revient le droit de l'élire, en le choisissant parmi les deux personnes qui ont réuni le plus de suffrages.

X.

Aux termes de la constitution, le président est élu pour quatre années. Aucune disposition n'interdit la réélection du président à l'expiration de son mandat; mais personne n'ignore avec quel noble désintéressement Washington résigna ses pouvoirs après huit années de fonctions. Cet exemple d'une grande vertu républicaine est devenu comme une loi que tous ses successeurs appelés à la réélection ont scrupuleusement suivie. Depuis 1789 jusqu'à ce jour, quatorze présidents ont occupé ces hautes et importantes fonctions, Washington, John Adam, Thomas Jefferson, James Madison, James Monroe, Quincy Adams, Général Jakson, Van Buren, Henry Harrisson, John Tyler James Polk, Zacchary Taylor, Milliard Fillmore et le général Pierce, actuellement en fonctions [1].

Parmi eux cinq ont été réélus : Washington, Jefferson, Madison, Monroe et Jakson, et ont par conséquent rempli la présidence pendant huit années consécutives. Les Etats ont donc procédé déjà à dix-sept élections de cette nature.

[1] M. Harrisson et le général Taylor sont morts en fonctions, ils ont été remplacés par les vices-présidents, MM. Tyler et Fillmore.

J'ajouterai que nul individu n'est apte à être élevé à cette haute magistrature non plus qu'à la vice-présidence, s'il n'est né sur le sol des Etats-Unis, s'il n'y a résidé au moins quatorze ans, et s'il n'est âgé de trente-cinq ans.

Il est important de compléter ce rapide exposé par quelques réflexions et quelques détails. Les usages, les mœurs ont un empire incontestables sur les lois, et souvent même vont au-delà du but qu'elles se proposaient.

Nous en allons trouver la preuve ici.

XI.

La constitution, ai-je dit, a voulu avant toute chose éviter des retards préjudiciables peut-être à l'ordre social, dans l'éléction du président, et elle s'est efforcée sagement de simplifier l'opération. Les usages ont encore amoindri cette tâche.

Du moment où les partis se sont formés, ils ont éprouvé le besoin, comme je l'ai dit plus haut, de compter leurs forces à l'avance et de s'assurer les chances du combat. De là sont nées les *conventions* au sein desquelles, en dehors des prévisions de la constitution, mais du consentement de la nation, se prépare, se décide même l'élection.

Chacun des deux grands partis qui divisent l'Union désigne un certain nombre de citoyens munis de pou-

voirs pour discuter les titres des candidats du parti, de façon à éliminer les hommes qui compromettraient le succès, et à s'entendre sur l'adoption d'un seul candidat, car généralement chaque Etat a le sien, whig ou démocrate. Il se forme par conséquent deux conventions, l'une démocrate, l'autre whig, qui se réunissent dans deux villes différentes de l'Union; et chacune d'elles arrête le candidat sur lequel devront se porter les suffrages et le présente à son parti qui l'accepte.

Il résulte de là qu'au jour où les électeurs se réunissent, il n'y a plus entre eux de discussion et qu'ils votent en connaissance de cause. Il y a cette différence nécessairement entre les *conventionnels* et les électeurs, que les premiers ont des pouvoirs illimités, tandis que les seconds reçoivent forcément un mandat impératif.

Voilà comment on peut dire que, même dans une élection à un second degré, la volonté du peuple se fait sentir directement, et qu'il conserve encore le droit d'élection dont il est jaloux à si juste titre, et auquel la constitution n'a porté aucune atteinte en appelant l'intervention de la chambre des représentants pour prononcer en dernier ressort sur le choix du président, puisqu'elle met cette chambre dans l'obligation de fixer ses votes sur des candidats qui lui sont désignés déjà par une majorité relative qu'ils tiennent du corps des électeurs.

La constitution a encore évidemment respecté le droit de la nation, en ne cherchant pas les électeurs dans la chambre des représentants qui tiennent pourtant leurs mandats directement du peuple, parce que, élus pour plu-

sieurs années, ils auraient pu ne plus être, au moment grave dont il s'agit, l'expression véritable et exacte des volontés du peuple, et qu'il n'était plus possible alors de leur imposer un mandat impératif, attendu qu'ils sont déjà en possession d'une mission dont les termes sont bien déterminés.

XII.

C'est par une garantie analogue qu'aucun membre du sénat ou de la chambre, ni aucun individu en jouissance d'une fonction relevant de la fédération, ne peut être nommé électeur. Enfin les droits du peuple ont encore été sauvegardés par la constitution lorsqu'elle a désigné la chambre des représentants à l'exclusion du sénat, pour opérer, par cette raison que les sénateurs ne sont eux-mêmes déjà que le produit d'une élection à un deuxième degré, tandis que les représentants sont nommés directement par le suffrage du peuple.

Au surplus, il ne faut pas s'étonner que le peuple délègue aussi facilement ses droits pour le choix du président, parce que cette élection, en définitive, le préoccupe beaucoup moins que celle d'un fonctionnaire quelconque de l'Etat.

L'intérêt, les instincts des masses les rattachent bien

plus au sort des Etats dont les constitutions sont bien plus démocratiques que celle de l'Union.

La fédération, comme je l'ai déjà dit, est une fiction dans le train ordinaire des affaires. Le citoyen de l'Ohio ne s'inquiète que peu de ce qui se passe à Wasinghton-City, en tant que les actes émanés du gouvernement général ne portent aucune atteinte à ses droits et à ses prérogatives.

Si donc l'élection du président produit de l'agitation sur toute la surface de l'Union, cette émotion est beaucoup moins vive qu'on pourrait le croire dans la masse des populations. Elle ne s'y fait vigoureusement sentir que dans un moment donné, quand il s'agit de faire acte de pouvoir, d'user d'un droit réel et positif, en nommant les membres des conventions et les électeurs ; mais elle est, par exemple, de longue durée et date de loin toujours chez la partie éclairée et influente de la nation, chez celle qui active les partis et que des vues plus étendues peuvent préoccuper. Elle ne l'est pas moins dans les journaux qui, en de pareils moments, prennent une importance que nous ne saurions imaginer en France. Un an à l'avance, selon sa nuance, chacun d'eux porte en tête, chaque matin, comme un drapeau, le nom de son candidat, et dans ses colonnes un arsenal d'attaques et même d'invectives contre ses adversaires.

XIII.

J'ai parlé de l'élection du président des Etats-Unis, uniquement pour donner une idée des mœurs politiques de l'Union américaine. Puisque j'ai mis ce haut magistrat en scène, je demande à définir, au même titre, la nature de ses fonctions.

Le jeu de ce rouage politique qu'on appelle le gouvernement exécutif, n'est pas le moins digne d'attention dans la vie politique des démocrates américains. Cette position exceptionnelle, grandiose et humble tout à la fois, du chef de la fédération, donne une mesure complète du caractère politique de ce peuple. Il faut appartenir exclusivement à ses mœurs, que nulle autre nation n'a pu pratiquer, malgré tous les efforts possibles; il faut avoir reçu, comme un héritage transmis de générations en générations, le sentiment d'un respect accompli, pour savoir placer si haut dans l'estime et la vénération publique un pouvoir si faible sur ses bases.

Tous les peuples qui ont essayé de la démocratie et qui ont tenté d'en asseoir les fondements sur l'imitation du gouvernement exécutif des Etats-Unis ont échoué dans leur rêve. C'est par là que s'affaiblissent chaque jour davantage les républiques américaines, c'est par là qu'elles périront,

noyées dans le sang, appauvries par le désordre et par l'anarchie.

XIV.

On peut peindre d'un trait la position que la Constitution américaine a faite au président, en disant qu'il est l'exécuteur pur et simple de la volonté et des décisions de la majorité des chambres, seul pouvoir réel, seul pouvoir agissant, contre lequel le président n'a jamais besoin ni de lutter, ni de combattre; auquel il n'a rien à imposer, auquel il doit obéir.

Le président n'est rien de plus, rien de moins que le *pouvoir exécutif*, dans la plus rigoureuse acception de ce mot, dont le sens exact, aussi bien que la haute considération qui s'y rattache, semblent avoir échappé aux peuples qui ont essayé d'en faire l'application.

Son rôle en toutes choses est bien défini, nettement tracé.

Il commande en chef les armées de terre et de mer, et la milice des divers Etats, quand elle est appelée au service actif des Etats-Unis. — Mais ce n'est pas lui qui l'y appelle.

Il a le droit de grâce pour les délits commis envers les Etats-Unis, mais jamais dans les cas de mise en accusation par la chambre des représentants.

Il fait des traités, mais c'est avec l'avis et le consentement du sénat.

Il nomme aux hautes fonctions des Etats-Unis ; mais le sénat doit approuver ces nominations ; et dans l'intervalle des sessions, les nominations n'ont qu'une durée déterminée.

La constitution américaine n'a point entendu par là suspecter à l'avance la bonne foi et l'intégrité du premier magistrat de l'Union, mais elle a agi dans la mesure de l'expérience que ses auteurs avaient du cœur humain, de ses faiblesses et de ses penchants.

Elle a en même temps posé une limite aux entraînements de la reconnaissance, et écarté les dangers que la lutte des partis peut engendrer quand les ambitieux affamés d'emplois serrent leurs rangs autour d'un chef porté naturellement à payer leur dévoûment par la fortune et par les honneurs.

Les aspirants à la présidence n'ayant donc ni dignités ni places à promettre, il s'ensuit qu'une conviction sincère plutôt que l'intérêt personnel inspire les luttes acharnées que se livrent quelquefois les partis pour assurer le triomphe d'un candidat.

Le président ne fait point de lois, n'en dicte pas, ne peut ni arrêter la formation d'aucune, ni les modifier, ni les interpréter.

Sa mission est d'assurer, sous sa responsabilité, la promulgation de celles que vote le Congrès, et d'en surveiller l'exécution.

Son initiative et son action personnelle en cette matière se manifestent en deux cas :

1° Il propose et recommande telle loi, telle mesure qu'il croit bonne ; mais c'est au Congrès seul qu'il appartient d'en décider l'opportunité. Le président n'est pas même admis, directement ou indirectement, à défendre les projets qu'il présente. Ni lui ni ses ministres n'ont entrée au Congrès.

2° Il est armé du *veto*, c'est-à-dire du droit, avant de la promulguer, de renvoyer devant celle des deux chambres qui l'a proposée, telle loi sur laquelle il croit pouvoir adresser des observations qu'il motive par écrit. La loi est alors de nouveau discutée, et si elle réunit l'assentiment des deux tiers des membres, le *veto* est annulé et la loi a son cours.

Un seul pouvoir peut arrêter l'exécution des lois, dans des circonstances données, c'est le pouvoir judiciaire.

Il en résulte que le président, comme pouvoir exécutif, peut se trouver en opposition formelle avec le Congrès sans qu'il se manifeste, pour cela, le moindre conflit dans la marche ordinaire des affaires. Cela s'est présenté souvent ; ainsi l'honorable général Taylor appartenait au parti whig, tandis que le parti démocrate dominait dans les assemblées. Pourtant aucun des deux pouvoirs ne s'est jamais trouvé entravé par l'autre, et la majorité n'a pas même eu la pensée de refuser au président la sanction d'aucune nomination aux emplois publics, bien que tous les candidats présentés par lui fussent choisis nécessairement dans le parti whig.

Qu'importe à la majorité? Elle ne demande qu'une chose, c'est que ses résolutions soient exécutées. Elle se soucie peu de savoir par qui. Un seul homme, à ses yeux, répond de tous, c'est le président, c'est son *commis*, non point dans le sens ridicule que nous avons attaché, en politique, à ce mot, mais dans le sens qu'en Amérique on lui a laissé, le sens emprunté à son origine, c'est-à-dire un homme à qui l'on commet, à qui l'on confie un devoir, un mandat à remplir.

On comprend donc aisément de quelle nature peut être la responsabilité qui pèse sur le président, aux Etats-Unis. Il est responsable, non pas de ses actes et de sa politique, car il ne fait pas d'actes, car sa politique doit être celle du Congrès, pouvoir souverain; il est responsable de la manière dont il exécute les lois que dicte la majorité.

Enfin sa position de dépendance est explicitement définie dans ces passages de la constitution :

« En cas que le président soit privé de sa place, ou en » cas de mort, de démission ou d'inhabileté à remplir les » devoirs et les fonctions de cette place, elle sera con- » fiée, etc. » (§ 6, *section* 1re, *art.* 2 *de la constitution.*)

« Le président, le vice-président et tous les fonction- » naires civils seront renvoyés de leurs places si, à la » suite d'une accusation, ils sont convaincus de trahison, » de dilapidation du trésor public, ou d'autres grands cri- » mes et d'inconduite. » (*Section* 4e, *art.* 2 *de la constitution.*

XV.

Tout ce qui précède prouve autant en faveur de la sagesse et du bon esprit de la nation américaine, que de la logique des institutions; car depuis 1789 cet état de choses dure, et quatorze présidents en ont subi l'épreuve.

Ce qui me reste à dire sur cette question le démontrera victorieusement.

Il ne paraît pas, en tout cas, que cette position faite au président ait paru, aux Etats-Unis, dégradante ou indigne, puisqu'il n'est pas un homme éminent de l'Union qui n'ait tenu à honneur d'aspirer à cette haute magistrature.

Washington l'accepta avec une touchante gratitude, et descendit du siége présidentiel avec un mémorable désintéressement. On ne se montre jamais si fier ni si reconnaissant d'une telle fonction quand elle n'entraîne pas après soi la gloire de l'avoir occupée.

L'unité dans le pouvoir, c'est ce que la constitution américaine a pu inventer de plus rationnel, de plus simple, de plus propre à y maintenir l'équilibre et à en écarter les complications et les conflits.

Cette unité, que nous avons trouvée dans le pouvoir agissant, résumé dans un seul corps politique, le Congrès, se retrouve également dans le pouvoir exécutif représenté par le président qui, autour et au-dessus de lui, ne rencon-

tre aucun autre pouvoir lui disputant la part d'influence et de responsabilité qu'il tient de son mandat.

De même que toute rivalité dans l'exercice de la souveraineté conduit à la complication dans les affaires, de même toute rivalité dans l'exécution des ordres et des décrets du pouvoir souverain doit enfanter des conflits.

Les législateurs américains ont parfaitement senti cela, et ils ont dégagé les abords des deux pouvoirs des dangers de cette nature.

Cette unité, cet isolement de l'Exécutif aux Etats-Unis fait sa force et son autorité. C'est de là que le président tire l'importance et la considération dont sa magistrature est entourée.

XVI.

Le cabinet aux Etats-Unis se compose de six membres.

— Un secrétaire d'Etat qui tient à la fois dans ses attributions l'intérieur et l'extérieur, — un secrétaire du trésor, — un secrétaire de la guerre, — un secrétaire de la marine, — un directeur général des postes — et un procureur général.

Ce sont des secrétaires d'Etat, des agents choisis par le président pour diriger, sous sa responsabilité, les divers départements; des hommes de confiance, en un mot, à qui il délègue une large part d'administration.

Ils n'ont, vis-à-vis du Congrès, aucun caractère de responsabilité. Ils ne jouent, dans le mouvement de la politique, aucun rôle officiel par eux-mêmes. Leurs actes, quels qu'ils soient, remontent au président.

Ils ne font partie ni du sénat, ni de la chambre des représentants. Ils n'y ont pas entrée, et n'y viennent soutenir officiellement aucune des propositions du pouvoir exécutif.

Ils ne servent pas même d'intermédiaires au président dans ses relations avec le Congrès ; car ces relations sont directes. Ainsi l'une des deux chambres a besoin de renseignements, d'éclaircissements sur tel ou tel point des affaires publiques ou de l'administration, c'est au président qu'on les demande, et c'est lui qui les transmet directement.

L'action du secrétaire d'Etat ne va pas au-delà de celle du chef de division vis-à-vis de son ministre, dans notre organisation administrative.

Les actes du président ne sont contresignées d'aucun secrétaire d'Etat ; quand il s'adresse au Congrès (jamais verbalement, mais toujours par écrit), le message ne porte d'autre signature que la sienne.

Voilà tout ce qu'est un secrétaire d'Etat aux Etats-Unis.

Dégagés de toutes les préoccupations politiques qui entraînent si souvent les personnes, les secrétaires d'Etat aux Etats-Unis se trouvent ainsi placés dans un milieu où ils sont forcés, avant tout, d'administrer les affaires publiques, ce qui est leur mission.

Administrateurs, simples agents du pouvoir exécutif, et non plus membres du pouvoir, ils ne peuvent en rien

engager la conduite du président, ni s'immiscer dans la politique du Congrès. Par conséquent, on ignore aux Etats-Unis ces grandes crises si funestes et si fatales quelquefois, que nous appelions questions de cabinet, et qui peuvent mettre en péril tout un pays pour la satisfaction de l'ambition ou de l'intérêt de quelques hommes.

Aucune action intermédiaire pour enchaîner la liberté des deux pouvoirs qui représentent la volonté populaire,— celui qui fait la loi, — celui qui l'exécute.

Cela a toujours paru aux Américains une chose monstrueuse et illogique, que cette participation forcée du pouvoir exécutif à la politique du pouvoir législatif par l'entremise de ministres venant défendre devant les assemblées des projets de loi qu'ils sont chargés d'exécuter ensuite; et ils ont toujours considéré comme souverainement immoral le vote que des ministres émettent sur leurs propres conceptions, et sur leur conduite passée et à venir, — se posant ainsi juges et parties, — par conséquent s'amnistiant toujours.

Que serait-ce donc, alors que le président, comme nous l'avons vu, se trouve en opposition avec la majorité du Congrès, s'il était obligé pour satisfaire aux volontés de cette majorité d'aller choisir dans son sein, ses ministres, des hommes en qui il ne pourrait avoir pleine confiance, et à qui il laisserait le soin d'engager la responsabilité dont il est investi lui seul?

XVII.

Au mois de novembre 1849, j'avais traité, dans un journal de Paris [1], la question relative aux rapports du chef de l'Etat avec ses ministres, et à cette époque, — c'est le seul rapprochement que je me permets de faire en ce moment entre la politique américaine et la nôtre, — et à cette époque, dis-je, j'avais ouvertement posé le principe que la constitution du 12 janvier 1852 a si sagement résolu : la séparation entière de l'administration des ministres et du pouvoir du chef de l'Etat.

Je demande donc à citer quelques passages d'un des articles que j'ai publiés en ces temps de tristes luttes, sur cette question. Cette citation ne m'éloigne pas de mon sujet, et achèvera de peindre ce que j'ai essayé des mœurs politiques aux Etats-Unis.

Voici comment je m'exprimais dans la *Presse* du 8 novembre 1849 :

» Le lendemain du 24 février, tout le monde en France
» avait besoin d'apprendre à être républicain, à com-
» mencer par la plupart des républicains eux-mêmes. L'al-
» phabet de cette éducation consistait tout simplement à
» se bien persuader que la forme nouvelle de gouverne-

[1] *La Presse.*

» ment que l'on adoptait exigeait dans la vie publique
» comme dans la vie politique, — des mœurs simples, —
» le renoncement à toutes les vieilles traditions, — et
» un système administratif qui ne conservât rien de celui
» qui avait coûté tant de luttes stériles au pays.

» Le reste serait venu de soi.

» Mais la vanité et la routine qui tenaient tant au cœur
» des uns, — l'orgueilleuse satisfaction qu'éprouvaient
» les autres de se partager entre le plus de mains possi-
» bles le pouvoir au *premier rang*, — à titre de revanche,
» — jetèrent le voile sur la vérité, et étouffèrent tous les
» germes de bon sens.

» On se contenta de changer le nom de la vieille ma-
» chine administrative, on lui laissa tous ses rouages an-
» ciens, et on la lança de nouveau, sans prendre garde
» qu'on avait compliqué ces mêmes rouages de deux ou
» trois ressorts, qui en gênaient les mouvements et devaient
» inévitablement l'arrêter dès le début.

» N'est-ce pas ce qui est arrivé?

» Il faut s'en prendre, comme nous disions, à une
» sotte vanité, à une criminelle et plus sotte ambition.

» Sottise et vanité, en effet, que de s'imaginer qu'un
» pays n'est grand, puissant et considéré qu'à la condition
» d'avoir un état-major de pouvoirs; — sottise et crime
» quand, après avoir fait table rase, on pouvait recon-
» struire un édifice tout neuf, que d'avoir caché les
» vieilles charpentes vermoulues sous une couche de plâtre.

» Non; — un pays est grand, puissant et considéré
» quand le système gouvernemental est en harmonie avec

» les principes de son organisme, quand avec un pouvoir
» simple et facile l'administration est assez forte pour que
» le bien sorte de chacun de ses actes.

» Nous le répétons, sous la forme du gouvernement qui
» régit aujourd'hui la France [1], un cabinet constitué tel
» qu'il est, avec des ministres responsables et partageant
» le pouvoir avec un président responsable : rouage su-
» perflu.

» Un cabinet gênant l'action du président, véritable et
» seul pouvoir exécutif en fait et en droit : rouage dan-
» gereux.

» Neuf ministres abandonnant chaque matin les soins
» des départements à la tête desquels on les a placés (pour
» les administrer probablement), et se rendant au sein
» d'une assemblée où ils devraient n'avoir que faire :
» rouage absurde.

» Il nous a donc fallu en France une nouvelle révolu-
» tion pour réaliser une chose absurde, dangereuse, super-
» flue tout à la fois.

» Et le bon sens n'en ferait pas justice? C'est impos-
sible!

» Nous en avons appelé, pour cela, à l'exemple des
» Etats-Unis que la France a cru imiter, et nous avons
» démontré combien, ils avaient eu, au contraire de nous,
» l'intelligence véritable du pouvoir, en reléguant les mi-
» nistres à la place qui leur revient, en les réduisant au

[1] Qu'on n'oublie pas que nous sommes en 1849.

» rôle qui leur appartient dans un gouvernement répu-
» blicain.

» Aux Etats-Unis, dès que la constitution eut décidé
» qu'il y aurait un pouvoir exécutif confié à un seul in-
» dividu, appelé président, et qui serait responsable de
» ses actes, tout, autour de cet homme, a été dégagé, de
» manière à ce que sa position fût bien à découvert, à ce
» qu'il apparût en réalité et seul dans l'arène pour agir
» avec ses propres bras, avec sa propre intelligence.

» Tous ceux qui se rattachaient à lui pour lui prêter
» assistance dans l'accomplissement du mandat dont il
» était investi, furent considérés comme *officiers de l'exé-*
» *cutif* et rien de plus, et à ce seul titre complétement mis
» hors du pouvoir législatif, aussi bien que du pouvoir
» judiciaire.

» Tels furent, en première ligne, les secrétaires d'Etat,
» dont il n'est parlé dans la constitution, que comme
» d'agents secondaires, ce qui ne leur enlève rien de leur
» dignité.

» Lors de la discussion de la constitution américaine,
» aucune question relative à la position, à l'action, à la
» responsabilité individuelle des ministres ne fut même
» soulevée. Sans qu'il fût besoin de le définir, on savait à
» l'avance quel rôle leur serait assigné, dans quelle sphère
» ils devraient se mouvoir. Aucun des projets qui furent
» soumis à l'assemblée, ni celui du colonel Hamilton, ni
» celui de Randolph, ni la proposition de Wilson, ni celle
» de Pinckney, relatives à la compostiion du pouvoir exé-
» cutif, ne parlèrent de ces auxiliaires du président au-

» trement que dans les termes que nous avons cités.

» Voici, à ce sujet, un passage des *Commentaires sur* » *la constitution*, de Story, qui est une autorité considé- » rable en ces matières.

» Story s'exprime ainsi (chapitre XXXVI, § 728-729).

» Quelques objections, de moindre valeur, ont été faites » au sujet de la formation d'un conseil exécutif dont l'ac- » tion constitutionnelle paraîtrait nécessaire. Une coterie » adroite, dans ce conseil, pourrait diviser et affaiblir » l'ensemble des idées du conseil public. Même sans cette » coterie, la seule diversité des vues et des opinions presque » toujours frapperait l'exercice du pouvoir exécutif d'un » esprit de faiblesse habituelle et de lenteur, ou de contra- » diction humiliante. Mais une objection bien autrement » importante dans un gouvernement républicain, c'est » qu'une telle participation dans le pouvoir exécutif a une » tendance inévitable à pallier les fautes et à annihiler la » responsabilité qui a deux degrés, le blâme ou le châ- » timent. Le premier est le plus important des deux, sur- » tout dans un gouvernement électif.

» Les hommes qui jouissent de la confiance publique » sont bien plus souvent exposés à commettre des actes qui » les rendront indignes de la faveur publique, que des » actes qui les emmèneront sous les coups de la loi. La » multiplicité des voix dans les affaires du pouvoir exécutif » fait qu'il est difficile de déterminer sur qui portera la » responsabilité, car elle est sans cesse renvoyée de l'un » à l'autre. Il devient souvent impossible, au milieu de » mutuelles accusations, de définir sur qui devra tomber

» le blâme. Un sentiment de réciprocité conduit parfois
» les parties à déguiser leur mauvaise administration, ou
» bien la crainte d'une responsabilité publique, les en-
» traîne, sous la conduite d'un démagogue populaire, à
» cacher leurs fautes et leurs erreurs. Ainsi, un conseil
» souvent devient ou un moyen de détourner du premier
» magistrat toute la responsablilité réelle ou une source
» d'intrigues et d'oppositions qui détruisent son pouvoir
» en usurpant son influence.

» La conclusion qu'il faut tirer de ces considérations est
» que la pluralité des membres dans le gouvernement exé-
» cutif prive le peuple des deux plus grandes garanties
» qu'il a contre l'exercice du pouvoir : 1° en renversant
» les bases sur lesquelles se fonde l'opinion publique;
» 2° en diminuant les moyens aussi bien que la possibilité
» de faire porter sur leur véritable auteur la responsabilité
» de toutes mauvaises mesures. »

» Faut-il en appeler à une autre autorité?

» Citons Jefferson, qui fut successivement — secrétaire
» d'État sous l'administration de Washington, — vice-
» président avec Adams, — puis président à son tour, —
» et qui, en passant par les divers degrés du pouvoir exé-
» cutif et du pouvoir législatif, a été plus que personne
» à même d'observer, d'apprécier, d'étudier.

» Voici le fragment d'une lettre de Jefferson au prési-
» dent Washington, lorsque celui-ci lui proposa les fonc-
» tions de secrétaire d'État.

« Chesterfield, 15 décembre 1789.

» J'ai reçu ici les lettres dont vous m'avez honoré, en
» date des 13 octobre et 30 novembre, et je suis vraiment
» flatté du choix que vous faites de moi pour les émi-
» nentes fonctions de secrétaire d'État. Permettez-moi de
» vous en faire mes humbles remercîments.

. . . . . .

» Je me sens plus familiarisé avec les devoirs des fonc-
» tions que je remplis aujourd'hui. . . . . .
» Mais ce n'est pas à un individu à choisir son poste,
» c'est à vous à nous distribuer de la manière la plus avan-
» tageuse au bien public..... Si vous me retenez à New-
» York, ma principale consolation sera de travailler sous
» vos yeux; mon seul appui l'autorité de votre nom, et la
» sagesse des mesures que vous me prescrirez et que j'exé-
» cuterai sans réserve, etc. »

« Est-ce bien clair? Et ces derniers mots cités ne di-
» sent-ils pas suffisamment à quel rôle secondaire Jefferson
» se soumettait volontairement, SANS RÉSERVE, dans
» l'action politique? Nous ajouterons que Jefferson était
» en mission diplomatique à Paris lorsque fut votée la
» constitution, à laquelle il ne travailla point. Il a écrit
» de nombreuses lettres sur les imperfections qu'il trouvait
» à ce grand acte, qu'il acceptait cependant avec ses im-
» perfections. Eh bien! nulle part il ne dit un seul mot
» sur la question des ministres.

» Plus tard, alors qu'il était vice-président, il écrivait
» en ces termes à Madison :

« Monticello, 22 janvier 1797.

« Mes lettres m'annoncent que M. Adams parle de moi
» avec la plus grande amitié, et qu'il exprime la satisfac-
» tion que lui donne l'espoir de mon concours dans l'ad-
» ministration du gouvernement.... Quant à prendre part
» à son administration, s'il entend par là le cabinet du
» conseil exécutif, le devoir et l'inclination m'en ferment
» également l'entrée.

» Je ne me soucie pas de voir se renouveler à mon égard
» les scènes de 1793, de descendre journellement dans
» l'arène comme un gladiateur et de souffrir le martyre
» dans chaque rencontre [1]. Le droit ne s'y oppose pas
» moins, car la constitution ne me recouvrait que comme
» membre du corps législatif [2], et *son principe fondamen-*
» *tal est la séparation des fonctions législative, exécutive*
» *et judiciaire*. Si ce n'est pas exprimé d'une manière
» directe, c'est bien évidemment l'esprit de la constitu-
» tion ; C'EST AINSI QU'ELLE DOIT ÊTRE ENTENDUE ET
» EXÉCUTÉE PAR TOUT AMI D'UN GOUVERNEMENT LIBRE... »

« Nous le demanderons encore, est-ce bien clair? N'y

[1] En 1793, Jefferson, en opposition directe avec Washington sur une question, fut obligé de quitter le cabinet.

[2] Comme vice-président de la République, il était président du sénat. Les fonctions de vice-président aux Etats-Unis sont donc essentiellement *législatives*.

» a-t-il pas incompatibilité flagrante entre les fonctions de
» membre du pouvoir exécutif et celle de membre du pou-
» voir législatif?

» Enfin citons ce dernier extrait de la correspondance
» de Jefferson :

« Monticello, 26 janvier 1811 [1].

» ... Tandis que chez nous, où le pouvoir exécutif a été
» confié à un seul, l'action régulière et tranquille de ce
» pouvoir, pendant une période de vingt-deux années, qui
» peuvent compter parmi les plus orageuses que l'histoire
» humaine ait encore présentées, nous donne des motifs
» raisonnables d'espérer que cet important problème est à
» la fin résolu. *Aidé des conseils* des chefs des départe-
» ments [2], le président les consulte, soit séparément, soit
» réunis; il profite ainsi de leur sagesse et de leurs lu-
» mières, ramène leurs vues à un centre commun, et
» imprime ainsi l'*uniformité* désirable à l'action et à la
» direction de toutes les branches du gouvernement.

» L'excellence de cette organisation du pouvoir exécu-
» tif s'est déjà manifestée dans des circonstances bien
» opposées. Durant l'administration de notre premier pré-
» sident, son cabinet, composé de quatre membres, était
» divisé en deux partis égaux... Mais le président écou-
» tait avec calme les avis et les raisons de chacun, décidait

[1] Lettre adressée à M. Destutt de Tracy.

[2] Ils étaient d'abord au nombre de quatre, puis furent portés à cinq, et enfin à six.

» ensuite la marche qu'il convenait de suivre, et mainte-
» nait le gouvernement dans cette direction, sans que
» cette agitation y apportât aucun trouble [1]. *Le public*
» *connaissait bien ces dissensions intestines; mais il n'en*
» *concevait pas la moindre inquiétude, parce qu'il avait*
» *pourvu la machine* d'un pouvoir modérateur capable
» de maintenir la régularité dans ses mouvements. Je
» parle avec une intime connaissance de ces scènes, *quo-*
» *rum pars magna fui* [2]... La troisième administration [3]
» présenta, dans un cabinet composé de six membres, et
» pendant un intervalle de huit années, le spectacle d'une
» harmonie dont on ne trouverait peut-être pas un autre
» exemple dans l'histoire... Nous n'avons presque jamais
» manqué d'arriver à une résolution unanime.

» *Cependant quelles que fussent la capacité et les dispo-*
» *sitions affectueuses de ces membres, je ne suis pas cer-*
» *tain que le résultat eût été le même si chacun d'eux eût*
» *été investi d'un pouvoir égal et indépendant*... Mais le
» pouvoir de décider, dont le président était muni, ne
» laissait aucune prise aux dissensions intérieures. Je ne
» crois pas que l'exercice du pouvoir exécutif qui m'a été
» confié, ait produit en moi quelque prévention en faveur

[1] C'est-à-dire que le président agissait à sa guise. Cela eût-il été posssible si les membres du cabinet eussent fait partie des chambres ?

[2] Et pourtant les membres du conseil avaient été choisis par Washington lui-même : c'étaient les anciens compagnons de ses travaux.

[3] Celle de Jefferson lui-même.

» de l'UNITÉ DE CE POUVOIR; d'abord parce que j'ai agi
» dans une position subordonnée avant de remplir le poste
» le plus élevé, etc. »

« Grâce à cette SÉPARATION ABSOLUE des trois pouvoirs
» législatif, exécutif et judiciaire, les États-Unis ont résolu
» le double problème de la liberté la plus étendue avec la
» prospérité la plus rapide. »

CHAPITRE VIII.

Premières impressions.

I.

Aux Etats-Unis, tout frappe, tout saisit, tout émeut. Tout est nouveau et inattendu pour l'Européen, soit qu'il parcoure le domaine des faits moraux, soit qu'il s'attache aux impressions extérieures. Chaque pas que l'on fait amène un sujet d'étude et d'observations. A chaque pas l'esprit étonné s'arrête, contemple et médite; de même que sur ces terres privilégiées que le génie de l'homme a enrichies des trésors de l'art et où la main du temps a semé des ruines sublimes, le voyageur fait une halte pieuse devant chaque monument et chaque débris, pour rêver et remonter, avec eux, le cours des âges. Mais avec cette différence

que, en Amérique, on chercherait en vain l'histoire écrite dans les livres ou burinée sur des pierres couvertes de mousse, ou immortalisée par les chefs-d'œuvre de l'art. Dans les vieilles sociétés, ce sont les souvenirs qui enchantent et captivent le voyageur ; dans le Nouveau-Monde, ce sont les résultats immenses du présent que l'on constate, ce sont les mystères et les espérances de l'avenir que l'on interroge.

Un de mes amis des Etats-Unis avait l'habitude, toutes les fois qu'il rencontrait sur sa route un hôtel portant le nom d'un des grands hommes de l'Amérique, d'y aller loger de préférence : — J'en fais vanité, me disait-il, car nous autres gens du Nouveau-Monde, nous sommes un peu ingrats. Et cela n'est pas bien. Le Nouveau-Monde est comme ces coquettes surannées, qui s'imaginent qu'on ne sait pas leur âge parce qu'elles cachent leurs rides. Il ne veut pas vieillir. Confiant dans son nom, il oublie qu'il a déjà quatre cents ans dans l'histoire. Il semble s'attacher à faire disparaître du sol tout ce qui pourrait rappeler sa naissance, espérant qu'ainsi il paraîtra toujours nouveau et découvert d'hier. Est-ce par ingratitude ou par faiblesse que, par exemple, dans toute l'Amérique on ne trouve pas un seul monument, pas la moindre colonne, pas la plus petite pierre en l'honneur de Christophe Colomb, — si ce n'est à la Havane, où son cœur est conservé ?

En revanche, les Américains du Nord professent un culte à toute épreuve pour tout ce qui rappelle la date de leur indépendance. Le nom de Washington est pour ainsi dire canonisé chez eux, et il ne surgit pas de terre un

hameau qui ne soit aussitôt placé sous son patronage.

II.

Ne voulant compter dans le monde que du jour où les premiers coups de fusil ont été tirés à Lexington, en reniant la période de leur oppression, ils se révoltent même contre leur origine.

Voici un exemple bien frappant du contraste de ces deux sentiments :

Mon premier soin, en arrivant à Philadelphie, avait été de demander qu'on me conduisît en pèlerinage à la maison de Penn, cette première pierre de la riche cité qui se développait devant moi. Quel fut mon étonnement, je pourrais dire ma douleur, de voir cette maison presqu'en ruines, délabrée, rapiécée et occupée par un cabaret de bas étage! C'était déjà beaucoup même, à ce qu'on me fit pressentir, qu'elle fût encore sur pied. Et si elle n'a point été démolie, elle ne le doit qu'au hasard de ne s'être pas trouvée située dans la partie fashionable de Philadelphie.

Mais, en revanche, on conserve dans cette même ville avec une dévotion profonde que je suis loin de blâmer, le *State-house*, ou maison d'Etat. C'est là que fut signé et acclamé l'acte de l'Indépendance. Il faut dire que cette maison, par sa nature, réunit *utilement* tous les grands corps politiques.

La maison d'Etat est située dans la belle rue *Chesnut*, et est entourée d'un très-beau square, qu'on nomme le square de l'Indépendance. C'est un véritable petit parc, ombragé par de magnifiques arbres. La salle où se réunissait le Congrès, avant que le siége du gouvernement de l'Union fût transporté à Washington-City, est présentement occupée par les cours de justice. Ce fut dans cette même salle que Washington fit ses adieux lorsqu'il résigna la présidence.

Les Américains ont conservé, avec non moins de respect, la vieille cloche qui sonna pour rassembler le peuple au moment où on lui lut la déclaration de l'Indépendance. On y a gravé cette inscription :

Proclame la liberté à toute la terre et à tous les peuples.

III.

Arrivé aux termes d'une exploration même étrangère à la politique, malgré soi, souvent, on a tenté de tout sonder aux Etats-Unis; on a essayé de parcourir, de la base au sommet, l'édifice social à l'abri duquel vit, s'agite et grandit chaque jour un peuple qui ne compte encore qu'un peu plus d'un demi-siècle d'existence parmi les nations. On a demandé ainsi à chaque chose le secret de cet essor, si rapide qu'il éblouit.

Mais il faut se défier de la vivacité des impressions que l'on ressent aux Etats-Unis ; elles sont assez trompeuses, à cause de cette vivacité même.

Il y a une chose indispensable pour le voyageur qui veut tirer un profit réel de son séjour dans ce pays. Avant de rien observer, de rien noter de tous ces détails qui se présentent à lui, il doit se laisser, en manière de préface, initier à l'étude des mœurs et des institutions.

Cette éducation première, cet *a-b-c* du voyage est nécessaire, par cette raison sans réplique, que les mœurs, les habitudes, les races d'hommes elles-mêmes changent, de la manière la plus absolue, d'un Etat à l'autre, on peut presque dire d'une ville à une autre ville. Rien donc n'est plus simple, et rien n'est plus compliqué en même temps que tout ce qui frappe aux Etats-Unis. S'il vous arrive de voir faux dès le début, vous pouvez tirer les conséquences les plus fausses de tout ce que vous voyez, entendez, observez. Il vous faut un guide sûr, ou vous vous fourvoyez sans ressource.

IV.

Supposez pour un instant que vous ayez affaire, par exemple, à un de ces fumeurs impitoyables qui ne mettent rien au-dessus de leur cigare. Pour peu que vous le rencontriez à la sortie de Philadelphie ou de Boston et que

vous l'interrogiez sur les Etats-Unis, il vous répondra, à coup sûr, que c'est le pays de l'arbitraire.

Je ne parle plus ici par supposition, je raconte un fait.

Je me trouvais précisément un jour avec un de ces hommes. Il me parut profondément désillusionné ; il regrettait la France et même le gendarme qui avait failli l'arrêter au milieu d'une émeute contre le gouvernement.

— Quel grand malheur vous est donc advenu, mon cher monsieur ? lui demandai-je.

« — Figurez-vous, me dit-il, que j'arrive à Philadel-
» phie un dimanche. Il me prend fantaisie de courir un
» peu la ville, sans autre mauvais dessein que de faire
» connaissance avec les rues et les monuments. J'allume
» un cigare à l'hôtel, et je m'apprête à sortir. Je m'aper-
» çois que déjà tous les regards s'arrêtent sur moi avec
» étonnement, et semblent dire : Voilà un être bien au-
» dacieux !

— Tout cela est fort innocent, je l'avoue.

» — Je sors ; mais à peine avais-je fait quelques pas
» dans la rue, que je suis accosté par un individu qui,
» d'un ton fort poli, j'en conviens, me dit : — Monsieur,
» on ne fume pas dans les rues de Philadelphie le di-
» manche.

» — Je craignis, au premier moment, d'avoir mal com-
» pris, n'étant pas très-familier avec la langue anglaise.
» Je saluai pour rendre la politesse, et je voulus continuer
» ma route ; mais mon interlocuteur m'arrêta par le bras,
» et me réitéra l'ordre d'avoir à éteindre mon cigare, parce
» qu'on ne fumait pas dans les rues le dimanche. Je ren-

» trai furieux à l'hôtel, et je ne sortis plus de la journée.
» C'est en vérité d'un despotisme qui n'a pas le sens com-
» mun ! Je partis le lendemain pour Boston ; j'éprouvai,
» comme à Philadelphie, le besoin de visiter la ville, et je
» sortis, le cigare à la bouche, selon mon habitude. Je n'a-
» vais pas posé le pied dans la rue, qu'un homme de po-
» lice m'aborda, non moins poliment qu'à Philadelphie,
» et me tint ce langage :

» Monsieur, veuillez jeter votre cigare, on ne fume pas
» dans les rues de Boston.

» — Pardon, lui dis-je ; si je connais bien mon calen-
» drier, ce n'est pas dimanche aujourd'hui.

» — Vous avez raison, c'est aujourd'hui mardi...

» — Eh bien ?

» Eh bien ! qu'est-ce que le jour de la semaine a de
» commun avec ce que je vous dis ?

» — A Philadelphie, répondis-je, un monsieur, qui a
» rempli près de moi le même office que vous en ce mo-
» ment, m'a bien positivement dit, et par deux fois, qu'on
» ne fumait pas dans les rues le dimanche.

» — A Philadelphie, c'est possible, cela ne me regarde
» pas ; mais à Boston, monsieur, on ne fume dans les
» rues aucun jour de la semaine, et à aucune heure du
» jour. Comme vous êtes étranger, je me contenterai de
» l'avertissement ; mais si vous voulez persister, je serai
» obligé de vous traiter comme si vous étiez un naturel du
» pays...

» — Que feriez-vous ?

» Je vous ferais condamner à cinq dollars d'amende.

— » Décidément mon cigare me fût revenu trop cher, » s'écria le fumeur au comble de l'exaspération, et vous » avouerez que c'est une tyrannie qui n'a pas de nom. » Nicolas ne traite pas plus mal ses esclaves... à la Sibérie » près. »

Et mon fumeur était parti de là pour prendre fait et cause contre les institutions et les mœurs de l'Union qu'il traitait de barbares.

V.

Un point capital à observer, c'est de savoir donc se pénétrer en général, et aussitôt que possible, de ce que j'appellerai l'esprit américain.

Ces petits froissements dont je viens de citer un exemple, se renouvellent, à coup sûr, dans les mœurs des Etats-Unis, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée. Mais où donc est-il un pays qui n'ait pas ses exigences locales auxquelles il faille se soumettre absolument?

Aussi bien devrait-on déclarer le sol de l'Union inhabitable à cause de la rigidité de l'observation du dimanche.

A Baltimore, je voulais profiter de ce jour de repos pour mettre en ordre quelques notes de mon portefeuille de voyage. Je sonnai le domestique de l'hôtel où je logeais. Sur ma demande de me monter tout ce qu'il fallait pour écrire, le nègre fit un signe de tête négatif; puis, comme

j'insistais, il me répondit nettement qu'il ne pouvait se permettre, un dimanche, de me mettre entre les mains des instruments de travail. Rien ne put convaincre son obstination. Je me résignai donc à écrire avec un crayon ; mais sur un avis qui m'avait été donné précédemment, j'eus le soin de m'enfermer. Bien m'en prit, car dix minutes après, je vis qu'on cherchait à ouvrir ma porte. C'était le domestique qui, sous prétexte d'avoir entendu un coup de sonnette, venait m'espionner, et cherchait à me surprendre en flagrant délit de travail. Il serait allé tout simplement me dénoncer au shérif, et aurait reçu pour sa délation moitié de l'amende de 20 dollars, à laquelle on m'eût inévitablement condamné.

Il n'y a que trois professions qui s'exercent librement le dimanche aux Etats-Unis : celle de barbier, celle de *bar-room-keeper* (débitant de liqueurs), et celle de cuisinier. Et encore, dans certaines localités, comme à Philadelphie, par exemple, ville essentiellement religieuse, mange-t-on toujours les restes de la veille, sauf les pommes de terre qu'il est permis de faire bouillir même le dimanche, mais toujours d'aussi grand matin que possible.

Cette observation du septième jour est si rigoureusement suivie, que les Américains remettent au lendemain leurs voyages les plus pressés, leurs affaires les plus urgentes. Pas de fêtes publiques ce jour-là. Le célèbre et pieux anniversaire du 4 juillet est lui-même impitoyablement ajourné quand il échoit un dimanche. Si l'on pouvait retarder les décès et les naissances qui arrivent le dimanche, on le ferait à coup sûr.

CHAPITRE IX.

De l'Esprit américain.

I.

Puisque j'ai dit que le premier soin en mettant le pied sur le sol des Etats-Unis était de se pénétrer de l'esprit américain, il n'est pas inutile peut-être que j'essaie de définir ce qu'on entend par ces mots. La définition que j'en vais donner se rapporte plus particulièrement aux mœurs politiques du pays, qu'aux mœurs privées; mais il sera aisé de comprendre comment les unes se reflètent et influent sur les autres.

La société aux Etats-Unis d'Amérique se compose d'éléments en apparence essentiellement contradictoires, et qui tendent pourtant vers un but unique.

Cette société semble morcelée, et pourtant toutes ses parties sont liées fortement entre elles, bien que le fil qui les unit soit à peine perceptible. Il en est ainsi dans l'ordre moral, comme dans l'ordre matériel, comme dans l'ordre politique.

Là est l'attrait des études auxquelles on se livre sur les Etats-Unis. Là est en même temps le péril pour qui ne se rend pas compte, à l'avance, sur quels points il faut exiger que la société entière soit solidaire, sur quels autres points il convient de scinder cette responsabilité.

Celui qui ne sait pas faire à chacun sa part d'action et qui, toujours et en tout, opère sur l'ensemble de ce vaste territoire, court risque de faillir à l'impartialité. Car alors, dans cette synthèse de la société américaine, si je puis m'exprimer ainsi, on est exposé à rencontrer autant d'ombres que de lumières, — la faiblesse à côté de la vigueur, — plus d'instabilité que d'ordre et de régularité, — moins de calme réel que de fiévreuses agitations.

Aussi n'est-il pas rare de voir des voyageurs qui ont traversé l'Atlantique, rapporter des impressions différentes et des jugements complétement opposés sur ce pays où il se fait, — dans les idées et dans les choses, — un mouvement si rapide et si continuel, qu'on a besoin d'un retour sur soi-même pour se l'expliquer et le bien comprendre.

II.

Il y a deux choses bien distinctes que l'on constate immédiatement aux États-Unis : le degré de maturité auquel sont parvenus quelques États, et l'enfantement laborieux auquel sont encore en proie beaucoup d'entre eux.

Dans les uns, tous les éléments d'ordre et de stabilité qui assurent le jeu libre et facile des institutions apparaissent avec éclat ; — dans les autres on est affligé quelquefois du triste spectacle des tiraillements intérieurs. — On s'étonne de l'inintelligence profonde qui y règne des grands intérêts sociaux, et de l'abus qu'on y fait des principes qui constituent la paix et garantissent la prospérité.

On s'explique aisément, dès lors, l'erreur que s'exposent à commettre ceux qui, persistant à voir dans la société américaine un tout indivisible, en prennent texte, pour punir les uns des fautes des autres, et pour les confondre tous dans un même anathème.

Non ! autant on se sent porté à vouer toute son admiration à ceux des États de l'Union qui marchent dans la lumière, autant les seconds pourraient inspirer de mépris pour les institutions démocratiques et de sérieuses terreurs, si l'on ne savait pouvoir se reposer sur l'esprit américain pour faire justice un jour de ces débordements.

C'est donc dans l'appréciation véritable de la constitution

de la société aux États-Unis, que gît le sentiment d'impartialité que l'on doit réclamer pour elle.

III.

Ceux qui agissent autrement, ignorent qu'il n'existe point aux États-Unis, comme dans la vieille Europe, de centres responsables d'où rayonne tout, — le bien et le mal, — de têtes qui pensent et font mouvoir des bras obéissants, — de cœur d'où part le sang pour aller porter la vie dans toutes les parties du corps, — que, autant il y a d'États, ou mieux autant il existe de communes sur le sol de l'Union, autant on compte de centres, autant de têtes, autant de cœurs! et que chacun de ces États, chacune de ces communes a seul, et demande à avoir seul la responsabilité de ses actes, de ses progrès, du bien-être qu'il se crée.

Comment raisonnablement alors établir de solidarité?

Comment raisonnablement l'exiger?

Pourtant, si elle n'est écrite nulle part cette solidarité, il ne faut pas négliger de constater qu'elle existe, — comme point d'honneur au moins, si j'osais le dire; — parce qu'elle est dans le cœur et dans l'âme de tous les Américains; parce que le sentiment de l'orgueil national étant poussé chez ce peuple à un point excessif, chacun là-bas

semble convaincu qu'il a reçu de Dieu la mission de faire pousser sur ce vaste sol l'arbre du bon sens et les fleurs de la raison.

Si donc le mot d'ordre ne part pas d'un centre commun, on peut dire qu'il émane de partout à la fois.

Tous ceux qui ont assisté au grand mouvement qui se produit quotidiennement aux États-Unis et qui fait qu'en moins de dix années, des villages de quelques centaines de feux se convertissent en villes de trente mille âmes, que des villes à peine peuplées deviennent tout à coup des cités de premier rang, qu'un État tout entier se régénère, — ceux-là, dis-je, qui ont été à même d'assister à de tels progrès, peuvent attester qu'il y a dans l'air de ce pays une influence providentielle qui, des points les plus favorisés, transporte avec la rapidité de l'électrité aux extrémités les plus laborieusement éprouvées, la civilisation avec tout son cortége de bienfaits et de grandeurs.

Comment, encore, nier cette influence quand on voit ces nuées d'émigrants sortis de tous les coins du globe, qui s'abattent chaque année sur les rivages de l'Atlantique, se façonner si promptement aux mœurs, aux lois de leur nouvelle patrie, et s'inoculer, presque d'un jour à l'autre, quand ils séjournent au milieu de la civilisation américaine, l'expérience de la liberté et la pratique de la démocratie ?

Quant à ceux qui s'enfoncent dans les déserts, qui vont grossir le nombre des populations déjà turbulentes, et fonder pour ainsi dire le désordre aux lieux où régnait la solitude, ceux-là sont un défi continuel jeté à cette puissante

domination de l'esprit américain. C'est contre eux que sont dirigées ces croisades de la civilisation qui laissent toujours la victoire au parti de l'ordre, de la paix, et de la saine démocratie.

On peut donc dire qu'au milieu même des troubles et de l'instabilité qu'on surprend dans certains Etats, il reste une consolation et une espérance, c'est de penser que tout cela n'est qu'une question de temps et de patience. Et quand on a sous les yeux l'exemple de si miraculeuses cures réalisées comme par enchantement, on place dans l'avenir une confiance illimitée. L'agitation dans les portions de la société le moins bien constituées, aux Etats-Unis, n'est donc presque toujours qu'un fait très-passager et très-accidentel. Quelque forte que soit l'oscillation, il ne vient en doute à personne que l'équilibre ne se rétablisse bientôt.

IV.

Je le répète, il suffit de porter ses regards à quelques pas en arrière, de se rappeler que sept provinces de l'Amérique ont été le berceau de la liberté et de la démocratie dans cette partie du globe; il suffit de compter le nombre des conquêtes glorieuses que l'esprit américain a faites depuis, de se souvenir de l'histoire de la veille, en quelque sorte, pour ne point s'effrayer de ce bruit, de ces

ténèbres, de ce chaos d'où la lumière est prête à jaillir.

Chose étrange! telle est la puissance de cette influence dominatrice, que c'est assez quelquefois, pour assurer ce miracle, de l'arrivée d'un steamboat, de l'apparition d'un journal, d'un tronçon de chemin de fer qui vient faire sa dernière halte au milieu de contrées qui ne sont encore que l'asile de la discorde, de la barbarie, de la misère, et de luttes inintelligentes et brutales.

C'est qu'il faut savoir aussi tout ce qu'apporte avec soi le génie américain quand il se mêle de régénérer et de vivifier un pays; soit qu'il le constitue au point de vue politique, soit qu'il l'organise sous le rapport matériel, soit qu'il y jette les fondements de la morale. C'est d'abord un grand respect pour la liberté, un culte ardent pour les institutions démocratiques, l'amour du travail, une sérieuse ambition à s'élever, par l'honnêteté, aux hautes fonctions que donne le suffrage de ses concitoyens; — c'est l'éducation qui se répand à pleines mains, par tous les moyens, dans tous les rangs; ce sont les rigides préceptes de la religion qui s'emparent des âmes pour les gouverner; c'est enfin un bien-être profond et réel dans la vie animale; — les portes de la fortune, du luxe, de l'aisance ouvertes à qui veut y entrer; ce sont les lumières du progrès pénétrant partout!

Ainsi se réalisent les plus belles conquêtes de l'ordre sur l'anarchie; ainsi s'obtiennent les plus sûrs triomphes de la civilisation sur la barbarie. — Aussi l'on comprend que des populations fatiguées de luttes, et qui aspirent au bien-être qu'elles sont venues chercher dans l'exil, se jet-

tent au-devant de ceux qui le leur apportent, et s'assimilent leurs idées, leurs principes, leur âme.

Voilà pourquoi l'arrivée d'un steamboat, d'un chemin de fer suffit pour changer la face d'un coin de pays aux Etats-Unis. Il faut donc attribuer à la facilité, au nombre, à la rapidité des voies de communication en Amérique, une grande part dans l'œuvre de progrès, même moral, qui s'y accomplit chaque jour.

La Providence à qui nous attribuons, dans ce fait, un rôle qu'on ne doit point oublier, a créé ce pays pour les hommes qui l'habitent, et les hommes pour le pays qu'ils exploitent.

V.

Certainement, ses desseins étaient bien marqués quand elle dotait le Nouveau-Monde de ces puissants fleuves grands comme des mers, et que l'on peut comparer aux veines qui font circuler le sang par tout le corps.

En effet, pourquoi là plutôt qu'ailleurs trouve-t-on, par exemple, un Mississipi navigable sur un cours de près de trois mille milles? Pourquoi les contours innombrables de ce fleuve géant? Pourquoi des rivières comme l'Ohio et le Missouri, larges et profondes comme lui, et

qui viennent à sa rencontre, ouvrant à l'est et à l'ouest de nouvelles voies immenses ?

Pourquoi ce réseau d'autres fleuves et d'autres rivières se ramifiant sur tous les points, et si nombreux que l'œil a de la peine à suivre leurs sinuosités sur la carte ?

Pourquoi ces lacs, véritables océans, mariant leurs eaux à celles de toutes ces rivières et de tous ces fleuves ?

Pourquoi ? sinon pour indiquer au génie de l'homme que partout où il voudra pénétrer, la route lui est aisée ; sinon pour lui prescrire d'accomplir ce pèlerinage de la civilisation, en lui interdisant tout prétexte d'impuissance.

N'est-ce pas là un beau défi lancé à la hardiesse de l'homme, une magnifique tentation offerte à son audace ? Disons-le, l'esprit du peuple américain a accepté ce défi et s'est jeté dans cette tentation avec un audacieux courage, avec une surprenante hardiesse.

Si donc, d'une part, la facilité des communications a prêté, aux Etats-Unis, un grand secours à l'œuvre de la civilisation ; d'une autre part le goût et le besoin de la locomotion et de l'émigration, qui sont le caractère distinctif de ce peuple, y contribuent, chaque jour, avec une activité merveilleuse.

Il ne s'ouvre pas à la spéculation, à l'ambition un champ nouveau que, dans un temps donné, de tous les coins de l'Union, ne s'organisent de nombreuses émigrations. L'Américain abandonne avec une facilité inouïe la maison où il est né, et où il a été heureux, les villes les plus attrayantes, un milieu de luxe, de plaisir, de

civilisation, pour aller bravement planter sa tante au fond d'une forêt, en pleine société désordonnée ! Sa femme, ses enfants le suivent avec une docilité exemplaire, sans murmure, sans regret.

C'est ce qui explique les résultats que je signalais plus haut; c'est ce qui explique aussi cette grande mobilité, ce jeu si facile qu'on observe dans les fortunes privées. En se déplaçant ainsi, l'Américain sait bien ce qu'il quitte, il sait également ce qu'il va chercher. Son caractère froid, calculateur, positif, a tout prévu, tout combiné. Il n'ignore pas qu'il laisse le calme pour la tempête, la prospérité et la civilisation la plus avancée pour tomber au milieu du désordre et de la lutte. Que lui importe ! Il a dans ses propres forces une confiance telle qu'il sait bien que sa présence seule et son exemple ramèneront le calme à la place de la tempête, qu'il assoiera la prospérité sur les ruines de la misère, qu'il étouffera le désordre et les luttes.

Aux Etats-Unis donc, la solution des plus graves questions qui se rattachent à l'organisation sociale gît dans l'avenir, et cet avenir est toujours si rapproché qu'on y peut avoir une foi pleine et entière. C'est presque une affaire du lendemain.

Plus d'un, parmi ces pays de l'Amérique qui ont tenté d'imiter les Etats-Unis dans la pratique de la démocratie, est doté aussi de fleuves splendides, de lacs profonds, de terrains tout prêts à ouvrir de rapides voies de communication ; mais aucun des peuples des autres parties

de l'Amérique n'est doué de l'esprit qui caractérise les Américains du Nord.

Là est le mot de la grandeur des uns, de la décadence des autres!

CHAPITRE X.

Comment on voyage aux États-Unis. — Profils de mœurs.

I.

Aux Etats-Unis, voyager est une chose sérieuse. C'est une affaire de tous les jours et, pour ainsi dire, un des actes essentiels de la vie de chacun. Hommes, femmes, enfants, jeunes filles, personne ne recule devant les trajets les plus longs, quelquefois les plus pénibles. Le respect profond dont on entoure les femmes en ce pays fait qu'elles ne redoutent pas de se trouver seules au milieu de la plus nombreuse compagnie d'hommes.

Tout le monde donc, voyageant par nécessité et par plaisir, on a dû aviser aux moyens et de rendre les communications faciles et de ménager aux voyageurs un bien-

être et un comfort à peu près égaux à ceux du foyer domestique. D'abord le bon marché des transports, puis l'absence complète de toutes ces petites tracasseries dont, en Europe, on accable le voyageur, sont un attrait réel et que les étrangers surtout apprécient à un haut point. Vous vous présentez à un chemin de fer ou sur un *steamboat;* quelle que soit la quantité de malles et de paquets dont vous êtes accompagné, on ne compte point avec vous; on charge le tout, cela va sans dire. Nulle part, dans aucune ville, vous n'êtes harcelé ni par les octrois, ni par les douanes, ni par les gendarmes. On ne vous demande jamais de passeport, on ne fouille jamais vos malles.

II.

C'est surtout en fait de navigation que l'audace des Américains du Nord se déploie dans toute son excentricité. Vous distinguez très-aisément un de leurs navires, au milieu d'un port, à la hardiesse de la mâture, à l'envergure des voiles. On sent, en quelque sorte, dans le navire américain, le cheval de course. Il dément rarement cette bonne opinion qu'il inspire; et puis quand vous avez navigué deux jours seulement à bord, vous vous apercevez tout de suite qu'il doit un peu de cet air martial à celui qui le dirige, comme un coursier gagne en

finesse, en fierté, en ardeur sous la main d'un cavalier intrépide. Cette audace, cet esprit d'aventure finit par vous subjuguer, et vous oubliez la prudence devant cette confiante sécurité que le marin américain conserve, même au milieu des plus grands dangers.

Si les navires à voiles n'offrent, dans leurs formes et leur construction, rien de bien frappant pour un œil vulgaire, il n'en est pas de même pour les bâtiments à vapeur, qui sont des types qu'on ne rencontre qu'aux Etats-Unis ; à commencer par les *tow-boats* ou remorqueurs, énormes bateaux qui n'ont de remarquable que leur puissance.

Ils sont pour ainsi dire informes, larges, trapus, si j'ose m'exprimer ainsi. Leur avant cependant est assez finement taillé, de manière à lutter avantageusement contre le courant du fleuve. Les roues, d'une circonférence énorme, sont masquées par deux murailles en bois, du niveau de l'eau au sommet du pont, établi en manière de galerie, et placé à une très-grande élévation. Ce sont pour ainsi dire des radeaux à quille, sur lesquels on dresse une charpente à jour supportant tout l'échafaudage de la galerie. On se rendra mieux compte de cette disposition en supposant un de nos navires ordinaires dont on aurait enlevé tout le bordage au ras de l'eau, laissant la cale à découvert, et le pont situé à 50 ou 60 pieds d'élévation. Dans la partie basse du *tow-boat* mise ainsi à nu, se trouvent la machine, les provisions, le bois pour combustible, etc.

Le *tow-boat* s'annonce toujours de loin par le bruit formidable de sa machine; on dirait un coup de canon se répétant de seconde en seconde. Au moment où nous fûmes

abordés par le *tow-boat* qui nous remorqua sur le Mississipi, je dormais du meilleur des sommeils, et je fus réveillé en sursaut en entendant retentir ce ronflement épouvantable. Selon l'habitude, ce remorqueur portait à ses flancs deux magnifiques navires, et en traînait trois autres; nous nous mîmes de la partie, en sixième par conséquent.

Ce n'est certes point par leur élégance que ces bateaux vous frappent; mais leur étrangeté même, le bruit des machines dont je parlais, la puissance qu'on leur devine, et les preuves qu'on les voit en donner, leur colossal aspect enfin appellent l'attention. On les examine, comme on tourne autour d'un éléphant. Quelqu'un a défini les *tow-boats* les Hercules-Farnèses de la navigation.

III.

Il n'en est pas de même à l'égard des *steam-boats* qui parcourent les principaux fleuves de l'Amérique; ils sont en vérité admirables. Ils sont tous à peu près construits sur le même type. C'est une véritable maison à plusieurs étages, dont l'intérieur des appartements est quelquefois d'une magnificence rare sur les bateaux de premier ordre. La soie, le velours, l'acajou, les incrustations de nacre et de bois précieux, les décorations en or, les peintures, les moulures artistiques, les tentures d'étoffes, les caprices

d'achitecture, jusqu'au marbre, tout le luxe possible d'ameublement et de comfort y est déployé sur une échelle étourdissante.

Ordinairement, sur le pont inférieur, entre la muraille du bord et la base de l'*édifice*, règne une galerie circulaire, large de cinq à six pieds, qui parcourt tout le navire; au premier étage, se trouve généralement une immense pièce qui va d'un bout à l'autre du bateau; on l'appelle le *salon*. C'est dans cette pièce que se déploie plus particulièrement le luxe dont j'ai parlé. Vous y foulez d'épais et riches tapis qui couvrent le parquet dans toute sa longueur; de bons fauteuils, des causeuses de toutes formes sont prêts à vous recevoir. Rien n'y manque : cheminées chargées de garnitures splendides, glaces richement encadrées, etc. Vous vous croiriez dans un des salons les plus beaux de Paris.

A droite et à gauche de ce vaste appartement se trouvent des cabines, ou chambres à coucher, qui, sauf leurs dimensions restreintes, ne laissent rien à désirer.

Le second étage est autrement distribué. Une moitié de la galerie de l'arrière forme le *salon supérieur*, où les voyageurs trouvent des livres, des tables à jouer; c'est là que les musiciens qui s'embarquent par bande de six ou huit sur chaque steam-boat, donnent leurs concerts; chose dont les Américains sont très-friands, soit dit en passant. Ils aiment passionnément la musique; quand elle est excellente, ils savent l'apprécier; quand elle est mauvaise, il semble qu'elle leur fasse encore plaisir, car pour eux c'est toujours de la musique. J'ai entendu sur certains steam-

boats prodiguer à de malheureuses joueuses de harpe de frénétiques applaudissements, dont eussent été fières nos artistes les plus blasées sur les bravos.

Ce salon supérieur s'étend de l'arrière jusque vers le milieu du bâtiment ; là il y a une solution de continuité ; puis, à quelques pas plus loin s'élèvent deux ou trois nouvelles constructions, dont quelques-unes sont encore des chambres à coucher ; enfin, la dernière de toutes, tout à fait sur l'avant, est l'observatoire du timonier, qui gouverne de là son navire. Encore au-dessus du salon supérieur, c'est-à-dire sur le toit de la maison, légèrement arrondi, on trouve une terrasse à ciel ouvert, entourée d'une balustrade en fer, et du haut de laquelle on peut contempler les splendeurs que la nature a semées sur les rives de tous ces magnifiques fleuves.

IV.

Je n'en ai pas fini, car c'est tout un monde à décrire qu'un steam-boat. Une portion de la grande pièce du premier étage est séparée du reste par une haute cloison à double porte au-dessus de laquelle ont lit ces mots, formidables en Amérique, *Salon des Dames*. Nul pied profane ne peut fouler les moelleux tapis qui décorent cette pièce.

Ce sanctuaire, interdit aux hommes, renferme de dé-

licates coquetteries d'ameublement et d'arrangements spécialement réservés aux divinités qui doivent l'habiter. Les fauteuils sont plus moelleux, les canapés plus riches, les draperies et les tentures de couleurs plus tendres, de beaux vases de Chine y reçoivent de monstrueux bouquets de fleurs.

Le rez-de-chaussée de cette maison flottante est destiné, à l'arrière, à la classe peu aisée, pour laquelle on a construit une grande chambre commune. Quant aux esclaves, et même aux gens de couleur, riches et pauvres, hommes et femmes, ils n'ont accès que sur l'avant du navire. — Descendons maintenant dans la cave de l'édifice ; nous y trouvons encore à l'arrière une immense chambre qui tient la moitié du bâtiment. C'est là qu'est dressée la table à manger. Le tour de cette chambre est garni de couchettes destinées aux passagers qui ont omis de retenir à l'avance leurs cabines ; ces lits sont les moins agréables et les moins commodes du bord. Cette grande salle à manger, perdue pour ainsi dire au fond du bateau, est encore d'une propreté exquise, convenablement décorée, et, aux heures des repas, elle offre un coup d'œil très - remarquable. Sur l'avant du navire se trouve le *bar-room* ou café, établissement indispensable en Amérique.

V.

Le portrait que je viens de tracer est celui d'un *steamboat* de premier rang, spécialement affecté aux passagers. La peur de la concurrence, terrible dans ce pays quand elle s'acharne sur des industries rivales, le besoin qu'éprouve l'Américain de se trouver toujours largement et magnifiquement installé, font que ce luxe, ce déploiement d'agrément et de comfort sont une nécessité. Et quand on songe que des traversées entreprises sur de pareils bâtiments ne durent pas quelquefois plus de cinq ou six heures, et pour des prix minimes, on s'étonne qu'en Europe on fasse pour ainsi dire tant d'efforts pour se trouver gêné, mal à l'aise, pendant des voyages qui se prolongent jusqu'à trois ou quatre jours. Ajoutez à cela que la marche de ces bâtiments est supérieure en vitesse à tout ce qu'on peut imaginer.

Une chose remarquable à bord des steam-boats américains, c'est l'absence complète de tout commandement, de tous cris, de tout bruit. C'est l'image la plus frappante du gouvernement de l'Union, où l'on ne retrouve nulle part le pouvoir, et où l'on sent partout son action. Il semble que l'âme entière de cette immense machine de bois soit dans ses chaudières, dans sa vapeur, dans ses

roues. Où est le capitaine? Vous le cherchez vainement; vous ne le rencontrez même pas, excepté à l'heure des repas, où vous l'apercevez au haut bout de la table et y présidant majestueusement.

Les seuls ordres qu'on entende à bord se transmettent de la cabane du timonier, au moyen d'une sonnette communiquant dans la chambre aux machines, et à l'aide de laquelle on commande au mécanicien de *stoper*, d'accélérer la vitesse des roues ou de retenir leur élan. Un, deux, trois coups de cette sonnette remplacent les cris, les hurlements, les vociférations que poussent sur nos bâtiments le capitaine, les officiers, les maîtres d'équipages, les uns après les autres, et quelquefois tous ensemble.

Les steam-boats qui servent au double usage du transport des passagers et des marchandises ne sont point tout à fait aussi bien soignés que celui que je viens de décrire; il y a même dans leur construction une modification que je dois indiquer et qui leur donne une certaine ressemblance avec les *tow-boats;* c'est-à-dire que la partie basse du bateau est à découvert. C'est là qu'on empile les marchandises, la cargaison en un mot. L'édifice n'a pas de rez-de-chaussée habitable. Au surplus, la même élégance, ou à peu près, dans les distributions intérieures, la même finesse pour la marche se retrouvent dans les uns et dans les autres.

On comprend que de tels bâtiments, avec leurs hauts étages, ne peuvent naviguer que sur les fleuves, où ils sont abrités par les rives. A la mer, ils ne résisteraient pas, et chavireraient au moindre vent un peu violent.

VI.

Les voyages sur les fleuves se ressemblent à peu près tous, à peu d'exceptions près. En parlant d'une traversée que je fis sur l'Alabama, pour remonter de Mobile à Montgommery, j'ai le dessein de raconter une des navigations les plus pittoresques qu'on puisse entreprendre, sous certains rapports, aux États-Unis.

L'Alabama est un des fleuves les moins fréquentés de l'Amérique; il n'est pas, encore, comme le Mississipi, le Missouri, l'Hudson, sillonné en tous sens par des flottes de steam-boats. Deux seuls bateaux faisaient, alors, le service de Mobile à Montgommery et réciproquement, se croisant une fois dans cette traversée de cinq cents milles. L'Alabama est assez étroit en quelques endroits, et deçà delà, l'on rencontre entre les deux rives de petites îles ravissantes qui semblent des bouquets de verdure que la nymphe de ces ondes y aurait déposés pour les empêcher de se faner; ou bien des bancs de sable. Ces caprices de la nature rendent même la navigation difficile, car on est alors obligé de serrer la terre de si près que souvent l'avant du bateau s'engage dans les arbres dont les branches et les racines trempent dans les eaux. Cela nous est arrivé une fois, en plein jour heureusement, et la violence du choc

a été telle que la proue du steam-boat brisa un tronc d'arbre de la grosseur d'un homme, ce qui n'arrêta pas plus sa course que s'il n'avait heurté qu'un fétu de paille.

En d'autres parties, au contraire, il est si vaste qu'il semble qu'on soit perdu au milieu d'un de ces déserts de l'Océan, où l'on ne voit que la majesté de Dieu.

Les rives de l'Alabama sont, par endroits, assez élevées, et présentent comme une muraille de granit ou de substances ferrugineuses dont les crêtes sont couronnées d'arbres magnifiques. Aux places où les rives sont un peu plus basses, on aperçoit de belles forêts noires et fourrées qui sentent l'Indien à dix lieues. Ce sont des repaires qu'ils devaient évidemment rechercher. Le silence le plus complet règne sur les eaux et dans ces bois, et n'est troublé que par le bruit régulier des machines, qui, à force de monotonie, finit par se confondre aussi dans ce solennel silence. L'ombre des arbres couvre la moitié de la largeur du fleuve dont les eaux unies comme une glace, se plissent à peine à quelques brasses en avant sous l'effort robuste et progressif du bateau, pour se soulever ensuite en tourbillons de lames, quand les grands bras des roues les ont tourmentées dans leur profondeur. Si ce n'est à l'approche des villages, on n'aperçoit âme qui vive sur ces rives où le regard atteint quelquefois à peine.

VII.

Cette navigation de l'Alabama a quelque chose d'une promenade fantastique. Les sinuosités du fleuve sont si multipliées que l'on ne voit jamais devant, derrière et autour de soi que des monceaux de verdure, et que l'on se trouve toujours comme au milieu d'un vaste étang; on ne sait plus distinguer par où l'on est y entré, ni par où l'on en sortira. Rien ne peut donner l'idée de l'imposante grandeur de ces scènes encore dans leur état primitif, et que la main de l'homme a tout au plus effleurées en quelques points.

On a toujours représenté le peuple américain comme un peuple essentiellement calculateur, incapable d'apprécier les splendeurs de la nature. S'il admire son riche pays, c'est, dit-on, par orgueil ; s'il vante la majesté de ses fleuves, c'est parce qu'il sait le parti qu'il en peut tirer pour son intérêt matériel.

Ce jugement est à la fois faux et vrai.

Il y a deux situations dans lesquelles il faut étudier l'Américain. Il apprécie avant tout, en effet (je l'ai déjà dit), ce qui est utile et profitable. Il est essentiellement actif, travailleur, commerçant; désirant toujours beaucoup d'argent, et se préoccupant des moyens d'en gagner. Tel

est l'Américain dans sa vie ordinaire, dans son magasin, dans son *office*, au milieu de ses affaires.

Mais dès qu'il se trouve oisif malgré lui, condamné, par exemple, à passer soixante heures sur un steam-boat, l'Américain change tout à coup d'existence ; il fait, comme on dit vulgairement, peau neuve. Les instincts intellectuels s'éveillent en lui ; il sait alors rêver, aussi bien que qui que ce soit, devant un beau spectacle de la nature, et l'apprécier dans toute sa valeur. Ainsi, je les ai vus nonchalamment assis sur l'avant du bateau, le cigare à la bouche, ou la chique sous la dent, silencieux et absorbés, comme des poëtes, dans la contemplation de ces belles pages de la création, que tous ils avaient déjà feuilletées vingt fois. Eh bien ! il n'est pas un de ces hommes, en apparence si froids, qui, de moment en moment, ne s'écriât avec enthousiasme :

Oh ! very fine indeed ! (Magnifique en vérité !)

VIII.

La disposition des rives de l'Alabama donne à la navigation sur ce fleuve un caractère d'originalité dont il est bon de parler.

Généralement, et afin d'éviter les attaques des eaux au moment de leur grande crue, les villages, hameaux,

bourgs, maisons bordant le fleuve, sont bâtis sur les points les plus élevés; en sorte que lorsque le *steam-boat* s'arrête pour déposer des marchandises ou en prendre, il se passe là un spectacle assez curieux.

Le bateau, avec une habileté et une précision de manœuvre qui m'ont toujours étonné dans toutes mes traversées, accoste la terre de flanc et s'amarre à quelque arbre, quand il y en a, ou se maintient stationnaire au moyen d'un mouvement modéré de ses roues. Alors, du haut de la rive, quelquefois de cinquante ou soixante pieds, descendent des chaînes à crampons auxquels on attache les ballots, les barriques, toute la cargaison qu'on a à laisser ou à prendre dans l'endroit. Cette opération se fait au moyen d'appareils mécaniques. Les passagers arrivent à ces sommets escarpés par des escaliers en planches construits sur le flanc de la rive ou taillés dans le roc de ces gigantesques murailles.

Pour parvenir à établir ces informes chemins, il a fallu encore des travaux inouïs. Lorsque les villages sont situés à des hauteurs raisonnables, et proches de quelque plan incliné, on y a établi des voies à coulisses sur lesquelles, au moyen de crics, on fait monter ou descendre un chariot chargé des approvisionnements destinés au steam-boat ou que celui-ci décharge sur la rive.

Il advient souvent que les personnes qui devaient recevoir les objets à leur adresse ne se trouvent pas présentes au moment de l'accostage du steam-boat, qui s'annonce toujours, à cinq minutes de distance, par deux ou trois volées de cloche. On n'attend pas les absents, on dépose tout

simplement à terre les paquets, volumineux ou non, et même des factures, des lettres renfermant quelquefois des valeurs.

Comme je m'étonnais de cette façon d'agir, on m'affirma que jamais aucun détournement d'objets n'avait eu lieu. Les choses se passent ainsi d'ailleurs le long de tous les fleuves, et du parcours de tous les chemins de fer.

IX.

Après les steam-boats, il n'y a plus rien en fait de navires qui soit digne d'attirer l'attention ; le reste n'est intéressant que par l'originalité et le pittoresque.

Les *canal-boats* jouissent cependant d'une certaine importance. Ce sont, comme leur nom l'indique, des bateaux destinés à naviguer sur les canaux si nombreux en Amérique, et dont quelques-uns, par leur étendue, leur largeur, l'utilité réelle des communications qu'ils établissent, peuvent être considérés comme de véritables fleuves que le génie américain a ajoutés à ceux dont Dieu avait déjà si magnifiquement doté le pays. Le canal-boat n'est, à tout prendre, qu'une grande chaloupe, sur le pont de laquelle s'élève une petite dunette dans la forme, toute proportion gardée, des édifices que portent les steam-boats. C'est le rapport d'une cabane à une maison. Cette dunette est des-

tinée à abriter les quelques passagers à qui il prend fantaisie de faire ces sortes de traversées, qui ont quelquefois, mais rarement cependant, l'avantage de raccourcir la route.

Sur une petite échelle on y réunit, autant que possible, les choses les plus indispensables à un voyage. J'ai vu quelques-uns de ces bateaux munis de petits appareils à vapeur. Ils varient de dimension, selon la longueur et l'importance de leurs traversées, et l'étendue des tronçons de fleuves qu'ils ont quelquefois à parcourir pour rejoindre les canaux. En somme, le *canal-boat* a un peu l'aspect d'une gondole vénitienne.

X.

Il existe aux Etats-Unis une espèce de bateaux assez curieuse, qu'on ne rencontre guère que sur le Mississipi et ses affluents, et qu'on nomme *flat-boats* (bateaux plats). Ce sont de véritables caisses longues et étroites, carrées aux extrémités et recouvertes dans presque toute leur longueur d'un toit en planches qui les clôt hermétiquement. Ces bateaux ne sont pas difficiles à construire. C'est, comme je le disais, une caisse et rien de plus, au fond de laquelle on entasse du bétail, du charbon, des produits de l'intérieur, toute une menue cargaison enfin ; quelquefois on y trouve une famille de quatre ou cinq individus.

Le *flat-boat*, abandonné au courant du fleuve, le descend bien au delà de la Nouvelle-Orléans, venant quelquefois de cinq ou six cents lieues de l'intérieur, sans autre appareil de navigation qu'un long aviron manœuvré à l'arrière.

Parvenu au terme de sa destination, le propriétaire débite sa cargaison d'abord, puis vend ensuite le bateau, à la construction duquel on emploie toujours, en vue d'un bon placement, du bois de choix, dont on fait d'excellents matériaux de menuiserie. Il serait d'ailleurs impossible à ces informes embarcations de remonter le fleuve. Une fois sa vente réalisée, le *capitaine* (car il ne tolère pas qu'on lui donne un autre titre que celui-là) prend passage à bord d'un *steam-boat*, regagne l'intérieur, prépare une nouvelle cargaison, un nouveau bateau, et revient chercher fortune le long des rives du fleuve.

Ces bateaux, quand on les aperçoit venir de loin, font l'effet exact d'un long cercueil flottant sur les eaux. On est tout étonné par moments de voir apparaître, par une des ouvertures ménagées dans la toiture, une tête d'enfant ou de femme. A l'époque où je me trouvais dans la Louisiane, ces bateaux portaient tous le nom de *général Taylor*. C'était un hommage populaire rendu au vainqueur de Buena-Vista, une sorte de réclame flottante que ses amis encourageaient; et ceux qui croyaient lire dans l'avenir, ou qui se plaisaient à flatter leurs espérances, avaient déjà substitué au titre de *général* celui de *président*.

XI.

Une autre espèce de bateaux non moins curieuse ce sont les bateaux qui naviguent sur les lacs dans le nord.

L'apparence en est lourde, les quatre mâts dont ce bateau est armé sont très-courts ; ses voiles étroites et basses semblent insuffisantes à prendre assez de vent pour le mettre en mouvement, et toutes ses formes manquent d'élégance. Quelques-uns de ces bateaux ont ceci de particulier qu'ils sont destinés à une double navigation. Composés de trois ou quatre compartiments bien hermétiquement clos séparément, on les hale à terre, on charge ces *caisses* sur des trains de chemins de fer, avec toutes les marchandises qui y sont entassées, et on les transporte ainsi jusqu'à un autre point du lac, où on rapproche les compartiments au moyen de forts écrous, et on les rend de nouveau à leur élément naturel. Dans l'intérêt des marchandises, qui ne subissent de cette manière aucun transbordement, cette opération ne laisse pas d'avoir quelques avantages.

On a beaucoup parlé des accidents dont sont victimes et que causent les bateaux à vapeur en Amérique. Il y a un peu d'exagération dans les récits qu'on en a faits. Si

rares que soient ces catastrophes, elles n'en sont pas moins déplorables, j'en conviens ; mais d'abord rétablissons l'exactitude et la vérité.

Ces accidents sont presque inconnus ailleurs que sur le Mississipi ; et alors même il n'y a pas toujours de la faute ni des capitaines, dont je n'excuse pas l'imprudente hardiesse ; ni des machines, qui sont généralement bonnes ; ni des bâtiments eux-mêmes, qui sont ordinairement bien construits. Mais il ne faut pas oublier que, dans ses parties les plus navigables, le Mississippi est semé de ces énormes troncs d'arbres dont les cimes atteignent au sommet de l'eau et contre lesquels il arrive souvent qu'on se heurte. Ces chocs violents produisent presque toujours des catastrophes. Dans le pays on appelle ces récifs des *chichots*. Ensuite, il ne faut pas oublier non plus que sur le Mississipi on compte plus de mille steam-boats faisant, l'un dans l'autre, de trois à quatre voyages par an ; ce qui établit une moyenne de trois mille cinq cents traversées, sur lesquelles il arrive à peine une catastrophe chaque année. Ce sont là les conséquences inévitables de l'existence et de l'emploi de la vapeur. Chaque médaille a son revers, chaque progrès a son côté fatal !

XII.

Les Américains du Nord semblent avoir été si complétement prédestinés à ne se servir que de steam-boats et de chemins de fer, qu'ils ont été peu doués de l'instinct de la voiture à quatre roues, pas plus qu'ils n'ont l'intelligence des grandes routes affectées à ces sortes de voitures.

Il faut donc que je vous dise ce que c'est qu'une diligence ou *stage* aux États-Unis. Dans une voiture, composée d'un seul compartiment, on entasse neuf personnes sur trois banquettes transversales, les trois du milieu n'ayant pour s'adosser qu'une ceinture de cuir accrochée aux deux côtés intérieurs de la voiture. A la grande rigueur, six personnes y seraient déjà peu à l'aise.

Mais là n'est pas encore tout le mal. On attelle, il est vrai, à ce *stage* quatre magnifiques chevaux parés, reluisants, harnachés comme pour un tour au bois, avec de longs rubans bleus et roses aux cocardes; un *driver* (conducteur), ganté de gros gants de daim qui lui montent jusqu'à mi-bras, tient en mains les guides et conduit ses chevaux avec une admirable habileté. Durant les premiers moments que je fus installé dans mon coin, cela alla assez bien ; mais nous n'étions pas à deux milles du relais, que nous entrâmes dans de grandes forêts. Alors ce n'était plus

une route tracée pour des hommes que nous suivions, c'étaient des fossés et des rivières que nous franchissions, des troncs d'arbres que nous escaladions, le tout accompagné de cahots à vous briser les reins; car, même devant ces obstacles, les chevaux ne ralentissaient pas le galop qu'ils avaient pris depuis leur départ, et chaque fois que l'obstacle devenait plus grand, le cocher les fouettait et ranimait leur ardeur. Était-il gris? demanderez-vous; non pas! Avisez-vous donc de crier à un *driver* américain de prendre garde...

— Prendre garde à quoi? vous demandera-t-il.

— Mais à mes côtes, s'il vous plaît! lui répondrez-vous.

— A vos côtés, monsieur! mais je m'en soucie bien; je ne sais pas pourquoi je perdrais mon temps à les ménager!

— Mais au moins songez à vos chevaux...

— Mes chevaux! mais il me semble qu'ils ne se plaignent pas... Voyez, ils sont vigoureux, obéissants, ils ne demandent pas mieux que de galoper, et vous voudriez que je les fisse aller au pas... Ils me le reprocheraient.

— Mais vous allez briser la voiture!...

— La voiture se briser! oh! que non! elle est bien construite, elle est solide, soyez tranquille. Une voiture! cela est fait pour suivre les chevaux! Du moment que ceux-ci franchissent le fossé, il faut bien que la voiture y passe; s'ils s'enfoncent dans la boue jusqu'au poitrail, la voiture peut bien y entrer aussi, elle n'est pas plus délicate qu'eux! Ils ont leurs jambes pour s'en tirer, elle a ses roues qui l'y aideront.

Et il a raison, le *driver!* ses chevaux sont tout aussi américains que lui sous ce rapport. Ils vont toujours, toujours. Fossés, haies, rivières, troncs d'arbres à franchir, à escalader, rien ne les arrête. C'est un nouveau genre de *steeple-chase*.

XIII.

Ne croyez pas que j'exagère le moins du monde! Le sol sur lequel roule ou plutôt bondit le *stage* est, pour ainsi dire, dans son état primitif, il n'a été ni nivelé, ni battu, ni pavé.

Lorsqu'à la suite de grandes pluies il a été trop défoncé et qu'il s'y est formé quelque crevasse réellement dangereuse, alors on jette en travers de la route des arbres rapprochés les uns des autres; mais, si près qu'on les puisse placer, il existe toujours entre eux une solution de continuité produite par la forme même des troncs, et qui amène une suite de cahots non interrompus; chaque tour de roue en fait naître trois ou quatre qui se succèdent avec une rapidité effrayante. Cela dure ainsi quelquefois un quart d'heure, une demi-heure. C'est un véritable supplice! Tout à coup, au moment où l'on s'y attend le moins, on se trouve pris, arrêté, comme emprisonné au milieu d'un bois à travers lequel il faut absolument se frayer un passage.

On évolutionne littéralement autour des arbres dont les branches indiscrètes pénètrent jusqu'au milieu de la voiture, menaçant de vous briser la tête, de vous abîmer le visage, tout au moins de vous endommager un œil! Et puis ce sont des chocs terribles quand les roues s'engagent entre les racines, à croire que la voiture va sauter en morceaux!

Quelquefois encore on franchit des gouffres de cent pieds de profondeur, au fond desquels roule quelque torrent; on les passe sur des ponts en bois dont les planches mal jointes, mal assurées, mal clouées, crient, tremblent, s'ébranlent et basculent sous le poids des roues. Il y a dans le danger réel qu'on y court une certaine grandeur qui le fait presque oublier!... Puis, un instant après, on se sent rouler sur la mousse ou sur un lit de feuilles; plus de cahots, plus de secousses, on est moelleusement balancé alors. C'est qu'on traverse quelque belle partie de forêt où il semble qu'on fasse une promenade poétique.

Mais, hélas! l'illusion n'est pas d'une assez longue durée. Vous suivez encore du regard les charmants caprices de la nature qui s'est plu à semer dans ces immenses déserts des trésors de surprises, quand un bond qui colle votre front aux parois de la voiture vous avertit qu'il n'y faut plus songer, et vous ramène à la triste réalité!

XIV.

La seule compensation qu'on trouve à ce véritable martyre est le beau spectacle qu'offrent les magnifiques forêts qu'on traverse et qu'on ne quitte pas du moment du départ au moment de l'arrivée. Il en est ainsi dans toute l'Amérique.

Comment se fait-il qu'aux États-Unis on rencontre des routes pareilles à celles dont je viens d'essayer de vous donner une idée?

Ce mal a deux causes. La première vient de ce qu'il y a indécision dans l'esprit du gouvernement de l'Union sur la question de savoir si les grandes routes, même celles que suit la malle, doivent être créées et entretenues par le gouvernement général, ou bien si chaque Etat doit en avoir la charge isolément. Il en résulte un *statu quo* déplorable, en attendant qu'arrive l'heure de la solution du problème.

Il faut dire, en second lieu, que dans la pensée des Américains il est arrêté en principe que la vapeur appliquée à tous les modes de transport doit seule desservir les voies de communication. Tous les efforts se concentrent donc sur les chemins de fer, et on ne se préoccupe nullement des routes ordinaires, qui ne sont considérées que comme

un provisoire, un accident qui, d'un jour à l'autre, doit disparaître. Ceci est tellement vrai que, dès qu'il est possible de rouler dix minutes seulement sur un chemin de fer en cours d'exécution, on en profite immédiatement.

Parvenus, après trente heures de souffrances et de fatigues, au terme de mon seul voyage en *stage*, nous prîmes le chemin de fer à Griffin. Il était trois heures de l'après-midi ; nous étions en retard d'une grande heure et demie, et nous devions être rendus au plus tard à quatre heures moins un quart à Atlanta, afin d'y rejoindre un convoi de nuit qui devait nous conduire à Augusta.

Le train partit, si je puis m'exprimer ainsi, au galop de sa vapeur, et dévora en cinquante-cinq minutes les quarante-cinq milles qui séparent les deux stations ; mais en atteignant cette grande vitesse, nous avions enfreint les lois qui, dans la Géorgie, interdisent au rail-road une vitesse de plus de douze lieues par heure. Dans chaque Etat de l'Union, selon la plus ou moins bonne construction des chemins, selon la qualité des machines, des locomotives, etc., les lois fixent le maximum de vitesse des trains.

Ainsi, dans la Géorgie, comme je l'ai dit, dans la Caroline du Sud, dans la Virginie, dans les Etats du Nord où les chemins sont parfaitement établis, on voyage avec une rapidité qu'on peut estimer varier en moyenne de huit à quinze lieues, tandis que dans la Caroline du Nord, dans la Louisiane, etc., cette moyenne ne dépasse pas quatre à cinq lieues.

A peine sortis de Griffin, nous entrâmes de nouveau en

pleine forêt ; et c'est le moment d'expliquer pourquoi, en Amérique, toutes les routes possibles sont tracées au milieu des forêts.

XV.

D'abord, aux États-Unis, les trois quarts du sol sont à défricher, et cette partie encore inculte est presque toute entière en bois ; on se garde donc de toucher aux terres déjà en culture, car ce serait porter stupidement le trouble au sein des richesses du pays.

Secondement, ouvrir des voies de communication au milieu de déserts, c'est y appeler des populations nouvelles, c'est y créer des villes et des villages, c'est y faire naître l'agriculture et l'industrie, c'est y semer la fortune, c'est y répandre la civilisation. Chaque tronçon de chemin de fer, à mesure qu'il s'avance dans le pays, semble apporter tout cela avec lui. A chaque pas que l'on fait dans chacune de ces immenses forêts, selon la disposition des terrains, selon les chances d'avenir que présentent les localités, on aperçoit s'élever au milieu des arbres, ici une cabane isolée, plus loin deux ou trois maisons, enfin des villages entiers. En deçà, au delà, à droite, à gauche, s'étend toujours la forêt ; le calme, la solitude de la nature à deux pas de ces premiers murmures de la civilisation naissante.

Les chemins de fer ont, en outre, avantage à passer à travers les forêts, en ce qu'ils se trouvent à même ainsi de s'approvisionner de combustible à très-bon compte. Aussi ne consomme-t-on point de charbon aux États-Unis, ni pour les rail-roads, ni pour les bateaux à vapeur. Le long de la route, de distance en distance, les trains font halte, soit pour s'approvisionner d'eau, soit pour se charger de bois.

Un train de chemin de fer est dans ce pays-là considéré comme une voiture ordinaire. On est habitué à s'en garder comme nous nous gardons d'un cabriolet qui passe dans la rue. Il y a des villes aux Etats-Unis, comme la Nouvelle-Orléans par exemple, où les trains passent au beau milieu des rues exactement comme le ferait la plus innocente calèche. Les enfants se rangent tranquillement, les passants attendent, les autres voitures stationnent; seulement le mécanicien lâche un petit robinet de vapeur disposé en manière de sifflet, et dont le cri strident et prolongé se fait entendre au loin et annonce l'approche du train. Dans la campagne, ce signal est nécessaire pour avertir les animaux qui se promènent paisiblement sur les rails ou s'y couchent en travers. Ils ont une peur terrible de ce sifflement, et, dès qu'ils l'entendent, ils prennent la fuite de tous côtés en poussant des hurlements.

Dans certaines villes, où les gares sont placées au centre des populations, comme à Baltimore, les trains n'y entrent pas avec la vapeur; à quelque distance ils s'arrêtent, ou abandonnent la locomotive, et on attelle aux chars sept ou huit vigoureux chevaux d'une espèce toute particulière et qui les font rouler jusqu'à la gare. Ces chevaux

toujours lancés au galop impriment au convoi une vitesse extraordinaire que facilitent naturellement les rails.

XVI.

Si je me rappelle bien, nous étions arrivés à Atlanta pour y prendre un train de nuit qui devait nous conduire à Augusta.

Ici j'ai une particularité toute spéciale à signaler, je veux parler de la disposition intérieure des chars destinés à recevoir les voyageurs pendant la nuit. Ces voitures sont de véritables maisons où rien, absolument rien ne manque pour tous les besoins de la vie. Elles sont divisées en plusieurs compartiments ou chambres à coucher : les unes destinées aux dames seules, les autres aux hommes.

Chacune de ces chambres comporte six lits ou plutôt six couchettes placées latéralement sur trois étages. Avant que la nuit soit venue, les deux couchettes inférieures forment un excellent canapé; quand l'heure du sommeil arrive, on prend la peine de soulèver le dossier du canapé; quand il est parvenu à la position horizontale qui convient à son nouvel usage, de forts crampons en fer mis en mouvement par un mécanisme intérieur le saisissent et le maintiennent; trois sangles ou courroies perpendiculaires garatinssent le dormeur de toute chute. Vous dire que ces lits soient parfaitement bons, ce serait

mentir; mais on est encore très-aise de les trouver tels qu'ils sont, et de pouvoir, grâce à cette précaution, passer une nuit assez tolérable. Chacune de ces chambres à six lits communique l'une dans l'autre, en sorte que l'on peut se promener au besoin d'un bout à l'autre du char. Des fanaux suspendus à la voûte éclairent cet intérieur, ce qui ne laisse pas d'être un spectacle pittoresque et nouveau.

Les chars de jour, s'ils ne sont pas aussi riches, aussi moelleusement arrangés que les nôtres, offrent, en compensation certains avantages qui sont bien à envier quand on a une longue route à parcourir. Ces voitures ont la même construction à peu près que les wagons de seconde classe de nos chemins de fer; la toiture en est beaucoup plus élevée cependant, et a environ sept pieds de hauteur. Chaque char contient, sur les grandes lignes, de quarante-huit à soixante-douze personnes. Dans le milieu du char règne une allée assez large qui le coupe en deux parties; à droite et à gauche sont disposées des stalles exactement semblables aux stalles de nos théâtres, avec un dossier un peu plus élevé. Ces stalles sont rangées par trois de front sur chaque côté, et chaque rang jouit du bénéfice d'une croisée. Aucune porte latérale; on entre et on sort par les deux extrémités de la voiture. Devant chacune de ces portes règne une sorte de petit balcon circulaire avec balustrade en fer, et qui sert comme de pont pour passer de plain-pied d'un char dans l'autre. De cette façon on peut se promener d'un bout à l'autre du convoi.

XVII.

Il n'y a de distinction entre les places que celles-ci : les femmes jouissent du privilége d'un char spécial où ne sont admis, comme sur les bateaux à vapeur, que leurs chevaliers servants ; les gens de couleur ont également un char spécial ; quant aux esclaves (dans les Etats à esclaves), on les relègue avec les bagages, dans une sorte de magasin placé sur l'avant, et qui sert en même temps de salle à fumer.

Tout ce qui a la peau blanche, ou mieux, pour m'exprimer selon la loi américaine, tout ce qui est citoyen américain, a des droits égaux aux mêmes places, le prix en est le même pour tous.

Dans le char des femmes se trouve un petit salon, mystérieux arcane, qui renferme des toilettes complètes et tous les objets dont la coquetterie féminine sent le besoin, même en voyage. Ce petit salon est parfaitement arrangé et décoré. Pendant l'hiver, on place dans les chars un poêle ; vous voyez que rien n'y manque.

Aux Etats-Unis on ne paie pas sa place avant de monter en voiture, ou du moins il en est ainsi pour ceux qui prennent le train en route ; car, aux Etats-Unis, on fait signe et on arrête un convoi de chemin de fer en pleine voie, comme nous arrêtons un omnibus sur le

boulevard. Seulement, de demi-heure en demi-heure, le chef du train fait sa tournée, nuit et jour, dans tous les chars en criant :

— *Your tickets, if you please, gentlemen.* (Vos billets, s'il vous plaît, messieurs.)

Celui qui ne peut produire son billet paie le prix de sa place, et, en échange de son argent, on lui remet une carte. Afin de prévenir cette exhibition continuelle de billets pour la production desquels le chef du train est obligé au milieu de la nuit de réveiller les dormeurs, les Américains ont adopté l'usage de planter le *ticket* entre le chapeau et le ruban qui l'entoure, de manière à le mettre bien en évidence.

Il n'y a pas d'exemple que jamais personne ait songé à profiter du sommeil d'un voyageur pour lui dérober ce billet. En France, il faudrait bien se garder d'une telle confiance. Mais aux Etat-Unis, il n'y a pas, à proprement parler, de *filous;* ils sont rares du moins. On y vole comme partout, mais on y vole sur une échelle plus importante. Un coquin ne sera pas assez sot pour jouer sa liberté sur un coup pareil, il aime mieux la réserver pour quelque grande opération plus lucrative.

Il est un genre de vol bien curieux, cependant, mais qui est pratiqué tout spécialement à Boston, c'est celui des parapluies, qu'il faut surveiller avec plus de précaution que sa montre ou sa bourse. Dans les hôtels, dans les *bar-rooms*, dans les maisons les plus honnêtes, on escamote les parapluies avec une impudence incroyable. Ce qu'il y a d'étrange dans ce fait, c'est que ce genre de vol était passé

dans les mœurs à l'état de croyance et de tradition, à ce point qu'on a traité d'audace incroyable un arrêt de la cour de justice du Massachussetts, qui a récemment déclaré que, prendre un parapluie à son voisin, sans lui en demander la permission, était un vol qualifié. Les râfles ont un peu cessé devant cet arrêt ; mais comme rien n'est aussi difficile à extirper qu'un préjugé, il se commet encore des vols de cette espèce en assez grande quantité.

XVIII.

Beaucoup de choses, ai-je dit, favorisent le goût des voyages aux Etats-Unis : la commodité des moyens de transport et le bon marché entre autres. J'ajouterai que le comfortable des hôtels y entre pour une bonne part. Maintenant reste à décider si ces avantages sont la cause ou la conséquence. Convenons qu'il y a réciprocité.

Nous n'avons pas en France l'idée de ce que peut être en Amérique un des établissements de ce genre ; et en Angleterre même, où ils sont, en général, sur un pied que nous ne pouvons atteindre, il faut reconnaître qu'ils ne peuvent lutter avec ceux des Etats-Unis. Quant à nous, ce que nous possédons de plus grandiose, de plus riche, de plus cher à Paris même, en fait d'hôtels, n'équivaut pas aux hôtelleries des villes de second ordre dans ce pays. Il

n'est pas jusqu'aux petites auberges qu'on rencontre sur les routes, qui n'offrent un comfortable que j'ai bien souvent regretté de ne pas trouver dans des villes importantes de la France.

Les habitudes américaines contribuent à assurer ce développement colossal aux hôtels bien famés. Par exemple, pour tenir un train de maison, même ordinaire aux Etats-Unis, il faut être dans de certaines conditions que tout le monde ne peut remplir. Il n'existe pas, à proprement dire, de maisons à appartements, et surtout à petits appartements ; par conséquent les *bachelors*, ou garçons, seraient obligés, en tout état de cause, de prendre à loyer une maison entière dont le prix est généralement élevé. Cette dépense très-forte en entraîne d'autres non moins considérables, celle de plusieurs domestiques, par exemple ; car on ne trouve pas aux Etats-Unis de maîtres Jacques, le cuisinier n'est jamais cocher en même temps, le cocher ne cumule jamais les fonctions de valet de chambre, etc.

Lors même qu'il est riche, le *bachelor* a toujours une occupation qui ne lui laisse aucun loisir pour surveiller la direction de sa maison. S'il ne jouit pas d'une aisance convenable, il lui est encore impossible de songer à vivre chez lui, car on ne connaît point non plus, en Amérique, ces mille ressources d'économies de la vie parisienne. La femme de ménage n'existe pas, le portier-valet de chambre est ignoré. On n'a pas la ressource des restaurateurs à la carte pour les gens riches et des gargotes à prix fixe pour les réprouvés.

Et puis, enfin, les Américains aiment beaucoup cette

existence en commun. Il en résulte que tous les *bachelors*, que les femmes même, *garçons* par nécessité ou par position, s'installent dans les hôtels, y logent, y mangent, y vivent.

XIX.

Voilà pour les grands établissements des grandes villes. Les mêmes causes se reproduisent dans les localités secondaires, dans les lieux de plaisance et de passage. Combien de familles allant passer une saison entière à la campagne, ou aux eaux, ou dans une ville même où les plaisirs et les affaires les appellent, préfèrent de beaucoup se loger à l'hôtel plutôt que de louer une maison, lors même qu'ils seraient en position de le faire, dût-il leur en coûter plus cher !

Aussi les hôtels des petites localités un peu en vogue reçoivent-ils un développement colossal. Allez à Newport, à Saratoga, partout ailleurs, vous serez émerveillé.

Tous les hôtels des Etats-Unis ont été bâtis et sont administrés sur un type uniforme, qui est le *Tremont-house* à Boston, le plus ancien des hôtels des Etats-Unis. Les détails que je vais donner s'appliquent donc indistinctement à tous les établissements de ce genre, sauf quelques modifications fort légères qui s'observent suivant les habitudes

de certaines localités. Je m'en tiens aux traits généraux, communs à tous.

D'abord, il faut que vous sachiez que les heures d'arrivée de tous les steam-boats, rail-roads, voitures, etc., de quelque point de l'Amérique qu'ils viennent, sont exactement connues dans tous les hôtels, qui, à ces heures, ont des hommes à eux et des voitures leur appartenant postés au lieu du débarquement. Le voyageur n'a donc pas à s'inquiéter de ses bagages, ni à s'occuper de trouver une voiture pour le conduire au domicile qu'il a choisi. En arrivant, il remet aux hommes de l'hôtel où il veut prendre logement les cachets numérotés de ses malles, et il monte dans la voiture qui l'attend à la porte. Une demi-heure après, les malles sont rendues dans l'appartement sans que le voyageur se soit donné le moindre souci, sans qu'il ait lieu de s'inquiéter, attendu que ces commissionnaires patentés portent sur leurs chapeaux le nom de l'hôtel auquel ils appartiennent, qu'ils sont parfaitement connus des gardiens, qui, au moment de l'arrivée des chemins de fer, ne laissent pénétrer qu'eux seuls dans l'enceinte des débarcadères. Ce sont, au surplus, des gens sûrs, bien choisis par ceux qui les prennent à leur service.

Ce sont donc deux embarras, deux ennuis véritables qu'on évite : réclamer ses bagages et chercher une voiture.

L'aspect extérieur des hôtels a toujours quelque chose de grandiose et de monumental ; je citerai particulièrement Saint-Charles et Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans ; l'Astor-house à New-York, le Trémont-house à Boston, le Mansion-house à Mobile. Ceux-là que je cite entre autres sont de vé-

ritables casernes. Figurez-vous des salles à manger où l'on dresse quatre fois par jour des tables pour trois cents convives ! Puis des salons de conversation, des fumoirs, des salles de lecture, des bar-rooms, et quelquefois, comme à Saint-Charles, de l'espace pour loger trois mille locataires.

Vous arrivez d'abord sous un vestibule énorme, dont les murs sont placardés d'une multitude d'affiches de la taille d'un homme, imprimées en lettres longues comme le bras. Autour de ces murs, une foule de flâneurs lisent ces affiches avec une patience angélique. Dans ce vestibule vous trouvez ce que l'on nomme l'*office*, ou bureau, dans lequel sont toujours employés sept ou huit individus, occupés, l'un à expédier les voyageurs qui s'en vont, l'autre à recevoir ceux qui arrivent; celui-ci à remettre et à reprendre les clés des appartements, à répondre à toutes les questions, à fournir tous les renseignements demandés ; celui-là à aligner la comptabilité si multiple dans un pareil établissement. Ces employés sont des commis, des *gentlemen*, et souvent, parmi eux, se trouve le propriétaire même de l'hôtel, si riche qu'il soit. — Cela est de règle aux Etats-Unis, où on est habitué à ne pas confier à un autre ce qu'on peut faire soi-même. Chacun assume sa part de besogne, et il n'a recours à autrui que pour ce qui dépasse ses forces, son savoir ou sa dignité.

XX.

Chaque voyageur, à son arrivée, va inscrire sur un registre ouvert à cet effet dans le bureau, son nom, le lieu d'où il vient, celui où il va. Ce registre est une proie pour les désœuvrés de l'hôtel et pour les passants. Rarement un individu traverse la rue sans monter à l'*office* pour jeter un coup d'œil sur le registre que tous les jours les éditeurs de journaux viennent feuilleter pour publier le lendemain la liste des voyageurs.

On peut compter toujours une vingtaine de personnes occupées sans interruption à parcourir ce malheureux registre.

Cet immense vestibule où stationne, du matin au soir, une masse d'individus, devient inabordable à certaines heures, à celles des repas, par exemple, et particulièrement après le dîner. Ce ne sont plus seulement les voyageurs qui s'accumulent alors dans cet espace devenu trop étroit, ce sont tous les promeneurs de la ville qui s'en vont faisant une halte de quelques moments d'un hôtel à l'autre.

XXI.

On pourrait croire qu'il y a quelque danger pour certains individus à se dénommer ainsi eux-mêmes sur ces registres des hôtels ; mais il faut remarquer d'abord qu'en passant d'un Etat sur le territoire d'un autre, un malfaiteur se met à l'abri de toute atteinte ; l'extradition n'existant pas dans le code de la confédération. Et puis, c'est une monomanie chez les Américains de laisser partout des traces de leur passage. Les dénonciations des registres d'hôtels ont donné lieu cependant à des aventures tragiques comme celle-ci :

Le commis d'un négociant de la Nouvelle-Orléans s'était enfui avec la caisse. Dix mois se passèrent. Il prit un jour fantaisie au négociant de faire un voyage dans le nord. Le hasard le conduisit à prendre la voie du fleuve. Il remonta le Mississipi, et, arrivé à Pittsburg, il fit comme tout le monde, il jeta les yeux sur le registre de l'hôtel où il était logé. Au troisième feuillet, il poussa tout à coup un cri de rage et de joie en même temps. Il venait de lire le nom du caissier fugitif, se dirigeant, disait le registre, sur New-York. Il se rend dans cette ville avec la rapidité des steam-boats et des chemins de fer, y passe quinze jours à parcourir les hôtels et leurs registres, et y trouve

les traces du voyageur. Il se remet en route, poursuivant sa recherche de ville en ville, de registre en registre, et arrive enfin à Nashville. Il entre dans le *bar-room* d'un hôtel et y aperçoit le comptable infidèle, occupé à humer un *jackson-punch*. Il tire de sa poche un pistolet, s'avance tranquillement vers lui, et lui brûle la cervelle. Trente personnes assistaient à cette scène : le négociant leur débita nettement son histoire; pas un ne songea à lui adresser le moindre reproche.

Ces façons de justice personnelle sont très-fréquentes aux Etats-Unis, surtout depuis l'interdiction des duels, et particulièrement dans l'ouest et dans le sud. Il fut un temps où, à la Nouvelle-Orléans, chaque citoyen sortait avec un pistolet ou avec un poignard dans sa poche. Il était rare qu'on se demandât raison d'une insulte ou d'un propos outrageant, et qu'on remît la réparation au lendemain ; l'outragé, s'il avait la main assez leste, lavait l'insulte sur l'heure, en tuant son adversaire en pleine rue, en plein bal même.

XXII.

L'Etat du Tennessee, où s'est passée l'aventure du banquier, a été pendant bien longtemps le théâtre des plus atroces boucheries. Là, comme dans tout l'Ouest, il arrivait qu'à table, sur un simple mot un peu vif ou mal inter-

prété, les coups de pistolets se croisaient, au détriment des voisins, qui payaient quelquefois pour les coupables.

On a conservé le souvenir d'un duel, dont le général Jackson a été le héros. A cet homme étrange, trempé de fer, il fallait toujours des batailles, le bruit des armes, l'odeur de la poudre. Il avait les allures et les goûts d'un aventurier, à côté de la raison d'un politique consommé. Apportant dans les relations de la vie privée les habitudes des wigwams, il semblait qu'il vît dans chaque homme qui lui déplaisait un Indien à brûler à bout portant.

Donc, des propos offensants avaient été échangés entre un colonel Benton et le général, et rendez-vous avait été pris pour une rencontre armée.

Jackson, obéissant à l'impétuosité de sa nature, avait commencé par déclarer que s'il rencontrait le colonel, il lui casserait la tête.

Benton ayant eu connaissance de ces menaces, et voulant éviter toute occasion qui pût amener une provocation pareille, évita de descendre dans le même hôtel où le général logeait, à Nashville. — Benton était accompagné de son frère. — A peine averti de l'arrivée du colonel, Jackson se rend à son hôtel, accompagné de deux ou trois de ses amis ; et en entrant dans la chambre où se trouvait son adversaire, il l'ajuste avec un pistolet, avant que Benton ait eu le temps de saisir son arme. Le frère du colonel riposte en envoyant une balle à Jackson ; les coups de pistolet se succèdent alors des deux côtés avec acharnement. Les munitions étant à peu près épuisées, et le temps de recharger les armes manquant, on en vint au poignard.

Deux des amis du général se ruent sur le colonel et lui font cinq blessures. Ce fut pendant près d'un quart d'heure une atroce lutte, dans laquelle Jackson fut assez grièvement blessé. Quant au frère de Benton, renversé par deux adversaires et criblé de coups, il allait succomber, lorsqu'un citoyen de Nashville, qui s'était mis de la partie, parvint à l'arracher à la mort au moment où il faisait un suprême effort pour décharger son pistolet en pleine poitrine sur l'un de ses adversaires. Et, chose étrange! la justice ne s'émut pas de cet incroyable attentat!

Cela ne ressemble-t-il pas un peu aux rudes épopées antiques, à un épisode de l'*Iliade* et de l'*Odyssée?* Toute chose se ressent, en Amérique, de cette verdeur du premier âge des Etats. Pendant qu'ils se hâtent de marcher vers la civilisation, ces hommes au cœur de fer et au corps d'acier, ne sont capables que d'entreprises gigantesques, exceptionnelles, hardies. La forêt est vaste, ce n'est pas la peine d'en abattre quelques arbres pour y construire un village; il faut la remplacer par une grande cité. Dans l'abîme qu'a produit l'extraction des racines d'un arbre centenaire, il faut jeter les fondations d'une maison éternelle et non point les bases d'une cabane. Ce ne sont pas des barques légères qu'il faut pour naviguer sur ces fleuves immenses; mais de ces colosses flottants, qu'on appelle des steam-boats!

Eh bien! je le dis en toute conviction, pour avoir le sentiment exact de ces rêves de géants, il faut en passer nécessairement par des mœurs aussi rudes, aussi étranges que celles que je vous ai décrites. J'en prends à té-

moin le progrès rapide qui s'est accompli en Californie au milieu de cette société, où tous les bandits du monde s'étaient donné rendez-vous.

Au milieu de ce chaos, d'où il s'agissait de tirer un monde en moins de six années, placez une civilisation à l'eau de rose, des hommes aux habitudes paisibles et polies, vous assisterez incontestablement au triste spectacle d'une décadence. Il est entré dans les desseins de Dieu, qui a voulu faire des Etats-Unis une œuvre à part, de leur imposer ces orageuses jeunesses traversées de tempêtes et d'éclairs. Le calme est toujours revenu peu à peu et en son temps.

XXIII.

Je retourne aux hôtels dont quelques mots encore achèveront de peindre la physionomie.—Les ressources de toutes sortes qu'offrent ces établissements attirent une quantité énorme de gens du dehors.

Rien ne manque en effet dans ces hôtels où tous les détails, où toutes les choses utiles à la vie sont réunis et prévus. Vous y avez un salon de lecture où vous trouvez tous les journaux publiés aux Etats-Unis, et Dieu sait si les journaux y pullulent! Un salon de conversation où l'on reçoit ses visites, où l'on se retire pour rêver, pour tuer le temps,

pour causer. Une salle est spécialement réservée aux fumeurs, ce qui, à la rigueur, ne serait pas indispensable, attendu que tout le monde fume aux Etats-Unis, et qu'il n'y a pas peut-être de pays, sans en excepter l'Orient, où l'on fasse une plus grande consommation de tabac par les trois moyens que l'on a inventés pour en user. Vous ne rencontrez pas un Américain qui ne fume et ne chique en même temps, les trois quarts de la population prisent par-dessus le marché. Enfin chaque hôtel est pourvu d'un *bar-room* ou café, sorte d'établissement dont je vous dirai quelques mots tout à l'heure.

Le rez-de-chaussée des hôtels, le *basement* comme on dit là-bas, est occupé par des boutiques d'objets de première nécessité. L'une d'elles est toujours le lot d'un barbier, à moins que celui-ci ne fasse partie intégrante du personnel de l'établissement, ce qui arrive souvent.

Le barbier est un industriel indispensable aux Etats-Unis, où personne ne se fait soi-même la barbe. C'est donc une profession en même temps très-lucrative, car les Américains ont la barbe en horreur ; et sauf les deux villes de New-York et de New-Orléans, où les étrangers conservent cet ornement si populaire parmi nous, dans tout le reste de l'Union on devient un objet de curiosité, de rires, de quolibets quand on se montre dans les rues avec un poil un peu long sur le visage. Même à bord des bâtiments à vapeur vous trouvez la chambre à barbe et un barbier au service des passagers.

Comme sur les steam-boats, comme sur les chemins de fer où les femmes ont leur salon et leur char particuliers,

elles ont aussi leur voiture spéciale pour se faire conduire à l'hôtel ; elles y ont une entrée qui leur est exclusivement réservée, et un corps de logis est tout entier affecté à leur sexe. Cette distinction se continue dans tous les détails de la vie intérieure. Ainsi la salle à manger des dames est à part ; elles ont leur salon, leur parloir à elles. Vous pouvez vivre, dix, quinze jours, dans un hôtel aux États-Unis, sans apercevoir un visage féminin ; vous ne soupçonneriez pas qu'il existe quelquefois cent femmes sous le même toit qui vous abrite. Les heures de repas même sont différentes.

XXIV.

Les appartements, même les simples chambres sont, dans la plupart des hôtels, parfaitement en rapport avec tout l'extérieur des établissements, c'est-à-dire au moins très-convenables. Je ne dirai pas qu'ils sont somptueux, mais on rencontre partout les traces de certains soins, de certaines prévisions qui ne laissent rien à désirer. Ceci est d'ailleurs conforme à l'esprit américain ; le comfortable, l'utile, le nécessaire avant tout ! Le service est bien et régulièrement fait. Une armée de domestiques est échelonnée pour ainsi dire sur toutes les marches, à tous les

étages de l'hôtel, et au premier coup de sonnette vous êtes entendu, deviné, obéi.

L'aspect d'une salle à manger d'hôtel est une chose qui mérite qu'on s'y arrête. Cette pièce, par ses dimensions, nous paraît fabuleuse ; habitués que nous sommes à ne rencontrer dans nos plus grands hôtels que des trous à rats, étouffés, mesquins, rétrécis. L'ordre méthodique qui règne dans cette partie de la maison, la surveillance active qui s'y exerce, la propreté merveilleuse qui en est l'ornement le plus beau lui donnent un certain air de grandeur et de majesté. A quelque moment que vous entriez dans ces immenses salles, vous les trouvez nettes, soignées et toujours préparées à recevoir les convives d'une façon convenable ; et pourtant, du matin au soir on mange aux Etats-Unis. A huit heures on déjeune, à onze heures on songe au *lunch*, à trois heures on dîne, à six heures on prend le thé, et à dix heures on soupe. Cinq minutes après chacun de ces cinq repas, vous ne soupçonneriez pas qu'une foule d'affamés a passé par cette salle à manger, qui est tout aussi propre qu'avant l'arrivée des convives. Les nappes sont blanches et lisses, toutes les chaises sont symétriquement rangées, toutes les pièces du service ont repris leur place respective. Rien ne répugne le retardataire qui vient prendre sa part du repas.

XXV.

Le registre et le *bar-room* sont la clé de voûte de tout hôtel aux États-Unis, un *hotel-keeper* qui n'aurait pas son registre n'aurait pas cette abondance de visiteurs, et celui qui, ayant des visiteurs, n'aurait pas de *bar-room*, serait un sot, parce qu'aux États-Unis on passe toujours pour un sot quand on néglige les moyens de gagner de l'argent. Témoin ce dicton, moral moins trois mots, et que les pères adressent à leurs fils quand ils les lancent dans le monde : *Go, my son, make money, honestly if you can, but make money!* — (Allez, mon fils, gagnez de l'argent, honnêtement *si vous pouvez*, mais gagnez-en !)

Chaque hôtel a donc un de ces établissements, qui sont en outre très-répandus par les villes. Ces cafés n'ont rien de commun avec les nôtres; ils n'ont un peu de ressemblance qu'avec les comptoirs de nos marchands de vins. Ce sont tout simplement de grandes pièces, sans autre ornement qu'une bibliothèque de la façon de celle que don César de Bazan avait trouvée si bien montée dans la petite maison de son bon ami Ruy-Blas. Aucun luxe, rien qui puisse engager le chaland à séjourner dans l'établissement; quelquefois cependant deux ou trois petites tables de marbre sont disséminées dans l'appartement. Le

fond de cette pièce est garni d'une longue table en marbre ou en bois, en forme de buffet, derrière laquelle se tiennent deux ou trois garçons occupés du matin au soir. On se fait servir ce que l'on désire, on boit debout, après avoir trinqué; on paie et l'on s'en va. C'est tout au plus si on se donne le temps d'allumer son cigarre à la lampe qui brûle perpétuellement sur le comptoir.

Quoi que vous vous fassiez servir, le prix en est fixé à 10 cents (un peu plus de 50 centimes) par grand verre. Dans chacun de ces *bar-rooms* vous trouvez toujours une petite fontaine d'eau à la glace, où le premier passant peut venir satisfaire sa soif sans rétribution. Cet usage est établi dans tous les États-Unis, où l'on fait une consommation énorme d'eau glacée. C'est un besoin tellement répandu même, qu'à Baltimore toutes les fontaines-pompes des rues ont une petite écuelle qui y est attachée par une chaînette, et dont les passants de toutes classes, de toutes conditions se servent pour étancher leur soif.

Sur les *steam-boats*, dans les hôtels, dans les foyers de théâtres, à la Bourse, partout enfin, vous rencontrez le *bar-room*, qui ne désemplit pas. Il est vrai de dire qu'aux États-Unis c'est une politesse d'offrir à quelqu'un de venir au *bar-room boire quelque chose*, et que c'est une impolitesse que de refuser. En sorte qu'un homme est exposé à offrir ou à accepter dans sa journée une trentaine de verres de quoi que ce soit. Dans le sud et dans l'ouest de l'Union, ce *quelque chose* est ordinairement des liqueurs fortes.

A New-York et à la Nouvelle-Orléans, quelques-uns de

ces établissements, particulièrement ceux qui sont situés dans le quartier des affaires, fournissent à manger, c'est-à-dire qu'à l'heure du *lunch* (ou goûter), les gens qui auraient une partie de la ville à traverser pour rentrer chez eux y vont satisfaire leur appétit au milieu du jour, au prix minime de 5 et 10 cents (25 et 50 centimes). Des viandes froides, des salaisons surtout sont servies en assez grande abondance aux consommateurs. Si les propriétaires perdent évidemment sur la nourriture qu'ils fournissent à des prix si bas, ils compensent et au delà cette perte par la grande quantité de liquides qui s'absorbe en même temps.

XXVI.

Peu de villes aux États-Unis, après New-York, présentent à l'œil autant de symptômes de grandeur que Philadelphie. De belles et larges rues, de nombreux monuments, de riches maisons d'habitation, de charmantes promenades ou *squares*, un mouvement de population toujours croissant, un courant d'affaires considérable, quelques souvenirs historiques, les échos incessants que rend cette enclume de l'intelligence qu'on appelle la presse, les produits remarquables de l'esprit et de la science, en un mot, tous les bruits physiques, toutes les agitations intel-

lectuelles semblent s'être donné rendez-vous à Philadelphie.

Si cette brillante cité offre d'intéressants sujets d'étude et d'examen, dans une certaine sphère d'idées, si l'on y rencontre matière à satisfaire la curiosité flâneuse d'un touriste, on ne peut nier cependant que c'est là une ville à l'aspect raide, compassé, maussade, ennuyeux ; il semble que les passions s'y glacent sur le marbre des monuments. Je ne parle que des passions religieuses qui y sont violentes comme des incendies, et dévorent la plus belle part des cœurs et des intelligences. Cette raideur apparente de la ville tient précisément à ce que l'esprit de secte y est poussé jusqu'à l'intolérance, qu'il exerce son influence sur toutes les classes de la population en la tenant dans une sorte de servage. Vous en avez la preuve matérielle et palpable dans le grand nombre de quakers et de quakeresses que vous rencontrez par les rues en grand costume de leur secte.

XXVII.

Quand on veut étudier le véritable esprit américain, c'est Boston qu'il faut choisir pour centre de ses observations ; parce que là cet esprit se montre dans toute sa pureté nationale. Plus vous remontez dans le nord des États-Unis,

plus vous rencontrez le type *yankee* dans son originalité; mais à Boston il gagne à se développer au milieu du foyer toujours ardent des luttes intellectuelles. Boston est le soleil des États-Unis. C'est de là qu'est sorti le souffle révolutionnaire qui a emporté dans son tourbillon tous les cœurs et toutes les têtes, et qui a engendré les États-Unis; c'est là que s'opèrent quotidiennement tous les grands mouvements littéraires qui agitent les intelligences.

Si Philadelphie a les apparences d'un grand monastère de religieux, Boston a bien l'air d'une vaste académie, et tous les citoyens semblent des académiciens et des docteurs en *us;* ils ont un peu, il faut le reconnaître, la raideur, le pédantisme du professeur.

Les Bostoniens sont très-fiers, et à bien des titres ils ont raison, de leur ville au Trois-Collines, comme ils l'appellent.

A Boston, comme à Philadelphie, comme à New-York, comme dans toutes les villes des États-Unis, d'ailleurs, les églises sont l'espèce de monument qu'on rencontre le plus fréquemment; il n'est pas de rue qui n'en compte trois ou quatre; soit édifiées, soit en construction : autant qu'il y a de sectes en train de se constituer. Le mot de M. de Talleyrand est très-vrai. « J'ai rencontré aux États-» Unis, disait-il, trente-six religions en un seul ragoût. » Le ragoût n'a pas progressé; mais les religions ont multiplié.

Parmi cette quantité prodigieuse d'églises, on en remarque à peine trois ou quatre qui, comme architecture, vaillent qu'on les cite : ainsi *Saint-Etienne*, à Philadelphie,

la *Trinité*, à New-York, la *Cathédrale*, à la Nouvelle-Orléans.

Il se passe, au sujet des églises et des sectes aux États-Unis des choses qui paraîtraient étranges et donneraient une idée bouffonne de l'esprit religieux des Américains, si l'on ne savait ce peuple essentiellement convaincu en ces sortes de matières.

Ainsi, vous ouvrez un journal et vous lisez, entre une annonce pour une vente de chevaux et une autre relative à l'arrivée d'une cargaison de sangsues, des avis de cette nature : « On demande pour la secte de... qui vient de se fonder, un prédicateur. Les candidats devront justifier qu'ils possèdent, outre l'éducation indispensable pour cette fonction, une voix sonore et bien timbrée. Les émoluments sont convenables. Fournir de bons répondants. — S'adresser, etc., etc. »

Aux États-Unis, l'annonce n'est-elle pas destinée à tout répandre, à tout propager ?

XXVIII.

Voici deux traits caractéristiques des mœurs religieuses et spéculatrices des Américains.

Un des temples les plus fréquentés de Boston, le *Tremont-Temple* avait été, il y avait à peine quelques années,

le théâtre le plus vaste et le plus couru de Boston; mais la fortune l'avait tout à coup abandonné. Il s'était trouvé alors par la ville une secte religieuse en grande prospérité, et qui, moyennant 50,000 dollars (250,000 fr.) en avait fait l'acquisition. Du jour au lendemain, sans plus de cérémonie qu'un acte notarié, une quittance et un coup de pinceau, la destination de cette salle avait changé.

On me conduisit à un autre bâtiment tout nouvellement construit en style gothique, avec de larges fenêtres en ogives sur la façade, et un péristyle qui se donnait des airs d'un portail de cathédrale.

C'était un théâtre, le HOWARD ATHENÆUM. La spéculation opérée sur le *Tremont-Temple* avait été assez lucrative pour donner à réfléchir aux architectes et aux directeurs de cette salle. Aussi le propriétaire de l'*Howard Athenæum* avait-il pris ses mesures de façon à en tirer un parti excellent, au cas où l'entreprise dramatique ne réussirait pas; et l'édifice avait été construit de telle sorte qu'il pût être facilement transformé en église, en satisfaisant à la fois l'œil et les convenances. Qui sait si, retournant un jour à Boston, je ne trouverai pas une chaire de prédicateur sur cette scène où j'ai vu un acrobate danser sur la corde?

O destinée des théâtres et des églises américaines!...

XXIX.

On ne peut se défendre, en arrivant à New-York, d'une véritable et profonde émotion. Tout ce qui révèle une grande, belle et riche cité, vous saisit dès les premiers pas que vous tentez à travers ces vastes rues qui s'allongent entre deux haies de magnifiques édifices.

New-York est la première ville des États-Unis, sous le triple rapport de la population, de la fortune et du commerce. Un simple coup d'œil suffit pour vous en convaincre.

Deux de ces grands fleuves, comme on n'en trouve qu'en Amérique, l'Hudson et la rivière de l'Est, l'enceignent de leurs bras puissants, et devant la ville s'étend un vaste port de près de dix lieues de circonférence, et qu'emplissent des milliers de navires de toutes les puissances du monde. L'agitation de cette population active, affairée, mais en même temps affable, souriante à vos moindres désirs, vous frappe d'étonnement et d'admiration. La vie, le sang, la richesse, circulent par toutes ces artères qu'on nomme des rues.

L'aspect de New-York n'a rien qui ressemble à celui des autres villes des États-Unis ; car tout se modifie à New-York au contact des races européennes qui s'y agglomèrent,

et les mœurs prennent un caractère, qui, par l'absence même d'originalité, devient original.

Aussi New-York est une de ces villes que, comme la Nouvelle-Orléans, les étrangers aiment à rencontrer loin de la patrie, et dans laquelle ils se plaisent à revenir comme vers un de ces centres qui attirent, fascinent et vous entraînent dans un tourbillon.

Ville de plaisirs, ville de fortunes, ville de théâtres.

Partout l'œil est frappé de spectacles propres à satisfaire la curiosité; l'esprit rencontre matière à des observations sérieuses et graves, l'imagination trouve à s'élever à la hauteur des rêves les plus grandioses.

Depuis la *Batterie*, vaste *square* d'où vous jouissez du magnifique coup d'œil du port et de toutes les charmantes îles qui peuplent cette baie gigantesque, jusqu'à *Washington square* l'extrémité du *Broadway*, ce digne rival de nos boulevards, et qui est à la *Batterie* ce que la Bastille est à la Madeleine, vous croyez défiler devant une succession splendide d'édifices, de riches maisons, de magasins resplendissants. Et durant cette promenade, vous vous demandez par moment si, par un de ces inexprimables miracles que les fées opèrent avec le secours de leurs baguettes, vous n'avez pas été tout à coup transplanté dans la plus belle partie de Paris, tant vous êtes souvent amorcé à droite et à gauche de ce *broadway*, par ces mille agaceries de la vie élégante, riche et luxueuse; par ce tumulte, ce flot, ce mouvement d'une population qui se croise dans tous les sens, par le bruit des voitures de toutes sortes qui

broient le sol sous leurs roues ! Rien ne manque pour vous rendre l'illusion presque complète.

XXX.

Je suis arrivé à New-York le matin de la fête anniversaire pour l'indépendance américaine, et j'ai gardé une profonde impression du spectacle de cette expansion nationale.

Ce n'est ni par la pompe extérieure, ni par le déploiement d'une mise en scène splendide que ces sortes de solennités prennent aux États-Unis ce caractère de magnificence qui les distingue ; mais par la gravité réfléchie, par l'attitude sérieuse, par le recueillement, par le respect qu'apporte la population dans l'accomplissement de ce qu'elle regarde comme un pieux devoir.

Ce jour, dont le soleil levant réchauffa de ses rayons le sol américain pour en faire éclore l'indépendance et la liberté, ce jour si fécond en résultats pour le peuple qui en salua l'aurore, si plein d'exemples et de leçons pour les autres nations, ce jour occupe une place vraiment sacrée dans le cœur de tous les citoyens.

Le souvenir de l'héroïque drame que jouèrent ses aïeux est devenu pour ce peuple une religion.

XXXI.

L'aspect de la foule ce jour-là n'a rien de cette bruyante expansion qui caractérise les Français, et surtout les Parisiens au milieu de leurs fêtes les plus nationales. Nous en oublions un peu trop quelquefois l'origine et le but pour ne songer qu'aux plaisirs et aux distractions qu'elles nous procurent. Les Américains, eux, ont toujours présent à l'esprit le *pourquoi* de ces réunions publiques. L'ouvrier sent et comprend qu'il abandonne ses outils et son travail, et descend dans la rue, moins pour s'adonner entièrement à la joie que pour payer son tribut à la grande et solennelle heure qui l'a fait ce qu'il est, c'est-à-dire un citoyen libre et fier de sa liberté.

Cette conscience de soi-même, ce sentiment de sa valeur, cette expérience de sa dignité donnent à tout citoyen l'intelligence exacte de la somme d'actions de grâces qu'il doit à la Liberté, et de la forme dans laquelle il doit lui payer ce tribut.

Je dis le mot, aux États-Unis, une solennité de ce genre a moins l'apparence d'une fête que d'une prière publique.

J'ai donc vu New-York dans cette grande émotion, et l'on n'aurait pas soupçonné que ces gens graves, qui défi-

laient majestueusement dans les rues, avaient pu, la veille, ou devaient le lendemain assister à une représentation théâtrale.

Quelques semaines avant ce jour, j'avais été le témoin, à New-Orléans, des illuminations et autres réjouissances en l'honneur des victoires du général Taylor sur les Mexicains. Eh bien! le même recueillement, la même gravité solennelle présidaient à ce triomphe. Et, ce qui étonne le plus, mais ce qui est la conséquence de tout ce qui précède, c'est l'ordre qui règne dans la foule, c'est l'absence de toute police pour maintenir les flots agités d'un peuple en joie. A quoi bon? Comme je le disais plus haut, le respect que chacun apporte dans l'accomplissement d'un véritable devoir, rend toute répression inutile, superflue et injurieuse.

Il n'est rien qui mûrisse un peuple pour la liberté et pour la pratique de ses institutions politiques, comme de posséder instinctivement et par l'éducation le sentiment rigoureux des grands devoirs de la vie publique. De là à cette pure abnégation qui est la difficile vertu des gouvernements démocratiques, au patriotisme véritable, à la glorieuse ambition de payer au pays la dette que tout citoyen lui doit, sans autre prétention que d'avoir accompli sa tâche, — il n'y a pas loin. — Que ce soit à l'exercice de ces vertus que la démocratie doive l'ordre, la régularité, la paix dont elle fait jouir le peuple aux États-Unis, ou bien que ce soit la démocratie contenue dans les limites de la raison et du bon sens qui inspire des sentiments aussi élevés, — il serait difficile de le définir exactement, ou plutôt il vaut

mieux dire que les deux ordres d'idées et de faits sont solidaires.

XXXII.

Il est important à ce propos de peindre, par un exemple, un côté caractéristique des mœurs américaines. Le fait dont il s'agit est tout à l'honneur du peuple, de la simplicité et du désintéressement des citoyens de l'Union.

Aux Etats-Unis il n'y a pas, à proprement dire, d'armée régulière. Tout au plus dix mille hommes, organisés en troupes, sont répartis sur le territoire.

Quand la patrie a besoin de bras pour la défendre, il lui suffit de frapper du pied la terre pour qu'il en sorte des soldats. Ce sont tous des volontaires qui regardent comme un devoir sacré d'aller sur le champ de bataille verser le tribut de leur sang. Riches, pauvres, jeunes hommes, hommes mûrs, célibataires, pères de famille, tous indistinctement accourent à cette grande voix de la patrie en détresse, et disent : — Nous voilà!

Les compagnies élisent leurs officiers, et le sac sur le dos, on marche où la guerre vous appelle. Puis, quand on a rempli sa tâche d'une année, on revient chez soi; le simple soldat rentre dans ses foyers, l'officier se dépouille de ses épaulettes éphémères. Ni l'un ni l'autre n'attendent

de récompense de la patrie, aucun avancement, rien, que l'honneur d'avoir acquitté une dette.

Si la patrie ne solde par aucune faveur ce dévouement, il reste aux braves à recueillir les témoignages extérieurs de la reconnaissance publique.

Dans une de mes stations sur les fleuves, j'ai embarqué à bord du steam-boat, à un petit village, un jeune officier parti comme capitaine volontaire dans la guerre contre le Mexique. Il était revenu avec deux blessures après avoir assisté à l'assaut de Monterey, au siége de la Vera-Cruz, à la prise du Cerro-Gordo. Il était retourné au village pour embrasser son père. Le matin du jour où on l'attendait, sept coups de canon annoncèrent sa venue ; et au moment où il débarquait sur la rive, la population tout entière, musique en tête, se rendit à sa rencontre, et le conduisit à une salle où était préparé un banquet.

Ainsi, un soldat se conduit vaillamment dans trois actions, il est blessé deux fois; toute la récompense qu'il en retire se borne à une démonstration de ses concitoyens en son honneur, et il en est plus fier que de deux grosses épaulettes. Le jeune capitaine pleurait d'émotion en nous racontant cela.

CHAPITRE XI.

Une page d'histoire.

I.

Je dois toute la vérité dans ce livre où j'ai essayé de démontrer, par le spectacle de la vie politique, par quelques détails sur les mœurs privées et publiques, aux Etats-Unis, que les peuples de l'Amérique qui ont eu la pensée d'imiter les institutions des Américains du Nord, ont menti à leurs propres instincts et compromis leur avenir.

La vérité est que ce n'est pas sans avoir passé par de bien rudes épreuves que la démocratie est parvenue à s'établir sur des bases fermes et définitives dans l'Union du Nord.

Les épreuves qu'ont traversées les Etats-Unis en 1775 sont inhérentes à toutes les transformations sociales. Les peuples dont je parle en ont voulu prendre acte et en faire un argument, encore aujourd'hui, pour justifier des espérances que condamnent leurs efforts stériles, et que l'avenir ne justifiera pas.

Au moment où les treize colonies anglaises qui occupaient le sol de l'Amérique du Nord se levèrent pour secouer le joug de la métropole, les six millions d'hommes qui en composaient la population avaient poussé un même cri unanime, qui était une aspiration non plus seulement vers la liberté, mais vers l'indépendance. C'était un beau spectacle à voir que celui d'un peuple tout entier, fier de ses droits, animé par l'espoir du triomphe d'une cause juste et sainte, accourir s'abriter sous un même drapeau et se confondre dans une même pensée!

Cette unanimité était logique ; les treize colonies avaient une origine commune et la même religion, parlaient la même langue, et avaient les mêmes mœurs. L'instruction populaire était également très-répandue chez toutes, ou à peu près, comme je l'ai démontré, et les mêmes grands intérêts commerciaux et politiques auxquels la métropole venait de porter atteinte, les unissaient entre elles. Mais, pour la première fois depuis leur existence, elles se voyaient soumises à une direction unique, et se trouvaient solidaires les unes des autres. L'habitude de se gouverner, de s'administrer isolément avait créé, nonobstant ces points de rapprochement, des usages et des intérêts particuliers, qui, d'un jour à l'autre, pouvaient rompre cet

accord. Il y avait là un danger réel, difficile à éviter.

Aussi, à peine la lutte était-elle engagée, que le froissement de quelques intérêts privés, que la résistance, inattendue peut-être, opposée par la mère-patrie, que les difficultés du succès, avaient jeté déjà au milieu de ces cœurs si ardents et si unanimes un moment, le découragement, l'inquiétude, l'indifférence.

La voie était ouverte dès lors à la discorde et aux déchirements intérieurs.

II.

Le lendemain du jour où le premier coup de fusil qui fut le signal des hostilités à main armée fut tiré à Lexington, un parti opposé à la conquête de cette indépendance tant rêvée se noua dans l'ombre, puis bientôt leva la tête, et se déclara ouvertement pour la mère-patrie.

C'était secouer sur le pays le premier brandon de la guerre civile.

Le Connecticut fut obligé d'envoyer à New-York des corps de troupes pour appuyer les républicains, dont les *loyalistes* de cette province (nom que se donnaient les opposants) menaçaient d'entraver les opérations.

Peu de temps après, la Pensylvanie, le New-Jersey, le New-York, les deux Carolines, la Géorgie, le Maryland,

c'est-à-dire plus de la moitié des colonies soulevées, faisaient passer des secours d'hommes, de vivres et d'argent aux Anglais, et se divisaient en deux camps.

Chaque jour voyait éclater des complots. L'armée républicaine, indisciplinée, mal recrutée, travaillée par des émissaires, était vacillante, et penchait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Un général moins prudent et plus ambitieux que Washington eût perdu l'Amérique et la cause de la liberté, car sa gloire militaire fut grande surtout en ce que, avec de pareilles troupes, il savait éviter la guerre. Et son désintéressement fut sublime, en ce que, pressé d'accepter la couronne pour concilier les partis, il rejeta bien loin cette proposition qu'il reçut, selon sa propre expresssion « avec une grande et douloureuse surprise. » Eh bien! Washington lui-même, dont le nom et le caractère étaient profondément respectés de tous pour les éminents services qu'il avait rendus, Washington n'était plus en sûreté même au milieu de son armée. Un complot tramé pour livrer sa personne aux Anglais fut sur le point de réussir, et les soldats de sa garde se trouvèrent compromis dans cette affaire.

III.

Le Congrès, pouvoir élu par l'unanimité des colons, aux premiers jours du soulèvement, le Congrès, fort de

son origine, se regardait avec raison comme le dépositaire responsable des principes républicains qui l'avaient constitué. Il ne dévia pas de cette route. Ce fut d'abord par des proclamations, par des mesures de conciliation qui avaient pour but de rappeler l'origine, la cause et la sainteté des droits de l'insurrection, que le Congrès s'efforça de ramener les citoyens égarés. Des commissaires avaient été envoyés par lui dans toutes les localités dont l'esprit était douteux, pour combattre l'apathie des uns, l'opposition des autres, et pour rappeler à tous, au nom de quels principes les colonies avaient planté le drapeau de l'indépendance au front de l'Amérique.

Ces efforts conciliants ayant échoué, la guerre civile qu'on voulait éviter, dont on espérait étouffer les germes, éclata avec toutes ses horreurs. Le Congrès remplaça alors la douceur et la tolérance qu'il avait épuisées par la répression. Les prisons s'emplirent, les confiscations de biens furent prononcées, la loi sévit enfin contre les coupables sans miséricorde. La multitude déchaînée et irritée outrepassait même parfois malheureusement les rigueurs de la loi, en faisant justice elle-même des *loyalistes*, en brisant les presses des journaux qui entretenaient ou propageaient l'esprit d'opposition à la République. C'étaient là des écarts d'une autre nature que le Congrès était obligé de comprimer, et qui venaient ajouter un surcroît d'embarras à tous ceux qui s'amoncelaient autour de la République naissante.

Il faut ajouter aux sombres couleurs de ce tableau le désordre des finances, des dettes considérables, un Trésor

public ruiné, l'argent retiré de la circulation, et remplacé par un papier-monnaie déprécié et décrié, le commerce comme annihilé, et une armée d'occupation qu'il fallait moins songer à vaincre qu'à détruire par la lassitude.

Enfin, tout compte fait, il fallut aux Etats-Unis neuf années consécutives de guerre pour conquérir définitivement leur indépendance, d'abord ; et ensuite dix années de luttes, d'essais, d'efforts, de travaux persévérants pour établir un gouvernement durable.

IV.

Ce fut à travers les embarras inouïs que nous venons de retracer que fut faite la première constitution, terminée dès 1778, mais que les États mirent trois ans à voter et à adopter. Et encore ne répondait-elle pas, malheureusement, aux besoins du moment ; car elle ne servit qu'à alimenter les causes de désordre et de désunion que la République eut à subir jusqu'en 1788, époque à laquelle fut votée une seconde constitution, celle qui protége aujourd'hui l'Union américaine, et à l'étude de laquelle présida Washington, qui semble avoir apporté, au sein de l'illustre assemblée d'où elle est sortie, ce souffle inspirateur qui fit de lui le bon génie de l'Union américaine.

Les pays qui ont tenté ou qui tentent encore de persister

dans l'établissement de la forme républicaine, ayant subi déjà ces mêmes terribles péripéties et espérant toujours les voir finir se demandent, et jusqu'à un certain point avec raison, si l'on ne doit pas arrêter les yeux un moment sur le spectacle que nous venons de présenter, pour en tirer cette instruction que rien ne saurait arrêter le triomphe des principes républicains, lorsqu'ils sont appuyés sur la modération, et qu'ils renient *officiellement* en quelque sorte les écarts de la multitude, dans ses erreurs et ses aveuglements, parce que ces principes sont l'expression de la raison, et qu'il faut qu'ils arrivent au but que leur a marqué la Providence.

L'Amérique a donc surmonté glorieusement tous les obstacles ; elle a été sauvée, parce que si le découragement et la tiédeur s'étaient emparés des masses, la foi, l'énergie, la confiance, la volonté, étaient dans les chefs. L'Amérique d'aujourd'hui, fière, grande, heureuse et prospère, ne se ressent plus des crises déplorables qui l'avaient mise à deux doigts de sa perte, elle ne s'explique pas l'opposition de ceux qui combattaient l'établissement de la République, et conserve une admiration et un respect qui tiennent du culte pour la génération qui a souffert tant de maux et pour les illustres chefs qui ont contribué à élever cette République. Parmi ces derniers, Washington brillait comme une étoile, et le titre de *père de l'Amérique*, que ses concitoyens lui ont accordé, est un titre et un hommage mérités.

Empruntons-lui, pour nous résumer, quelques-unes de ses paroles qui traduisent la foi dont son âme était pleine,

au milieu même des plus cruels moments de la lutte.

« Je ne saurais penser, disait-il, que la Providence ait » tant fait pour rien... Il nous reste encore, j'espère, as- » sez de bon sens et de vertu pour que nous rentrions » dans le bon chemin, avant d'être entièrement per- » dus. »

Cette grande foi, ce grand courage, ce dévouement sans calcul, qu'il partageait d'ailleurs avec tant d'illustres complices de sa gloire, étaient basés sur cette opinion vraie, que Dieu avait inspiré avec intention au peuple américain l'élan des premiers jours, et que si le peuple était assez insensé pour le compromettre, il était de leur devoir de ne pas laisser inaccompli un décret de la Providence.— L'avenir devait leur donner raison !

V.

Certes, il faut bien le reconnaître, il y a dans cette page d'histoire un argument éloquent à invoquer; de tels faits peuvent, il est vrai, servir à réchauffer la foi des États américains qui, ayant pris pour point de départ les résultats obtenus par la grande république du nord, remontent le courant des années afin d'y trouver une excuse à leur triste situation et au déplorable spectacle d'affaiblissement et de décadence politique qu'ils donnent au monde civilisé.

Aux jours de lutte et de guerre sociale, des cœurs et des voix dévoués peuvent invoquer de tels souvenirs pour rallier sous un même drapeau tous les enfants d'un pays, afin de préserver la société d'un désordre plus grand, et de l'arracher aux poignantes menaces de l'anarchie, en lui présentant le triomphe de la démocratie américaine après tant de revers et tant de combats.

Mais dans le calme de la paix, pendant les heures propices à l'œuvre de la reconstruction sociale, les peuples doivent consulter l'histoire avec plus de sang-froid, avec plus d'impartialité. Ils ne doivent pas surtout la courber au niveau de leurs passions et de leurs besoins du moment.

Eh bien! tout en se bien pénétrant du profond enseignement révélé par cette page de l'histoire des États-Unis que je viens de citer, il faut que les peuples qui veulent se l'approprier s'interrogent et se demandent s'ils ont en eux tous les éléments susceptibles de les faire résister, comme les Américains du Nord, aux oscillations de la démocratie; s'ils ont bien la foi politique, la force d'âme, l'abnégation de cœur nécessaires pour poursuivre cette œuvre âpre et ouverte aux tempêtes de toutes les passions?

La situation présente des États-Unis, le caractère de leurs mœurs actuelles, privées et publiques, leur étrange énergie dans toutes les entreprises commerciales et industrielles, ne sont que la continuation d'un passé qui ne ressemble à celui d'aucun peuple.

Ce pays n'a pas eu d'enfance politique; il est sorti mûr de son berceau, il était démocrate et républicain avec les

premiers colons qui vinrent l'habiter, et ils pratiquaient cette forme de gouvernement le jour où ils ont proclamé leur indépendance.

Tout le secret est là.

Quel autre peuple de l'Amérique peut donc faire valoir pour légitimer son entêtement dans la voie où tous se sont fourvoyés, une seule des raisons qui ont soutenu le courage et la résolution des Etat-Unis? Pas un seul !

Quant aux conséquences et aux dangers de cet affaiblissement des nations de l'Amérique, je les ai indiqués.

Les Etats-Unis et le Brésil en profiteront, et les puissances européennes seront proscrites un jour du Nouveau-Monde.

Telle sera la conclusion de ce drame politique qui se joue sur la scène des deux Amériques.

PRÉCÉDENTS HISTORIQUES.

PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE.

I.

Il importe, avant de donner le texte de l'acte solennel par lequel les députés des colonies anglaises du nord de l'Amérique, réunis en congrès à Philadelphie, déclarèrent, le 4 juillet 1776, ces colonies États libres et indépendants, — il importe, dis-je, que nous rappelions quelques faits antérieurs à cette suprême résolution.

Faut-il le dire? Les considérants, sur lesquels s'appuie cette pièce que nous insérons ici comme document historique, ont besoin, si nous osions nous exprimer ainsi, de l'encadrement des faits qui l'ont précédée et provoquée, pour ne servir point de texte ni de prétexte à de fausses interprétations. En lisant isolément ce document, on pour-

rait supposer qu'il n'est pas autre chose que la sanction de je ne sais quel prétendu droit à l'insurrection.

Or, il n'en est rien.

L'important et l'essentiel est donc de savoir et de voir à quel moment les colons *rebelles* ont rédigé cette proclamation, et quelles suites de circonstances l'ont provoquée.

II.

On peut se rappeler ce que nous avons dit dans le cours de cet ouvrage : Les colons de l'Amérique anglaise, au plus fort de leur opposition contre les mesures iniques de la métropole, protestaient encore de leur attachement inaltérable à la mère-patrie, et répudiaient toute pensée de séparation, bien qu'ils soutinssent avec une héroïque énergie ce qu'ils appelaient, à juste titre, leurs droits inattaquables.

Ces dispositions des colonies envers leur métropole étaient sincères, et ne cachaient aucune arrière-pensée, aucune hypocrisie.

Lord Cambden disait un jour à Francklin, bien avant que s'ouvrît la lutte (en 1759) :

— Malgré tout ce que vous prétendez de votre loyauté, vous autres Américains, malgré votre affection tant vantée pour l'Angleterre, je sais qu'un jour vous secouerez les

liens qui vous unissent à elle, et que vous lèverez le drapeau de l'indépendance.

Franklin lui avait répondu :

— Nulle idée pareille n'existe et n'entrera jamais dans la tête des Américains, à moins que vous ne les maltraitiez bien scandaleusement.

On pourrait peut-être invoquer la date de l'époque à laquelle se rapporte cette réponse de Franklin à lord Cambden. Mais voici de nouvelles preuves de cette force d'attachement des colonies pour leur mère-patrie. Les deux lettres suivantes, émanant de deux des hommes qui ont joué le rôle le plus considérable dans cette violente et subite rupture, Washington et Jefferson, en feront foi. Elles ont été écrites peu de temps avant que l'un prît le commandement de l'armée, et que l'autre rédigeât l'acte de l'indépendance.

Washington écrivait le 9 octobre 1774 au capitaine Mackenzie :

« On vous enseigne à croire que le peuple du Massachus-
» setts est un peuple de rebelles, soulevé pour l'indépen-
» dance, et que sais-je? Permettez-moi de vous dire, mon
» bon ami, que vous êtes trompé, grossièrement trompé.
» Je puis vous attester, comme un fait, que l'indépen-
» dance n'est ni le vœu, ni l'intérêt de cette colonie, non
» plus que d'aucune autre sur le continent, séparément
» ou collectivement. Mais en même temps, vous pouvez
» compter qu'aucune d'elles ne se soumettra jamais à la
» perte de ces priviléges, de ces droits précieux, qui sont
» essentiels au bonheur de tout État libre, et sans lesquels

» la liberté, la propriété, la vie, sont dépourvues de toute
» sécurité. »

De son côté, Jefferson adressait la lettre suivante à M. Randolph, le 29 novembre 1775 :

« Croyez-moi, mon cher Monsieur, il n'y a pas, dans
» tout l'empire britannique, un homme qui chérisse plus
» cordialement que je ne le fais l'union avec la Grande-
» Bretagne. Mais, par le Dieu qui m'a créé, je cesserais
» d'exister plutôt que d'accepter cette union sous les con-
» ditions que propose le parlement. Et, en ceci, je crois
» exprimer les sentiments de l'Amérique. Nous ne man-
» quons ni de motifs, ni de pouvoir pour déclarer et
» soutenir notre séparation. C'est la volonté seule qui
» manque. »

Malheureusement, le cas prévu par Franklin, par Washington, par Jefferson, se présenta.

L'Angleterre en était venue peu à peu, pas à pas, à cette extrémité d'outrages et de tyrannie à l'égard des colonies, qui ne leur laissait plus de liberté, plus de sécurité, et qui fit naître dans les cœurs cette volonté dont Jefferson constatait l'absence.

Avant que les colonies se décidassent à proclamer leur indépendance, et à rédiger le manifeste qu'on va lire, la guerre à main armée avait remplacé la discussion dans les assemblées.

III.

Déjà depuis quinze mois, le sang coulait sur les champs de bataille, et la révolution était en pleine voie de progrès et de succès.

L'acte de l'indépendance fut proclamé le 4 juillet 1776, et c'est le 19 avril 1775 que le premier feu entre les colons et les troupes anglaises fut échangé à Lexington.

Encore est-il bon de faire observer que ce fut des Anglais que vint l'attaque. Voici comment les faits se sont passés au dire de tous les historiens américains :

Le général Gage, gouverneur royal du Massachussetts, avait dirigé sur Concord huit cents grenadiers sous les ordres du lieutenant-colonel Smith et du major Pitcairn, pour disperser quelques rassemblements de milices qui se formaient sur ce point. En arrivant à Lexington, ils rencontrèrent soixante-dix hommes de milice occupés à parader sur la place de Lexington. Le major Pitcairn s'avança vers eux et leur cria : « Dispersez-vous, rebelles, mettez bas les armes et dispersez-vous ! » Puis il se rapprocha d'eux, tira un coup de pistolet et commanda à sa troupe de faire feu !

Ce fut là le signal de la bataille générale.

L'acte de l'indépendance, loin d'être, par conséquent, un

appel à l'insurrection, tendait au contraire à y mettre fin, en justifiant et en légalisant, pour ainsi dire, la résistance des colons contre la mère-patrie, qui réellement se montrait une marâtre.

La résistance armée était donc organisée partout, et avait précédé la déclaration du 4 juillet 1776.

Washington avait été désigné par le Congrès pour aller prendre le commandement des troupes, et ne faisait plus partie de cette assemblée, qui, au point où en étaient les choses, ou sentait faiblir son pouvoir, ou éprouvait le besoin d'enlever à la guerre qu'elle dirigeait, le caractère d'une guerre civile.

Quel que soit celui de ces deux sentiments qui ait animé le Congrès en ce moment-là, toujours est-il qu'il lui répugnait de continuer une lutte évidemment fratricide, tant que les colons devaient être considérés comme des citoyens anglais. Le Congrès trancha donc la question en proclamant l'indépendance des colonies. La guerre devenait alors une guerre de défensive; et sans fausser le caractère des institutions coloniales, c'était véritablement là un titre que les colons étaient autorisés à lui donner.

Peut-être aussi y avait-il au fond de cette résolution soudainement prise une tactique habile pour arrêter les défections qui se multipliaient déjà. Tant qu'existaient des liens entre les colonies et l'Angleterre, ces défections avaient une certaine raison que légitimaient les souvenirs de l'attachement à la mère-patrie. Mais du moment que ces liens étaient brisés, que toute solidarité disparaissait, que l'indépendance des colons enfin était proclamée et

acceptée, ces défections pouvaient être légitimement considérées comme une trahison envers le pays.

IV.

Voici les circonstances qui entourèrent la nomination de Washington au poste de commandant en chef par le Congrès.

L'armée révolutionnaire se trouvait à Cambridge sous les ordres du général Ward, non définitivement organisée, et sans que le Congrès eût pris encore aucune mesure pour la constituer sur un pied régulier. Le point important était donc de nommer d'abord un général en chef. Les événements étaient devenus assez graves et assez urgents pour qu'on se décidât à prendre un parti : on fixa un jour pour délibérer sur cette question soulevée par John Adams. Le jour venu, Adams fit d'abord adopter qu'il y aurait une armée légalement constituée ; puis il demanda qu'on nommât à cette armée un chef. Prenant la parole, il fit du général Ward un éloge pompeux et mérité, mettant en relief ses qualités militaires, puis il termina en disant : « Mais, nonobstant ses titres, ce n'est pas là l'homme que j'ai choisi. » Il traça alors le portrait d'un général en chef d'armée, tel surtout qu'il en fallait un dans les circonstances où l'on se trouvait.

« Les qualités que j'exige d'un général en chef, dit-il » en terminant, sont d'une haute portée, je le sais ; mais » qui oserait dire qu'on ne les rencontrera pas dans un de » nos concitoyens? Un membre de notre assemblée les » possède toutes, et celui-là c'est Georges Washington, de » la Virginie. »

Washington, dit un historien, se trouvait à la droite d'Adams, et avait les yeux fixés sur lui, attendant avec une vive impatience quel nom allait tomber des lèvres de l'orateur. Quand il entendit que c'était le sien, il s'y attendait si peu qu'il s'élança dans une pièce voisine, comme lancé par une commotion électrique, et tomba tout ému sur un siége.

Le lendemain, le Congrès, à l'unanimité, nomma général en chef Washington, qui, on le sait, refusa toute espèce de traitement, et s'engagea seulement à fournir le compte exact des dépenses que lui coûterait sa noble mission.

V.

Ce fut le 8 juin 1776 que Richard-Henry Lee se leva pour faire la motion de déclarer l'Amérique libre et indépendante. Cette proposition produisit au sein du Congrès autant d'étonnement que d'émotion. L'éminent orateur la soutint avec toute la mâle et séduisante éloquence qui le

distinguait. Même sous l'influence de cette parole bouillante et sympathique, le Congrès hésita encore, et ajourna jusqu'au 11 pour délibérer.

Le 11, on résolut de nouveau de renvoyer la discussion au 1er juillet, preuve que ceux mêmes qui la prenaient, sentaient la gravité d'une telle mesure. Néanmoins on nomma un comité chargé de préparer un projet conforme à la proposition de Richard-Henry Lee. Ce comité, élu au scrutin, se trouva composé comme suit : Thomas Jefferson, John Adams, Benjamin Franklin, Roger Sherman et Robert Livingston.

Ce comité confia à Jefferson la rédaction de l'acte, qui subit quelques corrections de J. Adams et de Franklin [1]. Le texte que nous allons donner est donc l'œuvre de Jefferson, moins de très-légers changements apportés par le comité et par le Congrès pendant la discussion.

Si Jefferson a été l'auteur de cet acte, Adams en fut l'avocat éloquent devant l'assemblée. Enfin, le 4 juillet, la déclaration de l'indépendance, conforme au texte ci-dessous, fut adoptée à l'unanimité.

Ce texte, on le trouvera à la hauteur de la situation que les faits que nous avons dû rappeler avaient créée.

[1] La minute du projet avec les surcharges de Adams et de Franklin a été retrouvée dans les papiers de Jefferson.

Lorsque, dans la marche des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de rompre les liens politiques qui l'attachaient à un autre peuple, et de prétendre parmi les pouvoirs de la terre à la position séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui ont donné des droits, l'humble respect qu'il doit aux jugements des hommes, lui font un devoir de proclamer les motifs qui l'ont poussé à cette séparation.

Nous tenons pour bien évidentes ces vérités : que tous les hommes sont nés égaux; qu'ils ont reçu du Créateur certains droits inaliénables; qu'au nombre de ces droits sont : la vie, la liberté et la recherche du bonheur; que, pour assurer ces droits, les gouvernants ont été établis parmi les hommes, tenant leurs pouvoirs du consentement des gouvernés; que toutes les fois qu'un gouvernement, quelle que soit sa forme, porte atteinte à ces fins, c'est le droit du peuple de le modifier ou de le détruire, et d'instituer un nouveau gouvernement basé sur de tels principes, et armé de tels pouvoirs qui paraîtront au peuple les plus susceptibles d'assurer son salut et son bonheur. La prudence enseigne suffisamment que les gouvernements depuis longtemps établis ne doivent pas être changés pour des causes légères et passagères; et, en conséquence, l'expérience a démontré de tout temps que les hommes sont

disposés à souffrir tant que le mal est supportable, plutôt que de revendiquer leurs droits pour abolir des gouvernements auxquels ils sont accoutumés. Mais quand une longue suite d'abus ou d'usurpations, poursuivant invariablement le même but, laisse percer le dessein bien arrêté de soumettre le peuple à un despotisme absolu, c'est le droit, c'est le devoir du peuple de renverser un tel gouvernement, et de s'assurer de nouveaux appuis pour sauvegarder sa sécurité à venir. Ainsi les colonies ont fait preuve d'une longue patience à supporter leurs maux, et se trouvent aujourd'hui dans la nécessité et l'obligation de changer le système primitif de leur gouvernement.

L'histoire du roi actuel de la Grande-Bretagne est une série d'injustices et d'usurpations répétées, toutes ayant pour but évident d'établir une tyrannie absolue sur ces États. Pour le prouver, soumettons les faits à l'appréciation impartiale du monde :

Il a refusé de sanctionner les lois les plus salutaires et les plus nécessaires au bien public ;

Il a interdit à ses gouverneurs de laisser appliquer les lois d'une importance réelle et immédiate, en tout cas d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'elles aient obtenu sa sanction ; et de ces lois ainsi suspendues, il a négligé complétement de se préoccuper ;

Il a refusé d'appliquer d'autres lois avantageuses à un grand nombre de districts, à moins que les citoyens ne renonçassent à leur droit de représentation dans la législature, — droit inestimable pour eux, redoutable seulement aux tyrans ;

Il a convoqué simultanément les corps législatifs dans des localités étrangères à leurs habitudes, peu convenables, et éloignées du centre de leurs affaires publiques, dans l'unique dessein de les amener par la lassitude à accepter ses mesures ;

Il a dissous plusieurs fois les chambres représentatives pour s'être opposées avec énergie à ses empiétements sur les droits du peuple ;

Il a refusé, pendant longtemps après ces dissolutions, de laisser procéder à de nouvelles élections ; ce qui fait que les pouvoirs législatifs, incapables d'être assemblés, ont rendu au peuple de plus grands droits pour les exercer,— l'État restant, pendant ce temps, exposé à tous les dangers d'une invasion du dehors, et de troubles intérieurs ;

Il s'est efforcé d'arrêter le développement de la population de ces États, — en rendant, dans ce but, impossibles les lois de naturalisation en faveur des étrangers, refusant d'en octroyer d'autres pour encourager leur émigration ici, et élevant les conditions pour les nouvelles concessions de terres ;

Il a entravé l'administration de la justice, en refusant sa sanction aux lois destinées à établir des pouvoirs judiciaires ;

Il a créé des juges relevant de sa seule volonté, pour la tenue de leurs charges, ainsi que pour le chiffre et le payement de leurs traitements ;

Il a créé une foule de nouvelles charges, et envoyé ici des nuées de fonctionnaires pour écraser le peuple et sucer le meilleur de sa substance ;

Il a établi au milieu de nous, en temps de paix, des armées permanentes, sans le consentement de nos législateurs;

Il a affecté de rendre le pouvoir militaire indépendant du pouvoir civil et supérieur à lui;

Il a combiné, avec le parlement, de nous soumettre à une juridiction étrangère à notre constitution et en dehors de nos lois, — donnant son consentement à ses actes de prétendue législation :

Pour loger de grands corps d'armée chez nous ;

Pour les protéger, par une ridicule procédure, contre les châtiments pour les meurtres qu'ils pourraient commettre sur les habitants de ces États ;

Pour interrompre nos relations commerciales avec tous les points du globe ;

Pour nous imposer des taxes sans notre consentement;

Pour nous priver, dans beaucoup de cas, des avantages du jugement par jury;

Pour nous transporter au-delà des mers, afin de nous faire juger pour de prétendus crimes;

Pour abolir le libre système des lois anglaises dans une province voisine, y établissant un gouvernement arbitraire, élargissant ses frontières, afin de la poser comme un exemple et d'en faire un instrument pour introduire le même régime d'absolutisme dans nos colonies ;

Pour abroger nos chartes, abolir nos lois les plus précieuses, et altérer jusque dans leurs bases les formes de nos gouvernements ;

Pour suspendre nos législatures, et pour se déclarer, lui

et ses complices, investis du droit de faire nos lois, en notre lieu et place, dans tous les cas possibles.

Il a abdiqué son gouvernement direct sur nous, déclarant nous retirer sa protection, et lançant la guerre contre nous;

Il a pillé nos mers, ravagé nos côtes, brûlé nos villes, et attenté à la vie de nos concitoyens;

En ce moment il expédie des armées nombreuses composées de mercenaires étrangers pour compléter son œuvre de mort, de désolation et de tyrannie, déjà commencée avec une cruauté et une perfidie qu'on rencontrerait à peine dans les âges les plus barbares, et tout à fait indignes du chef d'une nation civilisée.

Il a contraint nos concitoyens capturés en pleine mer, à porter les armes contre leur pays, à devenir les exécuteurs de leurs amis et de leurs frères, ou à périr eux-mêmes de leurs mains;

Il a suscité la guerre civile parmi nous, et a essayé de lâcher sur les habitants de nos frontières les sauvages et impitoyables Indiens, dont on sait que le système de guerre est la destruction générale sans distinction d'âge, de sexe, de condition.

A chacun de ces actes d'oppression, nous avons pétitionné dans les termes les plus humbles pour en obtenir le redressement. A chacune de nos pétitions il a été répondu par une nouvelle injure. Un prince dont le caractère est ainsi marqué par tous les actes qui constituent un tyran, est incapable de gouverner un peuple libre.

Avons-nous, cependant, manqué d'aucune prévenance

à l'égard de nos frères de la Grande-Bretagne? Nous les avons avertis, à plusieurs reprises, des tentatives faites par leur législature, pour nous frapper de lois injustes. Nous leur avons rappelé les circonstances de notre émigration et notre établissement ici. Nous en avons appelé à leur justice navale et à leur magnanimité, et les avons conjurés, par les liens de notre commune origine, de désavouer ces usurpations, qui devaient inévitablement interrompre nos liaisons et nos rapports. Eux aussi, ils ont été sourds à la voix de la justice et de la fraternité. Nous devons, cependant, obéir à la nécessité qui nous pousse à une séparation, et les regarder comme nous regardons le reste du genre humain, pour des ennemis pendant la guerre, pendant la paix pour des amis.

En conséquence, nous, les représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès général, prenant à témoin le Juge suprême du monde, de la droiture de nos intentions, au nom et par la volonté des concitoyens de ces colonies, publions et déclarons solennellement que ces colonies unies, sont, et de droit doivent être des États libres et indépendants; qu'elles sont relevées de toute fidélité à la couronne d'Angleterre, que toutes relations politiques entre elles et l'État de la Grande-Bretagne sont et doivent être entièrement rompues, et que comme États libres et indépendants, elles ont tous pouvoirs pour déclarer la guerre, conclure la paix, contracter des alliances, faire commerce et tous autres actes ou choses que les États indépendants ont le droit de faire. Et dans le but de soutenir cette déclaration avec une ferme confiance dans la pro-

tection de la divine Providence, nous y engageons mutuellement et tous, nos existences, nos fortunes et notre honneur sacré.

VI.

Après son adoption à l'unanimité, par le Congrès, l'acte qu'on vient de lire fut récité au peuple assemblé sur la place devant la salle des délibérations, puis transcrit sur parchemin.

Le 2 août suivant, les signatures des membres présents au moment du vote et de quelques autres qui ne s'y trouvaient pas, furent apposées, au nombre de cinquante-six au bas de ce parchemin.

La première qui y figure est celle de John Hancock, président ; il écrivit son nom presque en lettres majuscules. Une remarque que fait un historien de cette époque, c'est que toutes ces signatures étaient d'une écriture ferme et pour ainsi dire énergique, et qu'une seule indiquait que la main avait tremblé. C'était la signature de Stephen Hopkins, malade alors.

Les signataires de l'indépendance ne se dissimulaient pas la gravité de l'acte qu'ils venaient d'accomplir. Aux

yeux de l'Angleterre c'était un crime de haute trahison. En cas d'insuccès, c'était donc la mort ou la prison tout au moins qu'ils encouraient. Ils le savaient, résignés à accepter le martyre qui les attendait.

La plume qui servit à signer l'acte a été conservée, et se trouve aujourd'hui à la société historique de Boston.

VII.

Cette date du 4 juillet est restée un glorieux anniversaire célébré, annuellement, aux Etats-Unis, avec tous les signes d'une religieuse reconnaissance. Et dans cette explosion de gratitude, le peuple américain ne manque jamais de comprendre les cinquante-six noms vénérés que voici :

Josiah Barlett, William Whipple, Mathew Thornton (députés du New-Hampshire) ;

John Hancock, Samuel Adams, John Adams, Robert Treat-Paine, Elbridge Gerry (députés du Massachussetts) ;

Stephen Hopkins, William Ellery (députés du Rhode-Island) ;

Roger Sherman, Samuel Huntington, William Williams, Olivier Wolcott (députés du Connecticut) ;

William Floyd, Philip Livingston, Francis Lewis, Lewis Morris (députés du New-York) ;

Richard Stockton, John Witherspoon, Francis Hopkinson, John Hart, Abraham Clark (députés de New-Jersey) ;

Robert Morris, Benjamin Rush, Benjamin Franklin, John Morton, George Clymer, James Smith, George Taylor, James Wilson, George Ross (députés de la Pensylvanie);

Cœsar Rodney, George Read, Thomas M'kean (députés du Delaware);

Samuel Chase, William Paca, Thomas Stone, Charles Carrol of Carrolton (députés du Maryland);

George Wythe, Richard-Henry Lee, Thomas Jefferson, Benjamin Harrisson, Thomas Nelson, Francis-Lightfoot Lee, Carter Braxton (députés de la Virginie);

William Hooper, Joseph Hewes, John Penn (députés de la Caroline du Nord);

Edward Rutledge, Thomas Heyward, Thomas Lynch, Arthur Middleton (députés de la Caroline du Sud);

Bulton Gwinnett, Lyman Hall, George Walton (députés de la Géorgie).

Deux hommes éminents parmi ceux dont nous venons de citer les noms ont occupé le poste de président de la république des Etats-Unis : John Adams et Thomas Jefferson. Tous deux avaient été vice-présidents; le premier avec Washington, le second avec John Adams. Jefferson a été en outre ministre d'Etat pendant une partie de l'administration de Washington. Un autre signataire de l'acte d'indépendance a été vice-président sous l'administration de James Madison : c'est Elbridge Gerry (député du Massachussetts), et enfin un seul encore a occupé les hautes fonctions de secrétaire de la trésorerie (ministre), sous l'administration de Washington et de John Adams : c'est Olivier Wolcott (député du Connecticut).

LA CONSTITUTION.

I.

Entre l'acte d'indépendance et l'acte définitif qui ferma l'ère révolutionnaire des Etats-Unis, il s'écoula douze ans.

Douze ans de luttes et d'efforts héroïques de la part des hommes éminents qui dirigeaient le mouvement. Le chapitre de cet ouvrage, intitulé *Une page d'histoire*, donne la mesure des tiraillements intérieurs et des difficultés qu'il fallut surmonter encore pour arriver à ce grand et suprême résultat.

Jusqu'au vote de la constitution, et malgré l'acte d'indépendance, les pouvoirs dirigeants continuèrent à se considérer comme des pouvoirs révolutionnaires, investis de droits que la nécessité seule leur avait donnés.

La paix et la liberté ne pouvaient s'établir définitivement

qu'à la condition que les treize colonies élevées au rang d'Etats indépendants resteraient unies pour se prêter un appui mutuel dans l'œuvre future.

Là, il faut bien le dire, fut la difficulté.

Chacun de ces Etats était jaloux des priviléges et immunités que la couronne d'Angleterre avait eu la folle pensée, chèrement payée, de lui ravir; et chacun redoutait que cette alliance entre tous ne constituât des charges réciproques telles que leur indépendance à tous devînt une chimère.

Ce ne fut donc qu'après deux tentatives avortées qu'on parvint à réunir dans une Convention les délégués de dix des onze Etats (le Rhode-Island s'y refusa), et qui votèrent, le 17 septembre 1787, la constitution qui régit encore aujourd'hui les Etats-Unis.

II.

Washington présidait l'assemblée de cinquante-cinq membres qui conçut cette œuvre, conforme aux mœurs et aux idées du peuple qu'elle allait appeler à vivre sous son égide, et à la hauteur non-seulement du présent, mais de l'avenir.

En présence du calme, de la liberté, de la prospérité qui sont les fruits de cette sage constitution, à l'abri de

laquelle les Etats-Unis ont pris un si grand essor, on ne peut se défendre de croire à la vérité de ces paroles que l'illustre Franklin prononça devant l'assemblée, en soutenant le projet de constitution vivement combattu au dedans et en dehors de la Convention :

« Dès le commencement de notre lutte avec la Grande-
» Bretagne, « dit-il, » alors que nous comprenions bien tous
» la gravité du danger, dans ce même local, nous faisions
» des prières quotidiennes pour invoquer la protection
» divine. Nos prières ont été entendues, et Dieu y a ré-
» pondu en nous comblant. Tous ceux de nous qui ont
» été engagés dans cette lutte, ont dû observer les fré-
» quentes manifestations de la Providence suprême en
» notre faveur. A ce point que c'est à cette bonne Provi-
» dence que nous devons la chance de pouvoir nous con-
» sulter aujourd'hui sur les moyens d'établir notre futur
» bonheur national. Avons-nous donc oublié cette puis-
» sance amie, ou bien nous imaginons-nous par hasard
» que nous n'ayons plus besoin de son assistance? Je
» compte bien des années déjà sur ma tête, et plus je vis,
» plus je constate la preuve de cette vérité irréfutable que
» *Dieu gouverne les affaires des hommes.* »

Nous l'avons dit plus d'une fois déjà, et nous nous plaisons à répéter que la Providence, en effet, est intervenue dans la révolution américaine et dans les événements qui l'ont suivie.

Une si grande tâche n'arrive pas au but sans un secours surhumain.

III.

La constitution, une fois adoptée par la Convention, fut soumise à l'approbation des Etats.

Neuf d'entre eux seulement l'adoptèrent (la Caroline du Nord, bien que ses députés eussent voté en faveur, et le Rhode-Island la repoussèrent [1]). Mais ce cas avait été prévu, et l'adhésion des neuf Etats était suffisante, aux termes mêmes de la constitution, pour que cet acte fût valide et fît loi définitive.

Voici le texte de cette constitution :

Nous, le peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure, de pourvoir à la défense commune, d'accroître le bien-être général, et de rendre durables, pour nous comme pour notre postérité, les bienfaits de la liberté, nous faisons, nous décrétons et nous établissons cette constitution pour les États-Unis d'Amérique.

Article premier.

Section 1re. — Un Congrès des États-Unis, composé

[1] Ils l'adoptèrent cependant plus tard : la Caroline du Nord en 1789 et le Rhode-Island en 1790.

d'un sénat et d'une chambre de représentants, sera investi de tous les pouvoirs législatifs déterminés par les représentants.

SECTION II. — La chambre des représentants sera composée de membres élus tous les deux ans par le peuple des divers États; et les électeurs de chaque État devront avoir les qualifications exigées des électeurs de la branche la plus nombreuse de la législature de l'État.

Personne ne pourra être représentant à moins d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, d'avoir été pendant sept ans citoyen des États-Unis, et d'être, au moment de son élection, habitant de l'Etat qui l'aura élu.

Les représentants et les taxes directes seront répartis entre les divers Etats qui pourront faire partie de l'Union, selon le nombre respectif de leurs habitants; nombre qui sera déterminé en ajoutant au nombre total des personnes libres, y compris ceux servant pour un terme limité, et non compris les Indiens non taxés, trois cinquièmes de toutes autres personnes. L'énumération pour l'époque actuelle sera faite trois ans après la première réunion du Congrès des États-Unis, et ensuite de dix ans en dix ans, d'après le mode qui sera réglé par une loi. Le nombre des représentants n'excédera pas celui d'un par trente mille habitants; mais chaque Etat aura au moins un représentant. Jusqu'à ce que l'énumération ait été faite, l'Etat de *New-Hampshire* en enverra trois, *Massachussetts* huit, *Rode-Island* et les *Plantations de Province* un, *Connecticut* cinq, *New-York* six, *New-Jersey* quatre, la *Pensylvanie* huit, le *Delaware* un, *Maryland* six, la *Virginie*

dix, la *Caroline septentrionale* cinq, la *Caroline méridionale* cinq, et la *Géorgie* trois.

Quand des places viendront à vaquer dans la représentation d'un Etat, l'autorité exécutive de l'Etat convoquera le corps électoral pour les remplir.

La chambre des représentants élira ses orateurs et autres officiers ; elle exercera seule le pouvoir de mise en accusation pour cause politique (impeachments).

SECTION III. — Le sénat des États-Unis sera composé de deux sénateurs de chaque Etat, élus par sa législature, et chaque sénateur aura un vote.

Immédiatement après leur réunion, en conséquence de leur première élection, ils seront divisés, aussi également que possible, en trois classes. Les siéges des sénateurs de la première classe seront vacants au bout de la seconde année ; ceux de la seconde classe, au bout de la quatrième année, et ceux de la troisième, à l'expiration de la sixième année ; de manière à ce que, tous les deux ans, un tiers du sénat soit réélu. Si des places deviennent vacantes, par démission ou par toute autre cause, pendant l'intervalle entre les sessions de la législature de chaque Etat, le pouvoir exécutif de cet Etat fera une nomination provisoire, jusqu'à ce que la législature puisse remplir le siége vacant.

Personne ne pourra être sénateur, à moins d'avoir atteint l'âge de trente ans, d'avoir été pendant neuf ans citoyen des Etats-Unis, et d'être, au moment de son élection, habitant de l'Etat qui l'aura choisi.

Le vice-président des Etats-Unis sera président du sénat ;

mais il n'aura point de vote, à moins que les voix ne soient partagées également.

Le sénat nommera ses autres officiers, ainsi qu'un président *pro tempore*, qui présidera dans l'absence du vice-président, ou quand celui-ci exercera les fonctions de président des Etats-Unis.

Le sénat aura seul le pouvoir de juger les accusations intentées par la chambre des représentants (impeachments). Quand il agira dans cette fonction, ses membres prêteront serment ou affirmation. Si c'est le président des Etats-Unis qui est mis en jugement, le chef de la justice présidera. Aucun accusé ne peut être déclaré coupable qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les jugements rendus en cas de mise en accusation, n'auront d'autre effet que de priver l'accusé de la place qu'il occupe, de le déclarer incapable de posséder quelque office d'honneur, de confiance ou de profit que ce soit dans les Etats-Unis, mais la partie convaincue pourra être mise en jugement, jugée et punie, selon les lois, par les tribunaux ordinaires.

SECTION IV. — Le temps, le lieu et le mode de procéder aux élections des sénateurs et des représentants seront réglés dans chaque Etat par la législature. Mais le Congrès peut, par une loi, changer ces réglements ou en faire de nouveaux, excepté pourtant en ce qui concerne le lieu où les sénateurs doivent être élus.

Le Congrès s'assemblera au moins une fois l'année, et cette réunion sera fixée pour le premier lundi de décembre, à moins qu'une loi ne la fixe à un autre jour.

SECTION V. — Chaque chambre sera juge des élections et des droits et titres de ses membres. Une majorité de chacune suffira pour traiter les affaires ; mais un nombre moindre que la majorité peut s'ajourner de jour à jour, et est autorisé à forcer les membres absents à se rendre aux séances, par telles pénalités que chaque chambre pourra établir.

Chaque chambre fera son réglement, punira ses membres pour conduite inconvenante, et pourra, à la majorité des deux tiers, exclure un membre.

Chaque chambre tiendra un journal de ses délibérations, et le publiera d'époque en époque, à l'exception de ce qui lui paraîtra devoir rester secret ; et les votes négatifs ou approbatifs des membres de chaque chambre, sur une question quelconque, seront, sur la demande d'un cinquième des membres présents, consignés sur le journal.

Aucune des deux chambres ne pourra, pendant la session du Congrès, et sans le consentement de l'autre chambre, s'ajourner à plus de trois jours, ni transférer ses séances dans un autre lieu que celui où siégent les deux chambres.

SECTION VI. — Les sénateurs et les représentants recevront pour leurs services une indemnité qui sera fixée par une loi et payée par le trésor des Etats-Unis. Dans tous les cas, excepté ceux de trahison, de félonie et de trouble à la paix publique, ils ne pourront être arrêtés, soit pendant leur présence à la session, soit en s'y rendant ou en retournant dans leurs foyers. Dans aucun autre lieu ils ne pourront être inquiétés ni interrogés, en raison de discours

ou opinions prononcés dans leurs chambres respectives.

Aucun sénateur ou représentant ne pourra, pendant le temps pour lequel il a été élu, être nommé à une place dans l'ordre civil sous l'autorité des Etats-Unis, lorsque cette place aura été créée, ou que les émoluments en auront été augmentés pendant cette époque. Aucun individu occupant une place sous l'autorité des Etats-Unis ne pourra être membre d'une des deux chambres tant qu'il conservera cette place.

SECTION VII. — Tous les *bills* établissant des impôts doivent prendre naissance dans la chambre des représentants; mais le sénat peut y concourir par des amendements, comme aux autres *bills*.

Tout *bill* qui aura reçu l'approbation du sénat et de la chambre des représentants, sera, avant de devenir loi, présenté au président des Etats-Unis. S'il l'approuve, il y apposera sa signature; sinon il le renverra, avec ses objections, à la chambre dans laquelle il aura été proposé; elle consignera les objections intégralement dans son journal, et discutera de nouveau le *bill*. Si, après cette seconde discussion, deux tiers de la chambre se prononcent en faveur du *bill*, il sera envoyé, avec les objections du président, à l'autre chambre, qui le discutera également; et si la même majorité l'approuve, il deviendra loi. Mais, en pareil cas, les votes des chambres doivent être donnés par *oui* et *non*, et les noms des personnes votant pour ou contre seront inscrits sur le journal de leurs chambres respectives. Si dans les dix jours (les dimanches non compris) le président ne renvoie point un *bill* qui lui aura été présenté,

ce *bill* aura force de loi, comme s'il l'avait signé, à moins cependant que le Congrès, en s'ajournant, ne prévienne le renvoi : alors le *bill* ne fera point loi.

Tout ordre, toute résolution ou vote pour lesquels le concours des deux chambres est nécessaire (excepté pourtant pour la question d'ajournement), doit être présenté au président des Etats-Unis, et approuvé par lui avant de recevoir son exécution. S'il le rejette, il doit être de nouveau adopté par les deux tiers des deux chambres, suivant les règles prescrites pour les *bills*.

SECTION VIII. — Le Congrès aura le pouvoir :

D'établir et de faire percevoir les taxes, droits, impôts et excises ; de payer les dettes publiques, et de pourvoir à la défense commune et au bien général des Etats-Unis; mais les droits, impôts et excises devront être les mêmes dans tous les Etats-Unis;

D'emprunter de l'argent pour le crédit des Etats-Unis;

De régler le commerce avec les nations étrangères, entre les divers Etats, et avec les tribus indiennes;

D'établir une règle générale pour les naturalisations, et des lois générales sur les banqueroutes dans les Etats-Unis ;

De battre la monnaie, d'en régler la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères, et de fixer la base des poids et mesures ;

D'assurer la punition de la contrefaçon de la monnaie courante et du papier public des Etats-Unis;

D'établir des bureaux de poste et des routes de poste;

D'encourager les progrès des sciences et des arts utiles,

en assurant, pour des périodes limitées, aux auteurs et inventeurs, le droit exclusif de leurs écrits et de leurs découvertes ;

De constituer des tribunaux subordonnés à la cour suprême ;

De définir et punir les pirateries et les félonies commises en haute-mer, et les offenses contre la loi des nations ;

De déclarer la guerre, d'accorder des lettres de marque et de représailles, et de faire des réglements concernant les captures sur terre et sur mer ;

De lever et d'entretenir des armées ; mais aucun argent pour cet objet ne pourra être voté pour plus de deux ans ;

De créer et d'entretenir une force maritime ;

D'établir des règles pour l'administration et l'organisation des forces de terre et de mer ;

De pourvoir à ce que la milice soit convoquée pour exécuter les lois de l'Union, pour réprimer les insurrections et repousser les invasions ;

De pourvoir à ce que la milice soit organisée, armée et disciplinée, et de disposer de cette partie de la milice, qui peut se trouver employée au service des Etats-Unis, en laisant aux Etats respectifs la nomination des officiers, et le soin d'établir dans la milice la discipline prescrite par le Congrès ;

D'exercer la législation exclusive dans tous les cas quelconques, sur tel district (ne dépassant pas dix milles carrés) qui pourra, par la cession des Etats particuliers et par

l'acceptation du Congrès, devenir le siége du gouvernement des Etats-Unis, et d'exercer une pareille autorité sur tous les lieux acquis par achat, d'après le consentement de la législature de l'Etat où ils seront situés, et qui serviront à l'établissement de forteresses, de magasins, d'arsenaux, de chantiers et autres établissements d'utilité publique.

Enfin, le Congrès aura le pouvoir de faire toutes les lois nécessaires ou convenables, pour mettre à exécution les pouvoirs qui lui ont été accordés, et tous les autres pouvoirs dont cette constitution a investi le gouvernement des Etats-Unis, ou une de ses branches.

SECTION IX. — La migration ou l'importation de telles personnes dont l'admission peut paraître convenable aux Etats actuellement existants, ne sera point prohibée par le Congrès avant l'année 1808 ; mais une taxe ou droit n'excédant point dix dollars par personne peut être imposée sur cette importation ;

Le privilége de l'*Habeas corpus* ne sera suspendu qu'en cas de rébellion ou d'invasion, et lorsque la sûreté publique l'exigera ;

Aucun bill d'*attainder*, ni loi *ex post facto*, ne pourra être décrété ;

Aucune capitation ou autre taxe directe ne sera établie, si ce n'est en proportion du dénombrement prescrit dans une section précédente ;

Aucune taxe ou droit ne sera établi sur des articles exportés d'un Etat quelconque. Aucune préférence ne sera donnée par des réglements commerciaux ou fiscaux, aux ports d'un Etat sur ceux d'un autre ; les vaisseaux desti-

nés pour un Etat ou sortant de ses ports, ne pourront être forcés d'entrer dans ceux d'un autre ou d'y payer des droits ;

Aucun argent ne sera tiré de la trésorerie qu'en conséquence des dispositions prises par une loi; et de temps en temps on publiera un tableau régulier des recettes et des dépenses publiques;

Aucun titre de noblesse ne sera accordé par les Etats-Unis; et aucune personne, tenant une place de profit ou de confiance sans leur autorité, ne pourra, sans le consentement du Congrès, accepter quelque présent, émolument, place ou titre quelconque, d'un roi, prince, ou Etat étranger.

SECTION X.—Aucun Etat ne pourra contracter ni traité, ni alliance, ni confédération, ni accorder des lettres de marque ou de représailles, ni battre monnaie, ni émettre des bills de crédit, ni déclarer qu'autre chose que la monnaie d'or et d'argent doive être acceptée en paiement de dettes; ni passer quelque bill d'*attainder*, ou loi *ex post facto*, affaiblissant les obligations des contrats, ni accorder aucun titre de noblesse.

Aucun Etat ne pourra, sans le consentement du Congrès, établir quelque impôt ou droit sur les importations ou exportations, à l'exception de ce qui lui sera absolument nécessaire pour l'exécution de ses lois d'inspection; et le produit net de tous droits et impôts établis par quelque Etat sur les importations et exportations, sera à la disposition de la trésorerie des Etats-Unis; et toute loi pareille sera sujette à la révision et au contrôle du Congrès. Aucun

Etat ne pourra, sans le consentement du Congrès, établir aucun droit sur le tonnage, entretenir des troupes ou des vaisseaux de guerre en temps de paix, contracter quelque traité ou union avec un autre Etat, ou avec une puissance étrangère, ou s'engager dans une guerre, si ce n'est dans le cas d'invasion ou d'un danger assez imminent pour n'admettre aucun délai.

Article II.

Section Ire. — Le président des Etats-Unis sera investi du pouvoir exécutif. Il occupera sa place pendant le terme de quatre ans; son élection et celle du vice-président nommé pour le même terme auront lieu ainsi qu'il suit :

Chaque Etat nommera, de la manière qui sera prescrite par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de sénateurs et de représentants que l'Etat envoie en congrès ; mais aucun sénateur ou représentant, ni aucune personne possédant une place de profit ou de confiance sous l'autorité des Etats-Unis, ne peut être nommé électeur.

Les électeurs s'assembleront dans leurs Etats respectifs, et ils voteront au scrutin pour deux individus, dont un au moins ne sera point un habitant du même Etat qu'eux. Ils feront une liste de toutes les personnes qui ont obtenu des suffrages, et du nombre de suffrages que chacune d'elles aura obtenu ; ils signeront et certifieront cette liste, et la transmettront scellée au siége du gouvernement des Etats-Unis, sous l'adresse du président du sénat, qui, en présence du sénat et de la chambre des représentants, ouvrira

tous les certificats et comptera les votes. Celui qui aura obtenu le plus grand nombre de votes sera président, si ce nombre forme la majorité des électeurs; si plusieurs ont obtenu cette majorité, et que deux ou un plus grand nombre réunissent la même quantité de suffrages, alors la chambre des représentants choisira l'un d'entre eux pour président par la voie du scrutin. Si nul n'a réuni cette majorité, la chambre prendra les cinq personnes qui en ont approché davantage, et choisira parmi elles le président, de la même manière. Mais en choisissant ainsi le président, les votes seront pris par Etat, la représentation de chaque Etat ayant un vote : un membre ou des membres des deux tiers des Etats devront être présents, et la majorité de tous ces Etats sera indispensable pour que le choix soit valide. Dans tous les cas, après le choix du président, celui qui réunira le plus de voix sera vice-président. Si deux ou plusieurs candidats ont obtenu un nombre égal de voix, le sénat choisira parmi ces candidats le vice-président par voie de scrutin.

Le Congrès peut déterminer l'époque de la réunion des électeurs et le jour auquel ils donneront leurs suffrages; lequel jour sera le même pour tous les Etats-Unis.

Aucun individu, autre qu'un citoyen né dans les Etats-Unis, ou étant citoyen lors de l'adoption de cette constitution, ne peut être éligible à la place de président; aucune personne ne sera éligible à cette place, à moins d'avoir atteint l'âge de trente-cinq ans, et d'avoir résidé quatorze ans aux Etat-Unis.

En cas que le président soit privé de sa place ou en cas

de mort, de démission ou d'inhabileté à remplir les fonctions et les devoirs de cette place, elle sera confiée au vice-président, et le Congrès peut par une loi pourvoir au cas du renvoi, de la mort, de la démission ou de l'inhabileté tant du président que du vice-président, et indiquer quel fonctionnaire public remplira en pareil cas la présidence, jusqu'à ce que la cause de l'inhabileté n'existe plus, ou qu'un nouveau président ait été élu.

Le président recevra pour ses services, à des époques fixées, une indemnité qui ne pourra être augmentée ni diminuée pendant la période pour laquelle il aura été élu ; et pendant le même temps il ne pourra recevoir aucun autre émolument des Etats-Unis ou de l'un des Etats.

Avant son entrée en fonctions, il prêtera le serment ou affirmation qui suit :

« Je jure ou j'affirme solennellement que je remplirai fidèlement la place de président des Etats-Unis, et que j'emploierai tous mes soins à conserver, protéger et défendre la constitution des Etats-Unis. »

SECTION II. — Le président sera commandant en chef de l'armée et des flottes des Etats-Unis, et de la milice de divers Etats, quand elle sera appelée au service actif des Etats-Unis ; il peut requérir l'opinion écrite du principal fonctionnaire dans chacun des départements exécutifs, sur tout objet relatif aux devoirs de leurs offices respectifs ; et il aura le pouvoir d'accorder diminution de peine et pardon pour délits envers les Etats-Unis, excepté en cas de mise en accusation par la chambre des représentants.

Il aura le pouvoir de faire des traités de l'avis et du con-

sentement du sénat, pourvu que les deux tiers des sénateurs présents y donnent leur approbation; il nommera, de l'avis et du consentement du sénat, et désignera les ambassadeurs, les autres ministres publics et les consuls, les juges des cours suprêmes et tous autres fonctionnaires des Etats-Unis aux nominations desquels il n'aura point été pourvu d'une autre manière dans cette constitution, et qui seront institués par une loi. Mais le Congrès peut, par une loi, attribuer les nominations de ces employés subalternes au président seul, aux cours de justice ou aux chefs des départements.

Le président aura le pouvoir de remplir toutes les places vacantes pendant l'intervalle des sessions du sénat, en accordant des commissions qui expireront à la fin de la session prochaine.

SECTION III. — De temps en temps, le président donnera au Congrès des informations sur l'état de l'Union, et il recommandera à sa considération les mesures qu'il jugera nécessaires et convenables; il peut, dans des occasions extraordinaires, convoquer les deux chambres, ou l'une d'elles, et en cas de dissentiments entre elles sur le temps de leur ajournement, il peut les ajourner à telle époque qui lui paraîtra convenable; il recevra les ambassadeurs et les autres ministres publics; il veillera à ce que les lois soient fidèlement exécutées; et il commissionnera tous les fonctionnaires des Etats-Unis.

SECTION IV. — Les président, vice-président et tous les fonctionnaires civils pourront être renvoyés de leurs places si, à la suite d'une accusation, ils sont convaincus de tra-

hison, de dilapidation du trésor public, ou d'autres grands crimes et d'inconduite (misdemeanours).

Article III.

Section Ire. — Le pouvoir judiciaire des Etats-Unis sera confié à une cour suprême et aux autres cours inférieures que le Congrès peut de temps à autre former et établir. Les juges, tant des cours suprêmes que des cours inférieures, conserveront leurs places tant que leur conduite sera bonne, et ils recevront pour leurs services, à des époques fixées, une indemnité qui ne pourra être diminuée tant qu'ils conserveront leur place.

Section II. — Le pouvoir judiciaire s'étendra à toutes les causes en matière de lois et d'équité, qui s'élèveront sous l'empire de cette constitution, des lois des Etats-Unis, et des traités faits ou qui seront faits sous leur autorité; à toutes les causes concernant des ambassadeurs, d'autres ministres publics ou des consuls; à toutes les causes de l'amirauté ou de la juridiction maritime; aux contestations dans lesquelles les États-Unis seront en partie; aux contestations entre deux ou plusieurs Etats, entre un Etat et des citoyens d'un autre Etat, entre des citoyens d'Etats différents, entre des citoyens du même Etat réclamant des terres en vertu de concessions émanées de différents Etats, et entre un Etat ou les citoyens de cet Etat, et des Etats, citoyens ou étrangers.

Dans tous les cas concernant les ambassadeurs, d'autres ministres publics ou des consuls, et dans les causes dans lesquelles un Etat sera partie, la cour suprême exercera la

juridiction originelle. Dans tous les autres cas susmentionnés, la cour suprême aura la juridiction d'appel, tant sous le rapport de la loi que du fait, avec telles exceptions et tels réglements que le Congrès pourra faire.

Le jugement de tous crimes, excepté en cas de mise en accusation par la chambre des représentants, sera fait par jury; ce jugement aura lieu dans l'Etat où le crime aura été commis; mais si le crime n'a point été commis dans un des Etats, le jugement sera rendu dans tel ou tel lieu que le Congrès aura désigné à cet effet par une loi.

SECTION III. — La trahison contre les Etats-Unis consistera uniquement à prendre les armes contre eux, ou à se réunir à leurs ennemis, en leur donnant aide et secours. Aucune personne ne sera convaincue de trahison, si ce n'est sur le témoignage de deux témoins déposant sur le même acte patent, ou lorsqu'elle se sera reconnue coupable devant la cour.

Le Congrès aura le pouvoir de fixer la peine de la trahison; mais ce crime n'entraînera point la corruption du sang ni la confiscation, si ce n'est pendant la vie de la personne convaincue.

ARTICLE IV.

SECTION Ire. — Pleine confiance et crédit seront donnés en chaque Etat, aux actes publics et aux procédures judiciaires de tout autre Etat; et le Congrès peut, par des lois générales, déterminer quelle sera la forme probante de ces actes et procédures, et les effets qui y seront attachés.

SECTION II. — Les citoyens de chaque Etat auront droit

à tous les priviléges et immunités attachés au titre de citoyens dans les autres Etats.

Un individu accusé, dans un Etat, de trahison, félonie ou autre crime, qui se sauvera de la justice et qui sera trouvé dans un autre Etat, sera, sur la demande de l'autorité exécutive de l'Etat dont il s'est enfui, livré et conduit vers l'Etat ayant juridiction sur ce crime.

Aucune personne tenue au service ou au travail dans un Etat, sous les lois de cet Etat, et qui se sauverait dans un autre, ne pourra, en conséquence d'une loi ou d'un réglement de l'Etat où elle s'est réfugiée, être dispensée de ce service ou travail, mais sera livrée sur la réclamation de la partie à laquelle ce service et ce travail seront dus.

SECTION III. — Le Congrès pourra admettre de nouveaux Etats dans cette union ; mais aucun nouvel Etat ne sera érigé ou formé dans la juridiction d'un autre Etat ; aucun Etat ne sera formé non plus de la réunion de deux ou de plusieurs Etats, ni de quelques parties d'Etat, sans le consentement de la législature des Etats intéressés et sans celui du Congrès.

Le Congrès aura le pouvoir de disposer du territoire et des autres propriétés appartenant aux Etats-Unis et d'adopter à ce sujet tous les réglements et mesures convenables ; et rien dans cette constitution ne sera interprété dans un sens préjudiciable aux droits que peuvent faire valoir les Etats-Unis, ou quelques Etats particuliers.

SECTION IV. — Les Etats-Unis garantissent à tous les Etats de l'Union une forme de gouvernement républicain, et protégeront chacun d'eux contre toute invasion, et aussi

contre toute violence intérieure, sur la demande de la législature, ou du pouvoir exécutif, si la législature ne peut être convoquée.

Article V.

Le Congrès, toutes les fois que les deux tiers des deux chambres le jugeront nécessaire, proposera des amendements à cette constitution; ou sur la demande de deux tiers des législatures des divers Etats, il convoquera une convention pour proposer des amendements, lesquels, dans les deux cas, seront valables à toutes fins, comme partie de cette constitution, quand ils auront été ratifiés par les législatures des trois quarts des divers Etats, ou par les trois quarts des conventions formées dans le sein de chacun d'eux, selon que l'un ou l'autre mode de ratification aura été prescrit par le Congrès, pourvu qu'aucun amendement fait avant l'année 1808 n'affecte d'une manière quelconque la première et la quatrième clause de la neuvième section du premier article, et qu'aucun Etat ne soit privé, sans son consentement, de son suffrage dans le sénat.

Article VI.

Toutes les dettes contractées et les engagements pris avant la présente constitution, seront aussi valides à l'égard des Etats-Unis sous la présente constitution que sous la confédération.

Cette constitution et les lois des Etats-Unis qui seront faites en conséquence, et tous les traités faits ou qui seront

faits sous l'autorité desdits Etats-Unis, composeront la loi suprême du pays; les juges de chaque Etat seront tenus de s'y conformer, nonobstant toute disposition qui, dans les lois ou la constitution d'un Etat quelconque, serait en opposition avec cette loi suprême.

Les sénateurs et les représentants susmentionnés, et les membres des législatures des Etats et tous les officiers du pouvoir exécutif et judiciaire, tant des Etats-Unis que des divers Etats, seront tenus, par serment ou par affirmation, de soutenir cette constitution; mais aucun serment religieux ne sera jamais requis comme condition pour remplir une fonction ou charge publique sous l'autorité des Etats-Unis.

Article VII.

La ratification donnée par les conventions de neuf Etats sera suffisante pour l'établissement de cette constitution entre les Etats qui l'auront ainsi ratifiée.

Fait en convention, par le consentement unanime des Etats présents, le 17e jour de septembre, l'an du Seigneur 1787, et de l'indépendance des Etats-Unis, le 12e; en témoignage de quoi, nous avons apposé ci-dessous nos noms.

AMENDEMENTS.

Article Ier.

Le Congrès ne pourra faire aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou pour en prohiber

une; il ne pourra point non plus restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ni attaquer le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement, et d'adresser des pétitions au gouvernement pour obtenir le redressement de ses griefs.

ARTICLE II.

Une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un Etat libre, on ne pourra restreindre le droit qu'a le peuple de garder et de porter des armes.

ARTICLE III.

Aucun soldat ne sera, en temps de paix, logé dans une maison sans le consentement du propriétaire; ni en temps de guerre, si ce n'est de la manière qui sera prescrite par une loi.

ARTICLE IV.

Le droit qu'ont les citoyens de jouir de la sûreté de leurs personnes, de leur domicile, de leurs papiers et effets, à l'abri de recherches et saisies déraisonnables, ne pourra être violé; aucun mandat ne sera émis, si ce n'est dans des présomptions fondées, corroborées par le serment ou l'affirmation; et ces mandats devront contenir la désignation spéciale du lieu où les perquisitions devront être faites et des personnes ou objets à saisir.

ARTICLE V.

Aucune personne ne sera tenue de répondre à une accusation capitale ou infamante, à moins d'une mise en accu-

sation émanant d'un grand jury, à l'exception des délits commis par des individus appartenant aux troupes de terre ou de mer, ou à la milice, quand elle est en service actif, en temps de guerre ou de danger public : la même personne ne pourra être soumise deux fois pour le même délit à une procédure qui compromettrait sa vie ou un de ses membres. Dans aucune cause criminelle, l'accusé ne pourra être forcé à rendre témoignage contre lui-même, et il ne pourra être privé de la vie, de la liberté ou de sa propriété, que par suite d'une procédure légale. Aucune propriété privée ne pourra être appliquée à un usage public, sans juste compensation.

Article VI.

Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un jury impartial de l'Etat ou du district dans lequel le crime aura été commis, district dont les limites auront été tracées par une loi préalable ; il sera informé de la nature et du motif de l'accusation ; il sera confronté avec les témoins à charge ; il aura la faculté de faire comparaître des témoins en sa faveur, et il aura l'assistance d'un conseil pour sa défense.

Article VII.

Dans les causes qui devront être décidées selon la loi commune (*in suits at common law*), le jugement par jury sera conservé dès que la valeur de l'objet en litige excédera vingt dollars ; et aucun fait jugé par un jury ne pourra

être soumis à l'examen d'une autre cour dans les Etats-Unis, que conformément à la loi commune.

ARTICLE VIII.

On ne pourra exiger des cautionnements exagérés, ni imposer des amendes excessives, ni infliger des punitions cruelles et inaccoutumées.

ARTICLE IX.

L'énumération faite dans cette constitution de certains droits, ne pourra être interprétée de manière à exclure ou affaiblir d'autres droits conservés par le peuple.

ARTICLE X.

Les pouvoirs non délégués aux Etats-Unis par la constitution, ou ceux qu'elle ne défend pas aux Etats d'exercer, sont réservés aux Etats respectifs ou au peuple.

ARTICLE XI.

Le pouvoir judiciaire des Etats-Unis ne sera point organisé de manière à pouvoir s'étendre par interprétation à une procédure quelconque, commencée contre un des Etats par les citoyens d'un autre Etat, ou par les citoyens ou sujets d'un Etat étranger.

ARTICLE XII.

Les électeurs se rassembleront dans leurs Etats respectifs, et ils voteront au scrutin pour la nomination du président et du vice-président, dont un au moins ne sera point habitant

du même Etat qu'eux ; dans leurs bulletins ils nommeront la personne pour laquelle ils votent comme président, et dans des bulletins distincts, celle qu'ils portent à la vice-présidence. Ils feront des listes distinctes de toutes les personnes portées à la présidence, et de toutes celles désignées pour la vice-présidence, et du nombre des votes pour chacune d'elle ; ces listes seront par eux signées et certifiées, et transmises, scellées, au siége du gouvernement des Etats-Unis, à l'adresse du président du sénat. Le président du sénat, en présence des deux chambres, ouvrira tous les procès-verbaux, et les votes seront comptés. La personne réunissant le plus de suffrages pour la présidence, sera président, si ce nombre forme la majorité de tous les électeurs réunis ; et si aucune personne n'avait cette majorité, alors, parmi les trois candidats ayant réuni le plus de voix pour la présidence, la chambre des représentants choisira immédiatement le président par la voie du scrutin. Mais dans ce choix du président, les votes seront comptés par Etat, la représentation de chaque Etat n'ayant qu'un vote ; un membre ou des membres de deux tiers des Etats devront être présents pour cet objet, et la majorité de tous les Etats sera nécessaire pour le choix. Et si la chambre des représentants ne choisit point le président, quand ce choix lui sera dévolu, avant le quatrième jour du mois de mars suivant, le vice-président sera président, comme dans le cas de mort ou d'autre inhabileté constitutionnelle du président.

La personne réunissant le plus de suffrages pour la vice-présidence, sera vice-président si ce nombre forme la ma-

jorité du nombre total des électeurs réunis ; et si personne n'a obtenu cette majorité, alors le sénat choisira le vice-président parmi les deux candidats ayant le plus de voix ; la présence des deux tiers des sénateurs et la majorité du nombre total sont nécessaires pour ce choix.

Aucune personne constitutionnellement inéligible à la place du président, ne sera éligible à celle de vice-président des Etats-Unis.

IV.

De même que nous avons donné les noms des signataires de la déclaration d'indépendance, nous enregistrons aussi ceux des membres de la convention qui signèrent la constitution :

John Langdon, Nicholas Gilman (du New-Hampshire).

Nathaniel Gorham, Rufus King (du Massachussets).

William-Samuel Johnson, Roger Sherman (du Connecticut.

Alexander Hamilton (du New-York).

William Livingston, David Brearley, William Paterson, Jonathan Dayton (du New-Jersey).

Benjamin Franklin, Thomas Miflin, Robert Morris, George Clymer, Thomas Fitzsimons, Jared Ingersoll, James Wilson, Gouverneur Morris (de la Pensylvanie).

George Reed, Gunning Bedford, John Dickinson, Richard Bassett, Jacob Broom (du Delaware).

James M'henry, Daniel of St-Thomas Jenifer, Daniel Carroll (du Maryland).

George Washington, John Blait, James Madison (de la Virginie).

William Blount, Richard Dobbs-Spaight, Hugh Williamson (de la Caroline du Nord).

John Ruttledge, Charles C. Pinckney, Charles Pinckney, Pierce Buttler (de la Caroline du Sud).

William Few, Abraham Baldwin (de la Georgie).

Washington, déjà élu à l'*unanimité* général en chef de l'armée de l'Indépendance, puis à l'*unanimité* président de la Convention chargée de la formation de la constitution, en conformité de l'article II (section 1re) de cette constitution, fut élu, encore une fois à l'*unanimité*, président de la République.

V.

Avec l'élection de ce chef d'une nation nouvelle qui venait prendre sa place au milieu des grandes puissances du monde, fut close, aux yeux des Américains eux-mêmes, la révolution à laquelle ils devaient leur indépendance, et au moyen de laquelle ils avaient reconquis une liberté confisquée.

A leur honneur, il convient d'ajouter que pour eux

l'ère des troubles, des discordes, des antagonismes, fut fermée; et le tableau que nous avons eu le dessein de tracer en écrivant cet ouvrage est la preuve la plus éclatante de l'influence bienfaisante des institutions américaines sur les mœurs d'un pays préparé de longue main à la liberté, ou plutôt l'accord parfait entre les mœurs et les institutions.

A ce propos qu'il nous soit permis, pour revenir à l'idée fondamentale de ce livre, de faire observer que la révolution aux Etats-Unis ne dura que tant qu'il y eut un gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire treize années, de 1775 à 1787 ; et qu'elle doit être considérée avoir fini avec l'élection de Washington.

En bonne conscience, encore une fois, les républiques américaines du Sud peuvent-elles arguer de cette lutte de treize années pour justifier l'état de décadence de quelques-unes d'entre elles, et l'état de stagnation des autres?

Leur soulèvement contre leurs métropoles a été l'affaire d'un moment pour ainsi dire, et c'est précisément après qu'elles ont été mises en possession d'une forme de gouvernement régulière, que la révolution intérieure a commencé chez elles pour se renouveler à des intervalles si rapprochés, que c'est à peine si l'on peut compter des intermittences.

Il n'est pas douteux qui si le Brésil était entré dans la voie démocratique, et les Etats-Unis dans la voie monarchique, où quelques fous avaient eu la pensée de les pousser, que le Brésil et les Etats-Unis, en faussant ainsi

leurs mœurs primitives, eussent donné au monde le déplorable spectacle d'une décadence.

En restant fidèles à leurs traditions, et à l'essence de leurs mœurs, ils ont grandi dans le passé, grandissent encore dans le présent, et ont devant eux l'avenir !

LES PRÉSIDENTS DE L'UNION.

I.

Les titres des premiers présidents des États-Unis ont été incontestés; la reconnaissance autant peut-être que les sympathies politiques avaient empêché les partis de se montrer, et on pourrait presque dire que l'élan en leur faveur a été tout spontané. Ces présidents, comme quelques-uns de ceux qui leur ont succédé, étaient issus de la révolution de l'indépendance et y avaient pris une part active, soit dès le début, soit pour la clore. Leurs noms étaient populaires, leurs talents éprouvés, et on considérait presque comme un devoir de les porter à tour de rôle à la magistrature suprême.

Depuis lors, la rivalité entre les candidats au moment de l'élection n'a jamais occasionné ni troubles sérieux, ni guerre civile; et jamais le sort de l'Union n'a été mis

en péril à ces heures solennelles où le peuple a consolidé l'édifice social au lieu de chercher à l'ébranler.

J'en ai dit assez, sur ce point, dans le chapitre consacré à l'étude des mœurs politiques aux Etats-Unis, pour n'avoir pas besoin d'y revenir. Mais il est difficile de se défendre d'une comparaison entre ces pacifiques élections et les sanglantes ruines que les actes analogues ont amoncelées sur le sol des républiques méridionales.

II.

Ce n'est pas une énigme qu'il s'agit d'expliquer; mais un fait qu'il suffit de constater :

Aux Etats-Unis, la démocratie s'épand largement, mais elle ne sort pas de ses limites naturelles, ou à peine par quelques fissures promptement fermées.

Dans les républiques du Sud, c'est la démagogie qui descend dans les comices, qui lutte contre le pouvoir, qui veut faire la loi et qui prétend commander.

Or, de la démocratie à la démagogie, il y a un abîme incommensurable.

La démocratie est un progrès de l'humanité, une des formules de la civilisation. Il faut qu'elle arrive en son temps, voilà tout.

La démagogie est la négation du progrès, la négation de la civilisation, la négation de tout ordre dans les idées,

comme dans les faits. Elle ne formule rien, ne constitue rien.

Tous les gouvernements sont accessibles à la démocratie, soit qu'ils lui donnent satisfaction par entraînement naturel, soit qu'ils plient peu à peu devant ses exigences patientes.

La démagogie détruit toutes les formes de gouvernement, ou les fait rétrograder. Un seul peut la comprimer et la refouler dans le néant, c'est le gouvernement monarchique absolu, qui balaie la place, et prépare ainsi les voies par où pourra pénétrer un jour la saine et vraie démocratie avec son cortége d'erreurs, il est vrai, mais que compensent tous les avantages qui sont sa force et sa gloire.

III.

Il suffit de tourner les yeux vers les deux Amériques, pour constater ce qu'a produit, d'un côté, la démocratie, ce que de l'autre la démagogie a coûté de larmes, de deuil et de sang.

Double enseignement pour les nations qui, ambitieuses de démocratie, vont par moments au-delà des limites, et ouvrent follement les barrières à la démagogie, sous prétexte d'une conquête sur les temps, d'un progrès dans la marche de l'humanité.

Le tableau suivant fera connaître la répartition des voix sur les présidents élus aux Etats-Unis, depuis Washing-

ton, jusqu'au général Pierce, président actuellement en fonctions.

1re PRÉSIDENCE. 1789 à 1797.

Washington, élu en 1789, à l'unanimité (69 votants) [1].

John Adams, vice-président, avait réuni 34 voix.

Washington, réélu en 1793 par 132 voix sur 135 votants (3 voix perdues).

John Adams, réélu vice président par 77 voix.

2e PRÉSIDENCE. 1797 à 1801.

John Adams, élu par 71 voix sur 138 votants.

Thomas Jefferson, vice-président, par 68 voix.

3e PRÉSIDENCE. 1801 à 1809.

Thomas Jefferson, élu en 1801 par 73 voix sur 138 votants.

Vice-président, Aaron Burr, par 73 voix également.

L'élection fut portée devant la chambre des représentants, et ce fut Jefferson qui l'emporta au 36e scrutin. — De ce moment on modifia l'article de la constitution, en prescrivant qu'à l'avenir les électeurs indiqueraient à part le nom du président et celui du vice-président.

Thomas Jefferson, réélu en 1805 par 162 voix sur 176 votants.

[1] Le Rhode-Island, la Caroline du Nord et le New-York n'avaient pas encore, à cette époque, adopté la constitution, et par conséquent ne votèrent point.

Vice-président, Georges Clinton, 162 voix sur 176 votants.

4e PRÉSIDENCE. 1809 à 1817.

James Madison, élu en 1809 par 122 voix sur 176 votants.

Vice-président, Georges Clinton, 113 voix.

James Madison, réélu en 1813 par 128 voix sur 217 votants.

Vice-président, Elbridge Gerry, élu par 131 voix.

5e PRÉSIDENCE. 1817 à 1825.

James Monroe, élu en 1817, par 183 voix sur 221 votants.

Vice-président, Daniel D. Tompkins, par 183 voix.

James Monroe, réélu en 1821, par 231 voix sur 232 votants.

Vice-président, Daniel D. Tompkins, réélu par 218 voix.

6e PRÉSIDENCE. 1824 à 1829.

John Quincy Adams [1], élu en 1824 par la chambre des représentants, a obtenu 13 voix sur 24 votants [2].

L'élection par la voie ordinaire n'avait donné le nombre de suffrages exigé à aucun des concurrents, qui étaient Quincy Adams, le général Jackson, William Crawford et

[1] Le fils de John Adams, précédemment président.

[2] La chambre des représentants vote dans ce cas 1 voix par Etat.

Henry Clay : Adams avait obtenu 84 voix, Jackson 99, Crawford 41, et Henry Clay 37.

Vice-président John C. Calhoun, élu (par la voie populaire), avait obtenu 182 suffrages.

7e PRÉSIDENCE. 1830 à 1837.

Le général André Jackson, élu en 1829 par 178 voix sur 261 votants.

Vice-président, John Calhoun, 171 voix.

Le général Jackson, réélu en 1833, par 219 voix sur 286 votants.

Vice-président, Martin Van Buren, élu par 189 voix.

8e PRÉSIDENCE. 1837 à 1841.

Martin Van Buren, élu par 170 voix, sur 294 votants.

Vice-président, Richard Johnson, élu par 144 voix.

9e PRÉSIDENCE. 1841 à 1845.

William H. Harrisson, élu par 234 voix sur 294 votants.

Vice-président, John Tyler, élu également par 234 voix [1].

10e PRÉSIDENCE. 1845 à 1849.

James Polk, élu président par 170 voix sur 275 votants.

[1] Harrisson mourut à peine au pouvoir; John Tyler continua la présidence, aux termes de la constitution.

Vice-président, Georges Dallas, élu par 170 voix également.

11e PRÉSIDENCE. 1849 à 1853.

Général Zachary Taylor, élu président par 163 voix sur 290 votants.

Vice-président, Milliard Fillmore, élu par 163 voix [1].

12e PRÉSIDENCE, 1853 à.....

Le général Pierce.

Vice-président, M. Rufus King [2].

Sur les 12 présidents qui ont été élus, 4 appartenaient à l'État de la Virginie, Washington, Jefferson, Madison et Monroe; 2 à l'État du Massachussetts, John Adams et Quincy Adams; 2 au Tennessee, Jackson et James Polk; 1 à l'État de New-York, Martin Van Buren; 1 à la Louisiane, Taylor; 1 au New-Jersey, le général Pierce; 1 à l'Ohio, Harrisson. — John Tyler, que la mort d'Harrisson appela à la présidence, était de l'État de New-York, ainsi que M. Milliard Fillmore.

[1] Le général Taylor mourut aussi en fonctions, et fut également remplacé par M. Milliard Filmore.

[2] Décédé avant son entrée en fonctions.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

DANS LES DEUX AMÉRIQUES.

I.

L'accroissement de la population aux États-Unis est une des preuves les plus concluantes en faveur de la prospérité de ce pays, en ce que cet accroissement est surtout le produit de l'émigration qui est un thermomètre infaillible.

Du jour où l'ordre a été établi, immédiatement après l'établissement d'un gouvernement définitif, stable, protecteur des personnes, des fortunes, du travail, régulateur de toutes choses, — l'émigration a pris le chemin des États-Unis. Elle aurait pris également celui des autres républiques du Sud, si après leur émancipation elles avaient offert l'abri de lois respectées, fortes, et capables d'assurer l'avenir des émigrants.

Le chiffre de l'accroissement de la population aux États-Unis, par période de dix années, à partir de 1790, est assez curieux à observer :

En 1790, cette population était de 3,929,827 habitants dont, 3,172,464 blancs, 59, 446 personnes de couleur libres, et 697,897 esclaves.

En 1800 :—4, 304,489 blancs, 108, 395 personnes de couleur libres, et 893,041 esclaves, total : 5,305,925 habitants.

En 1810 :— 5,862,004 blancs, 186,446 personnes de couleur libres, 1,191,364 esclaves, total : —7,239,814 habitants.

En 1820 : — 7,872,711 blancs, 238,197 personnes de couleur, 1,543,688 esclaves, total : — 9,654,596 habitants.

En 1830 : — 10,537,378 blancs, 319,599 personnes de couleur libres, 2,009,043 esclaves, total : 12,866,020 habitants.

En 1840 : — 14,189,705 blancs, 386,295 personnes de couleur libres, 2,487,355 esclaves, total : —17,063,355 habitants.

En 1850 : — 19,668,736 blancs, 419,173 personnes de couleur libres, et 3,179,589 esclaves, total : — 23, 267,498 habitants.

II.

A côté de ce recensement des États-Unis, il peut être

instructif de placer, par comparaison, le chiffre de la population des autres États de l'Amérique, aujourd'hui :

Le Mexique ne compte pas beaucoup au-delà de 7 millions d'habitants.

Les républiques du centre Amérique, environ 2 millions.

La Nouvelle-Grenade, près de 2 millions.

Le Venezuela, 1 million.

L'Équateur, 700,000.

Le Pérou, 2 millions.

La Bolivie, 1 million et demi.

Le Chili, près de 2 millions.

Buénos-Ayres, 1 million et demi.

Le Paraguay, 300,000 environ.

L'Uruguay, de 2 à 300,000.

Cette statistique, qui se rapproche autant que possible de l'exactitude, présente à peu de chose près les mêmes chiffres qu'il y a vingt ans. Cette stagnation tient aux causes que nous avons énumérées dans le cours de ce livre. Ce qui donne raison, en tout cas, à nos assertions, c'est qu'au fur et à mesure que quelqu'une des républiques de l'Amérique méridionale semblait se consolider, le courant de l'émigration s'est dirigée de son côté.

Quant au Brésil, sa population s'élève à un peu plus de 7 millions, pour un territoire plus vaste encore que celui des États-Unis. Mais nous avons dit que la population s'était naturellement agglomérée sur certains points de cet empire où l'action gouvernementale était plus directe et plus positive.

III.

Plusieurs causes indépendantes de la stabilité de ses institutions politiques ont arrêté le développement du Brésil dans des proportions égales à celui des États-Unis. Au nombre de ces causes il faut placer le manque de communications directes entre la côte orientale et les immenses contrées qui s'étendent à l'Ouest jusqu'aux confins du Pérou, de la Bolivie, de l'Équateur, communications que la navigation des fleuves seule peut établir.

C'est ce que le Brésil a compris, et de concert avec le Pérou, il vient d'entreprendre l'ouverture de l'Amazone.

L'Amazone est un de plus beaux fleuves du monde; avec le Mississipi et le Missouri, il tient la tête des grands cours d'eau. Prenant sa source dans le Pérou, près du lac Reyes, il coule en remontant du sud au nord, baignant ainsi une grande partie du Pérou, la partie orientale de la République de l'Equateur, puis fait un coude pour traverser, presqu'en ligne horizontale, l'empire du Brésil dans sa partie la plus large, et va se jeter dans l'Océan Atlantique, par deux vastes embouchures, à peu près sous la ligne équinoxiale.

De sa source à son embouchure, l'Amazone a un parcours de près de 1,200 lieues. Le jour où la vapeur aura lancé ses puissantes forces motrices sur les eaux inexplorées, jusqu'à ce jour, de ce fleuve, le problème de la jonction des deux Océans aura trouvé une double solution, au

centre et au sud de l'Amérique. Ces deux résultats, également précieux pour le monde maritime et commerçant auront, cependant, un caractère tout à fait différent. Par Panama et le centre Amérique, la jonction des deux grandes mers est presque immédiate, et s'opère par la canalisation et les voies de fer sur une langue de terre; le rayonnement de ce bienfait est pour ainsi dire limité, ce qui ne signifie point qu'il ne doive pas avoir des conséquences immenses, au point de vue commercial.

La navigation sur l'Amazone, non-seulement met en communication les côtes de l'Atlantique avec les pays baignés par les flots du Pacifique, mais elle ouvre un avenir incalculable à de vastes contrées intérieures, dépendant de l'empire du Brésil, et si enfoncées dans les terres que la civilisation y a à peine pénétré jusqu'à ce jour. Ce sont des champs nouveaux pour l'émigration, des richesses agricoles qui s'offrent aux bras des cultivateurs; des débouchés considérables pour l'industrie du monde entier.

Il suffit de jeter les yeux sur le parcours de l'Amazone, de sa source à son embouchure, pour se rendre compte de l'avenir qu'ouvrira à la civilisation et à l'activité humaine la réalisation complète du projet arrêté entre le Brésil et le Pérou.

Le génie de l'homme se fût étudié à combiner un réseau de communications destinées à féconder un pays, qu'il n'eût pas réussi à trouver ce que la nature a fait. On ne peut se défendre de croire que les desseins de la Providence ont marqué à l'avance le sort des États.

IV.

Sur son immense parcours, l'Amazone reçoit un nombre considérable de rivières importantes, comme autant de rameaux qui viennent se greffer sur ce tronc colossal, et relier au grand centre du mouvement, des pays éloignés, et en apparence déshérités de ces ressources fécondes que donne à d'autres leur position géographique.

Presque à son embouchure, sur sa rive droite, l'Amazone reçoit le Tocantins et l'Araguay qui se joignent à San-Jaoa das duas Barras, pour se réunir ensuite au Para; puis le Xingu, le Tapajos, le Madeira. Les quatre premiers coulent du sud au nord, traversant des portions à peine peuplées aujourd'hui du Brésil. Quant au Madeira, dont le parcours n'est pas moins de 500 lieues, il se grossit à la frontière de la Bolivie de sept ou huit affluents (dont deux, le Branco et le Mamore, baignent cette république jusqu'au cœur), et traverse des pays récemment encore habités par des peuplades indiennes et à peine explorés.

Sur sa rive gauche l'Amazone reçoit le Rio-Negro, qui, par l'intermédiaire du Casiquiare, rejoint au nord l'Orénoque. Deux autres cours d'eau importants, le Uaupès et le Caqueta, se jettent dans l'Amazone, venant de la Nouvelle-Grenade.

Ainsi l'Amazone, directement ou par ses affluents les plus importants, met en communication directe entre eux

et avec l'Océan Antlantique, par conséquent avec la côte orientale du Brésil, des provinces intérieures de cet empire, et Venezuela, le Pérou, l'Equateur, la Nouvelle-Grenade, la Bolivie. C'est la face entière de ces pays qui peut être changée du tout au tout par la navigation de l'Amazone et de ses affluents.

La prospérité actuelle des Etats américains situés sur le Pacifique se réduit à l'exploitation des terres et des villes placées le long du littoral. L'intérieur des terres est encore inexploré, vierge, pour ainsi dire, de toute culture ; l'émigration n'y a que peu pénétré ou, pour être plus vrai, n'y a pas pénétré.

La navigation des fleuves inaugurera toute une ère nouvelle pour ces contrées.

Nous ne répondrions pas que les affluents de l'Amazone, pas plus que le grand fleuve lui-même, soient facilement navigables dans tout leur parcours ; mais ce serait méconnaître les bienfaits de la Providence en faveur de ces riches pays, si l'on ne suppléait pas par des travaux d'art, tels que la canalisation de certaines portions des fleuves à ce que la nature a laissé d'imparfait ou d'incomplet dans son œuvre féconde.

Le projet conçu par le Brésil et le Pérou est un grand pas fait dans cette voie de progrès.

V.

Les relations des divers Etats de l'Amérique du Sud

entre eux, ont été pour ainsi dire nuls jusqu'à ce jour, commercialement parlant. L'absence de voies de communications régulières, les difficultés suscitées par des obstacles aussi grands que ceux qui séparaient, par exemple, le Brésil de toutes les républiques de l'Amérique méridionale, c'est-à-dire des milliers de lieues de terres où la civilisation n'a point encore fait pénétrer ni la hache ni la pioche, sont autant de causes qui ont retardé le progrès et la prospérité de ces contrées. Cette situation d'isolement général n'a pas été étrangère non plus à l'esprit d'hostilité qui a toujours divisé si profondément tous ces États naissants.

Ouvrir entre eux des voies de communications artificielles, ou tirer parti de celles que la nature leur a données, c'est pour ces divers pays entrer dans une ère nouvelle et hâter l'œuvre de civilisation et de progrès sur laquelle presque tous sont en retard.

L'exemple donné par le Brésil et par le Pérou aura certainement une influence considérable sur le reste des États de l'Amérique du Sud. Les avantages immenses que ces deux puissances vont tirer de leur alliance commerciale et maritime ne manqueront pas d'entraîner les autres républiques à ouvrir leurs frontières à leurs voisins, et à profiter des grandes ressources dont la Providence a été si prodigue envers ces belles et riches contrées.

A quoi le Pérou, qui, avec le Chili, paraît être une des républiques les mieux assises désormais doit-il cet accroissement de prospérité et la possibilité d'entreprendre de

pareils travaux? A l'ordre rétabli dans son sein, à la fermeté de son administration.

S'il lui était possible, avec la forme de gouvernement qui le régit, de se maintenir dans cette voie, il est certain qu'il ne tarderait pas à ressentir les bons effets qu'assurent toujours une politique d'ordre et des institutions stables.

VI.

Quant au Brésil qui n'a, autant que les prévisions humaines peuvent être infaillibles, rien à redouter de l'avenir, et à qui l'étendue de son territoire permet de compter de longues années de paix intérieure, — quant au Brésil, disons-nous, la communication ouverte par la navigation des fleuves, avec les contrées occidentales, lui garantit un rapide et prochain accroissement.

Plus le pays offrira de ressources aux chercheurs de fortune, plus le nombre nécessairement en augmentera. Ce ne sera pas tout pour le Brésil; il lui restera à prendre rang parmi les nations industrielles, pour rivaliser d'influence avec les États-Unis. Or, plus l'émigration se multipliera sur son sol, moins l'industrie nationale, surtout une industrie naissante, sera en mesure de satisfaire aux besoins de populations nouvelles qui apportent avec elles, dans leurs mœurs, dans leurs affections, jusque dans leurs costumes, les habitudes et quelquefois les routines de la patrie qu'on aime à retrouver dans les moindres choses.

C'est le cas dans lequel se sont trouvés et se trouvent encore les États-Unis dont le vaste sol appelle chaque jour des immigrants. Cette affluence de populations de toute origine est véritablement l'obstacle le plus sérieux, non pas au développement de l'industrie nationale, qui a fait aux États-Unis des progrès notables; mais à la consommation intérieure des produits qui s'éloignent pour faire place aux similaires étrangers qu'ils vont combattre, par la concurrence, sur les marchés d'exportation.

Le Brésil, qui n'a pas la même audace commerciale que les Américains du Nord, ne rejette encore au dehors que des produits agricoles ou exceptionnels, de ceux que l'exportation réclame naturellement; ses fabriques ne suffisent encore qu'à peine à la consommation locale. Et ce qui prouve clairement qu'ils n'y suffisent pas entièrement, c'est que, à peu d'exceptions près, ils n'ont pas nui à l'introduction des articles manufacturés de provenance étrangère. Loin de là, les expéditions de marchandises européennes n'ont fait que suivre un mouvement ascendant, depuis un certain nombre d'années. Cette circonstance est due précisément à la cause que nous signalions plus haut, l'immigration.

Il n'est pas sans importance non plus de faire ressortir ce fait remarquable et bien constaté que, au Brésil, l'industrie telle qu'elle est en ce moment, doit sa situation presque tout entière au concours que lui ont prêté les ouvriers étrangers. Eh bien! il ne peut échapper à quiconque suit avec quelque attention le mouvement des émigrations, que ce n'est qu'exceptionnellement ou transitoirement que l'é-

migrant choisira dans les pays où il aborde une profession de dépendance et taxée au salaire.

L'émigrant, s'il prend domicile dans une ville, y arrive avec la pensée arrêtée de s'adonner au négoce, dont les chances le tentent naturellement : s'il a formé le projet de se livrer à l'industrie, c'est pour son propre compte, comme chef d'établissement; mais l'exiguité de ses capitaux le lui permet rarement. S'il se dirige dans l'intérieur des terres, c'est encore pour devenir son maître. L'idée de la propriété l'y poursuit.

En quelque cas que ce soit, le salaire borné n'est jamais un attrait pour lui. Ce n'est donc, nous le répétons, qu'exceptionnellement ou transitoirement qu'il s'y résigne. C'est de là que vient l'élévation du taux des salaires dans ces pays.

Or, le Brésil, pressé d'une part par l'affluence croissante des immigrants, et de l'autre part n'ayant pas encore, comme les États-Unis, une génération locale suffisamment nombreuse, ne verra de longtemps peut-être l'industrie prendre sur son sol cet essor rapide, qui aurait pu ralentir et arrêter même le mouvement commercial des nations étrangères.

VII.

Pendant tout le temps que dura la guerre de la révolution aux États-Unis, le commerce de ce pays, non-seulement avec l'Angleterre, mais avec toutes les autres nations du globe, fut interrompu. Les Américains furent donc

obligés de s'ingénier à se pourvoir par eux-mêmes de tous les objets manufacturés, par exemple, qu'ils recevaient presque exclusivement de l'Angleterre. La nécessité les rendit industrieux, et quand revint la paix, ils arrêtèrent l'importation d'un très-grand nombre d'articles que leur propre fabrication était en mesure déjà de leur fournir.

L'Angleterre était ce qu'elle est encore aujourd'hui, un pays trop pratique et trop commerçant pour ne point tirer parti de l'avenir qu'offraient les États-Unis dont elle avait été à même d'apprécier les ressources, et elle savait ce que de telles ressources pouvaient devenir entre les mains d'hommes pareils à ceux qui avaient mené à bonne fin une si difficile et si grande œuvre.

Aussitôt après la paix, dès 1784, les Anglais se hâtèrent de renouer avec leurs anciennes colonies des relations commerciales; et en deux années, ils expédièrent aux États-Unis pour plus de 30 millions de dollars (150 millions de francs) de marchandises, et reçurent en échange pour environ une dixaine de millions de dollars de produits (50 millions).

C'était peu en apparence, beaucoup en réalité, de la part d'un pays qui sortait d'une aussi rude épreuve que celle qu'il venait de traverser. Mais hommes de paix et de travail depuis longtemps; jaloux, dans la situation nouvelle où ils se trouvaient, de s'élever rapidement à la hauteur de cette situation, les Américains se mirent à l'œuvre; et bientôt l'agriculture prit, sur toute la surface du sol, des développements considérables. Le principal pour eux était de pouvoir rendre le plus tôt possible en produits bruts ce

qu'ils recevraient en objets fabriqués. Il suffit de dire que, à cette époque, les trois quarts environ de la population des États-Unis s'étaient livrés à l'agriculture.

Aussi de 10 millions de dollars qui avaient été le premier chiffre des exportations après la période révolutionnaire, ce chiffre s'éleva, en 1797, à près de 57 millions de dollars (285 millions de francs). Quatre ans plus tard, ce chiffre atteignait 93 millions de dollars.

Sans vouloir suivre pas à pas le mouvement du commerce d'exportation des États-Unis, nous signalerons comme dernier point de comparaison avec le chiffre de 1784, celui de 1851, qui s'élève à 137 millions de dollars (685 millions de francs) de produits nationaux, et 15 millions de dollars (75 millions de francs) de produits. Le total du mouvement commercial des États-Unis, en 1851, importations et exportations réunies, a été de 330 millions de dollars (1,650 millions de francs).

Accroissement de population, accroissement de commerce : — résultats de la paix politique des États-Unis.

Demandez aux révolutions des républiques du Sud ce qu'elles ont produit d'analogue !

POLITIQUE DE WASHINGTON.

J'ai dit en parlant de Washington avec quel noble désintéressement il avait quitté un pouvoir auquel le peuple l'avait élevé à l'unanimité des suffrages. J'ai ajouté aussi que Washington avait senti quand l'heure de la retraite était venue pour lui.

Si les forces physiques commençaient à lui faire défaut, si cette existence laborieuse avait besoin du repos et « des ombres de la retraite, » il ne faut pas se dissimuler que le bon sens politique, qui est le fond du caractère de Washington, que le tact et la droiture d'esprit qui le distinguaient à un haut degré lui avaient fait pressentir qu'il n'était plus à la hauteur de sa mission, que son influence en un mot sur cette population allait se perdant, et que le jour n'était pas loin où elle ferait naufrage sur les récifs de l'ingratitude, que ne manquent jamais de rencontrer

les plus grands hommes, au milieu des peuples auxquels ils ont rendu les plus grands services.

Faut-il dans ce cas toujours et invariablement accuser les peuples? Et dans ce blâme que les jugements des moralistes et des historiens font peser sur eux est-il impartial? N'en doit-il pas enfin revenir une égale part aussi aux hommes qui ne savent pas deviner, comme Washington, l'heure de la retraite?

Avant de descendre du pouvoir, Washington a adressé au peuple des États-Unis ses adieux, et il a résumé dans quelques pages où sont concentrées toutes ses doctrines et toutes ses vues politiques, des conseils qui ne pouvaient venir que d'un homme de bien et d'un citoyen professant un véritable culte pour son pays.

On en parle un peu sur la foi de l'histoire, de cette adresse mémorable, qui mérite d'être lue attentivement et d'être étudiée. On y rencontre comme un grand souffle de patriotisme qui élève l'âme, et qui apprend ce que c'est réellement que l'amour d'un citoyen pour son pays.

Si, au fond, elle cache un peu, sous une abnégation habilement dissimulée, le sens véritable de cette retraite, on ne peut se défendre d'y reconnaître une grande et noble leçon donnée aux ambitieux de ce monde.

La leçon est flagrante surtout, et c'est ce que nous tenons à faire ressortir pour les républiques de l'Amérique, où les compétiteurs du pouvoir, loin de montrer ce civisme et ce dévoûment dont Washington a donné un si bel exemple, n'ont pas craint d'appauvrir leur pays, et de le couvrir de ruines et de sang, sans se rendre compte s'ils

étaient bien faits pour ce pouvoir ambitionné, et surtout si leur heure avait sonné.

Cette adresse de Washington, pour y revenir, a été considérée comme un code politique pour les États-Unis. Mais on n'a pas tardé à l'enfreindre, et Monroe fut le premier qui en faussa sinon la lettre, au moins l'esprit.

Dans le volume que je me propose de consacrer spécialement aux hommes d'État de l'Amérique, je ferai ressortir, avec tous les développements que comporte la question, les divers changements que chacun individuellement a imprimés à cette politique placide dont Washington s'était déclaré l'apôtre.

Voici le texte de l'adresse de Washington.

AMIS ET CONCITOYENS,

Nous touchons au moment où vous êtes appelés à élire un citoyen pour présider au gouvernement des Etats-Unis. Dans ce moment où vos esprits se préoccupent de désigner celui qui sera investi de cette charge importante, il me paraît convenable, afin de faciliter l'expression de la voix publique, de vous faire part de la résolution que j'ai prise de me retirer du nombre de ceux parmi lesquels vous aurez à choisir.

Soyez assurés (je vous prie de me rendre cette justice) que je n'ai pas pris cette résolution sans égard et sans considération pour les rapports qui lient un citoyen vertueux

à sa patrie; et en me voyant retirer l'offre de services que vous auriez pu me croire disposé à faire encore, si j'avais gardé le silence, ne pensez pas que mon zèle pour vos intérêts futurs ait diminué, ni que je manque de reconnaissance pour vos bontés passées : dans ma ferme conviction, la démarche que je fais en ce moment est compatible avec ces deux sentiments.

En acceptant et en conservant ensuite la dignité à laquelle vos suffrages m'ont deux fois appelé, j'ai sacrifié mon inclination au sentiment du devoir et à la déférence que j'ai pour vos désirs. Je m'étais toujours flatté qu'il m'aurait été accordé plus tôt, tout en respectant des motifs auxquels je devais avoir égard, de retourner dans cette retraite que je n'avais abandonnée qu'à regret. Même avant ma dernière élection, j'étais tellement enclin à agir comme je le fais aujourd'hui, que j'avais préparé une adresse où je vous faisais cette déclaration. Mais après de mûres réflexions sur la situation critique de nos affaires vis-à-vis les nations étrangères, et conformément aux avis unanimes que me donnèrent des personnes qui ont des titres à ma confiance, j'abandonnai cette idée.

Je me réjouis aujourd'hui de ce que l'état de vos affaires intérieures et extérieures ne rend pas plus longtemps mes inclinations privées incompatibles avec le sentiment du devoir et celui des convenances. Je suis persuadé que, quelle que soit la partialité avec laquelle vous jugiez les services que j'ai rendus, vous ne désapprouverez pas ma présente détermination, dans les circonstances où se trouve le pays.

Je vous exposai dans le temps les impressions sous les-

quelles j'entreprenais la pénible tâche que vous m'imposiez. Je me bornerai à dire que j'ai apporté dans l'organisation et l'administration du gouvernement, avec un grand fonds de bonne volonté, toute l'activité et toute l'application dont j'étais capable.

J'ai commencé ma tâche avec un profond sentiment de l'infériorité de mes moyens ; l'expérience est venue ensuite fortifier à mes propres yeux, et plus encore aux yeux des autres, les motifs que j'avais de me défier de moi-même. Chaque soir, le poids plus lourd des années m'avertit que l'ombre de la retraite m'est aussi nécessaire qu'elle me serait agréable. Convaincu que si des circonstances ont donné une valeur particulière à mes services, elles n'étaient que temporaires, j'ai aujourd'hui la consolation de sentir, quand mon goût et la prudence m'invitent à quitter la scène politique, que le patriotisme ne me le défend pas.

En tournant mes regards vers le moment où doit se terminer ma carrière publique, je dois donner cours à mes sentiments, et reconnaître le dette de gratitude que j'ai contractée envers ma patrie bien-aimée, pour les honneurs dont elle m'a comblé, et plus encore pour la ferme confiance avec laquelle elle m'a accordé son appui. C'est cette confiance qui m'a fourni l'heureuse occasion de lui témoigner mon attachement inviolable par des services persévérants et dévoués, quoique leur utilité ait été inférieure à mon zèle. Si de mes services sont résultés quelques bienfaits pour le pays, qu'il soit dit à votre louange, et comme un exemple instructif de nos annales, que, dans des circonstances où les passions, agitées dans tous les sens, pou-

vaient facilement causer des égarements, au milieu d'apparences quelquefois douteuses et de vicissitudes souvent décourageantes, dans des situations, enfin, où un manque de succès de notre part pouvait encourager l'esprit de critique, la constance de votre concours a été l'appui principal de mes efforts et la garantie du succès de mes plans. Profondément pénétré de cette idée, je l'emporterai avec moi au tombeau ; j'y puiserai un motif pour former sans cesse des vœux pour que le ciel vous continue les précieux témoignages de sa bonté ; pour que votre union et votre affection fraternelles puissent durer à jamais ; pour que la constitution libre, cet ouvrage de vos mains, puisse être maintenue comme chose sacrée ; pour que toutes les branches du gouvernement portent l'empreinte de la sagesse et de la vertu, et enfin pour que le bonheur du peuple des Etats-Unis puisse devenir complet sous les auspices de la liberté. C'est par la religieuse conservation et l'usage prudent de cette liberté que vous acquerrez la gloire de la faire honorer, choisir et adopter par les nations qui ne la possèdent point encore.

Je devrais peut-être m'arrêter ici ; mais la sollicitude que j'éprouve pour votre bonheur, et qui ne pourra s'éteindre qu'avec ma vie, jointe, comme de raison, à un sentiment naturel d'inquiétude, m'ordonne, en ce moment solennel, d'appeler toute votre attention sur quelques idées qui sont chez moi le résultat de profondes réflexions. Vous faire connaître ces idées me paraît de la plus haute importance pour la durée de votre prospérité comme nation. Je vous les soumettrai avec la plus grande liberté, car vous y verrez

les avis d'un ami qui vous quitte, et dont aucun motif personnel n'inspire les conseils. Ce qui m'encourage, du reste, en ceci, c'est le souvenir de l'accueil bienveillant que vous fîtes à mes idées dans une semblable occasion, qui est maintenant loin de nous.

L'amour de la liberté s'identifie tellement avec chaque pulsation de vos cœurs, que toute recommandation de ma part est inutile pour vous fortifier dans cet attachement.

Vous chérissez également cette unité de gouvernement qui constitue votre nationalité, et c'est avec raison, car cette unité est la pierre angulaire de l'édifice de votre indépendance, la garantie de la tranquillité au dedans, de la paix au dehors, la sauvegarde de votre prospérité et de cette liberté à laquelle vous attachez un si grand prix. Mais, comme il est aisé de le prévoir, bien des artifices seront employés pour affaiblir dans vos esprits la conviction de cette vérité. C'est là le point de mire contre lequel seront dressées les batteries de vos ennemis, tant au dedans qu'au dehors ; et, quoique agissant souvent d'une manière cachée et insidieuse, ils n'en déploieront pas moins de constance et d'activité dans leurs hostilités. Il est donc de la plus haute importance que vous cherchiez à comprendre bien exactement que votre bonheur paticulier et général dépend de votre union nationale ; que votre attachement à cette union doit être cordial, continuel et inébranlable ; que vous devez vous accoutumer à en parler comme du palladium de votre sécurité et de votre prospérité politique ; veillant à sa conservation avec une jalouse anxiété ; dissipant tout ce qui pourrait faire naître même le soupçon que, dans telle

ou telle circonstance, vous puissiez l'abandonner, et vous élevant avec indignation contre toute apparence de tentative, soit pour séparer du tout une portion quelconque de notre pays, soit pour affaiblir les liens sacrés qui en unissent les diverses parties.

Tous les motifs de sympathie et d'intérêt doivent vous porter à persévérer dans cette conduite.

Citoyens, par la naissance ou par votre choix, d'une patrie commune, vous lui devez toutes vos affections. Ce nom d'*Américain*, qui est pour vous un nom national, doit toujours exalter le juste orgueil de votre patriotisme, beaucoup plus que toute autre dénomination dérivée des distinctions locales. Vous avez tous, à de légères différences près, la même religion, les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes principes politiques. Vous avez, dans une cause commune, combattu et triomphé ensemble. L'indépendance et la liberté dont vous jouissez sont l'œuvre de conseils et d'efforts communs, de souffrances, de dangers et de succès que vous avez tous partagés.

Mais à ces considérations déjà si puissantes, qui s'adressent à vos sentiments, il vient s'en ajouter d'autres plus puissantes encore, et qui s'adressent à vos intérêts. Chaque portion de notre pays y trouve des motifs très-puissants de veiller soigneusement à la conservation de l'union nationale.

Le *Nord*, grâce à un large système de rapports avec le *Sud*, système protégé par les lois d'un gouvernement commun, trouve dans les productions de cette dernière contrée de grandes ressources pour ses entreprises maritimes et

commerciales, de précieux matériaux pour l'industrie de ses manufactures.

Le *Sud* voit ses rapports avec le *Nord* tourner au profit de son agriculture et de l'extension de son commerce. Attirant dans ses eaux quelques-uns des matelots du *Nord*, le *Sud* donne de la vigueur à sa navigation particulière; et tout en contribuant, de différentes manières, à entretenir et à accroître le commerce général de l'Union, il prépare les voies à l'établissement d'une marine nationale que ses seules ressources ne suffiraient pas à créer.

L'*Est*, dans des rapports analogues avec l'*Ouest*, trouve déjà et verra s'augmenter tous les jours davantage, à l'aide des communications croissantes établies à l'intérieur par terre et par eau, un transit facile pour les produits du dehors et pour ceux de nos manufactures à l'intérieur. L'*Ouest* tire de l'*Est* les ressources nécessaires à son développement, à sa prospérité; et, ce qui est peut-être d'une plus grande importance, c'est qu'il ne saurait trouver d'autre garantie pour la jouissance des débouchés indispensables à l'écoulement de ses propres produits que dans le développement de force maritime que doit recevoir le rivage atlantique de l'Union, sous l'influence de la communauté indissoluble des intérêts nationaux.

Toute autre cause à laquelle l'*Ouest* pourrait devoir cet avantage, qu'elle fût puisée dans sa propre force ou dans une alliance contre nature, et qu'on pourrait qualifier d'apostasie, avec une puissance étrangère, serait essentiellement précaire.

Or, chaque partie de notre pays trouvant ainsi son avan-

tage immédiat et particulier dans l'Union, toutes les parties prises ensemble ne peuvent manquer de trouver, dans la combinaison de leurs moyens, une plus grande force, de plus grandes ressources et proportionnellement une garantie plus efficace contre les dangers extérieurs, et l'assurance de voir la paix moins fréquemment troublée par les nations étrangères. Ce qui est d'une valeur inappréciable encore, c'est que l'Union les préservera de ces brouilleries et de ces guerres intestines, qui affligent si souvent des pays voisins, quand ils ne sont pas liés par un même gouvernement; guerres que leur propre rivalité suffirait pour allumer, mais que les alliances, les liaisons et les intrigues de l'étranger viendraient stimuler et envenimer. L'Union fera encore éviter ces établissements militaires excessifs, qui, sous toutes les formes de gouvernement, sont d'un fâcheux augure pour la liberté, et qui doivent être regardés comme particulièrement opposés à la liberté républicaine. C'est dans ce sens que votre union doit être considérée comme le principal appui de votre liberté, et que votre amour pour l'une doit vous rendre chère la conservation de l'autre.

Ces considérations sont à elles seules un argument péremptoire pour tout esprit droit et réfléchi ; elles démontrent que le maintien de l'Union doit être le premier objet de vos désirs patriotiques.

Douteriez-vous qu'un gouvernement commun puisse s'appliquer à un aussi vaste territoire? Laissez l'expérience résoudre le problème. Il serait criminel, dans une circonstance aussi grave, de se décider sur de simples hypo-

thèses. Nous sommes autorisés à espérer que l'organisation convenable d'un gouvernement commun, ayant des agences auxiliaires pour les subdivisions respectives, sera l'heureux dénouement de cette expérience. Dans tous les cas, la chose vaut la peine qu'on en fasse loyalement l'essai. Quand il existe des motifs d'union si puissants et si évidents pour toutes les parties de la nation, et tant que l'expérience n'aura pas démontré l'impossibilité du succès, on sera fondé à mettre en doute le patriotisme de ceux qui, de quelque manière que ce soit, chercheront à propager le découragement.

En cherchant les causes qui peuvent troubler notre union, un sujet se présente qui mérite de fixer l'attention, c'est la crainte que quelques prétentions dangereuses ne s'élèvent par suite des distinctions géographiques qui nous servent à caractériser les diverses parties de notre territoire. Ces désignations peuvent contribuer à faire naître l'opinion qu'il y a entre vous une différence réelle de vues et d'intérêts locaux. Un des expédients dont se servent les partis pour acquérir de l'influence dans des Etats particuliers, est de représenter sous un faux jour les opinions et les prétentions des autres Etats. Vous ne sauriez trop vous prémunir contre les jalousies et les animosités qui naissent de ces faux rapports ; ils tendent à diviser entre eux ceux qui doivent être unis par une fraternelle affection. Les habitants de l'*Ouest* ont reçu dernièrement une utile leçon à ce sujet, lors de la négociation de notre traité avec l'Espagne. Entrepris et conclu par le pouvoir exécutif, ratifié à l'unanimité par le sénat, ce traité a été reçu avec des

témoignages de satisfaction universelle dans tous les Etats-Unis. C'est là une preuve décisive de la fausseté de l'opinion répandue parmi les habitants de l'*Ouest*, et d'après laquelle le gouvernement général et les Etats qui sont sur l'Atlantique auraient eu une politique peu favorable aux intérêts du *Mississipi;* ils ont vu se conclure deux traités, l'un avec la Grande-Bretagne, l'autre avec l'Espagne, qui leur garantissent tout ce qu'ils peuvent désirer dans nos rapports avec l'étranger, pour assurer leur prospérité. Est-ce que la sagesse ne leur commande pas de se reposer maintenant, pour la conservation de ces avantages, sur l'Union qui les leur a procurés? S'il existait parmi nous de mauvais conseillers qui voulussent les engager à se séparer de leurs frères pour s'allier à des étrangers, ne doivent-ils pas se montrer sourds à leur voix et résister à leurs menées?

Il est indispensable à la vitalité et au maintien de votre Union qu'un gouvernement commun soit reconnu par tous les Etats. On ne saurait y suppléer par des alliances, quelque intimes qu'elles fussent. Des alliances doivent nécessairement éprouver des refroidissements et des ruptures; il en a été ainsi dans tous les temps. Convaincus de cette vérité, vous avez fait, depuis votre premier essai, un grand progrès, en adoptant une constitution gouvernementale mieux calculée que la première pour rendre votre union intime et diriger d'une manière avantageuse vos affaires communes. Ce gouvernement né de votre choix libre et spontané, adopté après un mûr examen et de longues délibérations, juste dans ses principes et dans la distribution de ses bienfaits, unissant le calme à l'énergie, et

renfermant en lui-même les moyens de se modifier suivant le besoin des circonstances ; ce gouvernement, dis-je, a de justes droits à votre confiance et à votre appui. Respect à son autorité, soumission à ses décrets, acquiescement aux mesures qu'il propose, sont des devoirs commandés par les maximes fondamentales de la vraie liberté. La base de notre système politique repose sur le droit que possède le peuple de faire et de modifier la constitution de son gouvernement. Mais toute constitution, jusqu'à ce que le peuple l'ait changée, par un acte explicite et authentique de sa volonté, doit être obligatoirement reconnue par tous. L'idée même du pouvoir et du droit qu'a un peuple de se donner un gouvernement implique, pour chaque individu, le devoir d'obéir au gouvernement établi.

Toute opposition à l'exécution des lois, toutes combinaisons et associations formées sous un prétexte quelconque, dans le but réel de diriger, contrôler, contrecarrer ou intimider les délibérations régulières et l'action des autorités constituées, doivent être regardées comme faites pour détruire le principe fondamental de la constitution, et conséquemment comme étant d'une tendance fatale. Ces associations servent à organiser les factions, à leur donner une force artificielle extraordinaire, à substituer à la volonté de la nation celle d'un parti, qui souvent ne représente qu'une minorité adroite et entreprenante; et suivant les triomphes alternatifs de l'un ou de l'autre de ces partis, elles servent à faire de l'administration publique l'instrument de projets mal concertés et incohérents, tan-

dis qu'il ne doit se manifester que par de bonnes et sages mesures, méditées en commun et réglées sur les intérêts de tous.

Quoique des associations telles que je les décris plus haut puissent avoir parfois un but utile, il n'en est pas moins vrai qu'avec le temps, elles peuvent devenir de dangereux instruments entre les mains d'hommes ambitieux et sans principes; elles peuvent leur servir à renverser l'autorité du peuple et à s'emparer des rênes du gouvernement, pour arriver ensuite à briser ces mêmes instruments qui les auraient élevés à une injuste domination.

Dans l'intérêt de la conservation du gouvernement, et pour jouir d'une manière permanente de votre heureuse condition, il est nécessaire, non-seulement que vous déconcertiez toute opposition irrégulière contre l'autorité établie, mais encore que vous résistiez avec soin à l'esprit d'hostilité contre son principe, de quelque spécieux prétexte qu'il se couvre.

Les attaques peuvent se présenter sous forme de modifications à faire dans la constitution, modifications qui ruineraient l'énergie du système et mineraient ainsi ce qu'on ne saurait renverser directement. Rappelez-vous, à propos de tous les changements qui peuvent vous être proposés, que le temps et l'usage sont aussi nécessaires pour fixer le vrai caractère des gouvernements que pour fixer celui des autres institutions humaines; que l'expérience est la voie la plus sûre pour mettre à l'épreuve les véritables tendances de la constitution d'un pays. Rappelez-vous que des changements trop faciles, sur la foi de

pures hypothèses et de simples opinions, vous exposent à des crises perpétuelles, par suite de la variété infinie des hypothèses et des opinions. Mais surtout ne perdez pas de vue que dans un pays aussi étendu que le nôtre, des intérêts communs ne peuvent être confiés utilement qu'à un gouvernement qui possède toute la vigueur compatible avec l'ordre et la liberté; la liberté elle-même trouvera son plus sûr garant dans un gouvernement dont les pouvoirs seront convenablement distribués et harmonisés. La liberté ne saurait être qu'un mot vide de sens, là où le gouvernement est trop faible pour réprimer les entreprises des factions, pour tenir chaque membre de la société dans les limites prescrites par la loi, pour garantir à chacun ses droit personnels et le maintenir dans la jouissance tranquille et sûre de ses propriétés.

Je vous ai déjà signalé le danger des partis qui se formeraient dans l'État en se fondant particulièrement sur les distinctions géographiques; je vais me placer maintenant à un point de vue plus élevé, et vous mettre en garde de la manière la plus solennelle contre les funestes effets qu'entraîne l'esprit de parti en général.

L'esprit de parti est malheureusement inséparable de notre nature; il s'unit aux passions les plus fortes du cœur humain; il existe sous différentes formes dans tous les gouvernements, plus ou moins contenu, contrôlé ou réprimé; mais ce sont surtout les gouvernements populaires qui le voient apparaître dans toute sa malignité, et qui trouvent en lui leur ennemi le plus acharné. La domination alternative des factions les unes sur les autres, l'es-

prit de vengeance inhérent aux dissensions de parti, ont été, dans différents âges et dans différents pays, la cause des plus noirs attentats, et constituent un despotisme affreux. Mais l'esprit de parti, par lui-même, conduit inévitablement à un despotisme systématique et permanent. Les désordres et les malheurs qui en résultent portent graduellement les esprits à chercher la sécurité et le repos dans le pouvoir absolu d'un seul ; et tôt et tard, le chef de quelque faction, plus habile ou plus heureux que ses rivaux, met ces dispositions à profit pour s'élever sur les ruines de la liberté publique.

Quoique nous n'en soyons pas encore à une pareille extrémité, qu'il ne faut cependant pas regarder comme tout à fait impossible, nous devons trouver dans l'idée des maux continuels qu'engendre l'esprit de parti un motif pour nous appliquer en peuple sage à décourager et réprimer cet esprit. Car il divise toujours les conseils publics et affaiblit l'administration ; il agite la communauté par des jalousies sans fondements et de fausses alarmes ; il allume l'animosité d'une province contre l'autre ; il fomente l'émeute et les soulèvements. Il ouvre la porte à l'influence de l'étranger et à la corruption, qui trouvent un accès facile jusque dans le gouvernement lui-même, guidées qu'elles sont par les passions de parti. C'est ainsi que la politique et la volonté d'une nation sont soumises à la politique et à la volonté d'une autre nation.

On prétend que les partis, dans les pays libres, sont un contrôle utile pour l'administration du gouvernement, et qu'ils servent à vivifier l'esprit de liberté. Ceci peut être vrai

dans certaines limites ; dans des gouvernements monarchiques, le patriotisme peut regarder l'esprit de parti avec indulgence, sinon avec faveur. Mais dans les gouvernements populaires, dans les gouvernements électifs, c'est un esprit qu'on ne saurait encourager.

Il est certain, par suite des tendances naturelles des gouvernements populaires, qu'il y aura toujours assez d'esprit de parti pour tous les desseins légitimes. Mais comme il est plutôt à craindre qu'il n'y en ait excès, c'est à l'opinion publique à le calmer et à l'adoucir. C'est un feu qui ne saurait s'éteindre. Il ne s'agit donc pas de travailler à l'entretenir, mais au contraire de veiller sans cesse, dans la crainte que sa flamme ne consume au lieu d'échauffer.

Il importe également que ceux qui, dans un pays libre, président à la direction des affaires, sachent respecter les prérogatives de leurs subordonnés, et s'abstiennent d'empiéter sur leurs attributions respectives. Tout esprit d'empiétement qui tendrait à concentrer les pouvoirs en un seul, aurait pour résultat définitif d'établir le despotisme, sous quelque gouvernement que ce soit.

Pour se convaincre de la vérité de ce que j'avance, il suffit de se rappeler que l'amour du pouvoir et le penchant à en abuser dominent dans le cœur de l'homme. Des expériences, tant anciennes que modernes, ont démontré la nécessité d'établir un système de contrepoids dans l'exercice du pouvoir politique en le partageant entre différents dépositaires dont chacun défend la chose publique contre

les usurpations des autres. Quelques-unes de ces expériences ont été faites dans notre propre pays, et sous nos yeux. Il ne faut pas seulement établir des pouvoirs, il faut les maintenir dans leur vigueur. Le peuple croit-il que ses intérêts souffrent de telle ou de telle mesure du pouvoir établi? qu'il demande réparation par les voies légales et régulières. Mais gardons-nous de toute usurpation; ce moyen qui peut produire quelquefois un soulagement momentané a toujours mené en définitif les gouvernements libres à leur perte. Les mauvais précédents font un mal qui, à la longue, dépasse de beaucoup le bien passager qu'on en avait recueilli.

La religion et la morale sont les auxiliaires indispensables de tous les efforts pour arriver à la prospérité publique. C'est en vain que l'homme ferait appel au patriotisme, s'il travaillait à renverser ces deux colonnes principales de la félicité humaine, ces bases les plus fermes des devoirs de l'homme et du citoyen. Le politique doit, aussi bien que l'homme religieux, les respecter et les chérir. Il ne suffirait pas d'un volume pour tracer leurs rapports avec la félicité publique et privée. Je demanderai simplement : Où sont les garanties de la propriété, de la réputation, de la vie, si le sentiment de l'obligation religieuse est ôté aux serments, ces grands moyens d'investigation dans les tribunaux? Craignons d'admettre qu'il puisse y avoir de la moralité sans religion. Quelque influence qu'une éducation soignée puisse exercer sur des esprits d'une disposition particulière, la raison et l'expérience ne nous permettent pas d'espérer que la moralité

de tout un peuple se maintienne jamais sans le principe religieux.

Il est vrai, dans la rigueur des termes, que la vertu ou la moralité est le mobile nécessaire d'un gouvernement populaire. La règle s'étend avec plus ou moins de force à toutes les espèces de gouvernements libres. Quel est donc l'ami sincère de notre gouvernement qui pourrait voir avec indifférence les tentatives faites pour en ébranler les fondements? Encouragez donc comme un objet de première importance les institutions propres à répandre les connaissances. Il est essentiel que l'opinion publique soit d'autant plus éclairée que l'organisation du gouvernement donne plus de force à son action.

Maintenez le crédit public comme une source très-importante de force et de sécurité. Un moyen de le conserver, c'est d'en user aussi économiquement que possible, évitant les occasions de dépense en cultivant la paix, sans oublier cependant que les déboursés faits à propos pour se préparer au danger préviennent souvent les dépenses beaucoup plus grandes qu'il faudrait faire pour le repousser.

Il vous faut éviter d'accroître la dette, non-seulement en fuyant les occasions de dépenses, mais encore en vous attachant soigneusement en temps de paix à liquider les dettes que des guerres inévitables ont pu occasionner; mais n'imposez pas à la postérité un fardeau que vous devez vous-mêmes supporter. La mise en pratique de ces maximes appartient, il est vrai, à vos représentants; il est cependant nécessaire que l'opinion publique y ait aussi sa part de coopération. Pour leur faciliter l'accomplissement

de leurs devoirs, il est nécessaire que vous vous pénétriez bien que, pour payer des dettes, il faut avoir des revenus; que, pour avoir des revenus il faut lever des impôts, qui sont toujours plus ou moins désagréables et contrariants. L'embarras inévitable dans lequel se trouve le gouvernement pour choisir les objets qu'on peut imposer avec le plus de convenance (choix toujours très-difficile) doit être un motif suffisant pour vous faire juger sa conduite avec indulgence, et pour vous décider à acquiescer aux mesures que les exigences publiques peuvent lui prescrire dans le but de subvenir aux besoins de l'État.

Observez envers toutes les nations la bonne foi et la justice; cultivez avec toutes la paix et la bonne harmonie. La religion et la moralité vous le commandent; est-il d'ailleurs possible qu'une bonne politique ne vous le prescrive pas?

Il sera digne d'une nation libre, éclairée, et qu'on pourra bientôt appeler grande, de donner à l'humanité le magnanime et trop rare exemple d'un peuple toujours guidé par un sentiment élevé de bienveillance et de justice. Qui peut douter que le temps et les événements ne réparent bientôt avec avantage les sacrifices temporaires que vous aurez pu faire pour ne pas vous départir de ce principe? La Providence pourrait-elle ne pas faire dépendre le bonheur des nations de la pratique de la vertu? Reconnaissons du moins que tous les sentiments qui ennoblissent la nature humaine recommandent d'en faire l'expérience. Hélas! nos vices la rendraient-ils impossible!

Pour l'exécution de ce plan, rien n'est plus essentiel

que l'exclusion de ces antipathies invétérées contre certains peuples, et de ces attachements passionnés pour certains autres; il faut substituer à ces sentiments ceux de la bienveillance pour tous les peuples indistinctement.

La nation qui entretient avec complaisance à l'égard d'un pays une haine ou un amour habituel, en devient en quelque sorte esclave. Elle est l'esclave de son animosité ou de son affection, et l'une ou l'autre suffisent pour lui faire perdre le sentiment de ses devoirs ou de ses intérêts. Quand il existe chez une nation une antipathie contre une autre, elles sont toutes deux prêtes à s'insulter ou à s'injurier, à se faire ombrage des plus légers incidents, et à se montrer fières et intraitables à chaque occasion frivole ou accidentelle de dispute qui s'élève entre elles. De là des collisions fréquentes, obstinées, envenimées, et des contestations sanglantes. La nation, poussée par la mauvaise volonté et par le ressentiment, entraîne quelquefois le gouvernement à la guerre, contrairement aux calculs d'une sage politique. Le gouvernement se laisse quelquefois aller à cette propension nationale et adopte, en obéissant à la passion, ce que la raison repousserait. D'autres fois, cet esprit funeste fait servir l'animosité de la nation à des projets d'hostilité inspirés par l'orgueil, l'ambition, et autres motifs funestes et pernicieux. Souvent la paix des nations, et quelquefois leur liberté, en sont les victimes.

L'attachement passionné d'une nation pour une autre engendre aussi une infinité de maux. La sympathie exclusive pour un pays facilite l'illusion d'un intérêt commun imaginaire (dans des cas où aucun intérêt n'existe en réa-

lité); elle fait partager à l'une les inimitiés de l'autre, et l'entraîne ainsi dans des différends et des guerres sans aucun motif raisonnable. Cette sympathie porte à des concessions en faveur de cette nation privilégiée, tandis qu'on les refuse à d'autres, ce qui occasionne un double tort au peuple qui les fait, car il cède ce qu'il aurait peut-être dû conserver; il excite la mauvaise volonté, la jalousie, et encourage les représailles des parties auxquelles ces mêmes priviléges ont été refusés. Cette sympathie donne à des citoyens ambitieux, corrompus ou trompés (qui se dévouent à la nation favorite), la facilité de trahir ou de sacrifier les intérêts de leur pays, sans encourir aucun blâme, et de se donner quelquefois même un vernis de popularité en couvrant des apparences d'une déférence recommandable pour l'opinion publique ou d'un zèle louable pour le bien commun, les basses ou folles complaisances de leur ambition, de leur corruption ou de leur entêtement.

De tels attachements sont particulièrement alarmants aux yeux du patriote vraiment éclairé et indépendant, en ce qu'ils ouvrent la porte à l'influence étrangère. Combien d'occasions n'offrent-ils pas de se mêler aux factions domestiques, d'employer des moyens de séduction, d'égarer l'opinion publique, d'influencer ou d'intimider les conseils du pays! un pareil attachement de la part d'une nation petite ou faible envers une grande, finit par la rendre satellite de celle-ci.

La jalousie d'un peuple libre doit être constamment éveillée contre les ruses insidieuses de l'influence étran-

gère (je conjure mes compatriotes de me croire sur ce point) : l'histoire et l'expérience prouvent que l'influence étrangère est un des ennemis les plus redoutables d'un gouvernement républicain. Mais cette jalousie, pour être utile, doit être impartiale, ou bien elle devient l'instrument de cette même influence qu'elle veut éviter. Une partialité extrême pour une nation étrangère et une animosité excessive contre une autre, font que ceux qui sont sous l'empire de ces sentiments ne voient le danger que d'un côté, et servent à masquer et même à seconder les moyens d'influence qu'on emploie du côté opposé.

De vrais patriotes, en résistant aux intrigues de la nation favorite, peuvent paraître suspects et odieux, tandis que ses instruments et ses dupes usurpent les applaudissements et la confiance du peuple, dont ils trahissent les intérêts.

Notre première règle de conduite vis-à-vis des nations étrangères doit être, tout en étendant nos relations commerciales, d'avoir avec elles le moins de relations *politiques* possible. Quant aux engagements déjà formés, qu'ils soient remplis avec une parfaite bonne foi. Mais arrêtons-nous là. L'Europe a un certain nombre d'intérêts de premier ordre, qui ne sont pas tels pour nous, ou qui n'ont qu'un rapport très-éloigné avec nos affaires. De là il résulte que l'Europe doit se voir engagée dans des contestations fréquentes dont les causes nous sont essentiellement étrangères. Il s'ensuit aussi qu'il serait trop peu sage de notre part de nous mêler, par des engagements artificiels, aux vicissitudes ordinaires de sa politique, ou d'entrer

dans les combinaisons et dans les collisions ordinaires de ses amitiés ou de ses inimitiés.

Notre position éloignée nous prescrit et nous permet de tenir une autre ligne de conduite. Si nous continuons à former un seul peuple, sous un gouvernement fort, le moment n'est pas éloigné où nous pourrons défier l'étranger de nous causer aucun préjudice matériel. Alors nous aurons une attitude qui fera respecter de tous la neutralité que nous aurons résolu de garder. Des nations belligérantes, dans l'impossibilité de faire sur nous aucune conquête, ne se hasarderont pas légèrement à nous provoquer, et nous pourrons choisir la paix ou la guerre, suivant que nos intérêts, guidés par la justice, nous l'inspireront.

Pourquoi renoncerions-nous aux avantages d'une situation si particulière? Pourquoi quitter notre terrain pour aller sur celui de l'étranger? Pourquoi, en entremêlant notre destinée avec celle de tout autre peuple, engagerions-nous notre paix et notre repos dans des complications provoquées par l'ambition, les rivalités, les intérêts, l'humeur ou les caprices de l'Europe?

Notre meilleure politique est de rester libres de toute alliance permanente avec les autres pays, autant qu'il nous est permis de le faire; vous comprenez bien que je suis incapable de vous conseiller l'infidélité aux engagements qui existent actuellement. Je tiens comme non moins applicable aux affaires publiques qu'aux affaires privées cette maxime, que l'honnêteté est la meilleure des politiques. C'est pourquoi, je le répète, que nos enga-

gements soient remplis dans toute leur étendue. Mais, dans mon opinion, il n'est pas nécessaire, il serait imprudent de les multiplier.

Tout en ayant soin de nous tenir dans une attitude défensive convenable à l'aide d'établissements militaires, nous pouvons nous reposer avec sûreté sur des alliances temporaires pour toutes éventualités.

L'harmonie, les bons rapports avec toutes les nations, sont recommandés par la politique, par l'humanité et l'intérêt. Notre politique commerciale elle-même nous prescrit cette impartialité. Ne recherchons jamais et n'approuvons jamais des faveurs et des préférences exclusives; consultons le cours naturel des choses; multiplions et diversifions par des moyens honorables les branches de notre commerce; mais ne forçons rien. Afin de donner à notre commerce un cours stable, de fixer les droits de nos négociants et de mettre le gouvernement en état de les soutenir, établissons avec les puissances qui y sont disposées des règles conventionnelles, des rapports réciproques, aussi avantageux que le permettront les circonstances et l'opinion commune, mais cependant temporaires et susceptibles d'être changés, abandonnés ou modifiés d'un moment à l'autre. Ne perdons jamais de vue que c'est une folie de la part d'une nation d'attendre d'une autre nation des faveurs désintéressées, et qu'elle doit payer par une portion de son indépendance tout ce qu'elle peut accepter à ce titre. Il se peut qu'une telle conduite mette une nation dans la nécessité de faire de grands sacrifices en échange de services de pure forme,

et encore qu'on lui reproche son ingrátitude pour n'avoir pas donné davantage. Il ne saurait y avoir d'erreur plus grave que de compter sur des faveurs réelles de nation à nation. C'est une illusion que l'expérience doit dissiper et qu'un juste orgueil doit écarter.

En vous offrant, mes chers concitoyens, ces conseils d'un vieil ami dévoué, je n'ose me flatter qu'ils produiront l'impression forte et durable que je souhaiterais, qu'ils réprimeront le cours ordinaire des passions, ni qu'ils empêcheront notre peuple de suivre la carrière jusqu'ici marquée à la destinée des autres nations. Mais, si je puis me flatter qu'ils feront quelque bien, même partiel et passager, qu'ils contribueront quelquefois à modérer les fureurs de l'esprit de parti, et à mettre mon pays en garde contre les menées de l'intrigue étrangère et les impostures du faux patriotisme, cette seule espérance me dédommagera amplement de ma sollicitude pour votre bonheur, unique source de mes paroles.

Les actes publics et tout ce qui peut témoigner de ma conduite d'un manière authentique prouveront jusqu'à quel point les principes que je viens de rappeler m'ont guidé dans ma carrière officielle. Ma conscience me dit du moins que j'ai toujours cru les suivre, si je ne les ai pas suivis réellement.

Pour ce qui regarde la guerre qui est encore allumée en Europe, je m'en suis tenu à la lettre de ma proclamation du 22 avril 1793. Sanctionnée par votre approbation et celle de vos représentants dans les deux chambres, cette

proclamation a toujours été la règle de ma conduite, sans qu'aucune tentative ait pu m'en détourner.

Après un mûr examen, après m'être entouré des conseils que j'ai pu obtenir, je me suis convaincu que notre pays, eu égard aux circonstances de la guerre, avait le droit de garder la neutralité, et que c'était son devoir comme son intérêt de le faire. Une fois cette position prise, je me suis déterminé, autant qu'il dépendait de moi, à nous y maintenir avec modération, persévérance et fermeté.

Il n'est pas nécessaire de détailler ici les considérations qui nous donnaient le droit de tenir cette conduite. Je me bornerai à observer que, de la manière dont je comprends la question, ce droit, loin d'être nié par les puissances belligérantes, a été virtuellement admis par toutes.

Le devoir de garder la neutralité peut découler, sans qu'il soit besoin d'autre raison, de l'obligation imposée par la justice et l'humanité, à toutes les nations libres de leurs actes, de maintenir inviolables leurs relations de paix et d'amitié les unes envers les autres.

Je livre à vos réflexions et à votre expérience le soin de découvrir les raisons d'intérêt qui peuvent nous engager à garder la neutralité. Je vous dirai seulement qu'un de nos plus puissants motifs a été de gagner du temps pour notre pays, afin qu'il pût asseoir et mûrir ses institutions encore jeunes, et arriver au degré de force nécessaire pour commander à ses propres destinées.

Bien qu'en repassant les actes de mon administration je n'aie connaissance d'aucune faute commise avec intention,